

Anne
MÉVELLEC

Manon
TREMBLAY

Genre et professionnalisation de la politique municipale



Un portrait des élu·es et élus du Québec

Préface de Winnie Frohn



Genre
et professionnalisation
de la politique municipale

Membre de
**L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier
bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: 418 657-4399 - Télécopieur: 418 657-2096
Courriel: puq@puq.ca - Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution:

- CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7 - Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864
- FRANCE** AFPU-D - Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
77403 Lagny, France - Tél.: 0160 078299
- BELGIQUE** Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119
1030 Bruxelles, Belgique - Tél.: 027366847
- SUISSE** Servidis SA, chemin des Chalets 7
1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse - Tél.: 022960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Genre et professionnalisation de la politique municipale

Un portrait des élu·es et élus du Québec



Anne Mévellec et Manon Tremblay

Préface de Winnie Frohn



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Mévellec, Anne, 1973-

Genre et professionnalisation de la politique municipale:
un portrait des élues et élus du Québec

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4466-6

1. Administration municipale - Différences entre sexes - Québec (Province).
2. Élus locaux - Québec (Province). 3. Élus locaux - Québec (Province) -
Aspect sociologique. I. Tremblay, Manon, 1964- . II. Titre.

JS1721.Q43A54 2016 352.1409714 C2016-940507-9

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SODEC

Québec

Révision

Gislaine Barrette

Correction d'épreuves

Marie-Noëlle Germain

Conception graphique

Julie Rivard

Mise en pages

Studio C1C4

Image de couverture

iStock

Dépôt légal: 3^e trimestre 2016

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2016 - Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

D4466-1 [01]

Préface

Genre et professionnalisation de la politique municipale: un portrait des élues et élus du Québec est d'un intérêt capital parce que, tout en analysant une riche collecte de données sur les élues et élus municipaux, il soulève des questions fondamentales en ce qui concerne la démocratie locale et la démocratie en général. À cet égard, le sujet du livre, soit la professionnalisation politique au palier municipal dans une perspective sensible aux différences liées au genre, soulève des questions sur la représentation et les qualifications qui peuvent être exigées d'une élue ou d'un élu. Ce livre devrait également faire l'objet d'une lecture obligatoire pour celles et ceux qui songent à se lancer en politique municipale. Les élues et élus en bénéficieront aussi, car il s'y trouve une abondance d'informations sur la manière dont elles et ils perçoivent leur rôle, informations recueillies à partir d'un échantillon de 274 conseillères et conseillers et de 27 mairesses et maires provenant de municipalités québécoises dont la population se trouve entre 20 000 et 500 000 personnes.

Depuis l'arrivée des Français au Québec, les fonctions et pouvoirs des municipalités (ou les gouvernements locaux) ont été plus ou moins variés et étendus, que ce soit en lien avec les relations avec les autres paliers de gouvernement ou avec d'autres aspects de la vie urbaine tels les infrastructures, le développement économique, le patrimoine, la fiscalité, la participation citoyenne ou les charges sociales (voir, par exemple, Robichaud, Bérubé et Fyson, 2014; Linteau *et al.*, 1989). Depuis les fusions et défusions municipales des années 2000, le questionnement sur ce qu'est une municipalité est redevenu d'actualité. Montréal veut un statut spécial comme métropole, Québec la reconnaissance de son rôle de capitale et, en général, les associations de municipalités québécoises réclament plus d'indépendance par l'obtention d'une charte des

municipalités. Avec les responsabilités qu'elles assument, elles ne veulent plus être de simples sous-ordres du gouvernement du Québec. Dans le reste du Canada, ce sont les mêmes réclamations qui sont entendues.

Par contre, les auteures nous rappellent que le taux de participation aux élections municipales oscille autour de seulement 45 % et que la moitié des mairesses et maires sont élus sans opposition. En ce qui concerne le genre, en 2013, seulement 11 % des mairies étaient occupées par des femmes tandis que seulement 32 % des conseillers étaient des conseillères. De plus, il y a encore des gestions municipales où on ne trouve aucune femme. Il est donc d'actualité de se questionner sur la structure du pouvoir des municipalités, notamment du point de vue de la démocratie représentative. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater qu'une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs, dont font partie Anne Mévellec et Manon Tremblay, s'intéresse à la scène politique municipale.

Puisque la recherche concerne les villes grandes et moyennes avec des populations entre 20 000 et 500 000 habitants, il est possible d'analyser des fonctionnements publics relativement puissants et aux prises avec des enjeux assez variés, tout en évitant de s'adresser aux deux villes dotées de statuts particuliers, c'est-à-dire Montréal et Québec. De plus, l'échantillon est assez vaste pour être étudié à l'aide de méthodes autant quantitatives que qualitatives (les extraits d'entrevues, entre autres, illustrent fort bien les différents vécus).

Les auteures s'interrogent sur la professionnalisation des élues et élus municipaux dans une perspective de régime de genre. Inspiré de Guérin et Kerrouche (2008) et de Steyvers et Verhelst (2012), le concept de professionnalisation est considéré comme un processus ou une série de transformations qui s'étendent du profil amateur (ou profane) au profil professionnel, mais avec une diversité de formes selon le contexte national, le statut social, le genre, etc. Le profil amateur fait référence à «une faible spécialisation de la fonction politique, celle-ci étant plutôt conçue et pratiquée comme un engagement peu différencié des autres engagements sociaux ou communautaires», tandis que le profil professionnel renvoie à «une vision de leur pratique politique fortement ancrée dans la figure du *policy maker* et d'une politisation qui passe parfois par la partisanerie».

Constatant la faible proportion de femmes élues, Mévellec et Tremblay raffinent leur analyse de la professionnalisation en intégrant le concept de régime de genre. Dignes héritières des recherches de Caroline Andrew et d'autres chercheuses et chercheurs, incluant, au premier chef, Évelyne Tardy, elles enrichissent le cadre conceptuel pour inclure les

idéologies et les institutions dans la société québécoise en ce qui concerne le genre. À ce sujet, les temps ont changé depuis les riches recherches de Tardy, et cela autant dans les fonctions des municipalités que dans la perception du rôle des femmes et des hommes en politique. La prise de conscience de l'absence des femmes en politique a conduit à des formations données par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), mais aussi par des organismes comme le Groupe Femmes, Politique et Démocratie. La question de la conciliation famille-travail, qui concerne autant les femmes que les hommes élus, est maintenant un sujet de discussion à la fois à l'échelle du Québec qu'à celle des différentes municipalités. Selon les entrevues avec les élues et les élus, les partis politiques commencent à rechercher des femmes candidates.

Pour guider leur recherche, Mévellec et Tremblay posent trois séries de questions 1) sur les caractéristiques nécessaires à l'accès au mandat, 2) sur les conditions d'exercice des mandats municipaux et 3) sur la conception du rôle politique municipal. Contrairement aux attentes des chercheuses, les conseillères, encore plus que les conseillers, adoptent le profil professionnel. Cependant, pour les deux sexes, la rémunération relativement faible peut faire obstacle et forcer à garder un autre emploi rémunéré, ce qui empêcherait, jusqu'à un certain point, la professionnalisation. J'ajouterais que ce facteur ne joue pas uniquement pour la période où la personne est élue, puisque cette dernière doit également penser à l'«après-mandat». Est-ce que la personne élue peut se permettre de laisser sa carrière de côté? Nous avons vu qu'aux paliers provincial et fédéral, plusieurs élues et élus trouvent leurs nouveaux emplois dans les entreprises privées avec lesquelles elles et ils ont eu des relations pendant leur mandat - avec les dangers que cela apporte. D'autres ont le privilège de retourner auprès des gouvernements ou des organismes paragouvernementaux, qui sont tenus de leur garder une place. Pourtant, d'autres éprouvent de la difficulté à réintégrer le marché du travail. Un exemple est celui d'une ancienne syndicaliste inspirée par la volonté de défendre les intérêts des personnes démunies - motivation qui l'a fait entrer en politique - qui a dû prendre des positions, au cours de son mandat, qui ne satisfaisaient pas toujours les souhaits des syndicats et qui, pour cette raison, risque d'avoir de la difficulté à retourner à son ancien poste, poste qu'elle a peut-être occupé depuis des années. D'où la pertinence de se demander «Comment faire pour élargir le spectre des candidatures et éviter que les postes électifs ne deviennent accessibles qu'à certaines catégories de métiers ou de professions?».

Dans le même ordre d'idées, posons-nous également les questions suivantes : « Quelles expertises demandons-nous aux élues et élus ? » « À quoi servent les fonctionnaires ? » Beaucoup de recherches se font sur la participation citoyenne et l'*advocacy planning* où des experts s'allient avec les groupes citoyens pour défendre différentes causes. « Mais quelles sont les interactions entre les élues et élus, ces groupes et les fonctionnaires ? » « Quelles sont les interactions entre le cabinet politique, l'éventuel réseau d'appui de la personne élue et l'ombudsman, qui est maintenant présent dans quelques villes ? » D'après mes observations, l'élue ou l' élu sert souvent d'intégrateur entre les différents services, ce qui permet d'éviter le travail en silo des fonctionnaires. De toute évidence, d'autres recherches sont nécessaires pour en savoir davantage sur ces rôles respectifs.

Comme les auteures le suggèrent, il y a une réflexion plus poussée à faire sur l'influence des partis politiques. Je suis convaincue que la quantité d'objections à la présence de partis politiques diminuerait si les règles des partis - la ligne de parti, par exemple - s'assouplissaient, ce qui est, comme le démontre l'expérience vécue à cet égard par le Rassemblement populaire à Québec, tout à fait faisable. Je suis également certaine que les partis peuvent contribuer de façon importante à l'établissement d'un véritable programme qui couvre tous les aspects de la vie municipale, ce qu'une personne sans allégeance politique ne pourrait faire. Il serait également intéressant de vérifier jusqu'à quel point le parti peut servir comme contrepoids à la centralisation du pouvoir chez la mairesse ou le maire. Le chapitre sur les mairesses et maires constitue d'ailleurs un excellent départ pour mieux comprendre comment le leadership est perçu. Une des forces du présent ouvrage est effectivement sa démonstration des différences de perception des mairesses et maires et des conseillères et conseillers quant à leurs rôles. Tandis que les conseillères et conseillers n'optent pas toutes et tous pour le profil professionnel, les mairesses et maires, eux, se considèrent comme des professionnels de la politique.

Les chercheuses observent certaines ressemblances d'attitudes et d'actions entre les femmes et les hommes élus. Cependant, selon les auteures, il semble que ce sont surtout les conseillers qui cherchent à évacuer les caractéristiques propres au politique, comme s'ils étaient soucieux de préserver « une conception du local apolitique et gestionnaire » que les auteures voient comme « une forme de vision populiste de la politique municipale ». Leur recherche indique toutefois, il me semble, l'émergence dans le domaine de femmes et d'hommes qui, consciemment, mettent

en question la culture politique dominante ainsi que le régime du genre actuel en politique. À côté de leur mise en question des politiques, ces femmes et ces hommes semblent se rendre compte qu'ils ont des intérêts à défendre dans les secteurs qui traditionnellement étaient considérés comme «féminins» ou «masculins». Cela n'exclut évidemment pas qu'il y a encore des femmes qui veulent s'intégrer dans un monde politique plus traditionnel.

Bref, ce livre est une contribution importante à la recherche et un point de départ extraordinaire pour des recherches passionnantes à venir!

Winnie Frohn

Professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques

Université du Québec à Montréal

Conseillère municipale à Québec de 1985 à 1995

Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec 1989-1995

Remerciements

Un livre est une expérience collective. *Genre et professionnalisation de la politique municipale: un portrait des élues et élus du Québec* n'échappe pas à cette règle. En effet, plusieurs personnes et organismes ont rendu possible sa réalisation.

Nos remerciements vont d'abord aux femmes et aux hommes politiques qui ont participé à notre enquête, que ce soit en remplissant le questionnaire que nous leur avons envoyé en mai 2010 ou en nous accordant une entrevue au cours de l'été 2011. Sans leurs réponses au questionnaire et leurs témoignages, sans leur temps et leur confiance, ce livre n'aurait tout simplement pas été possible.

Dominic Villeneuve a été la cheville ouvrière de cette recherche; il a préparé et administré les questionnaires sur formats papier et informatique, et organisé la logistique inhérente aux 66 entrevues menées. En outre, il a produit les analyses statistiques et participé à l'analyse qualitative des données d'entrevues. Son aisance avec l'informatique nous a - plus d'une fois - été d'un grand secours et sa curiosité nous a démontré qu'une relève universitaire était là, en gestation.

Notre gratitude va aussi à Guy Chiasson (Université du Québec en Outaouais) et à Winnie Frohn (Université du Québec à Montréal), qui ont lu et commenté une version préliminaire du manuscrit. Leurs commentaires ont indéniablement contribué à améliorer notre ouvrage.

L'argent mène le monde (y compris celui de la recherche), et notre projet n'aurait pu voir le jour sans le financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC). Pour cela, nous sommes grandement reconnaissantes à l'organisme fédéral. Nos remerciements vont

aussi à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa qui a contribué, par le truchement de son concours d'aide à la publication et à l'édition, à la réalisation de cet ouvrage.

Nous exprimons également notre gratitude aux Presses de l'Université du Québec qui ont accepté, avec enthousiasme, de publier notre ouvrage. Nous remercions madame Martine Des Rochers, directrice générale, et son équipe. Leur professionnalisme ainsi que leur flexibilité ont fait de la production de cet ouvrage une expérience fort agréable.

Nous terminons avec une pensée chaleureuse pour Évelyne Tardy, dont les travaux pionniers sur les femmes en politique municipale au Québec ont, à moult égards, inspiré notre recherche. Nous souhaitons surtout que *Genre et professionnalisation de la politique municipale* fasse le pont entre les travaux d'Évelyne Tardy et les réflexions à venir sur le genre et la politique municipale au Québec.

Table des matières

Préface / <i>Winnie Frohn</i>	VII
Remerciements /	XIII
Liste des figures et tableaux /	XIX
Liste des sigles et acronymes /	XXI
Introduction	1
Les études sur le genre	5
La sociologie politique	10
Chapitre 1 /	
État du savoir sur la sociologie des élues et élus municipaux	19
1.1/ Une revue de la littérature sur la sociologie des élues et élus locaux	20
1.1.1/ Échelon municipal: parent pauvre de la sociologie électorale	20
1.1.2/ Travaux sur la politique municipale: articuler profils et actions	23
1.2/ L'apolitisme est-il un objet des sciences politiques?	27
1.3/ Les travaux pionniers en sociologie politique municipale sous l'angle du genre	31
1.4/ Le choix des villes moyennes et grandes du Québec pour dresser le portrait du personnel politique municipal	36
1.5/ Des précisions méthodologiques	40

Chapitre 2 /	
Accès à l'Hôtel de Ville, profils et trajectoires	43
2.1 / L'éligibilité	45
2.2 / Le recrutement	47
2.2.1 / Antécédents familiaux	51
2.2.2 / Engagement sociopolitique	60
2.2.3 / Décision de faire le saut en politique	65
2.2.4 / Profil sociodémographique	68
2.3 / La sélection par les partis politiques	75
2.4 / L'élection	79
Conclusion	85
Chapitre 3 /	
Conditions d'exercice des mandats municipaux	87
3.1 / Le temps partiel ou le temps complet	90
3.2 / Le bénévolat ou la rémunération	98
3.3 / Les perceptions des femmes en politique	105
3.4 / La formation des élues et des élus	109
3.5 / La carrière	114
Conclusion	119
Chapitre 4 /	
Conseillères et conseillers municipaux	121
4.1 / Le métier politique municipal saisi par le rôle	124
4.2 / Les trajectoires des conseillères et des conseillers municipaux	126
4.2.1 / Trajectoires et entrées en politique	126
4.2.2 / Trajectoires, entre continuité et rupture	129
4.2.3 / Entrer en politique municipale et pas ailleurs : l'éloge de la politique au concret	137
4.3 / Les horizons territoriaux	140
4.3.1 / Horizon territorial de la proximité	141
4.3.2 / Horizon territorial à l'échelle de la ville	145
4.4 / Le cœur du métier	150
4.4.1 / Servir la population	153
4.4.2 / Agir pour la population	163
4.5 / Le positionnement eu égard aux partis politiques	170

4.5.1 /	Conseillères et conseillers indépendants	171
4.5.2 /	Conseillères et les conseillers affiliés à des partis politiques	178
	Conclusion	186
Chapitre 5/		
	Mairessees et maires	189
5.1 /	Les trajectoires des mairesses et des maires	191
5.1.1 /	Antécédents	191
5.1.2 /	Entrée en politique municipale	194
5.1.3 /	Conquête du mandat mayoral	197
5.2 /	Le travail au quotidien des mairesses et des maires: gérer et organiser la ville	201
5.2.1 /	Agir sur le vif au quotidien	202
5.2.2 /	Organiser le travail du conseil municipal	208
5.2.3 /	Assurer les relations avec la direction générale ...	217
5.2.4 /	Gérer les institutions régionales	226
5.3 /	La fonction symbolique: incarner la ville au quotidien	231
5.3.1 /	Incarner la ville: fonction mayoral par excellence	232
5.3.2 /	Faire son épicerie: les mairesses et les maires sous le regard de la population	235
5.3.3 /	Faire face à l'opinion publique	239
	Conclusion	241
	Conclusion	243
	Les élues, les élus et l'électorat	245
	L'expertise des élues et des élus	247
	Le genre, l'intersectionnalité et la professionnalisation	248
Annexe 1/		
	Municipalités retenues dans l'enquête et leur population (recensement 2011)	251
Annexe 2/		
	Guide d'entrevue	253
	Bibliographie /	255

Liste des figures et tableaux

Figures

4.1 / Rôle politique des conseillères et conseillers municipaux décomposé.....	187
--	-----

Tableaux

2.1 / Engagement dans un parti politique des parents des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers	54
2.2 / Engagement dans une organisation de nature sociale ou politique des parents des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers.....	54
2.3 / Engagement dans des organisations de nature sociopolitique des conjointes ou conjoints des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers	58
2.4 / Engagement politique des conjointes ou conjoints des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers	59
2.5 / Adhésion à un parti politique, passé ou actuel, des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers	63
2.6 / Participation à l'organisation d'une campagne électorale chez les mairesses et les maires, les conseillères et les conseillers.....	63

2.7/ Occupation des femmes et des hommes, selon le poste politique	73
3.1/ Nombre de mandats par poste.....	116
4.1/ Engagement des conseillères et des conseillers avant leur entrée en politique.....	127

Liste des sigles et acronymes

ADGMQ	Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
ADMQ	Association des directeurs municipaux du Québec
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
CLD	Centre local de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
DGEQ	Directeur général des élections du Québec
ENAP	École nationale d'administration publique
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GFPD	Groupe Femmes, Politique et Démocratie
GRIM	Groupe de recherche sur les innovations municipales
LERM	Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
LGBT	Lesbiennes, gais, bisexuels et trans*
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
UMQ	Union des municipalités du Québec
VUT	Vote unique transférable

Introduction

Le monde municipal québécois a connu d'importantes transformations institutionnelles depuis la politique de réorganisation territoriale municipale des années 2000, aussi appelée «réforme Harel». La réduction du nombre de municipalités, mais surtout la consolidation des principaux pôles urbains du Québec, a changé le découpage et le portrait municipal de la province. À titre d'exemple, il existe désormais dix municipalités de plus de 100 000 personnes. Dans la foulée de la création de ce nouveau contexte institutionnel, la simultanéité des scrutins municipaux a été progressivement instaurée afin de susciter un grand rendez-vous démocratique (Breux et Bherer, 2011, p. 10). Ce rendez-vous semble avoir été manqué, tout au moins du point de vue de l'électorat qui ne se déplace guère plus lors des échéances électorales. Le taux de participation continue d'osciller autour de 45 %¹, montant jusqu'à 47,2 % en 2013, alors que la moitié des mairesses et des maires est élue sans opposition². Autre changement : la proportion des femmes en politique municipale s'est accrue depuis le début des années 2000, passant de 11 % de mairesses en 2001 à 17 % à la suite des élections de 2013, les proportions du côté des conseillères étant respectivement de 24 % et 32 %. Outre que cette

-
- 1 Ce taux de participation s'inscrit dans la moyenne des derniers scrutins municipaux québécois. Champagne et Patry (2004) précisent que ce taux a oscillé entre 49 et 56 % entre 1996 et 2002. Il se situe aussi dans la moyenne canadienne (Sancton et Young, 2009), même si cette dernière n'est qu'approximative à cause de l'absence de données colligées. Considéré comme faible, ce taux de participation doit néanmoins être mis en perspective avec des taux de participation aux élections fédérales au Québec (entre 55 et 58 %) qui, bien que plus élevés, restent modestes.
 - 2 Précisons que, selon le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour la première fois en 2013, la proportion de mairesses et de maires ayant accédé à la tête de leur municipalité sans opposition est inférieure à 50 %. <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/statistiques_elections_2013_candidat_elus.pdf>, consulté le 21 mars 2016.

progression n'a pas fait l'objet d'études approfondies, l'examen de la réorganisation territoriale municipale des années 2000 à la lumière du genre reste à faire.

Dans ce contexte de renouvellement institutionnel, les enjeux municipaux ont pris une nouvelle importance dans l'actualité québécoise récente. Si les élections de 2009 ont été marquées par des allégations de corruption, la commission Charbonneau a depuis mis au jour un certain nombre de dérives dans la gestion de plusieurs municipalités. Dans ce contexte, un nouvel éclairage a été porté sur le personnel politique municipal³, principalement les mairesses et maires, sur qui pèsent des soupçons de malversations. Les « chutes » de Gilles Vaillancourt, ancien maire de Laval, de Robert Poirier et de Sylvie St-Jean, autrefois maire et mairesse de Boisbriand, de Richard Marcotte, ex-maire de Mascouche, ou encore de Gilles Pépin, ex-maire de Saint-Constant, ont toutes fait la une de l'actualité. *A contrario*, la catastrophe de juillet 2013 a été l'occasion de mettre en valeur le leadership de Colette Roy Laroche, mairesse de Lac-Mégantic, incarnant la résilience de sa communauté. Au-delà de ces trajectoires individuelles, les municipalités québécoises dans la foulée de leurs consœurs albertaines et ontariennes, réclament une nouvelle reconnaissance de la part du gouvernement provincial. Le livre blanc déposé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2012 articule ainsi la revendication d'une reconnaissance de l'autonomie du gouvernement municipal par la proposition de Charte des municipalités du Québec, ainsi que la négociation d'une entente fiscale et financière permettant à des municipalités plus autonomes d'assumer leurs responsabilités. Ces revendications et leur éventuelle reconnaissance par les gouvernements québécois successifs offrent l'occasion de se pencher sur celles et ceux qui sont à la tête de ces municipalités.

Dans cet ouvrage, nous proposons une analyse, en termes de sociologie politique, du personnel politique des villes moyennes et grandes du Québec, et ce, sous la loupe privilégiée de la notion de genre. Notre questionnement est relativement simple, mais important, puisqu'il s'agit de comprendre qui sont les élues et élus et comment elles et ils pratiquent leur mandat municipal. L'angle retenu est celui de leur professionnalisation, et ce, dans une perspective sensible au genre. La professionnalisation est entendue ici non seulement comme la mise à disposition des ressources matérielles suffisantes pour exercer les fonctions politiques,

3 Dans l'ensemble de cet ouvrage, l'expression *personnel politique* désignera uniquement le personnel politique élu, excluant ainsi les membres des cabinets et le personnel administratif.

mais aussi comme la reconnaissance d'un certain nombre de savoirs et savoir-faire liés à l'exercice des mandats (Gaxie, 2001). Une approche sensible au genre implique d'analyser la professionnalisation de manière distincte et comparative pour les femmes et pour les hommes, mais aussi d'interroger les dispositifs sociaux qui encadrent et modèlent la professionnalisation des unes et des autres: le régime du genre, c'est-à-dire les processus de création de la féminité et de la masculinité, les représentations et les pratiques, les privilèges et les contingences qu'elles entraînent. Par exemple, un nombre important d'études sur les femmes en politique a montré qu'elles font le saut dans l'arène électorale plus tardivement que les hommes, notamment en raison de leurs responsabilités familiales (du moins, pour celles qui en ont). Or cette entrée tardive en politique n'est pas sans affecter leur carrière politique - comme les rôles qu'elles assument, les influences qu'elles exercent, les gains qu'elles décrochent (comme le montre la récente étude de Navarre dont il est question plus bas). Dans l'une des premières études réalisées sur les femmes en politique aux États-Unis, Diamond (1977, p. 13) a noté que les législatures des États (*state legislatures*) les plus féminisées étaient aussi les moins professionnalisées, c'est-à-dire celles où le calendrier annuel de travail était le plus bref et où les émoluments des parlementaires étaient les plus modestes. Un dernier exemple suffira à illustrer ce que peut révéler le genre dans le cadre d'une analyse de la professionnalisation. Les rôles de genre impliquent un partage des compétences entre les femmes et les hommes: à elles le culturel, le social et l'humain, à eux l'économique et le travail physique. Or, dans un contexte où le municipal reste encore largement perçu comme un espace de gestion des infrastructures, il est possible que ces perceptions n'incitent pas les femmes à se lancer en politique municipale, et si elles s'y font élire, ce ne sera que pour hériter des dossiers les moins influents, ceux à connotation socioculturelle, notamment en raison de leurs présumées incompétences en matière de finances et d'infrastructure (qui sont des positions de grande influence en politique municipale) et de leurs compétences «naturelles» dans tout ce qui est relié à la «gestion de l'humain». Maud Navarre (2015) a fait paraître *Devenir élue. Genre et carrière politique*, un ouvrage dans lequel «le genre interroge les concepts de rôle et de carrière [politiques]» (p. 10). Son étude⁴ a porté sur la Bourgogne, «un terrain représentatif de la situation nationale [française]» (p. 16) au regard de la participation des

4 Reposant sur une triangulation méthodologique alliant un questionnaire, des entretiens de type «récits de vie» et des observations de campagnes électorales et de séances plénières des assemblées politiques (conseils régionaux, conseils généraux et conseils municipaux).

femmes à la vie politique. De manière plus précise, Navarre (2015) s'est intéressée aux Bourguignonnes et aux Bourguignons qui assumaient un mandat représentatif aux échelons national, régional et municipal (pour les communes de 3 500 personnes et plus) entre 2009 et 2011. Sans étonnement, le palier municipal regroupe le plus grand nombre de mandats enquêtés, soit 1 879 sur 2 133. Pour cette raison, les constats de cette étude seront particulièrement éclairants pour notre réflexion sur le Québec. Navarre (2015) montre ainsi que le genre façonne indéniablement les carrières politiques municipales (voir aussi Dulong et Matonti, 2007). De manière plus précise, elle démontre que la politique a été conçue par et pour les hommes, selon leur socialisation, leurs expériences et leurs réseaux (de copains), les ressources matérielles et symboliques dont ils jouissent, leurs valeurs (de performance et de compétition), leurs rôles familiaux qu'ils peuvent gérer à distance, leurs ambitions et leurs conceptions du succès... Rien d'étonnant alors que les femmes assument non sans difficulté une carrière en politique municipale.

Notre travail participe à une certaine «banalisation» de l'objet municipal dans les sciences politiques canadiennes, en cela qu'à l'instar de Desage et Guéranger (2011) nous prétendons qu'il faut en faire un objet banal, usuel de la discipline, sur lequel doivent s'appliquer les questions et les outils des sciences politiques. L'examen de la littérature scientifique canadienne permet d'affirmer que ce n'est pas encore le cas (Eidelman et Taylor, 2010; Graham, Phillips et Maslove, 1998). Si plusieurs études traitent de la sociologie du personnel politique fédéral et provincial (Docherty, 1997, 2005; Franks, 1987; Pelletier, 1984), parfois sous l'angle particulier du genre (Tremblay et Trimble, 2004; Trimble, Arscott et Tremblay, 2013), elles sont plus rares à l'échelle des municipalités. Nous devons néanmoins souligner un certain nombre de travaux, comme les enquêtes sur les femmes dans des conseils municipaux québécois réalisées sous la direction d'Évelyne Tardy à partir du début des années 1980 (Tardy, 2002; Tardy *et al.*, 1982; Tardy, Tremblay et Legault, 1997), ou encore celle de Siegel, Kushner et Stanwick (2001) s'intéressant aux mairesses et maires des grandes villes ontariennes. Des travaux plus récents ont porté sur les minorités visibles dans les grandes villes du Canada (Andrew, Biles et Siemiatycki, 2008), sur les femmes en politique municipale rurale (Carbet, 2011), ou encore sur la présentation journalistique des candidates aux élections municipales en Alberta (Wagner, 2010).

Menée de 2009 à 2012, notre recherche, financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, avait pour but de compléter les connaissances sur la sociologie du personnel politique municipal

au Québec. Troisième scrutin municipal après la mise en œuvre de la réforme de réorganisation territoriale municipale, les élections de 2009 ont constitué un moment propice pour étudier les conseils municipaux dans ces nouveaux contextes institutionnels. En effet, Dahlerup (2004) et Farrell (2001) ont fait valoir qu'il faut au moins trois élections pour que se fassent pleinement sentir les conséquences de l'établissement de nouvelles règles du jeu électoral. Le travail proposé ici s'inscrit dans une démarche de sociologie politique et des études sur le genre. Dans les prochaines pages, nous allons préciser le contenu et les apports de ces deux créneaux, en débutant par le genre.

Les études sur le genre

Le genre est une notion fondamentale ayant guidé notre recherche sur le personnel politique dans les villes moyennes et grandes du Québec au terme de la première décennie du XXI^e siècle. En cela, notre démarche s'inscrit dans une tendance nouvelle qui consiste à tenir compte du genre dans les travaux sur la ville (pour deux exemples de 2015, voir le dossier «Le genre, la ville» dans le numéro 33 de la revue *Travail, genre et sociétés*, sous la direction de Nicole Mosconi, Marion Paoletti et Yves Raibaud, ainsi que l'étude récente de Navarre). Dans les prochains paragraphes, nous nous attacherons à définir la notion de genre (et la notion corollaire de «régime du genre») et à expliquer en quoi elle a guidé notre démarche auprès des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers au Québec, et en quoi elle s'est révélée «une catégorie utile» à notre analyse, pour reprendre les termes de Scott (1988).

Puisant ses racines dans la psychanalyse et la sexologie américaines des années 1960 et 1970, la notion de genre doit l'essentiel de son contenu ontologique aux réflexions de féministes dans les années 1970. Dans un premier temps, elle est définie comme un «sexe social», c'est-à-dire une interprétation socioculturelle d'une donnée biologique que serait le sexe (assimilé aux «organes de la génération» pour reprendre la belle expression de Thomas Laqueur, 1992). Outre de voir dans le sexe une donnée «naturelle» et dans le genre une construction «culturelle», l'un et l'autre entretiendraient un rapport cohérent de causalité: au sexe femelle correspondrait le féminin et au sexe mâle, le masculin. Selon ce raisonnement, le sexe précéderait le genre, et ce, en vertu d'une Vérité incommensurable du corps. Le genre serait l'habillage confectionné par les cultures humaines permettant au sexe de se balader en société. Sans rejeter

entièrement cette lecture, les travaux plus récents ont permis de la complexifier : le genre n'est pas « le féminin/les femmes » et « le masculin/les hommes », mais bien le dispositif idéologique et culturosociétal qui crée « le féminin/les femmes » et « le masculin/les hommes », un peu à la manière de la « machine » dans la colonie pénitentiaire de Kafka dont la herse marque de manière indélébile le corps de sa victime, mais aussi son esprit...

Bereni *et al.* (2012, p. 10) définissent le genre comme « un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) ». Si le genre est un marqueur socioculturel des corps, il est surtout un arbitre qui les répartit entre deux groupes inégaux au regard de leurs symboliques. De manière plus précise, le genre est : 1) une construction sociale ; 2) un processus relationnel ; 3) un rapport de pouvoir ; 4) une composante d'autres rapports de pouvoir.

Le genre est une construction sociale, en cela qu'il n'est pas inné : il est façonné par la société où il se déploie et, par conséquent, il est situé dans le temps et l'espace. Comme les mains modèlent une poterie, la socialisation sculpte les corps et les esprits afin qu'ils re/produisent le féminin et le masculin, et ce, par le truchement de divers véhicules : la famille, l'école, le travail, la religion, les médias, la politique, entre autres. De manière plus précise, le genre est hégémonique, en cela qu'il est omniprésent, mais pourtant invisible, relevant du sens commun, de l'ordre des choses, voire de la nature... Judith Butler a montré que l'hétérosexualité était au cœur de la confection du genre : être femme, c'est être attirée par un homme, et vice-versa, un dispositif qu'elle nomme la « matrice hétérosexuelle » (Butler [1990] 2005, p. 66 ; voir aussi Tin, 2008). Les émotions participent aussi au façonnement des genres, les femmes étant définies comme plus préoccupées par les autres, plus en phase avec le *care* (Gilligan, 1982). Comme la coiffure, le vêtement constitue un puissant outil au service de la confection des genres, à un point tel que certains pays ont adopté des lois interdisant le travestissement (Steinberg, 2001, p. 13-23), ou même le simple port du pantalon aux femmes en France de 1800 à 2010⁵, en réponse aux angoisses engendrées par la confusion des sexes (Bard, 2010, p. 69-89, 381). Bien d'autres dispositifs contribuent à marteler le genre : les arts (la littérature, les chansons,

5 Si l'ordonnance du 16 brumaire an IX, qui disposait que « [t]oute femme, désirant s'habiller en homme, devra se présenter à la Préfecture de police pour en obtenir l'autorisation » (Bard, 2010, p. 70), a été abrogée en 2010, elle était tombée en désuétude et non appliquée depuis longtemps.

la peinture, le cinéma...), les manières d'être (comme de se tenir debout), de dire (certains mots ne convenant pas aux femmes...) et de faire (ou de ne pas faire, comme fumer le cigare, encore aujourd'hui une prérogative masculine), les choix scolaires et professionnels, le boire et le manger, les divertissements et les sports, les habitudes de consommation, les textiles (leurs couleurs, leurs motifs, leurs textures), etc.

Le genre est un processus relationnel, en cela que les femmes/le féminin et les hommes/le masculin, les valeurs qui leur sont accolées et les représentations qui en sont faites relèvent d'oppositions. Dans un livre au titre évocateur, *La domination masculine*, Pierre Bourdieu montre de quelle façon ces polarisations forment système pour confectionner les genres : aux hommes l'extérieur, le sec, le dessus, le haut, la droite, le dur, la force, et aux femmes l'intérieur, l'humide, le dessous, le bas, la gauche, le mou, la faiblesse... (Bourdieu, 1998, p. 17). Ces dualités, qui puisent leur légitimité dans la dichotomie masculin/féminin, sont possibles parce qu'avalisées par un auditoire qui, outre d'y adhérer, les re/produisent.

Le genre est un rapport de pouvoir, en cela que les valeurs et les représentations associées au féminin et au masculin sont hiérarchisées. Dans ses travaux sur la pensée de la différence, Françoise Héritier (1996) soutient que le féminin est, de manière soutenue, dévalorisé par rapport au masculin, une dynamique qu'elle décrit par la notion de « valence différentielle des sexes ». Sans doute, l'émotivité a moins bonne presse que la raison, la dépendance que l'indépendance, les lettres que les chiffres, la faiblesse que la force, les graisses que les muscles, le sang menstruel que le sperme générateur... Être femme, c'est cumuler les épithètes indésirables de la carte des oppositions hiérarchisées.

Enfin, le genre est une composante d'autres rapports de pouvoir, car il participe au réseau des inégalités qui modèlent les sociétés, que ce soit sur la base de l'âge, de la classe sociale, de la couleur de la peau, de la religion ou de la préférence sexuelle, entre autres. Le genre s'inscrit ainsi dans une approche intersectionnelle en recherche. Par exemple, constater que les personnes âgées sont pauvres est une chose, mais raffiner cette affirmation en prenant en compte le genre permet d'affirmer que la pauvreté se conjugue plus souvent au féminin qu'au masculin. Ainsi, il n'est pas rare que le visage de la pauvreté soit celui d'une personne âgée, certes, mais fréquemment de sexe féminin non seulement parce que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, mais surtout parce que la division sexuelle du travail leur a été moins favorable et qu'elle

ne leur a pas permis d'économiser pour leurs vieux jours. Les religions constituent de puissants outils au service du genre, alors que les femmes sont - pour l'essentiel - exclues du sacré car jugées impures.

Le genre forme un régime, au sens où il se veut une idéologie avec ses valeurs, ses normes et ses règles; il comporte des actrices et des acteurs qui entretiennent des relations (de pouvoir) dans le cadre d'institutions (la famille hétérosexuelle et hétéroparentale, l'école, les moyens de communication, etc.). En d'autres mots, le genre est hégémonique au sens gramscien du terme, car il ne s'impose pas aux personnes par la coercition et la violence de l'État, mais plutôt par le consentement et l'adhésion aux modèles proposés par les institutions dominantes de la société civile, et relayés par l'État, comme le système scolaire, les médias, la famille, le marché du travail et celui des loisirs, le régime de la consommation, la gouverne et le leadership. Alors que des auteures considèrent l'hétérosexualité et sa matrice comme des dispositifs au cœur de la confection du genre (Butler [1990] 2005, p. 66), au point de voir dans l'hétérosexualité un régime politique (Ludwig, 2011; Wittig, 1989), le genre, en tant qu'idéologie hégémonique se matérialisant en une pléiade d'institutions, forme aussi régime, d'où la notion de « régime du genre ».

Quelle est l'utilité du genre pour analyser le personnel politique élu dans les villes moyennes et grandes du Québec de 2009 à 2012? Le genre est une « catégorie utile d'analyse historique », pour reprendre le titre d'un texte marquant de Joan Scott (1988), et ce, au moins à quatre égards. Premièrement, le genre permet de comparer les femmes et les hommes, un peu à la manière du sexe en tant que variable indépendante dans les analyses statistiques. Par exemple, ainsi assimilé au sexe, le genre permet d'analyser la progression de la présence des femmes dans les conseils de ville du Québec ou encore leur participation à des organisations de la société civile en comparaison de celle de leurs compagnons masculins.

Deuxièmement, la prise en compte du genre permet de « dégénéraliser » les analyses et de les rendre plus sensibles aux particularités des femmes et des hommes. Par exemple, comme cela ressortira au chapitre 2, il appert qu'une part substantielle du personnel politique provient de familles où les parents (la mère ou le père) participaient à des organisations sociales et politiques. Si cette observation révèle l'importance de la socialisation politique durant l'enfance dans le cursus d'une carrière politique à l'âge adulte, elle tait le fait que cette influence infantile semble être plus déterminante pour les femmes que pour les hommes: elles sont proportionnellement plus nombreuses qu'eux à provenir d'une famille politisée. Prendre en compte le genre offre ainsi la possibilité de

démasquer une observation présentée comme une donnée générale, mais qui dissimule le fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à provenir d'une famille politique, ce qui, au demeurant, constitue peut-être un contrepoids à la carence de modèles de femmes en politique.

Troisièmement, le genre constitue un principe transversal, et non vertical, d'analyse. Cela signifie qu'il ne se limite pas à décortiquer les seules problématiques relatives aux femmes, mais aussi celles qui concernent les deux sexes. Le genre reste certes utile pour analyser les dossiers des garderies ou de l'équité salariale, mais il l'est aussi pour l'éclairage de rue et la collecte des ordures sélectives. Par exemple, examiner l'éclairage des rues sous l'angle du genre permet de démontrer qu'une luminosité insuffisante peut accroître le sentiment d'insécurité des femmes et limiter leur mobilité dans l'espace public une fois la nuit tombée. Une femme pourrait ainsi renoncer à suivre des cours à l'université le soir et une autre, à accepter un travail en soirée, limitant ainsi leurs perspectives d'emploi et leur qualité de vie à plus long terme. Cela dit, il est possible que des hommes se sentent aussi menacés par un éclairage de rue mal adapté, notamment s'ils appartiennent à une minorité sexuelle.

Quatrièmement, le genre permet de dénaturiser les femmes et leurs expériences de vie et de révéler le contenu social et politique des rapports (de force) qu'elles entretiennent avec les hommes. Participant d'un rapport social, le genre permet précisément de porter un regard analytique sur les dispositifs idéologiques et pratiques qui agissent pour instituer les différences et les hiérarchies entre les femmes et les hommes. Ainsi, comme nous le suggérons au chapitre 2, est-il possible que, pour les femmes, avoir une mère active en politique constitue un contre-modèle ouvrant une brèche au régime du genre qui assigne la politique aux hommes, voire pour qui la politique constitue un espace de performativité de leur masculinité? Est-il possible que les trajectoires de professionnalisation des femmes et des hommes en politique reflètent celles de leur socialisation différenciée et hiérarchisée, c'est-à-dire qu'on attribuerait davantage aux hommes un profil dit « professionnel » et aux femmes un profil d'amatrice, alimentant le préjugé sexiste suivant lequel si les femmes sont si peu nombreuses en politique, c'est tout simplement parce qu'elles ne sont pas faites pour ça...? Se peut-il que la répartition des responsabilités au conseil de ville ne découle pas des prétendues « affinités naturelles » des femmes et des hommes pour telle ou telle question, mais réponde plutôt à la dualité hiérarchique maîtresse hommes-masculin/femmes-féminin? S'il advenait que les hommes dominent les

finances et les infrastructures (ce qui ressort de l'examen des municipalités françaises; Navarre, 2015, p. 62-68), une approche basée sur le genre permet non seulement de désamorcer une explication soutenant qu'ils sont naturellement plus compétents pour ces dossiers, mais aussi d'en proposer une à saveur politique: d'un côté, cette concentration constitue un effet du régime du genre qui associe les hommes aux « gros sous » et aux travaux d'infrastructure (en amont, en raison de leur masculinité et en aval, performant et reperformant cette masculinité) et, de l'autre, elle conforte ce régime en leur permettant de dominer et l'espace municipal en général (en raison de l'importance de ces dossiers en gestion municipale), et leurs collègues femmes en particulier (reléguées aux dossiers cosmétiques...). Le régime du genre est sauf...

En somme, notre analyse examinera le genre en tant que catégorie transversale d'analyse dans un souci de mettre au jour les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes dans les villes moyennes et grandes du Québec. L'autre créneau dans lequel s'inscrit notre travail est celui de la sociologie politique.

La sociologie politique

Notre travail participe à un ensemble plus vaste de recherches menées depuis le début des années 1990 qui, bien que s'appuyant sur la sociologie du personnel politique, cherchent à mettre en lien les caractéristiques de ces élues et élus avec les dynamiques institutionnelles (Guiraudon, 2000; Lacroix et Lagroye, 1992) ou avec l'affirmation d'un métier politique (Garraud, 1989; Offerlé, 1990). Dans cette littérature, nous retrouvons des travaux portant sur les membres du Parlement européen, par exemple sur les parlementaires de France (Beauvallet, 2003) ou, plus précisément, sur leur longévité (Marrel et Payre, 2005), ainsi que sur le personnel politique municipal (Briquet, 1994; Fontaine et Le Bart, 1994).

Le personnel politique municipal au Canada, et plus généralement dans le monde anglo-saxon, est souvent considéré comme un personnel amateur (selon les modèles britanniques des *gifted amateurs* ou des *layperson*). Quelques travaux, comme celui de Steyvers et Verhelst (2012, p. 4), soulignent avec ce terme le fait que les personnes élues sont des citoyennes et des citoyens comme les autres, n'importe qui pouvant soumettre sa candidature pour représenter la communauté (bien que le régime du genre rappelle que cette capacité concerne bien davantage les hommes que les femmes). Cette conception « amateur » suppose

également que le processus de sélection serait inclusif pour les différents groupes présents dans la société (en référence au régime du genre, également inclusif des femmes et des hommes). Finalement, elle met de l'avant l'idée d'une certaine perméabilité de la scène politique locale avec le reste de la société, permettant des passages fluides entre n'importe quelle sphère de la société et les rangs du conseil municipal (c'est d'ailleurs une telle conception qui sous-tend l'argument suivant lequel la politique locale est plus accessible aux femmes que la politique nationale).

L'élection confère automatiquement à chaque personne campant un rôle de représentation les capacités et les compétences nécessaires et suffisantes à l'exercice de son mandat. Même si, dès 1968, Plunkett relevait les limites d'une conception administrative et profane du palier municipal, cette image est restée prédominante, tant dans l'imaginaire canadien que dans la littérature scientifique. Ainsi, Tindal et Nobes-Tindal (2009, p. 9-12) rappellent qu'historiquement les municipalités canadiennes sont d'abord conçues comme des regroupements de propriétaires (au demeurant essentiellement masculins, bien que des femmes propriétaires aient voté au Bas-Canada de 1791 à 1849) (Picard, 1993), qui cherchent à se doter de biens et de services collectifs, et ce, en maintenant le taux de taxation le plus bas possible. Mais, selon Tindal et Nobes-Tindal, cette conception est dépassée, car elle ne rend pas compte de la complexité de la gestion des villes modernes. Dans leur ouvrage collectif couvrant les dix provinces canadiennes, Sancton et Young (2009) font peu de place à la question des conditions d'accès et d'exercice du pouvoir municipal (et encore moins à l'aune du genre), même s'ils évoquent un certain nombre d'enjeux dans leur conclusion : la présence des partis politiques municipaux, la faible représentativité descriptive du corps politique municipal, la faible participation électorale ou encore la forte stabilité du personnel politique municipal.

De façon générale, les ouvrages sur le palier municipal traitent du personnel politique et administratif selon une approche descriptive, juridique et organisationnelle, sans vraiment analyser les parcours et les pratiques quotidiennes, et, bien entendu, encore moins à la lumière du genre (Baccigalupo, 1990; McAllister, 2004). Pour sa part, Sancton (2011) consacre quelques pages (p. 190-194) aux conditions d'exercice du pouvoir dans les conseils municipaux, mais s'attarde davantage au leadership des mairesses et des maires. Les ouvrages portant sur la politique dans les grandes villes canadiennes accordent en général plus de place à ces objets, notamment en examinant la place occupée par les femmes dans ces conseils municipaux (Graham *et al.*, 1998; Trimble, 1995), les autres

formes de participation politique (Graham *et al.*, 1998 ; Thomas, 1995) ainsi que les relations qu'entretiennent les élites politiques et administratives (Price, 1995). Nous proposons de prendre à contre-pied cette approche plutôt traditionnelle de la politique municipale en optant pour une lecture guidée par la question de la professionnalisation du personnel politique élu à l'échelle locale, et ce, en l'enrichissant d'un souci porté au genre, un croisement que Navarre (2015, p. 240-241) décrit par la notion de « carrière de genre » traduisant le fait que les trajectoires des carrières politiques sont façonnées par le genre.

Une vaste enquête européenne sur les conseils municipaux (Municipal Assemblies in European Local Governance) a permis d'explorer l'opposition de deux idéaux-types de carrière municipale : celui du profane (*layperson*) et celui du professionnel (Steyvers et Verhelst, 2012)⁶, une opposition qui, de prime abord, s'harmonise parfaitement au régime du genre, les femmes rejoignant *a priori* le camp des profanes et les hommes, celui des professionnels. L'intérêt de cette démarche est de mettre au jour de nouvelles formes d'accès et de trajectoires politiques municipales sous la loupe de la « professionnalisation », sans pour autant nier la résistance de comportements plus traditionnels. La professionnalisation n'est pas une notion propre au palier local ; au contraire, elle a été élaborée pour analyser les caractéristiques ou les transformations des personnels politiques parlementaires. Plusieurs modèles ont ainsi été développés aux États-Unis pour tenter de mesurer le degré de professionnalisation des membres du Congrès. Par exemple, l'index de Squire (1992, 2007) propose trois indicateurs : la rémunération, le temps accordé à l'exercice du mandat ainsi que l'accès à du personnel de soutien. Cette notion de professionnalisation, que nous testons à l'échelle municipale, nous permet d'inscrire notre travail dans une réflexion plus générale sur les élites politiques⁷, et de nous inscrire dans une discussion internationale à la suite de Mouritzen et Svara (2002) et intergouvernementale (Borchert et Zeiss, 2003 ; Cotta et Best, 2000). Cela dit, notre intérêt pour le genre ajoute une touche distinctive à notre travail. Finalement, comme Corbett (2013) le rappelle, la professionnalisation peut aussi être intégrée dans deux types de discours normatifs sur le fonctionnement de l'État. D'une part, la professionnalisation, en permettant d'éloigner les élites politiques

6 Cette enquête a traité particulièrement des exécutifs municipaux, soit les mairesses et les maires (Bäck, Heinelt et Stewart, 2006), puis des conseillères et conseillers municipaux (Verhelst et Kerrouche, 2012).

7 C'est aussi la stratégie adoptée par Grissom et Harrington (2013), qui s'inspirent de la littérature sur la professionnalisation des membres du Congrès étasunien pour étudier la professionnalisation des commissaires scolaires.

des pressions clientélistes, peut être conçue comme favorisant l'affirmation du modèle légal-rationnel de l'État et renforçant la capacité de ces élites à prendre des décisions pour le « bien commun ». D'autre part, la professionnalisation peut être considérée comme un moyen de lutter contre la crise de légitimité dans certains contextes politiques, en permettant aux personnes élues de se consacrer pleinement à la conduite des affaires publiques.

Nous reprenons à notre compte certains éléments de la recherche de Steyvers et Verhelst (2012), et ce, au moins pour deux raisons. La première est qu'elle permet de ne pas surestimer l'unité que supposerait l'énonciation d'une seule catégorie d'« élus locaux », selon l'expression de Fontaine et Le Bart (1994, p. 15 ; pour une discussion similaire sur les « maires », voir Le Bart, 2003). En effet, ce terme englobe des femmes et des hommes membres de conseils municipaux (à titre de mairesses ou de maires, de conseillères ou de conseillers) dans de grandes villes ou de petits villages, exerçant leur mandat à temps plein ou à temps partiel, qui sont membres de partis politiques ou non, qui font une carrière politique (à la fois entendue sous l'angle de la longévité dans la même municipalité ou sous celui d'un parcours multiniveau) ou qui ne sont que de passage, etc. Une réflexion à partir d'une dichotomie entre amateurisme et professionnalisme permet également d'évoquer les processus qui accompagnent la professionnalisation. Notons que cette dernière n'est pas considérée comme un état, mais bien comme une série de transformations. Envisager la professionnalisation sous l'angle du processus permet, comme l'ont déjà montré Guérin et Kerrouche (2008, p. 181), d'éviter les pièges d'une impossible définition substantive de ce que serait la profession politique valable dans divers contextes nationaux au gré desquels varierait le statut des personnes élues en politique municipale. Il importe donc de prendre au sérieux l'ensemble des situations qui coexistent au sein du personnel politique municipal québécois. Loin de se résumer à une opposition binaire entre amateurisme et professionnalisme, l'entrée par la professionnalisation offre l'occasion d'explorer les caractéristiques du personnel politique municipal dans leur diversité et leur dynamique, en incluant le genre.

La deuxième raison qui nous incite à reprendre certains éléments de la recherche de Steyvers et Verhelst (2012) est que cette recherche européenne confirme l'intérêt d'un questionnement en termes de professionnalisation. En outre, il existe une littérature relativement abondante sur la question de la professionnalisation politique s'inscrivant dans l'héritage du travail fondateur de Max Weber. Dans son texte intitulé *Le savant et*

le politique, Weber (1963) pose les jalons d'une réflexion sur les caractéristiques des personnes qui occupent des positions politiques; ces dernières sont repérables par le fait qu'elles vivent de et pour la politique. Ces personnes ainsi étiquetées de «professionnelles⁸» regroupent non seulement le personnel politique élu, mais aussi d'autres catégories périphériques (Gaxie, 2001) tels les cadres des partis politiques, les journalistes politiques ou les spécialistes du marketing politique. De fait, la professionnalisation admet les deux sens suivants: 1) le fait d'exercer à temps plein une activité politique et d'en tirer sa principale rémunération; 2) la reconnaissance, sous plusieurs formes, d'un «métier» autour d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire liés à l'exercice du mandat (Gaxie, 2001). Dans le contexte québécois, ce deuxième sens peut être interprété comme la reconnaissance de compétences particulières associées à l'exercice des mandats - des compétences qui, au demeurant, ne peuvent résulter de la simple élection. La technicité du fonctionnement d'une municipalité exige ainsi l'acquisition de savoirs particuliers par les membres du conseil municipal. Les deux unions municipales québécoises, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), offrent à cet égard une «formation des nouveaux élus», selon leurs termes, qui s'inscrit dans cette logique (Grenier et Mévellec, 2016)⁹.

Le premier sens de la professionnalisation, c'est-à-dire celui d'exercer son activité politique à temps plein et d'en tirer sa principale rémunération, a été examiné dans le contexte canadien par Sancton et Woolner (1990). Dans la foulée de travaux britanniques, ces deux auteurs n'avaient retenu que deux critères pour définir la professionnalisation, soit le fait d'exercer l'activité politique à temps plein et son corollaire, l'obtention d'un salaire pour cette charge. Néanmoins, dans et pour le contexte français, certains travaux ont affiné les conditions «objectives» de cette professionnalisation en proposant de «mettre l'accent sur le temps consacré à l'activité politique, le passage d'une activité temporaire et provisoire à une activité durable et permanente, la constitution d'un champ

8 Sans doute serait-il plus juste d'écrire «professionnels», puisque comme le signale Tammy Findlay dans un ouvrage paru en 2015, *Femocratic Administration*, le modèle wébérien de gouvernance est profondément genré, c'est-à-dire masculin.

9 Dans le contexte québécois, cette formation a été bonifiée par un volet obligatoire sur l'éthique et la déontologie, en lien avec la mise en œuvre de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Chaque titulaire d'un mandat électif doit suivre cette formation dans les six premiers mois suivant sa première élection dans un conseil municipal. Seule la France dispose d'un droit à la formation pour les membres de conseils municipaux (mais largement inutilisé comme le montre Navarre, 2015, p. 153-157). Dans les autres pays européens, les formations sont suivies sur une base volontaire et généralement données par les partis politiques (Guérin-Lavignotte et Kerrouche, 2006, p. 126-130).

de carrières particulier et les rémunérations matérielles et symboliques ou les avantages statutaires qui lui sont liés» (Garraud, 1994, p. 34). Pour Steyvers et Verhelst (2012, p. 4), la professionnalisation conduit à remettre en cause le modèle traditionnel local anglo-saxon, en soulignant le type de ressources inégalement distribuées et pourtant nécessaires à l'élection et à la production d'une carrière politique, même locale. De plus, comme l'ont montré d'autres travaux sur les Parlements, la professionnalisation peut être définie comme « *the process whereby those recruited tend to establish area-specific standards and routines which increase their own control over legislative careers, income, legal status and social stranding, thus restricting access to the parliamentary arena* » (Cotta et Best, 2000, p. 495). Contrairement au modèle « amateur » présenté plus haut, l'exercice de la politique se traduirait donc par une certaine fermeture sur le plan de l'accès et du déroulement de carrière, en hiérarchisant certaines caractéristiques préélectorales des personnes briguant les suffrages. C'est ce que rappelle Dulong (2012, p. 105), pour qui la professionnalisation se matérialise par une « série de prescriptions de rôles portant autant sur qui peut exercer cette activité que sur comment elle doit l'être, c'est-à-dire la "bonne manière" d'incarner ces institutions ». Cette normalisation de l'exercice des mandats met de l'avant des « savoir-faire typiques de l'éthos masculin » (Dulong, 2013, p. 280), révélant ainsi la pertinence de tenir compte du genre dans toute étude sur la professionnalisation. Se pourrait-il que la professionnalisation revête un sens et des pratiques qui diffèrent pour les femmes et pour les hommes en politique municipale ? Cela est bien possible si, de nouveau, nous donnons foi à la notion de « carrière du genre » proposée par Navarre (2015, p. 240-241). Ainsi, la professionnalisation contribuerait à la fermeture du marché électoral en consolidant les élites en place et en entravant l'accès des femmes à l'exercice des fonctions politiques (Andrew, 2005 ; Kittilson, 2006 ; Schwindt-Bayer, 2005).

Le deuxième sens de la professionnalisation, vue comme un ensemble de savoir-faire, nous amène à faire le lien avec la notion de métier, en adoptant une perspective plus interactionniste, afin de préciser « ce qu'il convient de faire quand on est élu et qu'on entend le rester » (Lagroye, 1994, p. 6). En effet, selon Briquet (1994), si la notion de professionnalisation permet de préciser un certain nombre de dynamiques, elle tend aussi à surestimer l'autonomie du champ politique. Pour éviter ce risque, il plaide pour l'utilisation de la notion de métier, entendu comme « l'ensemble des pratiques concrètes que recouvre l'exercice d'une activité professionnalisée, ainsi que les représentations spontanées que les

professionnels en produisent» (Briquet, 1994, p. 18). C'est ce que Fontaine et Le Bart (1994, p. 19-20) résumaient par l'ensemble des savoirs et des savoir-faire.

Dans le contexte québécois, aucune de ces deux perspectives - que ce soit celle de la professionnalisation ou du métier politique - n'a été clairement envisagée pour étudier les femmes et les hommes qui siègent aux conseils de ville, et encore moins dans une perspective sensible au genre. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cet ouvrage. Pour cela, nous retenons de la littérature précédemment examinée trois séries de questions qui serviront à guider notre travail.

- 1 Les caractéristiques nécessaires à l'accès au mandat
Quelles sont les conditions d'accès aux mandats municipaux, et varient-elles selon le genre? La conception de l'amateurisme met l'accent sur des formes ouvertes du recrutement du personnel politique municipal. Est-ce (encore) le cas dans les villes québécoises? En dressant le portrait des caractéristiques socioculturelles et des ressources des femmes et des hommes en politique municipale, nous montrerons la relative stabilité de leurs profils. Si la figure de l'élus masculin, plutôt âgé, domine toujours, d'autres caractéristiques sont également intéressantes à documenter, par exemple les traits associés aux femmes et leurs comparaisons avec les profils masculins, certes, mais aussi l'appartenance à un parti politique municipal, avec lesquels les femmes entretiennent des rapports ambigus (Tremblay, 2014). Notre approche sensible au genre permettra de vérifier si les femmes et les hommes en politique municipale se ressemblent ou diffèrent, tout en interprétant ces profils à la lumière du régime du genre.
- 2 Les conditions d'exercice des mandats municipaux
Alors que l'amateurisme implique le caractère temporaire des activités politiques, la professionnalisation est mise en lien avec la pérennisation de ces dernières dans les parcours des politiciennes et politiciens au municipal. En documentant les conditions juridiques et matérielles de l'exercice des mandats (le temps, la rémunération et la formation), nous montrerons comment elles illustrent des pratiques et des usages en grande partie associés au genre, ce qui nous amènera à explorer les perceptions des femmes en politique. Nous aborderons également les mandats municipaux dans une perspective multiniveau et rappellerons l'absence au Québec d'une carrière type qui amènerait les élues et élus municipaux vers les paliers provincial ou fédéral. Notons au passage que les hommes

ne seraient pas plus attirés que les femmes vers ces strates «supérieures» de la politique canadienne, faisant mentir une certaine conception du genre qui leur réserve l'ambition politique.

3 La conception du rôle politique municipal

Alors que l'amateurisme politique suppose que l'accent soit mis sur la représentation des intérêts des concitoyennes et concitoyens, la professionnalisation politique exige l'acquisition d'un certain nombre de savoirs et de savoir-faire, propres à l'exercice des mandats. La détention de ces savoirs participe à la pérennisation de la carrière politique, ce qui nous amène à adopter une perspective interactionniste afin d'identifier le contenu de l'activité politique municipale ainsi que les représentations qu'ont les femmes et les hommes de leur mandat à l'Hôtel de Ville. De fait, l'enquête a montré la coexistence chez les conseillères et conseillers municipaux d'au moins deux conceptions de leur rôle, polarisées autour des figures «traditionnelle» et «professionnelle», ne reprenant pas systématiquement les clivages proposés par le régime du genre, mais révélant du coup la complexité de son économie de fonctionnement. Finalement, notre attention s'est portée sur les mairesses et les maires, dont le degré plus élevé de professionnalisation laisse aussi transparaître des effets de genre.

Le présent ouvrage est organisé en cinq chapitres. Après avoir proposé un état du savoir sur la sociologie du personnel politique municipal (chapitre 1), nous présenterons les résultats de l'enquête menée successivement sur les conditions d'entrée en politique municipale (chapitre 2) et sur les conditions matérielles de l'exercice des mandats (chapitre 3). Les chapitres 4 et 5 viseront, quant à eux, à mettre au jour les conceptions que portent respectivement les conseillères et conseillers puis les mairesses et les maires de villes moyennes et grandes du Québec.

État du savoir sur la sociologie des élus et élus municipaux

Historiquement, quelques-uns des travaux marquants en sciences politiques aux États-Unis ont développé leurs théories sur la distribution du pouvoir à travers l'étude d'exemples locaux, qu'il s'agisse de l'approche élitiste (Hunter, 1953) ou pluraliste (Dahl, 1961). Plus récemment, le repérage du passage du « gouvernement » à la « gouvernance » (proposé notamment par Le Galès, 1995, et abondamment repris par d'autres depuis, dont Andrew et Goldsmith, 1998) s'est également appuyé sur la compréhension du fonctionnement des grandes villes et de l'action publique urbaine. Plusieurs modèles théoriques ont ainsi pu être développés et testés tant en Amérique du Nord qu'en Europe, particulièrement celui des régimes urbains (Dormois, 2006; Stone, 1993), des coalitions de croissance (Molotch et Logan, 1987), du changement d'échelle (Brenner, 1999) ou, encore, dans la foulée des travaux sur la régulation, le mésoconcept de gouvernance urbaine (Le Galès, 1998). Il est également possible de noter l'intérêt d'un nombre grandissant de recherches sur les modalités de la démocratie participative à l'échelon municipal (Blondiaux, 2008; Boudreau et Keil, 2006; Hamel, 1991; Hamel et Jouve, 2006). Si ces travaux permettent d'observer le fonctionnement des villes dans un contexte économique et politique marqué par la mondialisation, ils ont cependant tendance à laisser de côté des aspects plus microsociologiques du personnel politique municipal, et généralement à délaisser les questions de démocratie représentative au profit des formes participatives. Cela dit, les recherches plus centrées sur les femmes (au Canada et au Québec: Tardy, 2002; Tardy *et al.*, 1982; Tardy, Tremblay et Legault, 1997; Trimble, 1995; ailleurs dans le monde: Edling, Farkas et Rydgren, 2013; Mezey, 1980; Navarre, 2015; Navarrete Yañez et Morales Quiroga, 2006; Rallings *et al.*, 2010; Ransford et Thomson, 2011; Ryan, Pini et Brown, 2005; Smith, Reingold et Owens, 2012; Van Assendelft, 2014; Whip et Fletcher, 1999) ou sur les minorités (dont

les minorités sexuelles) (Button, Wald et Rienzo, 1999; Lewis et Pitts, 2011; Nash, 2015; Podmore, 2015) ont constitué une réponse (bien) partielle à ces regards lacunaires.

Après avoir présenté un état des lieux de la littérature sur la sociologie des membres du personnel politique municipal (section 1.1), nous nous attarderons à la production de la connaissance relative à ce sujet dans le contexte canadien sous l'angle de l'apolitisme (section 1.2) et de la représentation des femmes (section 1.3). Cet exercice nous mènera à indiquer la pertinence du terrain retenu (soit les villes moyennes et grandes du Québec) pour examiner le profil et le parcours des femmes et des hommes qui siègent à ces conseils de ville (section 1.4). Enfin, nous exposerons les éléments méthodologiques qui ont guidé notre recherche (section 1.5).

1.1 / **Une revue de la littérature sur la sociologie des élus et élus locaux**

Il serait présomptueux de prétendre présenter ici l'ensemble de la littérature scientifique produite en Europe et en Amérique du Nord sur le personnel politique municipal. Nous proposons plutôt, dans les pages qui suivent, de cartographier quelques grands thèmes par lesquels la politique municipale est abordée dans la littérature récente en sciences politiques. Pour ce faire, nous avons retenu deux familles de travaux : 1) les études de sociologie électorale; 2) les travaux cherchant à réconcilier la sociologie de la compétition politique et l'analyse de l'action publique. Comme il ressortira de cet examen, les études de ces deux principales familles ont ceci en commun qu'elles accordent fort peu d'importance au genre, d'où la nécessité d'en traiter séparément.

1.1.1 / **Échelon municipal : parent pauvre de la sociologie électorale**

Que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord, l'analyse des scrutins municipaux occupe relativement peu de place au sein des études électorales. Où que l'on se situe, elles sont considérées comme des élections de second rang - et c'est peut-être aussi pour cela qu'elles ont longtemps été considérées, à tort, comme plus accessibles aux femmes (Andrew, 2008; Tolley, 2011; Tremblay, 2014; Tremblay et Mévellec, 2013). Alors que la littérature en sciences politiques reconnaît dans la municipalité « la cellule de base de toutes les démocraties » (Vandelli, 2000), bien peu de travaux font d'elle un objet d'études autonome. Nombre de travaux

britanniques (Copus, 2011), espagnols (Delgado, 2010, cité dans Marcet et Bartomeus, 2011), français (Lehingue, 2009) et norvégiens (Ervik, 2015) admettent ainsi plus ou moins tacitement la « nationalisation du vote », c'est-à-dire l'analyse des scrutins locaux par une lecture nationale des enjeux et des comportements politiques¹, grâce à l'intégration verticale des scènes politiques nationales et infranationales. Cette approche se décline également aux États-Unis, où certains travaux cherchent à mesurer l'effet de la présence ou de l'absence de ces étiquettes partisanes nationales sur les élections municipales, s'inscrivant ainsi dans la continuité du débat sur le mouvement réformiste du tournant du XX^e siècle (voir, par exemple, Schaffner, Streb et Wright, 2001). Il faut néanmoins souligner l'existence d'une autre perspective présente en France chez Dolez et Laurent (2002), reprise au Québec par Breux et Bherer (2011), qui propose de saisir les élections municipales à partir de monographies locales.

La faible légitimité scientifique de l'objet électoral municipal explique le nombre limité de travaux offrant des données descriptives sur les candidatures et le profil des personnes élues à cet échelon. Cependant, comme pour d'autres thèmes politiques, l'espace européen a servi de nouveau terrain d'études pour comparer les élites politiques locales (Bäck, Heinelt et Stewart, 2006; Guérin-Lavignotte et Kerrouche, 2006). Ce n'est clairement pas le cas au Canada, où les données électorales municipales ne sont que rarement centralisées sur le plan provincial. Ainsi, si au Québec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) collecte et analyse une partie des données sur les candidatures municipales, ce n'est le cas ni en Ontario ni dans les autres provinces canadiennes. L'accès aux données nécessite donc de passer par chaque responsable d'élection, c'est-à-dire municipalité par municipalité, sans compter que les données ne sont pas uniformisées d'une province à l'autre. De fait, la plupart des travaux existants se concentrent sur certaines villes - généralement les plus grandes du pays (Andrew *et al.*, 2008) ou de la province (Breux et Bherer, 2011).

Là où elles existent, les données descriptives permettent de préciser les conditions d'éligibilité au municipal, par exemple en analysant l'accès des communautés ethnoculturelles et des femmes aux mandats municipaux. Aux États-Unis, une pléthore de travaux traite de la dimension raciale des scrutins municipaux, cherchant par exemple à identifier

1 Cette lecture « par le haut » conduit, comme Dolez et Laurent (2002, p. 15) le rappellent, à l'élaboration dans le contexte européen des notions d'« élections intermédiaires » (Parodi, 1982), ou de « *second order elections model* » (Reif et Schmitt, 1980), par lesquelles les scrutins locaux sont interprétés selon les paramètres des élections nationales.

les conditions favorables ou défavorables de la victoire de candidatures noires (Vanderleeuw, 1991; Vogl, 2014) ou latinos (Jones-Correa, 1998). S'intéressant aux élections municipales en Angleterre de 1973 à 2003, Borisyuk, Rallings et Thrasher (2007) ont montré que les femmes, plus souvent que les hommes, briguaient les suffrages dans des conditions électorales où la victoire apparaissait plus incertaine. Si les femmes accèdent plus difficilement que les hommes aux postes politiques locaux, il semble qu'une fois passé le test de l'élection elles disposent d'une influence et d'un prestige comparables à ceux de leurs compagnons, du moins selon l'étude menée par Edling, Farkas et Rydgren (2013) auprès de quelque 250 femmes et hommes en politique municipale suédoise en 2007 et 2008.

En France, le débat sur la parité engagé au cours de la décennie 1990 s'est traduit par un regain d'intérêt pour les travaux sur la présence des femmes en politique (France, Premier ministre, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2014; Gateau, Navarre et Schepens, 2013; Lépinard, 2007; Navarre, 2015; Sénac-Slawinski, 2008). Bien que les diverses mesures législatives adoptées dans l'optique de la parité aient sans aucun doute permis une accélération de la féminisation des élites politiques françaises, certaines tendances lourdes perdurent. Ainsi, avec les données de 2008, Koebel (2014) a pu montrer que le profil social des membres des exécutifs municipaux était marqué par la stabilité (hommes, âgés, provenant de l'élite sociale et politique locale), et ce, malgré la loi sur la parité et, surtout, en dépit du fait que depuis 2007 les conseils municipaux et les conseils régionaux constitués au scrutin de liste doivent se doter d'exécutifs constitués d'un nombre égal de femmes et d'hommes (Navarre, 2015, p. 60). Plus récemment, une analyse menée en mars 2014 révèle que tel est toujours le cas : selon Mossuz-Lavau et Sénac (2014, p. 1), « la démocratie française présente un visage de Janus entre des collectivités territoriales et un gouvernement composés d'autant de femmes que d'hommes et des têtes d'exécutif incarnant la "démocratie exclusive" ». De fait, un équilibre relatif entre les femmes et les hommes est atteint là où les dispositions sur la parité prévoient des contraintes légales strictes². En revanche, les hommes dominent pleinement là où de telles contraintes n'existent pas, comme pour les postes de maire. En d'autres

2 Comme pour la députation française au Parlement européen et les postes de conseillères et de conseillers dans les communes de 3 500 habitants et plus, un nombre que la loi du 17 mai 2013 a abaissé à 1 000, ce qui constitue désormais la taille des municipalités sur lesquelles doit s'appliquer la parité. À coup sûr, cela féminisera encore davantage le paysage politique municipal français au cours des prochaines années, sous réserve des quelques résistances susmentionnées.

mots, l'imposition d'une contrainte légale est la clé de l'atteinte de la parité. Navarre (2015, p. 62-64) pose le même constat : en l'absence d'une contrainte stricte relative à la parité, les femmes restent à l'arrière-scène politique. Comme le concluent Catherine Achin et ses collègues (2007, p. 148), la parité a constitué une « révolution conservatrice », en ce sens qu'elle a ouvert aux femmes les portes de la participation aux mandats électoraux et aux fonctions électives, mais non aux titres les plus prestigieux. Ce résultat moyen dans l'Hexagone n'empêche pas plusieurs voix de ce côté-ci de l'Atlantique de réclamer la parité ou, au moins, un équilibre femmes-hommes dans une zone paritaire de 40 %/60 % (Conseil du statut de la femme, 2015 ; Directeur général des élections du Québec, 2014 ; Navarro, 2015).

1.1.2/ **Travaux sur la politique municipale: articuler profils et actions**

À côté de ces recherches faites à partir de données quantitatives, la littérature sur la politique municipale s'est surtout centrée sur l'articulation entre les profils du personnel politique et la manière de faire de la politique. Il s'agit alors moins de décrire les caractéristiques des élues et élus que de comprendre les liens entre ces caractéristiques, l'éligibilité et la pratique des mandats. Cela se fait notamment par le biais de travaux monographiques portant soit sur une personnalité politique précise, soit sur une municipalité en particulier.

Dans le contexte français, la figure du notable a longtemps été dominante. Marc Abélès (1989) caractérisait ainsi la personne élue, presque toujours de sexe masculin, par son appartenance à des réseaux locaux, sa personnalité et sa dépolitisation affichée, autant d'éléments qui peuvent être associés aux élues et élus locaux québécois. Les transformations importantes du monde municipal (urbanisation, décentralisation, politisation, mondialisation, nouvelle gestion publique), conjuguées à une transformation des rapports sociaux de sexe (qui a favorisé un décloisonnement au moins partiel des rôles de genre), ont remis en cause cette figure du notable, concurrencée par de nouvelles formes de professionnalisation du mandat politique et l'apparition des mairesses et maires « entrepreneurs » (Le Bart, 1992). Dans le contexte européen, plusieurs réformes sur les modes d'élection des exécutifs municipaux ont donné lieu à autant de recherches. L'instauration de l'élection directe à la mairie est l'occasion de renouveler les approches sur le pouvoir municipal, par exemple en remettant en question l'invention du rôle de maire de Paris à la fin des années 1970 (Haegel, 1994), en testant la « théorie du mandat »

dans les municipalités norvégiennes (Ervik, 2015), ou en remettant en cause le rôle réel de ces exécutifs au Royaume-Uni (Curtice, Seyd et Thomson, 2008; Fenwick et Elcock, 2014). La question de l'élection directe à la mairie a aussi été croisée avec le genre. Ainsi, après avoir analysé les élections municipales tenues dans une centaine de villes en Californie en 2004, Alexander (2011) conclut que cette formule électorale ne sourit pas aux femmes. Hinojosa et Franceschet (2012) font le même constat à la suite de leur recherche menée au Chili.

Depuis la fin des années 1990, la question du leadership politique s'est imposée dans la littérature. Si cette notion a été discutée (Smith et Sorbets, 2003), elle semble s'être imposée également dans les plus récents travaux internationaux, qu'ils soient européens (Bäck, Heinelt et Stewart, 2006; Copus, 2011; Reynaert *et al.*, 2009) ou nord-américains (Mouritzen et Svava, 2002). L'intérêt d'une approche par le leadership est d'articuler une série de questions portant tour à tour sur le profil des personnes élues, sur leur manière d'exercer le pouvoir ainsi que sur l'action publique locale qu'elles contribuent à produire. Il faut dire que cette approche a été considérablement exploitée par les travaux sur les femmes en politique municipale, cherchant à savoir si elles pouvaient changer les décisions prises et les styles adoptés à l'Hôtel de Ville (de manière générale: Navarro, 2010; plus particulièrement au municipal: Bédard et Tremblay, 2000; Tardy, 2002, p. 81-89, 127-133; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 56-66; Tremblay, 1996a).

Qu'elles retiennent explicitement ou non une approche par le leadership, plusieurs recherches établissent des liens entre les caractéristiques des personnes élues, les conditions de la compétition politique et le type d'action publique mise en place une fois au pouvoir. C'est par exemple le cas des travaux dirigés par Baraize et Négrier (2001) sur les agglomérations françaises, de Béal et Pinson (2014) sur le maire de Saint-Étienne (France), ou encore de Whitton (2010) sur le maire de Londres, Ken « Le Rouge » Levingston. De façon encore plus claire, il existe de nombreux travaux s'intéressant non pas aux conditions d'élection des femmes, mais à ce qu'elles font une fois élues. Par exemple, s'intéressant aux régions françaises de l'Alsace et du Pas-de-Calais, Opello (2011) montre que l'augmentation du nombre des politiciennes entre 1986 et 2008 s'est traduite par une hausse du nombre des décisions publiques favorables aux femmes. Holman (2013) nuance toutefois ce propos: elle soutient que c'est la présence d'une mairesse, et non le taux de féminisation du conseil municipal, qui a une influence sur la production de telles politiques pro-femmes (voir aussi MacManus, 1981).

Depuis longtemps une discussion similaire a lieu concernant le lien entre l'origine du personnel politique, noire ou hispanique, et le type de politiques mises en œuvre par les municipalités, en particulier dans la littérature étasunienne (pour une vision d'ensemble, voir Trounstine, 2010). Certains travaux soutiennent que la présence de ces minorités dans les instances politiques locales (municipales ou scolaires) favorise l'embauche de personnes issues de ces mêmes minorités dans les administrations concernées (Eisinger, 1982) ou l'augmentation des sommes investies dans des biens et services spécialement conçus pour ces groupes (Meier et England, 1984). À l'inverse, d'autres recherches nuancent ces analyses en soulignant l'importance d'autres facteurs, particulièrement institutionnels, dans la fabrication de politiques publiques favorables à un groupe donné. À titre d'illustration, selon Meier *et al.* (2005), sur le plan scolaire, la présence d'élues et d'élus issus de groupes minoritaires a plus d'influence sur les politiques lorsque ces personnes sont élues par district plutôt que pour l'ensemble du territoire. L'élection plus récente en politique de personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans*) qui sont « hors du placard » a suscité le même type de questionnements (Haider-Markel, 2010, p. 84-128; Herrick, 2009, 2010).

Cette discussion sur le profil, le parcours et le type d'action publique mis en œuvre par les membres des conseils municipaux rejoint également l'abondante littérature sur la prime à la candidature sortante. Développée tant en Europe qu'en Amérique du Nord, elle cherche à faire la distinction entre les ressources initiales des candidates et candidats (avant même leur toute première élection) et les ressources acquises au cours des mandats exercés (Trounstine, 2011). Ainsi, s'il s'agit d'une notion relativement répandue dans les médias (Collovald, Sawicki et Heurtin, 1989), la démonstration que ce sont les ressources acquises durant les mandats qui permettent aux candidatures sortantes de se faire réélire n'est pas clairement faite. Pourtant, s'agissant explicitement des femmes, Plüss et Rusch (2012) ont constaté que les difficultés que connaissent les conseillères municipales en Suisse à accumuler des ressources en cours de mandat expliquent leur retrait précoce de la vie politique. Les observations d'Allen (2013a) effectuées auprès de conseillères et conseillers d'arrondissements (*boroughs*) à Londres vont dans le même sens : la carrière des premières est plus brève que celle des seconds, ce que Navarre (2015, p. 217-222) constate aussi chez les conseillères œuvrant en Bourgogne. En lien avec cet enjeu, plusieurs travaux portent sur la question de la

3 Trans* est un diminutif pour « personnes transgenres et transsexuelles ».

limitation du nombre de mandats municipaux (Luttberg, 2004) et ses possibles justifications en termes de modernisation de la gestion publique (Marrel et Payre, 2005). À cet égard, il semble que limiter le nombre de mandats ne contribue pas à féminiser davantage le personnel politique, du moins les rangs des parlementaires aux États-Unis (Kunioka et Caress, 2012, p. 46-69). Nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre 3 consacré aux parcours des femmes et des hommes en politique municipale au Québec.

Enfin, un sujet récurrent dans la littérature étasunienne concerne l'évaluation de la performance des différents modèles politico-administratifs qui régissent les municipalités (le modèle *mayor-council* contre le modèle *council-manager*⁴) et, plus généralement, les relations entre les membres élus du conseil et les fonctionnaires municipaux (Lapiente, 2010; Svava, 2003). Si le premier thème est présent dans la littérature canadienne, surtout dans les chapitres historiques sur le développement des autorités municipales au Canada (Isin, 1995), le second thème y est moins développé. Ces questions se retrouvent pourtant au cœur d'une littérature américaine (Mouritzen et Svava, 2002) reprise dans le contexte européen (voir, par exemple, Alba et Navarro, 2006; Egner et Heinelt, 2008). Selon Mouritzen et Svava (2002), les relations politico-administratives municipales se matérialisent dans un compromis entre les trois principes suivants : l'amateurisme des membres du conseil municipal, le leadership mayoral et le professionnalisme de l'administration publique. Toutefois, force est de relever que ces travaux portent davantage sur les dimensions institutionnelles de ce compromis que sur les pratiques des institutions et la définition des contours de la zone grise des relations politico-administratives municipales. Au Québec, relevons cependant les travaux de Charbonneau, Divay et Gardey (2015), qui s'intéressent aux indicateurs de performance dans les municipalités québécoises comme interface entre le personnel administratif et le personnel politique, ou ceux d'Audette-Chapdelaine (2014) sur cette même interface dans le cadre du service de l'eau de la Ville de Montréal.

4 Pour une présentation synthétique de ces deux modèles, voir Stoker et Wolman (1992).

1.2 / L'apolitisme est-il un objet des sciences politiques?

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, plusieurs travaux avant le nôtre ont fait le constat de la place marginale qu'occupe le palier municipal dans les sciences politiques canadiennes. Nous reprenons à notre compte les arguments épistémologique et ontologique proposés par Eidelman et Taylor (2010) qui permettent d'expliquer cet état de choses. Tout d'abord, les politologues canadiens ont traditionnellement mis au cœur de leurs recherches les enjeux du fédéralisme canadien. Il faut attendre la fin des années 1970 pour voir se développer des travaux embrassant une approche « *urban politics* », c'est-à-dire ne se limitant pas au simple examen des institutions municipales, mais interrogeant la présence de différents groupes sociaux et ethnoculturels qui composent la ville. L'existence des mouvements sociaux dans l'espace urbain fait de la ville un lieu d'expression des rapports de pouvoirs entre ces groupes. D'un point de vue ontologique, le palier municipal est encore aujourd'hui considéré comme un ordre mineur de gouvernement. Son statut de créature des provinces, la relative absence d'interventions du gouvernement fédéral, mais aussi de crise urbaine comme celle vécue aux États-Unis au cours des années 1960 et 1970⁵ semblent avoir maintenu le municipal sous le radar de la recherche menée en sciences politiques. Si le palier municipal n'a que peu, et tardivement, retenu l'attention des politologues au Canada, les chercheuses et chercheurs des études urbaines et des sciences régionales se sont peu intéressés aux formes de pouvoir politique, comme l'ont noté Mévellec, Gauthier et Chiasson (2012). Ainsi, l'objet « personnel politique municipal » a pour ainsi dire glissé entre les mailles du filet des sciences sociales, qu'il soit considéré sous l'angle analytique du genre ou non.

Selon nous, une autre raison qui pourrait expliquer le faible intérêt manifesté par les sciences politiques et les études urbaines ou régionales pour la politique urbaine réside dans la conception dominante du palier municipal considéré comme étant apolitique. Au Canada, la municipalité relève moins de la communauté, au sens d'un projet de vivre-ensemble que de la coopérative de services. Quant à elle, Trimble (1995, p. 104) évoque davantage le caractère « privé » des responsabilités municipales qui sont étroitement liées à la vie quotidienne (logement, sécurité, sans compter la proximité de cet espace politique avec le lieu de résidence,

5 La crise urbaine aux États-Unis associe les processus de périurbanisation, de transformation du portrait social et racial des villes ainsi que le mouvement des droits civiques.

permettant au moins en principe une conciliation plus aisée entre la vie familiale et l'engagement politique). Cette caractéristique inciterait à considérer le palier municipal comme moins important et, surtout, moins politique, mais aussi - et précisément pour cette raison - comme plus ouvert aux femmes. Cette conception apolitique a été renforcée au tournant du XX^e siècle lorsque le mouvement réformiste a touché l'organisation des grandes villes pour y imposer le modèle gestionnaire et bureaucratique, au sens wébérien du terme, face à une classe politique jugée corrompue (Dagenais, 2000; Price, 1995). Le mouvement réformiste (1890-1920) que l'on retrouve aux États-Unis comme au Canada, et au sein duquel la première vague du mouvement des femmes a joué un rôle d'importance (au Canada anglais, voir Bacchi, 1983; aux États-Unis, voir Muncy, 1991; au Québec, voir Collectif Clio, 1982, p. 325-329), a contribué à moderniser la forme des villes, tant sur le plan organisationnel (bureaucratization des administrations municipales et professionnalisation du personnel administratif et technique), territorial (annexions de municipalités limitrophes, généralisation d'un système de districts électoraux) qu'urbanistique. L'ensemble de ces mesures ont en commun de chercher à dépolitiser les institutions municipales pour les ramener à leurs missions fondamentales : les services à la propriété et la sécurité publique (Graham, Philips et Maslove, 1998, p. 56)⁶. Comme Bherer et Quesnel (2006) l'indiquaient, plusieurs femmes et hommes politiques se réclament encore aujourd'hui de l'apolitisme, revendiquant une conception technique et gestionnaire des responsabilités municipales. Andrée Boucher, mairesse de Sainte-Foy (1985-2001), puis de Québec (2005-2007), incarnait de façon idéal-typique cette posture (voir Belley et Lavigne, 2008).

À en juger par le traitement qu'il en a fait, le milieu universitaire a souvent entériné cette vision apolitique du monde municipal. Ainsi, en études urbaines, les travaux portent principalement sur les actrices et les acteurs sociaux dans le contexte des luttes urbaines pour saisir la dynamique des villes (voir, par exemple, les travaux de Hamel [1991] sur les mouvements sociaux). Parallèlement, le projet normatif ayant guidé les sciences régionales québécoises a conduit à ignorer le politique dans l'analyse au profit de recherches portant sur les dynamiques sociales sous-jacentes au développement (voir, par exemple, Dionne et Klein, 1995; Julien, 1997) ou encore sur le rôle de la grande entreprise (Gagnon, 1996).

6 Il faut toutefois rappeler que face à la crise des années 1930, les villes québécoises ont déployé des politiques d'aide sociale (Linteau *et al.*, 1989, p. 83-88).

De fait, ces travaux ont chaque fois délaissé le caractère politique des institutions territoriales, c'est-à-dire des municipalités, des municipalités régionales de comté, voire des échelons régionaux (Proulx, 2008).

Ainsi, l'apolitisme est généralement conçu comme l'absence de positionnement sur l'échiquier politique dans la démocratie représentative municipale (Breux et Bherer, 2012), comme si le fait de ne pas partager explicitement les marqueurs idéologiques présents aux paliers provincial ou fédéral revenait à échapper à toute politisation! Nous adhérons, comme Chiasson, Gauthier et Andrew (2014), davantage au plaidoyer de Graham, Phillips et Maslove (1998, p. 94) pour qui les villes, loin de se résumer à des instances technocratiques de production de services, sont les lieux où se jouent, au quotidien, les enjeux de qualité de vie et de justice sociale - d'où, au demeurant, notre choix d'adopter une perspective sensible au genre, puisque les femmes sont souvent posées (notamment par l'approche du *care*) comme étant plus tournées vers ces dimensions de la vie politique. En cela, nous adoptons une conception de la politisation voulant que le conflit et les rapports entre les groupes déterminent les frontières du politique (Leca, 1973). Les élections ne constituent alors qu'une des formes possibles de politisation ayant cours dans l'espace local. Cela étant dit, ces dernières ont toujours peiné à se constituer comme un objet légitime d'études des sciences politiques.

Au-delà de ce constat général, la politique municipale est néanmoins l'objet de travaux en sciences politiques, que nous organisons ici selon trois créneaux: les réformes territoriales et les politiques publiques municipales, les formes et les enjeux de la démocratie municipale et la question de la représentation des femmes dans les conseils municipaux. Toutefois, étant donné que le genre constitue une perspective à la fois particulière et transversale en recherche, des travaux portant sur les femmes seront aussi abordés dans les deux premiers créneaux.

Plusieurs recherches ont traité des diverses réformes organisationnelles qui ont touché le monde municipal canadien. Les fusions municipales et la mise en place d'institutions métropolitaines ont ainsi été l'occasion d'examiner le travail des élites politiques municipales pendant la mise en œuvre des réformes (Mévellec, 2008; Tomas, 2012) ou après (Kushner et Siegel, 2003). Depuis, plusieurs recherches ont exploré différents secteurs de politiques publiques dans les grandes villes. Mentionnons, à titre d'exemples, les travaux de Fourot (2013) sur les politiques d'immigration de Laval et Montréal, ceux de Tossutti (2012) sur six autres grandes villes canadiennes, ou encore le travail de Bourgeois et Bourgeois (2011) sur le rôle des municipalités dans le domaine des langues

officielles. En outre, les grandes villes canadiennes ont été la scène de nombreuses mobilisations des mouvements sociaux, dont le mouvement des femmes (Andrew, 2008; Brais et Frohn, 2002; Frohn et Piché, 1996) et le mouvement LGBT (voir les chapitres de Brochu-Ingram, Lewis, Nash et Podmore, dans Tremblay, 2015a), afin d'influencer le processus de production des politiques publiques. D'autres recherches se sont efforcées de cerner les retombées des fusions municipales sur la représentation des femmes dans les conseils de ville au Québec (Bherer et Collin, 2008, p. 5; Simard, 2004; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 17-18). À ce sujet, Andrew, Biles et Siemiatycki (2008) relèvent un effet insoupçonné des fusions municipales sur la représentation descriptive des femmes en politique locale, qui mériterait d'être approfondi : en réduisant la taille des conseils municipaux, les fusions auraient encouragé les femmes à se porter candidates aux élections fédérales et provinciales. Finalement, dans le double contexte post-fusions et de la réduction visée par plusieurs villes du nombre de sièges au conseil municipal, les « coûts » de la démocratie représentative municipale sont explorés (Meloche et Kilfoil, 2013).

D'autres recherches portent sur le fonctionnement de la démocratie à l'échelon municipal. Une récente étude de Dostie-Goulet *et al.* (2012) cherche à comprendre pourquoi les élections municipales (dites « de deuxième niveau ») attirent moins le jeune électorat que celles des paliers fédéral ou provincial (dites « de premier niveau »). Selon cette recherche, l'absence de partis politiques sur la scène municipale a un effet négatif sur la participation électorale des jeunes, une opinion que partagent Bherer et Breux (2011) ainsi que Tremblay (2014) s'agissant de la participation électorale des femmes. Dans une optique apparentée, des auteurs soutiennent que les conseils de ville seraient plus accessibles aux femmes que les assemblées législatives provinciales ou le Parlement fédéral (entre autres : Andrew, 1984, 1991; Brodie, 1985, p. 82; Maillé, 1990, p. 4, 1997; Trimble, 1995; Vickers, 1978). Leurs arguments sont nombreux : la politique municipale permettrait aux femmes de trouver plus aisément un équilibre entre leurs responsabilités familiales et leurs ambitions politiques; étant moins compétitive et professionnalisée que la politique législative, la politique municipale serait plus accessible aux femmes; l'arène municipale est dépourvue des principaux obstacles qui bloquent l'accès des femmes à la politique parlementaire, notamment l'adhésion à des partis politiques et la mise sur pied de campagnes électorales coûteuses; la politique municipale est l'espace public électif où sont débattus les enjeux qui rejoignent la socialisation des femmes ainsi que leurs préoccupations sociales, que ce soit en matière de qualité de vie,

d'intervention directe auprès des personnes ou de sécurité. Pourtant, les résultats de plusieurs études récentes jettent un sérieux doute sur cette croyance voulant que la politique municipale serait plus accessible aux femmes que les autres paliers de gouvernement (Andrew *et al.*, 2008; Tolley, 2011; Tremblay, 2014; Tremblay et Mévellec, 2013).

Pour conclure, si les objets de recherche liés à la scène municipale ne manquent pas, nous constatons qu'il existe peu d'études transversales ayant cherché à dresser un portrait exhaustif (quantitatif et qualitatif) des femmes et des hommes qui composent les conseils municipaux dans des villes de tailles variées.

1.3 / **Les travaux pionniers en sociologie politique municipale sous l'angle du genre**

Les enjeux liés à la représentation des femmes dans les conseils municipaux au Québec ont inspiré plusieurs travaux. Évelyne Tardy est la pionnière de ce créneau de recherche et celle qui l'a alimenté de la façon la plus soutenue, et ce, sans équivalence ailleurs dans le reste du Canada. C'est pourquoi nous y consacrons quelques pages ici, et ce, même si son travail n'a pas sciemment porté sur la question de la professionnalisation des femmes élues en politique municipale au Québec; de fait, nous croyons que les questionnements dont elle traite rejoignent, sans la nommer, cette problématique. Le travail de Tardy, qui s'échelonne sur plus de deux décennies, a pris la forme de trois grandes enquêtes de terrain (la première en 1981, la deuxième de 1993 à 1996 et la troisième à la fin de la décennie 1990) qui ont donné lieu à la publication d'autant d'ouvrages.

En 1982, Évelyne Tardy, secondée par Anne-Marie Gingras, Ginette Legault et Lyne Marcoux, fait paraître la première étude sur les femmes en politique municipale au Québec, *La politique: un monde d'hommes? Une étude sur les mairesses au Québec*. Pour l'essentiel, son objectif est descriptif et comparatif: elle interroge les 21 mairesses que compte le Québec en juin 1980 et compare leurs réponses avec celles d'un échantillon de 21 maires. Tardy et son équipe font porter leurs entrevues sur les aspects suivants: le profil démographique et socioéconomique des élues et élus, leurs antécédents sociaux et politiques, finalement, leurs opinions concernant la participation des femmes à la vie politique (notamment leurs explications de la sous-représentation des femmes en politique, les obstacles qu'elles perçoivent à l'engagement des femmes en politique municipale, enfin, comment les mairesses se disent perçues

par leurs collègues et la population). Comme nous l'avons relevé plus haut, bien que Tardy *et al.* (1982) n'aient pas inscrit de manière explicite leur recherche dans les questionnements relatifs à la professionnalisation et n'aient pas examiné les théories et les concepts qui leur sont afférents, leurs questions sur le profil démographique et socioéconomique du personnel politique municipal et celles sur les antécédents sociaux et politiques rejoignent clairement cette problématique. En conclusion, Tardy et ses collaboratrices confirment leur hypothèse de travail suivant laquelle il n'y a « pas de différence [*sic*] fondamentales entre les mairesses et les maires du point de vue des caractéristiques socioéconomiques, des comportements et du cheminement politique » (p. 87). Cette conclusion est pour le moins surprenante, car elle fait mentir la croyance répandue voulant que les femmes soient des amatrices *en* politique et les hommes, des professionnels *de la* politique. Le constat de Tardy *et al.* (1982) suggère plutôt que, de manière générale, les mairesses et les maires au Québec en 1980 ne se distinguaient pas au chapitre de leur carrière politique, laquelle répondait plutôt au profil de l'amateurisme, ce qui n'étonne pas pour la période considérée.

En 1997, Évelyne Tardy, Manon Tremblay et Ginette Legault publient une deuxième étude sur les femmes en politique municipale, *Maires et mairesses. Les femmes et la politique municipale*. Elles reprennent plusieurs des questionnements abordés par Tardy *et al.* (1982), mais cette fois peuvent compter sur un échantillon beaucoup plus généreux de mairesses (88) et de maires (249). C'est peut-être ce qui explique que le constat posé par Tardy *et al.* en 1982 quant à une relative similitude entre les mairesses et les maires s'effrite, au profit d'un modèle plus bigarré où les mairesses et les maires, sans être totalement en opposition, affichent néanmoins plusieurs différences qui témoignent de l'empreinte du genre, par exemple au regard de la scolarisation (les mairesses sont plus scolarisées que les maires) (p. 38), de l'engagement dans des groupes de la société civile (les mairesses ont milité dans des associations de nature sociale et communautaire et les maires au sein de groupes de nature économique et sportive) (p. 40), de leurs priorités d'action en politique (les mairesses sont plus préoccupées par les dossiers liés à la qualité de vie, à la famille, aux jeunes, à la culture, à l'aménagement, à la santé et à la sécurité, et les maires par ceux liés aux finances, à la voirie et à l'infrastructure [p. 60], ce qui illustre une gouverne de « parois de verre », pour le dire comme Tripier [2010], c'est-à-dire où les dossiers sont répartis selon le genre). Mais pour la présente réflexion, ce qui importe le plus, c'est que plusieurs de ces distinctions peuvent affecter la nature, amatrice ou professionnelle, de

la carrière des mairesses et des maires. Un premier exemple provient de l'âge à l'élection initiale : au milieu des années 1990, les femmes étaient plus âgées que les hommes lorsqu'elles accédaient à la politique (p. 36), ce qui pouvait éventuellement limiter la longévité de leur carrière à l'Hôtel de Ville - et donc, la professionnalisation de leur mandat. En revanche, et c'est là un deuxième exemple, la mairesse type, selon Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 100-101), dirige une municipalité de petite taille et « consacre plus de temps à la gestion de sa municipalité que ne le faisait le maire précédent, qui travaillait à temps plein en plus de sa charge. Elle a la chance de ne travailler à l'extérieur qu'à temps partiel et même de pouvoir se consacrer à temps plein à sa municipalité ». La professionnalisation de la carrière des femmes dans les conseils municipaux se pose ainsi non en termes de principale source de rémunération (*a contrario* de la vision de Weber pour qui professionnalisation rime avec le fait de vivre de la politique), mais plutôt en termes de temps consacré à la tâche et d'un ensemble de savoir-faire (au diapason de la perspective wébérienne, même si « vivre pour la politique » se prête à bien des interprétations). Par ailleurs, que le temps investi dans le rôle municipal importe davantage que la rémunération qu'il génère rejoint parfaitement un régime du genre qui définit les femmes comme altruistes, dévouées et patientes, une vision qui les assimile à des « Mère Teresa en politique » (Tremblay, 2015b, p. 240-242). Un troisième exemple repose sur les rapports des mairesses au féminisme, que Tardy *et al.* (1997) résument à deux profils : le premier est celui où les mairesses rejettent toute identification au féminisme et promeuvent une lecture humaniste de la représentation politique (comme s'il n'était pas possible d'être à la fois féministe et humaniste), et le deuxième est celui où, au contraire, elles se déclarent féministes et interprètent en ces termes leur présence en politique. En s'adonnant à des « savoir-faire » en vertu desquels la politique constitue une activité professionnalisée, comme du lobbying mené par des groupes de femmes, ces mairesses qui se donnent un rôle de représentation auprès des femmes marquent au sceau du professionnalisme leur passage à l'Hôtel de Ville. Cette lecture a ceci de rafraîchissant que féminisme et professionnalisme vont de pair, voire que le féminisme constitue une ressource contribuant à la professionnalisation du métier de mairesses.

En 2002, Évelyne Tardy publie *Les femmes et les conseils municipaux au Québec*, un ouvrage qui, pour l'essentiel, reprend les axes de recherche explorés dans *La politique : un monde d'hommes ?* et dans *Maires et mairesses* : l'examen « de différences de genre en ce qui a trait aux caractéristiques socioéconomiques et aux antécédents familiaux, au cheminement

bénévole et au cheminement politique [...] et à leurs motivations à se lancer en politique [...] différences de genre dans les responsabilités exercées et dans leurs perceptions de la discrimination envers les femmes en politique» (Tardy, 2002, p. 32-33). Signe des temps, Tardy (2002) ajoute à son investigation un volet portant sur la parité des femmes et des hommes en politique municipale québécoise, un débat qui faisait alors rage en France, et ce, avec l'objectif de vérifier les hypothèses suivantes: 1) «les conseillères qui font partie des conseils paritaires ou de conseils où les femmes sont majoritaires sont moins victimes de discrimination, sont plus sensibles à la féminisation des titres et plus favorables aux mesures d'accès à l'égalité pour les femmes» (p. 33); 2) «ces conseils paritaires sont, dans leur quotidien, plus favorables aux femmes et aux groupes de femmes qui les sollicitent» (p. 33). L'ampleur de cette troisième enquête est impressionnante: plus de 2 200 mairesses et maires, conseillères et conseillers ont rempli et retourné le questionnaire qui leur avait été adressé (pour un taux de réponse de 77,8 % chez les femmes et 67,2 % chez les hommes), près de 80 entrevues ont été effectuées auprès de mairesses et maires, de conseillères et conseillers, et les procès-verbaux de réunions de 45 conseils municipaux ont été épluchés. Les résultats de cette recherche rappellent que les femmes et les hommes en politique municipale affichent peu de différences au regard de leur profil sociodémographique - de fait, ces femmes et ces hommes font partie de l'élite. Pourtant, des différences se manifestent et, de nouveau, elles ne sont pas sans conséquence sur la professionnalisation de l'engagement politique des femmes. Une lecture éveillée au genre autorise à croire que le régime du genre dicte toujours l'engagement des femmes et des hommes en politique municipale. Ainsi, les dossiers ne sont pas répartis au hasard entre les conseillères et les conseillers, mais plutôt de manière à refléter et à conforter les socialisations féminine et masculine, rappelant l'étanchéité des «parois de verre» (Tripiet, 2010) qui isolent les unes et les autres. Or les dossiers dont héritent les hommes les stimulent souvent à s'engager dans une carrière politique de calibre professionnel. La proportion de femmes et d'hommes siégeant aux conseils municipaux n'est pas non plus sans affecter la représentation des dossiers associés à la «condition féminine» (voir, à ce sujet, MacManus, 1981; Opello, 2011). Bien qu'il puisse être tentant de voir dans la représentation de ces problématiques par les femmes une entrave à la professionnalisation de leur engagement à l'Hôtel de Ville, en ce sens que la «condition féminine» est perçue comme de moindre stature en comparaison des finances ou des infrastructures, c'est là une question de perception, car, comme mentionné plus haut, féminisme et professionnalisme se renforcent plus qu'ils ne s'affaiblissent.

Outre les travaux d'Éveline Tardy, d'autres recherches ont été menées sur les femmes en politique municipale au Québec. Ces travaux se partagent entre deux principales préoccupations, soit la représentation descriptive et la représentation substantielle des femmes en politique⁷. Le premier courant de recherche axé sur la représentation descriptive porte sur la présence des femmes en politique : leur nombre et les causes de leur faible proportion parmi les membres des conseils de ville ainsi que leur profil sociodémographique et leur carrière politique. Emboitant le pas à Tardy, dont les travaux susmentionnés ont contribué à alimenter ce courant de recherche, Bherer et Collin (2008) ainsi que Tremblay (2014) ont cherché à mieux comprendre les causes de la sous-représentation des femmes en politique municipale au Québec, notamment en s'inspirant des explications proposées à l'échelle législative. La recherche de Gidengil et Vengroff (1997) sur les obstacles à l'accès des femmes aux conseils municipaux du Québec à titre de mairesses et de conseillères, ainsi que celle de Briggs (2000) sur les motivations, les attentes et les expériences de conseillères municipales à Montréal s'inscrivent aussi dans ce courant qui privilégie la représentation descriptive des femmes en politique municipale québécoise.

D'autres travaux ont plutôt abordé la participation des femmes à la vie politique municipale au Québec sous l'angle de la représentation substantielle, c'est-à-dire la représentation par le truchement des idées, des décisions et des politiques publiques. Là encore, les travaux de Tardy, Bédard et Tremblay (2000), de Tremblay (1996a, 1996b) ainsi que de Villeneuve, Frohn et Trudelle (2002) ont étudié les femmes élues en politique municipale au Québec sous l'angle de leurs idées et, surtout, de la conception de leur rôle comme représentante de la population féminine : comment les mairesses et les conseillères voient-elles les femmes et dans quelle mesure considèrent-elles devoir les représenter à l'Hôtel de Ville? Certes, la représentation substantielle des femmes n'évolue pas en vase clos et a trait aux liens entre les élites politiques et la société civile. Ces liens ont été explorés sous deux angles. L'un concerne les mouvements sociaux, et notamment le mouvement des femmes ou féministe en tant qu'acteur privilégié pour identifier, formater et décrire les intérêts des femmes et soumettre leurs demandes aux élites politiques féminines ; les

7 Il faut noter l'absence - regrettable - de travaux sur la représentation symbolique des femmes en politique municipale au Québec. Ce type de travaux permettrait d'explorer des questions comme : « La présence d'une femme à la tête d'une municipalité, à titre de mairesse, incite-t-elle les jeunes filles et les femmes à s'intéresser à la politique? » « Favorise-t-elle la participation des femmes, à titre d'électrices et de candidates, aux élections municipales? »

travaux de Frohn et Piché (1997) et ceux de Maillé (1997) en sont des exemples. Mais le mouvement des femmes ou féministe ne constitue pas le seul espace privilégié d'agrégation des préoccupations, des intérêts et des demandes des femmes qui évoluent dans la société civile; c'est là qu'intervient l'autre angle pour analyser les liens entre les élites politiques et la société civile, soit les partis politiques. Maillé et Tardy (1988) ont réalisé la seule étude disponible à ce jour sur l'engagement des femmes dans les partis politiques municipaux au Québec, notamment le Parti de l'Action civique LaSalle, le Rassemblement populaire de Québec et le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Deux hypothèses générales inspirent leur démarche: la première pose que «les femmes font face à des difficultés qui leur sont spécifiques dans l'exercice du militantisme» (p. 47) et la seconde, «qu'il existe une différence selon le sexe quant à la conception du militantisme» (p. 49). Au terme de leur recherche, Maillé et Tardy (1988) ont dû nuancer leurs hypothèses fermement ancrées dans le régime du genre: s'il existe des différences entre les femmes et les hommes qui militent dans les partis politiques municipaux, le portrait, loin d'être en noir et blanc, décline plutôt toutes sortes de tons...

En somme, bien qu'elles demeurent limitées en nombre, les recherches sur les femmes en politique municipale au Québec n'en révèlent pas moins certaines informations quant au profil sociodémographique des mairesses et des conseillères, les obstacles qu'elles doivent surmonter avant de siéger à la table d'un conseil de ville, certains aspects de leur trajectoire de carrière (par exemple les dossiers dont elles héritent et les discriminations qu'elles subissent), enfin, leur conception de la représentation politique notamment eu égard aux femmes. La présente recherche se propose de compléter ces travaux, et ce, en privilégiant l'angle de la «carrière de genre», c'est-à-dire de la professionnalisation traitée de manière sensible au genre.

1.4 / **Le choix des villes moyennes et grandes du Québec pour dresser le portrait du personnel politique municipal**

Nous avons opté pour la sociologie du personnel politique municipal dans les villes moyennes et grandes du Québec. Ce choix a été guidé par trois justifications: la première est institutionnelle, la deuxième concerne la littérature existante et, finalement, la troisième est liée au phénomène des partis politiques.

La première raison repose sur le contexte institutionnel municipal. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre introductif, les municipalités québécoises ont été l'objet d'une réorganisation territoriale d'importance au tournant des années 2000. Comme Collin (2002) l'avait fait remarquer à l'époque, cette vaste réforme ne concernait que les institutions et ne touchait pas les enjeux financiers et fiscaux et encore moins les conditions de la démocratie municipale. Par exemple, l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel plus représentatif de la diversité de la population ou l'augmentation du taux de féminisation des conseils municipaux n'étaient pas dans la mire de la réforme. La création de nouvelles grandes villes permettait néanmoins de faire l'hypothèse d'un certain renouvellement du personnel politique, une hypothèse que Simard (2004) a invalidée, du moins du point de vue de la représentativité des minorités ethnoculturelles dans les conseils municipaux de cinq grandes villes du Québec (Montréal, Québec, Lévis, Gatineau et Longueuil). Comme nous l'avons relevé plus haut, Tardy a ouvert un champ de recherche consacré à tracer le portrait des femmes et des hommes en politique municipale, en tant que mairesses et maires, conseillères et conseillers, mais aussi en tant que militantes et militants au sein de partis politiques municipaux (Bédard et Tremblay, 2000; Tardy *et al.*, 1982, 2002; Tardy, Tremblay et Legault, 1997). Ces études ont permis d'avoir un point de départ sur la question des profils et des parcours du personnel politique municipal québécois. Il importe également de souligner que la province de Québec est la seule à collecter un certain nombre de données sur les candidatures municipales (nom, prénom, sexe, âge, affiliation à un parti politique municipal, candidature sortante ou non) permettant de dresser le portrait de celles et ceux qui participent aux scrutins municipaux (Mévellec, 2014).

Le Québec comporte 1 134 municipalités locales (MAMROT, 2014). Comme Andrew (1984) l'a déjà évoqué, il est difficile de considérer l'ensemble des municipalités dans une même étude. Si, au Québec, elles détiennent peu ou prou les mêmes modalités de fonctionnement et les mêmes responsabilités, leur taille influence beaucoup la réalité de ces institutions politiques. Les études portant sur la politique municipale ont longtemps seulement concerné la capitale et la métropole de la province. Ainsi, le personnel politique montréalais a été étudié de manière assez assidue (Bourassa, 1965; Léveillé et Léonard, 1987; Linteau, 1998). La Ville de Québec a également été l'objet de plusieurs études menées tour à tour par Quesnel et Belley (1991), Belley (2003), Belley et Lavigne (2008). Il nous a alors semblé intéressant de porter

notre regard sur une autre strate urbaine, composée des villes moyennes et grandes, c'est-à-dire comptant une population oscillant entre 20 000 et 500 000 personnes.

Travailler sur cette population originale est notre deuxième justification. À elles seules, en 2011, ces 44 villes regroupaient plus de 2,97 millions de personnes, soit 36 % de la population québécoise. En nous intéressant à ces villes moyennes et grandes, nous nous plaçons en complémentarité des travaux portant essentiellement sur les métropoles (voir, par exemple, Brenner et Keil, 2006; Collin et Robertson, 2007; Jouve et Booth, 2004). Nous avons choisi de travailler sur la strate urbaine variant entre 20 000 et 500 000 de population. Ce seuil inférieur est celui fixé par la Loi sur les élections et les référendums municipaux pour distinguer les villes où le mode d'élection des conseillères et conseillers se fait par district⁸. Le seuil supérieur d'un demi-million d'habitants permet d'englober l'ensemble des grandes villes québécoises, à l'exclusion de Montréal et de Québec. Nous avons ignoré les municipalités de l'île de Montréal afin de ne pas prendre en compte les effets importants des défusions survenues en 2003, et ceux de la constitution de conseils d'agglomération en 2005⁹.

Finalement, la troisième justification qui a guidé le choix de ces villes comme objet d'étude est reliée au phénomène des partis politiques, dont l'augmentation du nombre, spécialement dans cette strate urbaine, interroge les travaux existants sur la politique municipale. Il existe des partis politiques municipaux depuis la fin des années 1960 à Montréal et à Québec, issus des mouvements de lutte urbaine (Quesnel et Belley, 1991). Il faut toutefois attendre la Loi concernant les élections de 1978 dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes pour que ce phénomène soit régulé à la grandeur de la province. En l'occurrence, cette loi encadre et favorise le développement des partis politiques municipaux en leur permettant de collecter des fonds, au même titre que les partis provinciaux. Ne concernant d'abord que les villes d'au moins 100 000 de population, cette loi est modifiée dès 1980 pour inclure les municipalités de 20 000 habitants et plus. Selon Baccigalupo (1990), les objectifs de cette première loi ont été en partie atteints au début des années 1980, à savoir la moralisation des caisses électorales et la limitation des dépenses

8 En vertu de cette loi, les conseils des municipalités de moins de 20 000 personnes sont tous composés de six conseillères ou conseillers et d'une mairesse ou d'un maire. Pour les villes de 20 000 personnes et plus, la taille du conseil est en lien avec à celle de la population et définie par la loi, les lettres patentes ou tout autre règlement municipal (article 43 de la LERM). Enfin, seules ces dernières doivent organiser leur territoire en districts électoraux (article 4 de la LERM).

9 Les cinq villes comptant plus de 20 000 personnes sur l'île de Montréal sont les suivantes : Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Kirkland, Pointe-Claire et Westmount.

de campagne sans pour autant avoir donné tout de suite des résultats probants au regard de l'implantation de partis politiques à l'échelon municipal. En effet, malgré cette législation favorable à leur financement, les partis politiques n'existent essentiellement qu'à Montréal et à Québec jusqu'aux fusions municipales de 2001. À partir de cette date, de nouveaux partis politiques sont créés, particulièrement lors de chaque année électorale (Mévellec, 2011). Cette nouvelle dynamique est sans doute à mettre en lien avec la modification législative qui généralise, à partir de 1998, les règles de financement des partis politiques à toutes les municipalités de 10 000 de population ou plus, puis à partir de 1999, aux municipalités de 5 000 de population ou plus¹⁰. Ainsi, en une décennie, leur nombre a plus que doublé, passant de 88 en 1998, à 96 en 2001, puis à 162 en 2005 pour atteindre 194 en 2009 selon les chiffres du Directeur général des élections (DGE) du Québec¹¹. Néanmoins, en 2013, le nombre de partis politiques municipaux a légèrement baissé pour l'ensemble de la province, puisque le DGE n'en dénombrait que 180 (DGE, 2013).

Si l'on constate effectivement un infléchissement général sur le plan provincial du nombre de partis politiques, les élections de 2009 ont été l'occasion de voir 45 partis politiques présenter des candidatures dans les villes de 20 000 à 500 000 de population. Nous assistions donc à une diffusion importante de ce phénomène dans la strate des moyennes et grandes villes du Québec. Ces partis ont présenté 674 candidates et candidats et réussi à en faire élire 309. Ce phénomène est loin d'avoir disparu, puisqu'aux élections de 2013 des partis étaient présents dans 46 % des municipalités de plus de 5 000 de population, mais dans plus de 63 % des villes moyennes et grandes de notre échantillon.

-
- 10 La Loi prévoyait notamment que la municipalité rembourserait 50 % des dépenses engagées par un parti politique municipal, et conforme à la loi, pour les candidates et candidats élus ou ayant obtenu au moins 15 % des suffrages (pour une présentation exhaustive du financement des partis politiques municipaux au début des années 2000, voir Bordeleau, 2003, p. 23-30). La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-E.2, Titre 1, Chapitre 13, section 5, paragraphe 4, alinéa 475) prévoit depuis 2013 qu'un maximum de 70 % des dépenses électorales conformes à la loi peut être remboursé à toutes les candidates élues et à tous les candidats élus ou ayant obtenu au moins 15 % des votes exprimés lors de l'élection. Cette règle s'applique également à toutes les candidatures indépendantes.
- 11 Rapports annuels du DGE de 1998-1999, 2001-2002, 2005-2006 et actualités du 11 octobre 2013 par le DGEQ, disponibles sur son site Internet (<<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5523>>, consulté le 10 mars 2016). Les partis politiques municipaux doivent être reconnus comme tels par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Pour être constitués, leurs responsables doivent réunir un certain nombre de signatures variant selon la taille de la municipalité (100 signatures pour les villes de 100 000 de population ou plus, 50 pour les villes de 50 000 de population ou plus mais de moins de 100 000 personnes, et 25 pour les villes de 5 000 de population ou plus mais de moins de 50 000 personnes). Les règles peuvent être consultées sur le site Internet du DGEQ: <<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/candidature/comment-se-porter-candidat.php>>, consulté le 21 mars 2016.

La présence en grand nombre de partis politiques soulève de nouvelles questions sur le champ municipal québécois. Par exemple, nous pouvons nous demander si elle correspond à une brèche dans le modèle municipal canadien non partisan, tel que décrit par Collin et Léveillé (2003, p. 34), c'est-à-dire « dans lequel il n'est pas bon d'afficher des couleurs partisans ou des options idéologiques trop tranchées, parce que les enjeux municipaux sont d'abord des enjeux administratifs et non des défis qui nécessitent d'être relevés en ayant recours à un ensemble hiérarchisé et explicite de valeurs ».

Qui plus est, les partis politiques municipaux sont loin d'être statiques, comme l'ont montré Latendresse et Frohn (2011) à l'aide de leur analyse de la campagne électorale montréalaise de 2009. Ce scrutin a en effet permis d'assister à quatre phénomènes partisans : 1) un déploiement inégalé des stratégies de campagne électorale à l'aide de nouveaux supports de communication ; 2) des formes de décentralisation de l'organisation partisane (Projet Montréal) ; 3) l'apparition de nouveaux partis politiques à vocation particulière cherchant à défendre une identité ethnoculturelle, sexuelle ou locale ; 4) la présence sur la scène municipale des partis politiques provinciaux qui mettent au service des candidates et candidats leur machine électorale. Au-delà de la situation montréalaise, ces partis politiques remettent également en question les modes de sélection des candidates et des candidats ainsi que leurs façons d'exercer les mandats politiques une fois devenus membres du conseil (Mévellec et Tremblay, 2013).

Ces raisons institutionnelles, académiques et politiques justifient notre choix d'étudier particulièrement la professionnalisation des élues et élus municipaux dans les villes moyennes et grandes. En outre, ces municipalités reflètent la proportion moyenne de femmes aux conseils de ville à l'échelle du Québec, c'est-à-dire 25 % (Houde, s. d., p. 13), tout en étant inférieure au pourcentage des députées à l'Assemblée nationale (29,6 % à la suite des élections de 2008) (Tremblay, 2014).

1.5 / Des précisions méthodologiques

Notre recherche repose sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative. Sur le plan quantitatif, en 2010, nous avons conçu et distribué un questionnaire sur le profil et le parcours des femmes et des hommes membres de conseils municipaux au Québec. Ce questionnaire a été distribué à 530 personnes (des mairesses et des maires, des conseillères et des

conseillers) membres du conseil des 44 villes visées par cette recherche, c'est-à-dire là où la population variait entre 20 000 à 500 000 personnes (voir l'annexe 1 pour une liste des villes). Les réponses pouvaient être données sur support papier ou par Internet (à l'aide du logiciel Survey Monkey). Après deux rappels, nous avons récolté 269 questionnaires pour un taux de réponse de 52 % (soit 78 conseillères et 164 conseillers et 9 mairesses et 18 maires), ce qui est dans la norme pour ce type d'enquête (Baruch, 1999 ; Baruch et Holtom, 2008). Les personnes ayant répondu au questionnaire ont largement favorisé la version papier, dans une proportion de 68 %, les autres, soit 32 %, ayant préféré utiliser le dispositif électronique. Les résultats de ce questionnaire sont complétés par les données fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui, depuis 2005, compile certaines informations sur les candidatures aux élections municipales, par exemple, l'âge, le sexe ou encore l'appartenance à un parti politique ou à une équipe électorale. Les réponses au questionnaire et les données du MAMROT ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS, essentiellement par le truchement d'analyses statistiques descriptives (comme des tableaux croisés, les moyennes et leurs comparaisons à l'aide du Test T pour échantillons indépendants et du khi-deux).

Sur le plan qualitatif, en 2011, nous avons sélectionné 15 municipalités dans lesquelles 66 entrevues ont été menées avec des femmes et des hommes membres du conseil de ville (25 conseillères, 31 conseillers, 6 mairesses et 4 maires). Les critères ayant guidé le choix de ces municipalités sont les suivants : 1) La présence d'un parti politique au pouvoir, dans la ville ou l'absence de parti politique au conseil municipal ; 2) la taille de la population selon les trois strates suivantes : plus de 100 000 personnes, entre 50 000 et 100 000 personnes, entre 20 000 et 49 999 personnes ; 3) le ratio femmes-hommes au conseil de ville ; 4) la présence d'une mairesse ou d'un maire ; 5) le taux de réponse obtenu au questionnaire. Nous avons réalisé un minimum de quatre entrevues par municipalité, incluant aussi souvent que possible la mairesse ou le maire et au moins trois conseillères ou conseillers. Cette stratégie a permis de recueillir les témoignages de mairesses et de maires occupant généralement leur poste à temps complet, mais aussi de conseillères et conseillers n'exerçant leur mandat qu'à temps partiel. De plus, là où il y avait des partis politiques, nous avons rencontré des membres de la « majorité », mais aussi de l'« opposition » afin d'obtenir des visions variées du fonctionnement du conseil municipal.

Le guide d'entrevue (voir l'annexe 2) avait pour objectif de faire témoigner ces femmes et ces hommes sur leur entrée en politique municipale, l'exercice de leur mandat au quotidien ainsi que sur leur conception de leur rôle en politique municipale. Ce matériau riche et original a permis de donner un sens aux données quantitatives et d'aller plus loin dans l'analyse des ressorts du profil, du parcours et de la manière d'exercer les mandats à l'Hôtel de Ville à l'aune de l'approche du genre. Chaque entrevue a été retranscrite et son contenu décortiqué à l'aide de la méthodologie de la théorisation enracinée (Charmaz, 2006; Luckerhoff et Guillemette, 2013). Postulant un sens immanent aux mots et aux récits qui les portent, cette approche méthodologique «laisse s'exprimer» le matériel récolté à l'occasion d'entrevues plutôt que de leur imposer des catégories d'analyse prédéfinies. En cela, cette posture méthodologique vise à relever les significations telles qu'elles sont conçues et exprimées par les témoins, au lieu d'être formatées par des théories et des concepts des sciences sociales venus de l'extérieur et étrangers à leur écologie épistémologique.

En somme, notre ouvrage porte sur la professionnalisation des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers dans les villes moyennes et grandes du Québec de 2009 à 2012. Notre recherche s'intéresse autant à l'accessibilité aux mandats qu'à leur exercice, et ce, depuis une approche sensible au genre. Dans cette perspective, les deux prochains chapitres décriront les caractéristiques nécessaires à l'accès au mandat ainsi que les conditions matérielles de l'exercice des mandats. Deux autres chapitres, respectivement consacrés aux conseillères et aux conseillers puis aux mairesses et aux maires, analyseront les conceptions du rôle politique municipal selon le poste et le genre.

Accès à l'Hôtel de Ville, profils et trajectoires

Chercher à identifier des signes de professionnalisation au sein du personnel politique municipal nécessite d'abord et avant tout de pouvoir dresser le portrait de celles et ceux qui sont aux commandes des villes. Le fait que le municipal soit le palier le plus proche, sur le plan géographique, de la population, n'empêche pas certaines barrières à l'accès à l'Hôtel de Ville. Comme nous allons le voir, loin d'être un recrutement ouvert qui serait caractérisé par des passages fluides entre n'importe quelle sphère de la société et les rangs du conseil municipal, comme le postule une vision amateur de la démocratie locale (Steyvers et Verhelst, 2012), l'examen des profils et des trajectoires des élues et élus locaux témoignent de processus de sélection contraignants et généralement défavorables aux femmes.

Norris (1996, 1997) propose un cadre théorique général afin de comprendre l'environnement que doit affronter toute personne désireuse de se faire élire. Son modèle comporte quatre composantes. La première renvoie au contexte sociétal, c'est-à-dire les mégastructures sociales, économiques, culturelles et politiques qui définissent et encadrent le jeu de la conquête du pouvoir : les traditions juridiques et le cadre légal, le régime économique (par exemple agricole, industriel ou postindustriel, selon le classement d'Inglehart et Norris, 2003), les institutions politiques (comme la nature du système électoral et du système de partis) et, enfin, la culture sociétale (par exemple traditionnelle ou égalitaire au regard des rôles de genre). Ensemble et en tant qu'elles interagissent, ces mégastructures définissent le théâtre où se déploie la trame de la conquête du pouvoir. La deuxième composante est le processus de recrutement, c'est-à-dire les règles qui, au sein des partis, encadrent le processus de sélection des candidatures. Ces règles varient grandement d'une formation politique à l'autre, mais elles témoignent de leurs idéologies. Par exemple, en règle générale, les partis à gauche (c'est-à-dire

sociaux-démocrates et socialistes) de l'échiquier politique sont plus prompts que les partis de droite (c'est-à-dire conservateurs) à avaliser le principe de la représentation descriptive et à se doter de mesures aptes à la réaliser. Les troisième et quatrième composantes font la paire, soit l'offre des candidatures de personnes désireuses de représenter leurs commettantes et leurs commettants, et la demande de la part des partis (de leurs élites, militantes et militants) pour ces candidatures.

La dyade offre et demande de candidatures est au cœur de la course de haies que constitue l'accès au pouvoir politique. Pour Norris (1996) ainsi que Matland et Montgomery (2003), le cheminement vers le mandat de représentation se déroule en quatre étapes: l'éligibilité, l'auto-recrutement, la sélection et l'élection. En d'autres termes, toute personne désireuse de se faire élire en politique doit: satisfaire à la capacité juridique exigée (l'éligibilité), décider de soumettre sa candidature (auto-recrutement), remporter l'investiture d'un parti dans un district électoral donné (bien que cette sélection par un parti ne s'applique pas en contexte non partisan) et, finalement, constituer le choix de l'électorat (élection). Le cheminement vers un mandat de représentation implique ainsi des facteurs de nature personnelle (comme décider de se lancer dans la course électorale), organisationnelle (par exemple décrocher l'investiture d'un parti ou avoir l'appui d'une équipe électorale) et collective (c'est-à-dire obtenir le plus grand nombre des votes valides exprimés comme condition à l'élection). Ce processus de désignation des élites politiques n'est en rien imperméable à la société où il se déploie, mais en constitue plutôt l'expression dans ses composantes socioculturelle (comme la socialisation hétérosexiste et le régime du genre), économique (par exemple le taux de participation des femmes aux emplois de direction et professionnels) ou encore politique (la nature - majoritaire ou proportionnelle - du mode de scrutin, par exemple). Une société qui valorise les rôles de genre traditionnels, voire qui exclut les femmes du suffrage¹, qui exige qu'une candidature soit adossée à une cagnotte de 30 000 dollars américains (comme en Turquie²) et qui use d'un mode de scrutin majoritaire expurgé de toute mesure d'action positive risque fort de récolter une classe politique où participent peu de femmes, de pauvres et de minorités sociétales.

1 En décembre 2015, les Saoudiennes ont (enfin) pu voter aux élections municipales. Cette première a signifié la chute du dernier bastion de misogynie électorale interdisant aux femmes de participer à la vie politique (Batrawy, 2015).

2 Les conditions de présentation des candidatures sont colligées par l'Union interparlementaire et peuvent être consultées sur le site suivant: <http://www.ipu.org/parline-f/reports/1323_B.htm>, consulté le 21 mars 2016.

Bien qu'il soit destiné à cerner les modalités de recrutement des élites législatives, avec quelques ajustements, ce modèle peut être d'une utilité certaine pour comprendre le recrutement du personnel politique à d'autres paliers de gouvernement, notamment à l'Hôtel de Ville. De fait, pour l'essentiel, ce cheminement en quatre étapes s'impose aussi à quiconque veut siéger au conseil d'une municipalité, les différences avec l'arène législative portant sur l'intensité plutôt que sur l'essence. Pour cette raison, et comme notre objectif est ici de saisir les modalités d'accès aux conseils municipaux du Québec à l'aune de la variable du genre déployée de manière verticale plutôt que transversale, ce modèle guidera notre réflexion dans ce chapitre, qui sera dès lors structuré selon les étapes de l'éligibilité (section 2.1), du recrutement (section 2.2), de la sélection (section 2.3) et de l'élection (section 2.4).

2.1/ L'éligibilité

L'éligibilité est la capacité juridique de soumettre sa candidature à une élection. Cette capacité est assujettie à différents critères, notamment de citoyenneté, d'âge et de résidence. S'agissant de ce dernier critère, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (section II, article 61) stipule qu'« est éligible à un poste de membre du conseil de la municipalité toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de celle-ci et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale »³.

Si l'éligibilité aux mandats politiques et aux fonctions électives sur la scène municipale rejoint aujourd'hui le plus grand nombre des citoyennes et des citoyens, il n'en a pas toujours été ainsi. De fait, l'éligibilité a déjà constitué un obstacle insurmontable à l'élection des femmes. À ce propos, Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 27) écrivent que « la loi a longtemps précisé qu'« est habilité à exercer une charge municipale tout habitant mâle de la municipalité qui n'en est pas déclaré incapable par une disposition de la loi » ». En 1903, la Loi afférente aux cités et villes accorde le droit de vote aux femmes célibataires et aux veuves - mais non à leurs consœurs sises dans les corporations municipales régies par le Code municipal et encore moins aux femmes mariées

3 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités peut être consultée sur le site suivant: <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_2_2/E2_2.html>, consulté le 21 mars 2016.

où qu'elles résident (Baccigalupo, 1990, p. 122). C'est en 1932 que les femmes mariées en séparation de biens et satisfaisant aux conditions du suffrage censitaire (soit être propriétaire ou signataire du bail) gagnent le droit d'éligibilité à Montréal (Lamoureux, 1989, p. 94). En 1941, ce droit est élargi à l'ensemble des femmes mariées (à condition qu'elles satisfassent aux critères censitaires) (Baccigalupo, 1990, p. 122 ; Lamoureux, 1989, p. 94 ; Tardy *et al.*, 1997, p. 27). Le suffrage devient « universel », c'est-à-dire que non seulement le domicile remplace les exigences de propriété et de location, mais qu'en outre est abandonné tout critère distinctif en fonction du genre, en 1968, dans les cités et villes, en 1970, à Montréal et, en 1974, dans les municipalités régies par le Code municipal (Baccigalupo, 1990, p. 123).

Aujourd'hui, si les lois électorales fédérales et provinciales québécoises sont expurgées de leurs critères d'éligibilité sexistes, il en va de même sur la scène municipale où les femmes et les hommes peuvent poser leur candidature à un poste de membre du conseil dans les mêmes conditions (Tardy *et al.*, 1997, p. 28). Quoi qu'il en soit, toute disposition sexiste au regard de l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives serait sans l'ombre d'un doute jugée contraire à la Charte canadienne des droits et libertés (notamment les articles 3, 15 et 28, sans exemption venant de l'article 1). Cela dit, si les critères d'éligibilité sont formellement neutres relativement au genre (en cela qu'ils n'énoncent pas que seuls les hommes sont éligibles ou encore que les femmes sont inéligibles), ces critères peuvent l'être de manière informelle. Par exemple, jusqu'à la réforme de la fin des années 1960, seuls les propriétaires pouvaient briguer les suffrages pour un poste de membre du conseil⁴, une disposition qui affectait démesurément les femmes, car elles étaient moins susceptibles de satisfaire à cette exigence que les hommes. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 300) prévoyant que le fait de cumuler des mandats constitue un critère d'inéligibilité, il est possible que cette disposition restreigne les ambitions politiques d'un plus grand nombre d'hommes que de femmes, simplement parce qu'ils sont plus nombreux parmi les rangs du personnel politique municipal, provincial et fédéral.

4 Il faut dire que le droit de vote pour les propriétaires n'a pas disparu, puisqu'une des deux conditions pour voter au municipal est soit de résider sur le territoire, soit d'être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité (voir l'article 47 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

En fin de compte, il appert que l'éligibilité ne constitue plus une barrière à l'accès des femmes à l'Hôtel de Ville, contrairement au recrutement.

2.2 / **Le recrutement**

Selon Tremblay et Pelletier (1995, p. 13), le recrutement « consiste à identifier dans l'ensemble de la population les personnes intéressées par l'action politique et disposant des ressources pour accomplir cette activité; il s'agit de constituer un bassin de candidatures susceptibles de s'engager à des degrés divers dans la gouverne politique ». Bien que les droits de voter et de briguer les suffrages aux élections soient garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, courtiser l'électorat exige un capital de ressources dont bien peu de gens disposent dans les faits. Ces ressources sont de nature matérielle (comme une certaine aisance financière ou l'accès à un moyen de transport par exemple) et immatérielle (comme la scolarisation et la profession, la capacité à gérer son horaire, l'insertion à des réseaux, entre autres, mais aussi la confiance en soi, la capacité de s'exprimer en public, l'ambition et le désir de mener une carrière publique). Selon Young et Everitt (2004, p. 69), ces ressources requises afin de faire le saut en politique ne sont pas distribuées de manière égale au sein de la population, mais elles correspondent plutôt à divers clivages culturels, socioéconomiques et politiques. Par exemple, les personnes issues de la classe moyenne sont plus susceptibles de détenir un diplôme d'études universitaires, une formation qui, outre de développer leurs habiletés cognitives et relationnelles, les amène à décrocher des emplois enviables à travers lesquels elles connaissent et fréquentent des gens d'influence, s'inscrivent dans des réseaux de toutes sortes, frayent avec les processus de décisions publiques. Par ailleurs, les minorités (sexuelles, ethniques ou religieuses) voient leur capital de ressources rogné par divers préjugés et moult discriminations. Par exemple, bien des gens refusent de voter pour une lesbienne ou un gai (Doan et Haider-Markel, 2010; Golebiowska, 2002).

Le genre est un autre critère qui influe sur le capital des ressources associées à une carrière en politique. En règle générale, les femmes disposent d'une cagnotte de ressources plus modeste que celle des hommes, et ce, en raison de la socialisation hétérosexiste et du régime du genre qu'elle comporte. En effet, en dépit de plusieurs décennies de mobilisations du mouvement féministe, la société québécoise demeure

fermement ancrée dans le socle de la division entre le public et le privé, et les femmes sont prioritairement assignées à ce dernier par une socialisation basée sur un régime du genre bipolaire - le féminin/la féminité contre le masculin/la masculinité - et une hétérosexualité hégémonique. Dit autrement, une femme est telle qu'elle est, non en raison de sa morphologie (Laqueur, 1992), mais parce qu'elle est le fruit d'un éventail de dispositifs performatifs qui, de manière invisible mais soutenue, la sculptent et la modèlent au quotidien pour en faire une femme sociohistoriquement située, adaptée et légitime : une femme est hétérosexuelle, féminine, aime les enfants mais pas les mathématiques, ni les plats trop épicés, les sports violents, la plomberie, etc. Tremblay (2013) soutient que la politique constitue tout à la fois un dispositif et un espace de performativité du masculin/de la masculinité (ou, pour emprunter la formule de Navarre [2015, p. 39-41], sous le registre de la métaphore, de « performvirilité ») en vertu de sa culture, de ses règles, de ses pratiques (un peu comme le football et le hockey professionnels ou le fait d'uriner debout), ce qui fait que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de se voir comme des participantes au jeu de la politique.

Quelques travaux effectués au Canada et au Québec ont montré que le recrutement pose des obstacles aux femmes désireuses de faire de la politique. Par exemple, Quéniart et Jacques (2004, p. 90) ont constaté que plusieurs jeunes militantes expliquent le faible taux de féminisation de la politique québécoise en pointant du doigt les dispositifs performatifs de la socialisation et du régime du genre : les femmes seraient peu présentes en politique, car elles sont timides, manquent de confiance en elles et avalisent les rôles et les fonctions que la sphère privée leur réserve. Se basant sur les résultats de l'étude électorale canadienne de 2004, Gidengil, Giles et Thomas (2008) ont noté que les femmes, plus que les hommes, jugent la politique trop complexe, trop difficile à comprendre, une compétence qui semble indispensable pour quiconque veut s'engager en politique (voir aussi Thomas, 2012). En revanche, elles ont remarqué que les femmes qui rejettent les rôles traditionnels de genre pensent, au contraire, que la politique leur est tout à fait intelligible. Dans leur recherche menée auprès d'une cinquantaine de parlementaires du Québec siégeant à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale au début des années 1990, Tremblay et Pelletier (1995, p. 18) ont aussi relevé les marques du régime du genre sur la capacité des femmes à faire le saut en politique : les femmes étaient bien moins susceptibles que les hommes d'avoir des enfants en bas âge lors de leur première candidature à une élection législative, laissant penser que la présence d'une *jeune*

progéniture peut faire obstacle aux ambitions politiques des femmes (voir aussi Tremblay, 2015b, p. 97-99). Qui plus est, en politique législative comme en politique municipale, non seulement il n'existe pas de congé de maternité formel, mais une nouvelle mère ne peut s'absenter longtemps. En effet, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ne prévoit qu'une absence maximale de 90 jours, quelle que soit la raison, pour mettre fin au mandat d'un membre d'un conseil de ville⁵.

Les résultats de trois enquêtes menées au cours des décennies 1980 et 1990 par Évelyne Tardy (1982, 1997, 2002) auprès de mairesses et de maires, de conseillères et de conseillers au Québec permettent d'affirmer que le régime du genre pose aussi des obstacles aux femmes désireuses de se lancer en politique à l'échelon municipal. Dans le premier livre publié sur les femmes en politique municipale au Québec, Tardy *et al.* (1982, p. 58-78) dégage de ses entrevues réalisées avec 21 mairesses et autant de maires plusieurs difficultés à la pleine participation des femmes à la politique municipale. Elle classe les obstacles relevés par les mairesses et les maires en deux grandes catégories : d'une part, les arguments faisant référence à la « nature spécifique » des femmes et, d'autre part, les arguments liés à leur situation socioculturelle, les uns et les autres s'inscrivant pleinement dans le régime du genre. Les premiers arguments renvoient à une panoplie de préjugés et de stéréotypes concernant les femmes, par exemple elles seraient trop émotives (voire peureuses) pour faire de la politique, manqueraient de confiance en elles, n'auraient pas les qualités requises pour le combat dans l'arène politique. Les arguments liés à la situation socioculturelle des femmes attribuent leur faible présence en politique municipale québécoise à la socialisation et à l'éducation qu'elles reçoivent ainsi qu'aux mentalités et pratiques à leur égard. Dans cette perspective, plusieurs mairesses et maires voient dans les rôles maternels et familiaux des femmes un obstacle significatif à leur engagement en politique (Tardy *et al.*, 1982, p. 38-39). D'autres font valoir que des gens (mais pas elles ou... eux!) croient que les femmes n'ont tout simplement pas leur place en politique, accentuant ainsi la division entre le public (c'est-à-dire l'espace des hommes) et le privé (c'est-à-dire le royaume des femmes).

En 1997, Tardy et ses collaboratrices ont fait paraître une autre étude réalisée auprès de mairesses et de maires au Québec au milieu de la décennie 1990. Alors que dans son ouvrage paru en 1982 Tardy n'avait pas prévu

5 L'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums permet toutefois au conseil municipal d'accorder un délai de grâce supplémentaire de 30 jours d'absence avant de mettre fin au mandat de l'élu ou de l'élu ayant fait défaut.

de section sur le genre, dans son opus de 1997, elle y consacre un chapitre intitulé «Des différences de genre». Par là, Tardy, Tremblay et Legault (1997) renvoient en partie à ce que nous nommons ici le «régime du genre», soit «la différenciation sociale entre les mairesses et les maires issue de l'assignation aux deux sexes de fonctions distinctes dans le corps social» (Tardy *et al.*, 1997, p. 30), une différenciation selon le genre qui s'exprime dans les traits socioéconomiques, les cheminements politiques et les types de gestion municipale des unes et des autres. Ainsi, Tardy et ses collègues (1997) relèvent une multitude de différences entre les mairesses et les maires, notamment l'obstacle plus sérieux que représente la famille pour la carrière politique des femmes: «La famille est en effet une contrainte plus forte pour les femmes que pour les hommes» (Tardy *et al.*, 1997, p. 36; voir aussi Tardy, 2002, p. 43-44). Sans nier que la famille rende plus difficile le cheminement des femmes vers l'Hôtel de Ville, quelques nuances s'imposent. Nous y reviendrons plus loin.

Les résultats d'une troisième enquête réalisée par Tardy (2002), cette fois auprès de conseillères et de conseillers, de mairesses et de maires à la fin des années 1990 au Québec, mènent essentiellement au même constat: il existe de nombreuses différences entre les femmes et les hommes en politique municipale au Québec, différences qui plongent leurs racines dans le régime du genre, tout en l'alimentant par ricochet (Tardy, 2002, p. 37-53). Cela dit, Tardy (2002, p. 171-172) note toutefois que les différences de genre ne sont pas linéaires, mais sont aussi affectées par d'autres variables, comme l'importance du poste politique convoité et la taille de la municipalité, un constat qui, comme nous le verrons, ne ressort pas de notre recherche centrée sur les municipalités de taille moyenne et grande.

Tout au long de ce chapitre, les résultats obtenus par Évelyne Tardy dans le cadre de ses trois enquêtes seront mis en perspective et comparés à ceux tirés de notre propre recherche. Ceux-ci seront ventilés de manière systématique selon le genre, mais occasionnellement selon le poste politique. En effet, nous avons analysé les réponses à toutes les questions en croisant le genre et le poste politique mais, contrairement aux conclusions avancées par Tardy (2002, p. 171-172), il ne se dégage que rarement des différences significatives, d'une part, entre les mairesses et les conseillères, et, d'autre part, entre les maires et les conseillers. C'est pourquoi nous ne présentons ces résultats que lorsqu'ils sont significatifs au plan statistique. Pour les mêmes raisons, dans ce chapitre - au contraire des chapitres 4 et 5 - les résultats sont présentés selon le genre sans distinction du poste politique (sauf si un écart significatif se manifeste selon le poste occupé). Notre objectif est de dégager des tendances de fond quant au cheminement

qui mène à la mairie des villes moyennes et grandes du Québec, d'hier à aujourd'hui. En effet, les réponses des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers à notre questionnaire distribué en 2010 permettent de mieux comprendre certains volets du recrutement du personnel politique municipal au Québec, analysé ici selon les aspects suivants : les antécédents familiaux, l'engagement sociopolitique, la décision de se lancer en politique et, enfin, le profil sociodémographique. Comme il ressortira de ce chapitre, le genre, bien plus que le poste politique brigué, façonne ces tendances de fond qui caractérisent le cheminement vers l'Hôtel de Ville. Outre de souligner l'utilité du genre comme catégorie d'analyse et surtout sa puissance discriminante (Scott, 1988), ce constat n'est pas forcément étonnant étant donné que les mairesses et les maires ont généralement été conseillères et conseillers avant d'arriver à la tête des municipalités. Ainsi, il est possible que le poste ne permette pas de distinguer des « carrières de genre », pour le dire comme Navarre (2015, p. 240-241), parce que le parcours menant à la carrière de mairesse ou de maire se fabrique en aval de l'entrée en politique. Examinons maintenant de plus près le recrutement à partir des ressources familiales et sociopolitiques, de la décision de faire le saut en politique et, enfin, du profil sociodémographique.

2.2.1/ **Antécédents familiaux**

Les « antécédents familiaux » couvrent ici la famille à la prime enfance et celle constituée à la vie adulte. Les études montrent que, bien souvent, les femmes et les hommes en politique ont grandi dans une famille engagée sur les plans social et politique, que ce soit parce qu'on parlait politique à la maison, que l'un des parents s'impliquait dans des organisations de la société civile, un parti politique ou une campagne électorale ou, encore, qu'un membre de la famille (la mère, le père, une sœur, un oncle, etc.) était en politique (entre autres Brodie, 1985, p. 25-42; Burns, Schlozman et Verba, 2001; Croity-Belz, Prêteur et Rouyer, 2010; Muxel, 2001). Pour les femmes, cette socialisation primaire à côtoyer un modèle d'engagement politique peut offrir une possibilité de déstabiliser le régime du genre. Nous avons posé quelques questions afin de cerner dans quelle mesure cette influence pouvait aussi s'exercer à l'échelle municipale au Québec.

Une première série de questions a porté sur l'engagement de la mère et du père dans diverses organisations de la société civile ainsi que des partis politiques. Dans leur recherche, Tardy *et al.* (1982, p. 37-38) ont remarqué que les femmes et les hommes en politique municipale au Québec avaient développé leur goût pour la chose publique grâce à leur famille

d'origine (leurs parents, tantes, oncles, etc.), entre autres parce que la politique y était un sujet d'intérêt. À cet égard, Tardy et ses collègues (1997, p. 41) écrivent : « Les maires et les mairesses viennent, dans la grande majorité, de familles politisées qui ont su donner à leurs enfants sinon le goût pour la politique municipale, à tout le moins l'intérêt pour la politique » (voir aussi Tardy, 2002, p. 49-50). De manière générale, en 2010, les conseillères et les conseillers, les mairesses et les maires proviennent de familles où les parents s'investissaient sur les plans social et politique : 41,7 % (110/264) ont déclaré que leur mère et 56,3 % (151/268) que leur père avait connu au moins un engagement dans une organisation sociale ou politique - des proportions nettement plus élevées que celles rapportées par Tardy (2002, p. 50). Toutefois, cette implication a été plus importante chez les répondantes que chez les répondants. En effet, une tendance de fond qui ressort des réponses obtenues révèle que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir eu des parents (soit la mère ou le père) qui s'investissaient dans des partis politiques et des organisations de la société civile. Ainsi, 53,5 % (46/86) des répondantes contre 36 % (64/178) des répondants (cet écart entre les unes et les autres est significatif à $p \leq 0,01$) ont déclaré que leur mère avait eu au moins un engagement sociopolitique. Les pourcentages sont encore plus élevés au regard de l'implication du père : 64 % (55/86) des mairesses et des conseillères et 52,7 % (96/182) des maires et conseillers ont relevé un tel engagement paternel (écart significatif entre les sexes à $p \leq 0,10$). Existe-t-il des différences selon la nature du poste occupé (c'est-à-dire conseillères et conseillers ou mairesses et maires) et le genre de la ou du titulaire de ce poste ? Aucune qui soit significative sur le plan statistique.

Le régime du genre inspire au moins deux interprétations à cette série de chiffres. La première concerne l'engagement plus soutenu du père en comparaison de celui de la mère. Or, par définition, la participation aux activités d'une organisation de la société civile ou d'un parti politique se déroule dans l'espace public, un terrain par tradition réservé aux hommes. En outre, pour une femme, un tel engagement sociopolitique relève bien souvent de la prouesse, le bien-être de leur famille étant considéré comme leur responsabilité première. L'autre interprétation renvoie au fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir pu observer une mère active (53,5 % contre 36 %) ou un père actif (64 % contre 52,7 %) dans au moins une organisation de la société civile ou un parti politique (cela est vrai aussi en tenant compte du poste politique ; voir le paragraphe plus haut), un héritage dont bénéficient les femmes et que note aussi Navarre (2015, p. 147) dans son étude menée auprès d'élues bourguignonnes. Est-il

possible qu'une mère active (ou un père actif qui encourage sa fille à suivre ses pas) dans un groupe sociopolitique offre non seulement aux femmes un contre-modèle à la socialisation qui assigne la politique aux hommes, mais leur permette en outre d'envisager la politique comme une activité à leur portée, voire de s'autorecruter? Cette hypothèse d'une «contre-socialisation qui fait échec aux normes culturelles qui ont contribué à exclure les femmes du champ politique» reçoit également l'aval de Tardy et ses collègues (1997, p. 41).

Parallèlement au fait que la présence d'une mère active et d'un père actif était plus fréquente chez les conseillères et les mairesses que chez les conseillers et les maires, les mères et les pères des premières, plus souvent que les parents des derniers, occupaient un emploi exigeant une formation postsecondaire (c'est-à-dire collégiale ou universitaire): 24,1 % (20/83) et 40,3 % (31/77) des répondantes ont déclaré que leur mère et leur père, respectivement, détenaient une telle formation, les taux correspondants chez les répondants étant 12,6 % (22/175) et 27,8 % (47/169), ces écarts étant statistiquement significatifs à un seuil d'observation de 5 % pour la mère et de 10 % pour le père. Dans une perspective similaire, Tardy *et al.* (1997, p. 42) ont relevé que les mères des mairesses, plus souvent que celles des maires (en termes de proportions et non de chiffres absolus), étaient actives sur le marché du travail. S'agissant de notre enquête, nous constatons que plus du tiers des mairesses (37,5 %) avaient une mère dotée d'une formation postsecondaire contre seulement 11 % des maires et un peu moins du quart (22,7 %) des conseillères. Les mères des mairesses semblent exercer une influence sur leur fille mairesse-en-devenir dont la nature précise reste à cerner, mais parions qu'une mère active dans la vie publique contribue à alimenter le doute quant à l'assignation prioritaire des femmes à la famille dont dispose le régime du genre.

Un regard plus attentif à la nature de l'engagement sociopolitique des parents indique que les mairesses et les conseillères sont proportionnellement plus nombreuses que les maires et les conseillers à avoir eu une mère active ou un père actif dans un parti politique municipal, provincial ou fédéral (tableau 2.1). La même tendance de fond se manifeste au regard des organisations de la société civile (tableau 2.2), où l'engagement d'un parent dans une organisation de la société civile engendre deux écarts significatifs sur le plan statistique selon le poste politique: dans les deux cas, il s'agit de l'investissement du père dans un groupe sportif chez les répondantes et dans une organisation politique chez les répondants. S'il est difficile d'expliquer ces écarts, la prudence quant à leur interprétation s'impose d'emblée, car les nombres sont petits.

TABLEAU 2.1 / Engagement dans un parti politique des parents des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers

	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Mère active dans un parti politique...		
municipal	6,3 % (5/79)	4,7 % (8/171)
provincial	11,1 % (9/81)	9,2 % (16/173)
fédéral	6,3 % (5/79)	5,8 % (10/171)
Père actif dans un parti politique...		
municipal	21,2 % (17/80)	16,7 % (29/174)
provincial	28,4 % (23/81)	20,0 % (35/175)
fédéral	19,2 % (15/78)	11,1 % (19/171)

TABLEAU 2.2 / Engagement dans une organisation de nature sociale ou politique des parents des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers

	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Mère active dans une organisation...		
religieuse	25,9 % (21/81)	18,0 % (31/172)
de nature politique	12,5 % (10/80)	11,0 % (19/172)
groupe de femmes	23,1 % (18/78)	13,2 % (23/174)
Père actif dans une organisation...		
religieuse	28,2 % (22/78)	18,5 % (32/173)
de nature politique	33,3 % (27/81)	26,1 % (46/176) ^a
sportive	18,4 % (14/76) ^b	16,7 % (29/174)

a Des écarts ressortent aussi selon le poste politique, soit 50 % (4/8) des mairesses et 14,7 % (10/68) des conseillères, à un seuil observé de 1 %, ou $p \leq 0,01$, c'est-à-dire que ces écarts se vérifient 99 fois sur 100.

b Des écarts ressortent selon le poste politique, 11,1 % (2/18) des maires et 27,8 % (44/158) des conseillers, à un seuil observé de 10 %, ou $p \leq 0,10$, c'est-à-dire que ces écarts se vérifient 90 fois sur 100.

Il vaut la peine d'ouvrir ici une parenthèse sur l'engagement de la mère au sein d'un groupe de femmes. Tardy (2002, p. 51, 138-139, 172-173) a noté qu'un tiers des conseillères avaient une mère active dans des regroupements de femmes (pour ce qui est de notre recherche, c'est le cas de 12,5 % des mairesses et de 24,3 % des conseillères), mais elle souligne aussi l'influence positive de cet engagement de la mère sur la « conscience féministe » (Cook, 1989) de sa fille devenue politicienne: « Ces conseillères, dont la mère avait milité dans un groupe de femmes, se sont montrées plus que les autres conseillères sensibles à l'importance du féminisme, à la féminisation des titres, au recours à des mesures pour augmenter la

proportion de femmes sur les conseils et à la persistance d'une discrimination envers les femmes en politique» (Tardy, 2002, p. 173). Nos résultats vont dans le même sens que les observations de Tardy (2002), bien que notre proportion soit moins généreuse que la sienne (un tiers par opposition au quart des conseillères). Comment expliquer cela? Une explication plausible renvoie à l'histoire et concerne l'expression du féminisme dans l'espace politique québécois. Les conseillères qui ont participé à l'enquête de Tardy (2002) ont vécu leur adolescence et le début de leur vie adulte (de 15 à 30 ans) dans les années d'intense mobilisation du mouvement féministe québécois (c'est-à-dire la deuxième moitié des années 1960 et surtout la décennie 1970, que le Collectif Clio désigne comme «les années chaudes du féminisme» [1982, p. 475]). Que leur mère ait répondu à l'appel féministe est bien possible, mais, dans le cas contraire, le message porté par le mouvement féministe d'alors résonnait dans toutes les chaumières (avec des émissions fort populaires comme *Appelez-moi Lise* et *Lise Lib* qu'animait Lise Payette, une féministe notoire), effectuant ainsi un véritable travail de déstabilisation du régime du genre et de resocialisation à l'égalité des femmes et des hommes. Les conseillères ayant participé à notre enquête ont grandi dans une société où le féminisme délaissait la rue pour prendre un virage institutionnel (de 1973, année de création du Conseil du statut de la femme, à la fin de la décennie 1980), son message semblant déjà beaucoup moins transgressif et plus en phase avec l'éthos réformiste et étatique. En somme, il est possible que le mouvement féministe ait davantage marqué les générations de femmes (mères et filles) interrogées dans l'enquête de Tardy (2002) que les conseillères qui ont participé à notre recherche en raison, notamment, de la portée inégale de son message au fil du temps.

Cela dit, le féminisme était peut-être en retrait chez les générations de femmes (mères et filles) ayant participé à notre recherche, pour autant son influence ne s'en est pas moins fait sentir. Ainsi, à la question «Certaines mesures visent à accroître le nombre de femmes en politique municipale. Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec les propositions suivantes: a) développer des programmes de formation spécifique pour les femmes; b) adopter des quotas pour que les candidatures féminines reflètent la proportion de femmes dans la société; c) adopter des programmes d'accès à l'égalité pour appuyer les candidatures des femmes; d) fournir un soutien financier spécifique aux femmes candidates?», les conseillères et mairesses dont la mère a été engagée dans un groupe de femmes (18 des 76 répondantes à cette question) ont été plus nombreuses à soutenir ces mesures

que celles dont la mère n'avait pas connu un tel engagement. Toutes ont dit appuyer des programmes de formation (contre 79,7 % [47/59] pour celles dont la mère n'avait pas été membre d'un groupe de femmes), 55,6 % (10/18) l'adoption de quotas (contre 39,7 % [23/58] pour celles dont la mère ne s'était pas investie dans un regroupement de femmes), 83,3 % (15/18) le déploiement de programmes d'accès à l'égalité (contre 62,1 % [36/58] pour celles dont la mère était restée à l'écart des groupes de femmes), enfin, 77,8 % (14/18) la mise à disposition pour les candidates de soutiens financiers (contre 46,6 % [27/58] pour les répondantes dont la mère n'était pas féministe). Bref, la participation de la mère à un groupe de femmes semble avoir exercé une influence sur les opinions de leurs filles, conseillères ou mairesses, notamment en les incitant à soutenir des mesures visant à accroître le nombre de femmes en politique.

Enfin, outre l'engagement de la mère et du père dans des partis et des groupes de la société civile, il est possible que les mairesses et les maires, les conseillères et les conseillers aient pris goût à la politique par le truchement du gagne-pain d'un membre de la famille. À la question « Est-ce que certains de vos parents (conjoint/e, frères, sœurs, père, mère) ont occupé ou occupent des fonctions administratives ou politiques dans une municipalité? », 23 % (20/87) des femmes et 13,8 % (25/181) des hommes ont répondu par l'affirmative, des proportions nettement plus modestes que celles rapportées par Tardy (2002, p. 51). Une figure masculine, surtout le père mais parfois un frère, est le parent le plus souvent identifié, ce qui ne saurait surprendre considérant le régime du genre en général (voir plus haut), et la sous-représentation des femmes en politique plus particulièrement. Comme l'écrivent Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 41), « faire de la politique c'est marcher dans les traces d'un père ». Néanmoins, la mère ou une sœur sont mentionnées à l'occasion, par exemple par cette conseillère rencontrée en entrevue : « *Oui, ma mère était une femme très politisée, puis son père, dans le temps, son père, qui se trouvait être mon grand-père, était organisateur à [nom de la municipalité]* » (13125). Il semble qu'une figure masculine soit toujours à l'origine, plus ou moins directement, des ambitions politiques des femmes...

Si les parents (et la fratrie) jouent un rôle important dans la socialisation politique à la prime enfance, la ou le partenaire prend le relais à l'âge adulte. Un autre groupe de questions avait pour objectif de cerner cette dimension du recrutement politique. De prime abord, il est pertinent de signaler que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être célibataires : 14,9 % contre 7,8 % (cet écart est significatif à un seuil observé de 10 %), des données sensiblement près

de celles de Navarre (2015, p. 95) chez qui les colonnes des pourcentages s'élèvent à 16 % et à 7 %, respectivement. Tardy (2002, p. 43-44) et Tardy *et al.* (1997, p. 36) ont aussi noté que les femmes en politique municipale au Québec au cours des années 1990 étaient plus nombreuses à avoir un statut de célibataire que leurs homologues masculins. Une interprétation qui peut être donnée à cette différence - et inspirée du régime du genre - est celle d'une conciliation difficile entre vie familiale et carrière politique, particulièrement pour les femmes. Comme l'a résumé ce conseiller municipal en entrevue: «*C'est des boulots qui sont faits pour les retraités ou les célibataires pas d'enfants*» (10227). Une foule d'études ont montré que la présence d'enfants, et particulièrement d'enfants en bas âge, faisait obstacle à la carrière politique des femmes, davantage qu'à celle des hommes. Comme l'expliquent Tardy et ses collègues (1997, p. 36): «*Pour la grande majorité des hommes, avoir de jeunes enfants et mener une carrière politique n'est pas incompatible, car c'est le plus souvent la conjointe qui en a la charge, qu'elle soit au foyer ou qu'elle travaille, à temps partiel et même à temps plein. L'inverse est beaucoup plus rare.*» À l'instar de Tardy qui, dans ses enquêtes de 1982 (p. 20-21, 38-40), 1997 (p. 36-37) et 2002 (p. 43-44), relève les contraintes qu'exercent les enfants sur les ambitions politiques des femmes, lors de nos entrevues, plusieurs conseillères et mairesses, maires et conseillers ont soutenu que les enfants élevaient le niveau de difficulté pour une femme désireuse de faire de la politique. Parlant de ses collègues conseillères, ce conseiller municipal explique: «*Ça leur demande une gymnastique assez particulière. [...] Quand vous avez des enfants de un an et demi, trois ans, vous avez un autre emploi, puis vous êtes conseiller municipal [sic] en plus, c'est pas mal plus compliqué*» (04210). Et pourtant, il suffit de peu pour que les choses soient moins compliquées, simplement que le conjoint mâle prenne le relais, comme l'explique Navarre (2015, p. 97), «*le conjoint joue un rôle central. Il peut aider dans cette tâche [de la conciliation de l'engagement public et des responsabilités familiales] en se substituant à l'élue auprès des enfants*». Cette conseillère pense aussi que les femmes en politique, mères de jeunes enfants, se retrouvent vite débordées, alors que les hommes *surfent* sur les privilèges que leur confère le régime du genre:

Il faut qu'elle ait le temps. Le temps, ça, ça joue beaucoup. Si c'est une jeune maman, tu n'arriveras pas. Tu n'arriveras pas, parce que tu as des responsabilités familiales là... Tu as des enfants à élever et c'est encore, c'est encore de même là. Oui, maintenant je pense que les plus jeunes que nous autres là, possiblement qu'il y a un peu plus de liberté, mais je vous le dis là, l'agenda se remplit vite au municipal.

Si t'es pas prudent là, t'es pas chez vous sept soirs par semaine. [...] Pour ce qui est des hommes, c'est..., on dirait qu'on est habitué à ça. C'est comme, on est accoutumé... C'est comme partie de son jour, c'est son travail. T'sais, c'est comme plus accepté (O1103).

Comme l'ont noté Tardy et ses collègues (1982, p. 21, 38; 1997, p. 36) ainsi que Navarre (2015, p. 95-101), une stratégie déployée par les femmes afin de trouver un équilibre entre leurs responsabilités familiales, leur emploi et leurs ambitions politiques consiste à repousser leur entrée dans l'arène électorale au moment où leurs enfants auront atteint une certaine autonomie. C'est aussi la voie empruntée par cette conseillère: «*J'étais très jeune, j'avais trois jeunes enfants, à ce moment-là, là où j'étais, c'était un nouveau conseil de ville, puis j'aurais aimé y aller. Mais comme mes enfants étaient jeunes, j'ai préféré attendre*» (O6115).

Tardy et ses collègues (1997, p. 49), Tardy (2002, p. 45-46) et Navarre (2015, p. 97) ont aussi noté que la personne avec laquelle les femmes et les hommes politiques partagent leur quotidien était impliquée sur les plans social et politique. Notre recherche aboutit au même constat: comme l'indiquent les tableaux 2.3 et 2.4, une écrasante majorité des mairesses, des maires, des conseillères et des conseillers déclarent avoir un conjoint ou une conjointe qui est engagé dans des organisations de la société civile et des partis politiques.

TABLEAU 2.3 / Engagement dans des organisations de nature sociopolitique des conjointes ou conjoints des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers

	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Conjointe ou conjoint ayant au moins un engagement de nature politique	54,1 % (40/74)	61,2 % (101/165)
Conjointe ou conjoint ayant au moins un engagement de nature sociale	45,9 % (34/74)	43,8 % (71/162)
organisation sportive	23,9 % (17/71)	18,2 % (29/159)
groupe culturel	21,6 % (16/74)	19,2 % (30/156)
association professionnelle	19,4 % (14/72)	12,7 % (20/157)
coopérative ^a	13,7 % (10/73)	5,3 % (8/152)
syndicat	12,2 % (9/74)	9,6 % (15/156)

a Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 10 %.

TABLEAU 2.4 / Engagement politique des conjointes ou conjoints des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers

	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Conjointe ou conjoint membre d'un parti politique...		
municipal	21,1 % (15/71)	24,7 % (39/158)
provincial	31,9 % (23/72) ^a	21,9 % (35/160)
fédéral	17,1 % (12/70)	10,3 % (16/155)
Conjointe ou conjoint ayant déjà activement participé à l'organisation d'une campagne électorale pour un parti...		
municipal ^b	34,2 % (25/73)	45,6 % (73/160)
provincial	23,6 % (17/72)	16,7 % (26/156)
fédéral ^c	22,9 % (16/70)	9,7 % (15/154)
Conjointe ou conjoint ayant déjà brigué les suffrages aux élections...		
scolaires	4,1 % (3/74)	0,6 % (1/163)
municipales	4,1 % (3/74)	0,0 % (0/164)
provinciales	2,7 % (2/74)	0,6 % (1/164)
fédérales	4,1 % (3/73)	0,0 % (0/164)

a Des écarts ressortent aussi selon le poste politique, soit 62,5 % (5/8) des mairesses et 28,1 % (18/64) des conseillères, à un seuil observé de 10 %.

b Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 10 %.

c Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 1 %.

Les résultats présentés au tableau 2.4 sont particulièrement révélateurs du régime du genre et des hiérarchies sur lesquelles il repose : les maires et les conseillers sont moins susceptibles d'avoir une conjointe impliquée à un palier supérieur de gouvernement, alors qu'à l'inverse les mairesses et les conseillères sont plus susceptibles d'avoir un conjoint actif au provincial ou au fédéral. Par ailleurs, l'examen des réponses à la lumière du poste politique ne montre à peu près jamais d'écarts statistiquement significatifs, confirmant, de nouveau, le caractère secondaire de cette variable d'analyse.

En somme, ce qui ressort de ce portrait chiffré des antécédents familiaux des conseillères et des conseillers, des mairesses et des maires de villes moyennes et grandes au Québec en 2010 est que les femmes, plus que les hommes, ont bénéficié dans leur enfance d'un entourage investi sur les plans social et politique, et par la suite de la présence d'un conjoint qui a fait de même. Il n'est alors peut-être pas surprenant de constater

qu'au moment de faire le saut en politique municipale, les femmes - mais aussi les hommes - avaient déjà su tisser un réseau sociopolitique, que ce soit en s'impliquant dans une organisation de la société civile ou un parti politique.

2.2.2 / Engagement sociopolitique

Afin de cerner ce réseau, nous avons posé plusieurs questions sur l'engagement de la répondante ou du répondant dans des activités de nature politique ou des groupes de la société civile. Ainsi, à la question : « Avant votre première élection au conseil municipal, aviez-vous déjà occupé des postes de responsabilité dans les organisations suivantes? », une forte majorité des répondantes ont déclaré avoir assumé au moins une responsabilité au sein de telles organisations. Cet écart entre les femmes et les hommes est significatif sur le plan statistique à un seuil d'observation de 5 %, contrairement au poste qui n'est pas un facteur substantiel de clivage. Dans l'étude sur les 21 mairesses que comptait le Québec au début des années 1980 (et un échantillon de 21 maires), Tardy *et al.* (1982, p. 32) relevaient aussi que ces femmes et ces hommes politiques avaient « une participation très élevée à des regroupements ou à des associations ». Dans son enquête menée auprès de candidates à des élections fédérales, provinciales et municipales (22 villes) au Canada entre 1945 et 1975, Brodie (1985, p. 46-50) fait le même constat. De manière plus précise, 41,2 % (33/80) des conseillères et des mairesses qui ont répondu à notre questionnaire ont déclaré avoir assumé des responsabilités dans une association étudiante, 32,5 % (26/80) dans un groupe sportif, 26,5 % (22/83) dans un groupe de femmes (contre le tiers dans la recherche menée par Tardy [2002, p. 58]) et 23,5 % (19/81) dans une association professionnelle. Du côté des conseillers et des maires, une majorité (60,9 % [103/169], avec un écart entre les genres statistiquement significatif à $p \leq 0,000$) soutient avoir tenu un poste de responsabilité dans une organisation sportive, 41,2 % (68/165) dans une association étudiante (le poste politique révèle ici un écart significatif à 10 % entre les maires [10/17, 58,8 %] et les conseillers [58/148, 39,2 %]), 29,4 % (47/160) dans une association professionnelle et 35,3 % (60/170) dans un syndicat (contre seulement 14,6 % [12/82] chez les femmes, avec un écart de genre statistiquement significatif à $p \leq 0,001$, par opposition au poste politique qui ne l'est pas). Cette distanciation des femmes du militantisme syndical a aussi été soulevée par Navarre (2015, p. 73-75)

et Tardy (2002, p. 60), cette dernière ajoutant qu'outre les syndicats, les regroupements sportifs comptaient parmi les principaux éléments des réseaux des hommes.

L'intérêt de ce chapelet de chiffres est qu'il soutient l'idée que la nature des organisations de la société civile dans lesquelles les femmes et les hommes ont œuvré avant leur première élection au conseil de ville reflète le régime du genre. En effet, les différences les plus marquées entre elles et eux sont les suivantes : si aucun homme ne s'est impliqué dans un groupe de femmes (ce qui se passe d'explication!), les organisations sportives et les syndicats revêtent pour eux bien plus d'importance que pour elles. Or le sport participe pleinement au processus de performativité masculine, alors que la faible participation des femmes aux activités syndicales témoigne peut-être du fait qu'elles sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois précaires, non syndiqués... Au cours de ses enquêtes, Tardy (cité dans Tardy *et al.*, 1982, p. 32-34; Tardy, 2002, p. 46, 58; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 39-40) a aussi remarqué que les femmes et les hommes ne participaient pas au même type de regroupements, ce à quoi elle et ses collègues avancent l'explication suivante - bien ancrée dans le régime du genre :

On peut là encore rapporter ces différences à l'organisation sexuée de la société. Pour se faire connaître, pour se faire un réseau de relations très utile quand ils envisagent de se lancer en politique, les hommes ont moins besoin d'organisations [c'est-à-dire de déployer sciemment des stratégies pour établir ces réseaux] que les femmes. Dans la majorité des cas, le monde politique ne leur est pas hostile comme il peut l'être aux femmes et, depuis l'enfance, ils ont appris à s'affirmer, à se faire confiance, à exploiter leur potentiel. Cela n'a pas été le lot des femmes en général dont l'univers, pour beaucoup, s'est limité à la famille, au foyer, à des emplois à temps partiel ou à faible responsabilité (Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 43).

Le régime du genre amène les femmes et les hommes à s'investir dans des organisations différentes (alimentant et re-produisant du coup le régime du genre!), cette participation différenciée selon le genre aux organisations de la société civile générant un capital de réseautage distinct selon le genre et, surtout, de valeur inégale pour quiconque caresse le rêve de se faire élire en politique municipale.

La notion de « capital homosocial » développée par Bjarnegård (2013, p. 1-51) est féconde pour aider à comprendre que les femmes et les hommes développent des réseaux différents et, surtout, d'inégale valeur en termes de conquête du pouvoir : qui se ressemble s'assemble (c'est-à-dire *homo*) pour constituer des réseaux (c'est-à-dire *social*), un capital précieux qui permet d'accéder au pouvoir sociétal. Or les femmes et les hommes ne disposent pas du même capital homosocial. Le public étant leur sphère légitime, les hommes jouissent d'un capital homosocial suffisamment solide et diversifié pour conquérir le pouvoir politique, ensemble et sans le concours des femmes. En revanche, assignées en priorité aux responsabilités familiales et donc isolées les unes des autres, les femmes ne disposent pas d'un espace commun où développer des réseaux pour accéder au pouvoir sociétal ; elles doivent pour cela s'associer avec des hommes - ou « hétérosocialiser » leur capital en s'intégrant aux réseaux masculins. En d'autres mots, si les hommes possèdent un capital homosocial, c'est-à-dire des réseaux d'hommes leur permettant d'accéder au pouvoir politique sans les femmes, ce n'est pas le cas de ces dernières qui doivent dès lors développer un capital hétérosocial, que ce soit à travers des réseaux mixtes de femmes et d'hommes ou des réseaux formés principalement d'hommes.

Outre d'accepter des responsabilités dans une organisation de la société civile, plusieurs des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers qui ont répondu au questionnaire ont aussi gravité autour de partis politiques, que ce soit en y adhérant, en participant activement à l'organisation d'une campagne électorale ou en brigant des suffrages : 77 des 87 répondantes (88,5 %) et 159 des 182 répondants (87,4 %) ont rapporté un tel engagement politique. Les pourcentages obtenus par Tardy et ses collègues (1982, p. 34, 1997, p. 40) et Tardy (2002, p. 56-58) ainsi que Navarre (2015, p. 72-73) pour les conseils municipaux bourguignons sont eux aussi substantiels, quoique moindres. Le tableau 2.5 ventile de manière détaillée l'adhésion à un parti politique à l'aune du genre ; si le poste convoité ne produit aucune différence statistiquement significative, le genre en entraîne plusieurs. De fait, à l'instar de Navarre (2015, p. 72-73, 77) en Bourgogne, nous avons trouvé qu'au Québec le capital partisan des femmes impliquées en politique municipale semble plus modeste que celui de leurs homologues masculins (ce qui est incontestable sur les plans provincial et fédéral).

TABLEAU 2.5 / Adhésion à un parti politique, passé ou actuel, des mairesses et des maires, des conseillères et des conseillers

	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Parti municipal	54,4 % (43/79)	49,1 % (78/159)
Parti provincial ^a	58,3 % (49/84)	70,6 % (120/170)
Parti fédéral ^a	35,5 % (27/76)	48,4 % (78/161)
Groupe informel municipal ^b	28,4 % (19/67)	23,2 % (32/138)

a Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 10 %.

b Il peut s'agir d'une équipe reconnue, c'est-à-dire un regroupement de candidates et candidats, qui, bien que non soumis aux règles de financement et au contrôle des dépenses électorales prévues pour les partis politiques municipaux, doit néanmoins se déclarer au président d'élection de la municipalité (Loi sur les élections municipales et les référendums, section III, articles 149 et 150). Dans le cadre de ce questionnaire, les groupes informels peuvent également correspondre à de simples alliances, relativement stables, de plusieurs membres du conseil municipal.

Les résultats présentés au tableau 2.5 témoignent du régime du genre: les femmes sont significativement moins nombreuses que les hommes à être membres d'un parti provincial ou fédéral, alimentant ainsi de manière indirecte l'argument suivant lequel la politique municipale serait plus accueillante aux femmes que la politique provinciale et fédérale - un argument que les résultats de recherches récentes ont mis à mal (Tolley, 2011; Tremblay et Mévellec, 2013). À l'instar des observations de Tardy *et al.* (1982, p. 35) et de Tardy (2002, p. 57-58), plusieurs conseillères et conseillers, mairesses et maires ayant pris part à notre recherche ont contribué à l'organisation d'une campagne électorale municipale, provinciale, fédérale ou encore ont déclaré avoir activement participé à l'organisation de la campagne électorale d'un groupe informel sur la scène municipale (tableau 2.6).

TABLEAU 2.6 / Participation à l'organisation d'une campagne électorale chez les mairesses et les maires, les conseillères et les conseillers

Campagne	Conseillères et mairesses % (n ^{bre})	Conseillers et maires % (n ^{bre})
Municipale	32,5 % (25/77)	38,6 % (61/158)
Provinciale	45,2 % (38/84)	53,2 % (92/173)
Fédérale	28,2 % (22/78)	34,8 % (57/164)
Groupe informel municipal	19,4 % (14/72)	28,1 % (43/153)

Le genre, pas plus que le poste politique, ne crée de clivages statistiquement significatifs. Finalement, moins de 10 % (8 % chez les femmes et 9 % chez les hommes) ont brigué les suffrages à une élection provinciale ou fédérale.

Un réseau comme tremplin à un engagement politique se forme aussi à partir du milieu de travail. À la question, « Avant de devenir conseillère ou conseiller municipal pour la première fois, aviez-vous déjà occupé un ou des postes administratifs au sein d'un organisme municipal ou régional? », 35,3 % (30/85) des mairesses et des conseillères contre 21,3 % (38/178) des maires et des conseillers ont répondu par l'affirmative. Si l'écart entre elles et eux (c'est-à-dire le genre) est significatif d'un point de vue statistique ($p \leq 0,05$), rien de tel ne s'observe au regard du poste politique. Les rôles administratifs ainsi assumés au sein d'un organisme municipal ou régional sont très variés, allant de la présidence à celui de simple membre d'un conseil d'administration en passant par la vice-présidence, la trésorerie, le secrétariat, le rôle de commissaire, de superviseuse, d'administratrice, d'agente, etc.⁶. À cette diversité des postes correspond une diversité des organismes municipaux ou régionaux investis par les conseillères et les conseillers, les mairesses et les maires avant leur première élection au conseil de ville. Ainsi, ces organismes œuvrent autant dans les champs économique (par exemple un centre local de développement) et politique (comme une conférence régionale des élus ou une municipalité régionale de comté) que socioculturel (une agence de santé, un centre local de services communautaires, un office de tourisme, etc.). Cette diversité des organismes municipaux ou régionaux où les mairesses et les maires, les conseillères et les conseillers ont assumé des responsabilités laisse présumer non seulement de la riche expertise du personnel politique municipal, mais aussi de la complexité de la gouverne municipale - qui depuis bien longtemps ne se résume plus à la gestion de tuyaux et d'ordures...

En somme, peut-être parce qu'elles et ils ont vu leurs parents et leur conjoint et conjointe s'investir dans des organisations de la société civile et des partis politiques, plusieurs mairesses et maires, conseillères et conseillers en ont fait autant, tissant ainsi ce réseau de relations essentiel à quiconque prend la décision de conquérir un siège au conseil de ville. Pour autant, le genre n'est pas sans affecter cette dynamique; à l'instar de Navarre (2015, p. 71-77), nous constatons aussi qu'il produit quelques

6 Les formes féminines incluent le masculin.

clivages. Par exemple, les femmes disposent d'un capital militant moindre que les hommes, notamment au regard des syndicats. En revanche, le poste politique sollicité ne suscite guère de telles différences.

2.2.3 / **Décision de faire le saut en politique**

Un réseau sociopolitique est nécessaire pour faire le saut en politique, car il exerce des forces concomitantes et complémentaires sur la personne attirée par l'action publique : à l'interne, elle en vient à s'autorecruter, ses engagements sociopolitiques l'ayant amenée à développer ses habiletés, à acquérir de l'assurance et à aiguïser ses ambitions politiques, et, à l'externe, cela se manifeste par le fait que d'autres personnes la recrutent, car elles ont vu de quoi elle est capable. Tardy (2002, p. 60-62) et Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 42, 44) décrivent aussi un tel effet. Cet entrecroisement de forces internes et externes ressort de cet extrait d'entrevue réalisée avec une conseillère : *«Donc, c'était vraiment une décision personnelle de rentrer en politique municipale. Par contre, une fois que ça a été su, les équipes sont venues [me] démarcher»* (07117). L'autorecrutement et le recrutement par autrui semblent d'ailleurs avoir exercé une influence tout à fait comparable chez les répondantes et les répondants au questionnaire. En effet, à la question « Quand vous vous êtes présenté(e) comme conseiller(e) ou conseiller municipal pour la première fois, était-ce d'abord une décision personnelle ou avez-vous d'abord été sollicité(e) par d'autres personnes ? », 51,1 % (136/266) ont affirmé que leur saut en politique était une décision personnelle, alors que 48,9 % (130/266) ont déclaré que c'était là la conséquence de sollicitations extérieures. Toutefois, lorsque le genre est convié à l'analyse, des différences ressortent entre les femmes et les hommes qui, si elles ne sont pas significatives sur le plan statistique, sont intrigantes sur le plan qualitatif : 54,7 % (47/86) des conseillères et des mairesses disent avoir été sollicitées par d'autres personnes (contre 46,1 % [83/180] des conseillers et des maires), alors que 53,9 % (97/180) des conseillers et des maires soutiennent qu'il s'agissait là d'une décision personnelle (tout comme 45,3 % [39/86] des conseillères et des mairesses). Dans ses enquêtes dont les résultats ont été publiés en 1982 et en 2002, Tardy aboutit aussi à un constat de similitude (au moins statistique) entre les femmes et les hommes (Tardy *et al.*, 1982, p. 40; Tardy, 2002, p. 64). En revanche, sur le plan qualitatif, tout se passe comme si les hommes étaient plus prompts à s'attribuer l'initiative et les femmes plus enclines à souligner l'influence d'autrui... Que les femmes aient moins tendance que les hommes à prendre la décision de faire le saut dans l'arène électorale est à l'origine de la sous-représentation des femmes

en politique déjà relevée par plusieurs d'études: elles croient généralement avoir moins de compétences que les hommes pour faire de la politique (voir, entre autres, Carroll et Sanbonmatsu, 2013; Lawless, 2012; Lawless et Fox, 2010, p. 112-135; Thomas, 2012). Navarre (2015, p. 141-168) consacre un chapitre entier de son livre à la question des compétences, pour conclure: «Le sentiment de moindre compétence développé par les femmes illustre les effets du genre dans le champ politique», précisant toutefois que ce sentiment constitue bien davantage une perception qu'un fait avéré. En réalité, le régime du genre nous inspire une interprétation possible de ce positionnement distinct, quoique non significatif sur le plan statistique, des femmes et des hommes quant à la décision de solliciter un mandat à l'Hôtel de Ville: se pourrait-il que les femmes et les hommes aient des motivations différentes de se lancer en politique? C'est ce que soutiennent Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 46), les femmes étant plus stimulées par des motivations altruistes et les hommes par des motivations personnelles. Cette conseillère rencontrée en entrevue est du même avis:

Les femmes s'engagent [en politique] seulement quand elles sentent qu'elles peuvent changer la donne, elles n'y vont pas pour le pouvoir. En tout cas pas au début, après la donne change, mais la plupart du temps, c'est pas pour se faire appeler madame la mairesse ou madame la conseillère, c'est pour changer quelque chose. Elles ont un projet en tête, quelque chose qui les allume. Les gars, c'est autre chose; c'est l'ego, mais les femmes pas vraiment (11122).

L'idée que les femmes s'engageraient en politique pour des raisons de nature altruiste et les hommes pour des raisons de nature égoïste n'a rien de récent, ayant été défendue par les suffragistes et le courant du féminisme maternel (Tremblay, 2005, p. 19-81). Plus récemment, elle a été popularisée et a puisé ses fondements théoriques dans les réflexions de la psychologue sociale Carol Gilligan (2008), inspirant aussi moult travaux sur les femmes et la politique au Canada (voir, par exemple, Tremblay, 1999, p. 211-258; Trimble, 1997). Bien que largement acceptée, cette idée conforte le régime du genre et, pour cette raison, elle doit être appréhendée avec prudence puisqu'elle consacre comme naturelle une construction qui, dans les faits, est purement sociale.

Quoi qu'il en soit, les répondantes et les répondants qui déclarent avoir fait le saut en politique municipale en réponse à des appels extérieurs se distinguent aussi au regard de l'importance de ces sources: chez les

conseillères et les mairesses, 30,4 % (21/69) se sont fait prier par la mairesse ou le maire en poste contre 23,8 % (38/160) chez les hommes; 33,8 % (22/65) des femmes disent avoir été approchées par des membres du conseil contre 19,2 % (29/151) chez les maires et conseillers ($p \leq 0,05$), enfin 34,8 % (23/66) des répondantes ont été amenées à la politique par des membres de leur famille, des amies et amis, des personnes de leur voisinage alors que c'est le cas de 21,7 % (33/152) des répondants (cet écart est statistiquement significatif à $p \leq 0,10$). Le poste politique n'est jamais un facteur significatif de clivage. En entrevue, plusieurs conseillères et conseillers, mairesses et maires ont souligné l'importance d'avoir l'appui de leur partenaire, ce que plusieurs autres études ont reconnu également (Briggs, 2000; Tardy, 2002, p. 67-68; Tardy *et al.*, 1997, p. 49-50). Par ailleurs, Brodie (1985, p. 81) voit dans le soutien du mari (*husband*) l'une des trois stratégies déployées par les femmes intéressées par la politique législative et municipale afin d'atténuer les tensions entre leurs responsabilités familiales et leurs ambitions politiques. Toutefois, ce soutien doit être réel, aller au-delà des mots, ce qui a manifestement fait défaut à cette conseillère:

Je parle avec mon chum... j'aurais peut-être le goût? Je dis ça comme ça. [Il me dit]: «Mais là moi, ça me dérange pas, en autant que le soir quand j'arrive les repas sont prêts, en autant que...» Tu sais, il fallait pas que le rythme me change. Les dames, c'est malheureusement [...] la barrière qui fait qu'il y a beaucoup moins de femmes en politique (07117).

Brodie (1985, p. 89) a aussi noté que plusieurs répondantes avaient décidé de reporter à plus tard leur saut en politique soit parce que cette expérience risquait d'ébranler leur mariage (23,7 %), soit parce que leur mari s'y opposait (24,9 %). Ce n'est toutefois pas le cas de cette conseillère plus heureuse, qui insiste sur le fait qu'un engagement en politique exige un partenariat avec le conjoint (ou la conjointe) pour la gestion des responsabilités familiales, particulièrement dans le cas de jeunes familles:

C'est sûr que ce n'est pas évident, faut que t'aies un bon soutien... je veux dire, il faut que le conjoint comprenne que les soirs, des fois les fins de semaine, quand t'es une jeune famille... C'est sûr qu'une femme, mettons les enfants ont grandi, c'est plus facile un petit peu de s'impliquer. Malheureusement, ce serait important d'avoir des jeunes femmes aussi, ça prend de l'organisation, ça prend vraiment que les deux puissent travailler en équipe, puis dire: «Bon, regarde, c'est correct, on est prêt à le faire», mais ça fait une différence (02104).

L'appui du partenaire s'impose aussi pour garder la tête hors de l'eau en cours de mandat à l'Hôtel de Ville. Cette conseillère explique que ce soutien de son conjoint se manifeste au moins sur deux registres, celui de la logistique et celui de l'écoute :

Il est fondamental, puis il est fondamental peu importe le sexe de la personne en politique, je pense que c'est... que ce soit pour l'état d'esprit dans lequel tu rentres à la maison le soir, ou pour l'horaire, etc., l'appui, oui, il est fondamental. Parce que, bon, on est souvent [amené] à prendre d'importantes décisions [...], il y a des documents qu'on peut pas dévoiler tout de suite, etc. Donc, le conjoint est souvent effectivement l'oreille, est souvent... c'est clair que c'est important (13126).

Toutefois, il nous est permis de douter que l'appui du partenaire est «fondamental peu importe le sexe de la personne en politique»; de fait, il y a fort à parier que ce soutien est plus important pour les femmes que pour les hommes, et ce, en raison du régime du genre et des fortes contraintes qu'il leur impose. Pour rappeler les propos de Tardy et de ses collaboratrices (1997, p. 36) cités plus haut : «Pour la grande majorité des hommes, avoir de jeunes enfants et mener une carrière politique n'est pas incompatible, car c'est le plus souvent la conjointe qui en a la charge, qu'elle soit au foyer ou qu'elle travaille, à temps partiel et même à temps plein. L'inverse est beaucoup plus rare.»

En somme, bien que faire le saut en politique municipale soit ultimement un choix personnel, de manière plus réaliste, cette décision est aussi modelée par un maelstrom de sollicitations et de contraintes venant de tierces personnes plus éloignées et d'un soutien apporté par ses proches. Enfin, aussi généreuses que soient ces invitations à sauter dans l'arène municipale, ne fait pas de la politique qui veut : encore faut-il avoir le profil de l'emploi.

2.2.4 / **Profil sociodémographique**

Qui sont les femmes et les hommes qui ont participé à notre enquête et comment leur profil se compare-t-il avec celui des femmes et des hommes ayant pris part aux enquêtes qu'Évelyne Tardy a menées dans les années 1980 et 1990 ?

Comme mentionné plus haut, une stratégie déployée par les femmes pour concilier leur vie de famille, leur emploi et leurs ambitions politiques est d'attendre que leurs enfants aient atteint une certaine indépendance

avant de plonger dans la mêlée électorale (Tardy *et al.*, 1982, p. 21, 38; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 36). Puisque ce raisonnement n'est guère appliqué aux hommes, il autorise à penser que les femmes en politique seraient plus âgées que leurs vis-à-vis de l'autre sexe qui, eux, n'auraient pas à se ranger sur la voie de service de la politique le temps que leur progéniture devienne autonome : ils feraient de la politique plus tôt dans la vie que les femmes. Nos résultats, outre de ne pas appuyer un tel raisonnement, défient ceux obtenus par Tardy. Qui plus est, le profil des femmes élues au scrutin municipal de 2013 révèle une relation inversement proportionnelle entre la proportion de femmes et la catégorie d'âge : plus cette dernière augmente, plus les femmes s'y font rares (Houde, s. d., p. 18). Au moment de leur première élection en politique municipale, les conseillères et les mairesses qui ont répondu à notre questionnaire affichaient un âge moyen de 46,5 ans, alors que les conseillers et les maires avaient 46 ans en moyenne, ce faible écart n'étant pas significatif sur le plan statistique⁷. En d'autres termes, les femmes ayant participé à notre enquête n'ont pas été élues pour la première fois à un âge plus avancé que les hommes. Le poste politique n'est pas un facteur de clivage : les mairesses ne connaissent pas leur baptême de la politique à un âge plus avancé que les conseillères, affirmation valant pour les maires et les conseillers. Qui plus est, les participantes et les participants à notre enquête ont fait le saut en politique municipale plus jeunes que le personnel politique interrogé par Tardy. En effet, dans son ouvrage publié en 1982, elle et ses collaboratrices écrivent que «la moyenne d'âge des mairesses et maires est de 50 ans» (Tardy *et al.*, 1982, p. 21), alors qu'en 2002 elle rapporte un écart de deux ans entre les conseillères (48 ans) et les conseillers (50 ans) (Tardy, 2002, p. 40). En 1997, sans proposer de chiffres, Tardy *et al.* (1997, p. 36) indiquent que «les femmes accèdent donc à la mairie à un âge un peu plus avancé que les maires et elles se lancent en politique une fois que leurs enfants sont devenus adultes», un écart d'âge entre les femmes et les hommes qui ne ressort pas en 2010. Quelle conclusion en tirer ? Tout simplement que les choses ont changé depuis les enquêtes menées par Tardy et ses collègues dans les années 1980 et 1990. Ainsi, il est possible, comme le soutient Tremblay (2015b, p. 97-99), que les difficultés que posent les responsabilités familiales à la carrière politique des femmes (notamment des mères

7 Il faut mentionner que les participantes et les participants à notre enquête étaient plus jeunes que la population des candidates et des candidats aux élections municipales de 2009. En effet, selon les données obtenues par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les candidates avaient un âge moyen de 49,7 ans et les candidats de 52,5 ans, un écart significatif sur le plan statistique ($p \leq 0,000$).

de jeunes enfants) soient surévaluées. Il est possible aussi que les pères du XXI^e siècle consacrent plus de temps à leurs enfants que ne le faisaient les générations précédentes. Il est possible, enfin, que la présence en politique de mères de jeunes enfants soit jugée plus acceptable aujourd'hui qu'hier. Tout cela reste à voir à la lumière - il faut le reconnaître - de l'exceptionnalisme du profil et des ressources des femmes qui font de la politique municipale.

Un aspect original des travaux de Tardy réside dans son exploration de la problématique du rang de naissance dans la famille des femmes et des hommes en politique. Comme l'explique cette auteure (2002, p. 47-48), cette donnée est pertinente parce qu'il est parfois signalé que les femmes qui défient le régime du genre (et notamment les paramètres limitatifs inhérents à la féminité) seraient des aînées de famille et, à ce titre, auraient été amenées à assumer des responsabilités et à développer leur sens du leadership bien davantage que leurs cadettes. Les données qu'elle tire de son enquête de 2002 montrent qu'une pluralité de conseillères et de conseillers occupe le premier rang de naissance - en d'autres mots, que cette position est plus importante que tout autre rang de naissance. Nos résultats vont dans le même sens : 39,1 % (34/87) des mairesses et des conseillères sont des aînées de famille, 25,3 % (22) occupent le deuxième rang, 11,5 % (10) le troisième rang et 24,1 % (21) le quatrième rang ou une position subséquente, les proportions du côté des maires et des conseillers étant respectivement 35,7 % (65/182), 24,2 % (44), 12,1 % (22) et 28,0 % (51). Bien que cet écart ne soit pas significatif sur le plan statistique, il n'est pas sans intérêt de mentionner que 55,6 % (5/9) des mairesses ayant pris part à notre recherche étaient des aînées de famille, alors que 37,2 % (29/78) des conseillères occupaient cette position, une différence qui ne se manifeste pas du côté des hommes. Ces données sont intrigantes et stimulantes à la fois, car elles poussent à imaginer quelques hypothèses afin d'élucider ce lien entre le rang dans la famille et le leadership en politique. Serait-ce que les parents transigent avec leur fille aînée ou leur fils aîné sous un mode d'adulte à adulte plutôt que d'adulte à enfant, et ce, davantage qu'avec leurs autres rejetons? Serait-ce que camper le premier rang de naissance amène à s'occuper davantage des petites sœurs et des petits frères - et, du coup, à assumer un rôle de leadership familial? Quoi qu'il en soit, des recherches s'imposent afin de mieux comprendre pourquoi autant de femmes et d'hommes en politique municipale au Québec occupent la « pole position » de leur fratrie.

Si le lien entre le rang de naissance et le leadership politique demeure obscur, le rôle de l'éducation sur une carrière en politique est éminemment plus clair. Les femmes et les hommes en politique fédérale et provinciale au Canada font partie de l'élite en raison de leur scolarisation et de l'emploi occupé avant de se faire élire (entre autres: Black et Erickson, 2000; Docherty, 2005, p. 26-46; Tremblay et Trimble, 2004). Les mairesses et les maires, les conseillères et les conseillers au Québec, à l'instar de leurs collègues de la Bourgogne (Navarre, 2015, p. 78-83), appartiennent aussi à l'élite. Ainsi, 78,9 % (209/265) des répondantes et des répondants à notre questionnaire ont déclaré détenir un diplôme d'études postsecondaires (un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans cette situation: 85,1 % (74/87) contre 75,8 % (135/178), une tendance aussi relevée par Tardy dans ses enquêtes (Tardy, 2002, p. 41-42; Tardy *et al.*, 1982, p. 22, 1997, p. 38). En comparaison, selon Statistique Canada, en 2009, 67,4 % des Québécoises et 64,7 % des Québécois détenaient un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire (Turcotte, 2011, p. 8). Comme le soutiennent Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 38), il est possible que la plus forte scolarisation des femmes soit une réponse au fait que «les exigences qu'on leur impose sont plus élevées quand elles occupent des postes habituellement attribués aux hommes». Que les femmes soient plus scolarisées que les hommes pourrait ainsi être interprété comme une sorte de stratégie de compensation mise en œuvre pour répondre au «sexisme ordinaire» qui les intimide en politique, une lecture que fait aussi Navarre (2015, p. 78-83): alors que chez les hommes leur seul sexe constitue une preuve de compétence pour faire de la politique municipale, chez les femmes, les diplômes suppléeraient au déficit de confiance (et au surplus de méfiance) observé typiquement au sein de leur groupe. Cette conseillère semble avoir adopté une telle lecture:

[La politique municipale], c'est un monde d'hommes. Ce n'est pas facile. [...] c'est un monde difficile pour les femmes. C'est un monde difficile pour être respectée, parce que... parce qu'ils ont un pénis... ils ont toute la connaissance. Pis ils se donnent tous les dossiers et ils se donnent toute l'ampleur. Fait que toi, quand tu arrives, il faut vraiment que tu sois compétente avec des bons arguments, des bons points, des points solides, parce que tu vas faire rire de toi. Mais un gars peut arriver, tu sais... dire, je ne sais pas, une niaiserie, pis

c'est un gars. Ce n'est pas pareil. Donc une femme qui s'en va en... peu importe le conseil d'administration, elle doit avoir la double compétence (O3106).

Les conseillères et les conseillers, les mairesses et les maires ne sont pas en reste côté occupation. De fait, si à peu près la même proportion de répondantes (47,6 %, 40/84) et de répondants (49,7 %, 88/177) à notre questionnaire ont dit occuper un emploi rémunéré (plus souvent à temps partiel pour les femmes que pour les hommes, à l'image de la tendance relevée dans la population en général) (Ferraio, 2010, p. 14), des écarts statistiquement significatifs entre les femmes et les hommes ressortent au regard des autres options d'occupation : 39,5 % (70/177) des maires et des conseillers se sont déclarés à la retraite contre un peu moins du quart (23,8 %, 20/84) des mairesses et des conseillères, et 28,6 % (24/84) des répondantes (contre seulement 10,7 % [19/177] des répondants) ont mentionné une autre situation d'emploi. Tardy *et al.* (1982, p. 24) et, en France, Navarre (2015, p. 94), observèrent aussi un tel décalage. Ces données prennent tout leur sens à la lumière du régime du genre : lorsqu'elles n'occupent pas, ou plus, un emploi sur le marché du travail rémunéré, mais qu'elles assument au premier chef les responsabilités familiales et domestiques (comme le démontrent les chiffres de Statistique Canada) (Milan, Keown et Robles Urquijo, 2011, p. 22), les femmes peuvent-elles sérieusement se dire à la retraite ou n'occupent-elles pas plutôt un « autre » emploi, même s'il est non rémunéré ? Il semble qu'une quarantaine de répondantes aient été partagées entre l'une ou l'autre option, alors que pour les hommes la situation est claire : s'ils n'occupent pas un emploi rémunéré, ils sont à la retraite, car il ne figure pas dans la définition des tâches de leur genre de s'occuper de la tenue de la maison - sinon pour « aider », à l'occasion, leur conjointe... Comme l'écrit Tardy (2002, p. 38-39), « même lorsqu'elles occupent une fonction politique, [les femmes] continuent de s'occuper de l'entretien quotidien du ménage ou des enfants qui sont encore à la maison, ce qui est plus rarement le cas de leurs collègues masculins ». En conséquence, il n'est pas étonnant de constater que si aucune mairesse n'occupe un emploi rémunéré, près de 30 % des maires parviennent à accomplir ce tour de force... C'est peut-être - de nouveau - parce qu'elles doivent accomplir des tâches auxquelles les hommes échappent en tout ou en partie, une hypothèse que soutiennent les observations de Navarre (2015, p. 99) : « Les femmes membres d'un exécutif demeurent les principales exécutantes des tâches domestiques. » C'est peut-être aussi parce qu'elles peuvent compter sur le revenu de leur conjoint, alors que la structure genrée de l'emploi amène

les maires à être - le plus souvent - le principal pourvoyeur de la famille. Cela reste à voir. Outre ces écarts en fonction du genre, l'occupation génère aussi des écarts selon le poste politique (tableau 2.7).

TABLEAU 2.7 / **Occupation des femmes et des hommes, selon le poste politique**

	Femmes ^a		Hommes ^b	
	Conseillères % (n ^{bre})	Mairesse % (n ^{bre})	Conseillers % (n ^{bre})	Maires % (n ^{bre})
Emploi rémunéré	51,9 % (40/77)	0,0 % (0/7)	51,9 % (83/160)	29,4 % (5/17)
À la retraite	24,7 % (19/77)	14,3 % (1/7)	38,8 % (62/160)	47,1 % (8/17)
Autre occupation ^c	23,4 % (18/77)	85,7 % (6/7)	9,4 % (15/160)	23,5 % (4/17)

a Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 1 %.

b Écart femmes-hommes significatif à un seuil observé de 10 %.

c Le questionnaire ne permet pas de préciser la nature de cette « autre » occupation.

Les secteurs d'activité (selon la catégorisation de Statistique Canada) des femmes et des hommes en emploi reflètent aussi le régime du genre⁸. C'est dans trois secteurs d'activité que l'on retrouve 84 % des répondantes, soit : 1) les affaires, la finance et l'administration (34 %) ; 2) les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion (26 %) ; 3) la gestion (24 %). Pour 89 % des répondants, leurs emplois touchaient cinq secteurs d'activité : 1) la gestion (22,9 %) ; 2) les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion (20,6 %) ; 3) les affaires, la finance et l'administration (19,1 %) ; 4) les ventes et les services (15,3 %, contre 6 % chez les femmes) ; 5) les métiers, le transport et la machinerie (10,7 %), aucune répondante ne travaillant dans ce domaine (ce qu'ont aussi noté Tardy *et al.*, 1982, p. 24). Si les trois plus importants secteurs d'activité des femmes et des hommes sont les mêmes et se démarquent par leur appartenance à l'élite, comme le relevaient Tardy et ses collègues (1982, p. 23), par ailleurs les emplois des hommes s'inscrivent aussi dans un secteur d'activité traditionnellement masculin et presque totalement déserté par les femmes : les métiers, le transport et la machinerie. Or ce secteur rejoint une certaine vision de la politique municipale centrée sur les travaux d'infrastructure. Le fait que les femmes ne fréquentent pas (ou si peu, à hauteur de 6 % en 2009) (Ferrao, 2010, p. 22) ce secteur constitue-t-il une pièce du puzzle de leur déficit de représentation en politique municipale ? En tout cas, à

8 Les réponses à cette question n'ont pu être analysées en croisant le genre et le poste politique, tout simplement parce qu'il y a trop peu d'unités pour chacun des nombreux secteurs d'activité établis par Statistique Canada.

la question posée en entrevue de savoir si la politique municipale était encore aujourd'hui un monde d'hommes, cette conseillère a émis l'opinion que lorsqu'il est question de travaux publics, les femmes ne sont peut-être pas perçues comme des interlocutrices crédibles: «*Je dirais que certains services sont plus fermés, ou plus macho ou... oui, oui, ça, ça change pas là. Mais je pense que c'est la nature... Si on prend, mettons au niveau des Travaux publics, je vous dirais que c'est beaucoup plus macho*» (O2104). Le régime du genre semble agir à deux niveaux: certains services sont plus «masculins» parce que plus animés par des hommes et imprégnés d'une culture «plus macho».

En somme, les femmes et les hommes qui ont remporté leur élection dans des villes moyennes ou grandes au Québec en 2009 et qui ont participé à notre enquête par questionnaires en 2010 affichaient plusieurs traits les prédisposant à s'autorecruter pour faire de la politique, et ce, sans égard au poste politique considéré. Ainsi, ces mairesses et conseillères, maires et conseillers proviennent de familles où les parents participaient aux activités d'organisations de la société civile et de partis politiques, et cela, davantage chez les répondantes que chez les répondants, sans compter que les parents de ces premières étaient souvent plus scolarisés que la mère et le père de ces seconds. Qui plus est, pour plusieurs répondantes (près du quart), la mère était impliquée dans un groupe de femmes, ce qui semble avoir influencé les opinions de leur fille concernant les mesures pour accroître le nombre de femmes en politique. La personne partageant le quotidien de la politicienne municipale ou du politicien municipal est assez souvent, elle aussi, active dans des groupes de la société civile ou des partis politiques. Côté de l'enfance des gens mobilisés sur les plans social et politique, les conseillères et les conseillers, les mairesses et les maires ont développé un réseau sociopolitique - que ce soit en assumant un poste de responsabilité dans un groupe de la société civile ou en s'impliquant dans un parti politique - les habilitant à faire le saut dans l'arène politique municipale. Rien d'étonnant alors qu'un mandat en tant que membre d'un conseil de ville leur ait souri, d'autant plus que ces femmes et ces hommes possèdent un profil socio-démographique élitaire les préparant à se lancer dans une telle aventure électorale et politique. Finalement, les femmes ne sont pas à la traîne des hommes et n'ont rien à leur envier, car elles disposent de tous les atouts nécessaires à un engagement en politique. Et pourtant, Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 45) soutiennent qu'«il est plus facile d'être un candidat qu'une candidate». Pourquoi?

2.3 / La sélection par les partis politiques

Comme nous l'avons déjà évoqué, les partis politiques municipaux se sont répandus sur la scène électorale locale au Québec. Si toutes les candidatures ne résultent pas d'un processus de sélection pris en charge par ces partis, il est toutefois intéressant de se pencher sur ces cas puisque près de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire étaient membres d'un parti politique municipal, tout comme 21 des 66 personnes interviewées. En effet, ils permettent de révéler des mécanismes de recrutement externe que d'autres travaux n'avaient pas explorés (Tardy, 2002; Tardy, Tremblay et Legault, 1997).

Alors que le recrutement concerne l'offre de candidatures (laquelle est tributaire de ressources acquises à travers la socialisation et qui amènent une personne à s'imaginer en politique), la sélection porte sur la demande pour ces candidatures. Sur la scène parlementaire, la sélection touche de près les partis politiques et renvoie notamment au choix que fait chacune des associations locales de comté de la personne qui défendra les couleurs du parti dans la circonscription le jour de l'élection, mais aussi à l'approbation, par les élites-cadres des partis (dont la ou le leader), des formulaires de candidature de chaque aspirante ou aspirant (Ashe et Stewart, 2012). Pour faire une analogie avec une offre d'emploi visant à pourvoir un poste dans une entreprise, le recrutement correspond à l'ensemble des personnes qui y répondent, alors que la sélection se fait à partir de la courte liste des candidates et candidats retenus par l'employeur pour une entrevue (le fait de pouvoir soumettre son curriculum vitæ, car détenant les compétences requises correspond à l'éligibilité et celui de décrocher le boulot, à l'élection). Suivant cet exemple, toutes les personnes qui manifestent leur intérêt pour un emploi donné n'ont pas les mêmes chances de l'obtenir : tout dépend du profil recherché par l'employeur. Selon Norris et Lovenduski (1989), il en va de même pour la sélection des candidatures qu'effectue une formation politique en vue d'une élection : un parti sélectionnera une candidature suivant sa perception des chances qu'il aura de remporter l'élection, particulièrement dans les circonscriptions où la victoire constitue une possibilité réelle. Le potentiel de succès n'est certes pas le seul critère qui guide la sélection des candidatures. Par exemple, une candidature sera aussi le reflet de l'écologie sociale où elle brigue les suffrages ; c'est pourquoi les partis politiques peuvent se permettre de présenter des candidatures ouvertement non hétéronormatives dans les espaces urbains identifiés aux communautés LGBT (Haider-Markel, 2010, p. 33-65; Nash, 2015; Podmore, 2015; Reynolds, 2013). Mais ce sont

là des exceptions hors du champ du «normal» et qui, au demeurant, le renforcent (Warner, 1999, p. 41-80). Ainsi, Norris et Lovenduski (1989) utilisent la notion d'«*homo politicus*» pour décrire le fait qu'en règle générale les partis sélectionneront des candidatures dont les traits rejoignent la socialisation et les rôles que le régime du genre prescrit au regard du masculin bien davantage qu'à celui du féminin.

Les résultats d'un large éventail de recherches menées depuis la décennie 1970 au Canada et au Québec alimentent l'idée suivant laquelle les partis feraient preuve de réserve à l'égard des femmes dans leurs quêtes de candidatures (Bashevkin, 1991, 1993, p. 65-92, 2009; Brodie, 1985, p. 106-115; Brodie, avec la collaboration de Chandler, 1991; Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, 1970, p. 388-393; Erickson, 1991, 1993, 1997, 1998; Gotell et Brodie, 1991; MacIvor, 1996, p. 261-267; Studlar et Matland, 1994; Tremblay, 2005, p. 83-132; Tremblay et Pelletier, 1995, p. 37-47, 2001; Trimble, Arscott et Tremblay, 2013; Vickers et Brodie, 1981). Une étude récente confirme et précise les conclusions de ces travaux relativement anciens: examinant le processus de recrutement et de sélection des candidatures dans le cadre des élections britanno-colombiennes de 2005, Ashe et Stewart (2012) concluent que la sous-représentation des députées à Victoria tient moins à une offre lacunaire de candidates qu'à une demande insuffisante à leur égard venant des partis.

Plusieurs explications peuvent être avancées pour tenter de comprendre l'absence d'enthousiasme manifesté par les cadres des partis pour ces candidates. D'abord, suivant l'idée selon laquelle plus est élevé un poste au sein des partis moins il s'y trouve de femmes (Bashevkin, 1993, p. 65-92), il est possible d'affirmer que, n'y occupant pas ou moins les rôles de leadership et de responsabilité, les femmes soient moins susceptibles d'être considérées par les comités internes de sélection comme des candidates potentielles aux élections législatives. Parallèlement à cette explication et comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, il se peut que les partis constituent des univers homosociaux par excellence et, tout dominés qu'ils sont par les hommes, il est possible que les «chasseurs de candidatures» dans les partis ne sollicitent pas de femmes parce que cette option ne leur vient pas à l'esprit, qu'ils n'en ont pas besoin ou qu'ils n'en veulent tout simplement pas (ou le moins possible...). Ce scénario, bien que navrant, n'est pas totalement dépourvu de sérieux. Deux recherches ont en effet examiné l'hypothèse suivante: les femmes passent sous les écrans radar des comités de sélection des partis parce qu'il n'y en a aucune qui y siège.

Tremblay et Pelletier (2001) et Cheng et Tavits (2011) concluent à sa vraisemblance : les femmes qui aspirent à devenir candidates à une élection fédérale canadienne sont plus susceptibles de remporter l'investiture d'un parti là où une femme assume la présidence de l'association locale de comté. Une troisième explication, en continuité avec les deux précédentes, veut que, conformément au régime du genre, les femmes et les hommes n'évoluent pas nécessairement dans les mêmes réseaux associatifs, et il est possible que les partis ne déploient tout simplement pas leurs investigations là où œuvrent les femmes, ou encore que leurs noms soient moins susceptibles que ceux des hommes d'être mentionnés. Cet extrait de l'entrevue réalisée avec un conseiller municipal vient à l'appui de ce troisième scénario : « *Normalement le maire est là [au comité de sélection], le maire, [en] règle générale, ou les candidats à la mairie est là, mais souvent, c'est des organisateurs alentour, c'est des gens qui ont une certaine... Il y a différentes manières... "Ah moi, je connais tel gars, telle fille, qui pourrait... qui veut peut-être se présenter"...* » (O9224). Comme l'ont noté Gingras, Maillé et Tardy (1989, p. 83-93), ainsi que Tremblay et Pelletier (1995, p. 27-32), le processus de sélection des candidatures repose sur un réseautage et il semble que les terrains que ratissent les « chasseurs de candidatures » dans les partis municipaux ne soient peut-être pas ceux où les femmes évoluent.

La sélection des candidatures par les partis peut parfois présenter un caractère très informel, pas très éloigné du copinage, mais elle doit composer avec une réalité : les partis ne peuvent tout simplement pas se passer des femmes, une tension qu'expose ainsi le conseiller municipal déjà cité ci-dessus :

La femme, elle commence à voir une bonne place dans l'administration. [...] Souvent les équipes, pour l'image, elles disent : « Regarde, on veut avoir des femmes. » Elles sont prêtes des fois à faire le sacrifice... je dirais le mot sacrifice... même pas... pour l'image, regarde, on va prendre une femme, elle a pas de compétence, c'est plate aussi de ce bord-là, c'est juste femme, pas objet mais « femme image ». On fait ça de temps en temps (O9224).

Réagissant par fatalisme, opportunisme électoral, peut-être aussi par conviction, les partis s'affairent ainsi à féminiser leurs brochettes de candidatures, ce que confirme une cheffe de parti qui est aussi mairesse, « *J'ai tellement sollicité de femmes, j'ai tellement travaillé fort de ce côté-là, j'en avais plus à la fin et ça nous a fait sourire* » (O2105), ainsi que cette

conseillère municipale : « *puis veut, veut pas, les partis en veulent des femmes* » (O6113). Cette affirmation comporte une certaine dose d'ambiguïté qui pourrait être ainsi interprétée : les partis n'ont tout simplement pas le choix d'avoir ou non des candidates (« *veut, veut pas* »), il leur en faut (« *les partis en veulent des femmes* »).

Si plusieurs travaux permettent aujourd'hui de voir dans le processus de sélection des candidatures déployé par les partis une cause sérieuse du déficit de représentation des femmes dans les espaces législatifs au Canada et au Québec, ils ne peuvent être que d'un secours mitigé pour comprendre la scène municipale où les partis constituent des acteurs relativement récents du jeu politique. En effet, outre le fait que les partis sont plus souvent l'exception que la règle en politique municipale, la principale limite d'utiliser les travaux portant sur la politique législative pour comprendre celle-là est que les partis municipaux ne peuvent être tout à fait assimilés aux partis qui œuvrent sur la scène fédérale et provinciale. C'est du moins l'avis de Mévellec et Tremblay (2013). Pourtant, les partis en politique municipale et ceux en politique parlementaire assument souvent des fonctions semblables, par exemple, lorsqu'ils doivent recruter une équipe de candidates et de candidats et leur offrir un certain encadrement en vue de leur élection. Cependant, ces partis assument cette commune fonction de sélection des candidatures avec des portées bien différentes : alors qu'il est très rare de parvenir à se faire élire au Parlement fédéral ou à une législature provinciale ou territoriale sans l'aval d'un parti, il est tout à fait usuel de décrocher un mandat de représentation à un conseil de ville en l'absence de sceau partisan.

En dépit du caractère plus évasif des partis sur la scène municipale, il reste que les analyses de nos résultats d'enquête ne peuvent les ignorer, non seulement parce que les partis constituent des acteurs de plus en plus significatifs en politique municipale québécoise, mais aussi parce que près d'une personne sur deux (46,8 %, 125/267) ayant répondu à notre questionnaire en 2010 avait courtisé l'électorat sous une étiquette partisane. De ce point de vue, la population des répondantes et des répondants à notre questionnaire n'est pas représentative de l'ensemble des candidates et des candidats aux élections municipales de 2009. En effet, selon les données du MAMROT, plus de 12 700 personnes (dont 26,6 % [3 393/12 738] étaient des femmes) ont sollicité un mandat de représentation à un conseil de ville du Québec aux élections municipales de 2009, dont 20,3 % (2 580/12 738) sous la bannière d'un parti politique (ou d'une équipe électorale). Qui plus est, les candidates étaient plus susceptibles que les candidats d'être associées à un parti (ou à une

équipe électorale) : c'était le cas de 24,6 % (834/3 393) des candidates contre 18,7 % (1 746/9 345) des candidats, un écart significatif sur le plan statistique ($p \leq 0,000$). Ces données invitent à s'interroger très sérieusement sur l'idée voulant que les partis politiques soient réfractaires aux femmes. Certes, les trois quarts des candidates ont brigué les suffrages de manière indépendante (contre 81,3 % [7 599/9 345] des candidats), mais significativement plus de femmes que d'hommes se sont présentées devant l'électorat identifiées à un parti (et donc après avoir passé le test de sélection d'un parti ou d'une équipe électorale).

En somme, il reste beaucoup de travaux à mener pour mieux comprendre l'influence des partis politiques sur la féminisation des conseils municipaux au Québec. Le même constat ressort en ce qui a trait à l'élection.

2.4 / L'élection

En démocratie représentative, les élections consistent en un vaste et complexe mécanisme par lequel les citoyennes et les citoyens répondant à certains critères délèguent (habituellement par un bulletin de vote) leur souveraineté à un nombre restreint de personnes qui les représenteront au sein de la branche législative du pouvoir d'État (que ce soit à la Chambre des communes, à l'Assemblée nationale ou à un conseil de ville). Bien qu'elle constitue une pièce maîtresse de la mise en scène démocratique, l'élection - comme le recrutement et la sélection - n'a de démocratique que le nom; elle n'est que pure élitisme, pour paraphraser Montesquieu, ne serait-ce que parce qu'en régime de scrutin majoritaire et uninominal, elle se soldera par le couronnement d'une seule personne. De fait, plusieurs dispositifs contribuent à faire de l'élection un processus d'élimination, des dispositifs qui frappent de manière inégale les aspirantes et les aspirants. Par exemple, des études ont montré que les candidatures sortantes affichent des taux de succès bien plus substantiels que les candidatures qui sollicitent un premier mandat de représentation (en général, voir : Matland et Studlar, 2004; plus particulièrement au Québec, voir : Mévellec, 2014; Tremblay, 2008). Plusieurs études laissent entendre que ces dispositifs d'élimination n'agissent pas de manière aveugle envers les femmes et les hommes, mais qu'ils désavantageraient particulièrement les premières. Ainsi en est-il, par exemple, de la couverture médiatique des campagnes électorales. Dans un ouvrage paru en 2013, Elizabeth Goodyear-Grant conclut non seulement que les

médias traitent encore aujourd'hui, à l'occasion, les femmes en politique fédérale canadienne selon des cadrages sexistes, mais également que ce traitement pourrait en dissuader plus d'une de se lancer en politique (Goodyear-Grant, 2013, p. 189; voir aussi Lalancette et Lemarier-Saulnier, 2013; Trimble, Treiberg et Girard, 2010; Trimble *et al.*, 2013). Le mode de scrutin est un autre dispositif d'élimination, celui utilisé pour les élections législatives fédérales et provinciales au Canada et municipales au Québec (c'est-à-dire le scrutin majoritaire et uninominal) ayant été mis en accusation par une foule d'études pour ses effets que l'on suppose négatifs sur l'élection des femmes (Norris, 2004, p. 179-208; Rule, 1994; Siaroff, 2000), quoiqu'un nombre grandissant de travaux s'élèvent contre cette mise en accusation (Roberts, Seawright et Cyr, 2013; Salmond, 2006; Schmidt, 2009; Tremblay, 2012).

Qu'en est-il sur la scène politique municipale? Peu d'études ont porté sur le traitement médiatique des femmes en politique municipale au Canada, si ce n'est celle d'Archibald *et al.* publiée en 1980, alors que les femmes étaient rarissimes parmi les membres des conseils municipaux⁹. Fort heureusement, les récents travaux de Wagner (2010) non seulement viennent en partie suppléer cette lacune, mais se révèlent également du plus grand intérêt pour la présente réflexion. Elle a voulu vérifier si les femmes en politique municipale en Alberta subissent le même traitement sexiste de la part des médias que leurs consœurs en politique législative au Canada. Sa recherche l'a amenée à conclure par la négative: même si les femmes qui aspiraient à devenir conseillères dans le cadre des élections municipales albertaines de 2007 ont parfois eu à subir des propos sexistes de la part de la presse locale analysée (dont l'*Edmonton Journal*, l'*Edmonton Sun* ou le *Red Deer Advocate*), ce sexisme était bien moins flagrant que celui qui frappe les femmes en politique nationale. Wagner (2010) ose l'explication suivante: se pourrait-il que l'hostilité des médias envers les femmes politiques soit proportionnelle au pouvoir et au prestige du rôle électif convoité, et ce, sans égard au palier de gouvernement?

Au Québec, le mode de scrutin majoritaire est celui qui est utilisé par la plupart des villes pour désigner les personnes qui siégeront au conseil. Si son rôle est relativement bien compris quant à l'absence des femmes aux Parlements, il reste plus ambigu pour ce qui est de la politique municipale. Néanmoins, quelques chercheuses voient dans le scrutin majoritaire une cause de la sous-représentation des femmes dans les Hôtels

9 Du moins, au Québec: selon Tardy *et al.* (1982, p. 6), « dans les 1,544 municipalités répertoriées au Québec, en juin 1980, on ne dénombrait que 280 conseillères et 21 mairesses (1,5 %) ».

de Ville. Par exemple, Bashevkin (2006, p. 28-50) avance l'hypothèse que si les restructurations municipales à Londres et à Toronto se sont traduites par des taux de féminisation de la politique municipale plus élevés dans la capitale anglaise que dans la métropole canadienne, c'est peut-être parce que le mode de scrutin utilisé pour élire les membres du Greater London Council comporte un volet proportionnel favorisant les femmes. Au Canada, Sampert (2008, p. 100) écrit : « *The two council-lors per ward system in Edmonton may be the reason that women hold a slightly higher percentage of seats on city council in Edmonton compared to Calgary.* » Crossley (1997) a aussi proposé une telle lecture pour expliquer la représentation plus élevée de femmes à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard où, jusqu'à la fin des années 1990, a prévalu une représentation binominale. Si Shannon Sampert et John Crossley semblent croire que les effets présumés négatifs du scrutin majoritaire sur l'élection des femmes peuvent être neutralisés par une représentation binominale, la Commission d'établissement du Nunavut et le gouvernement français ont sciemment résolu d'exploiter cette voie, la première en proposant que chacune des circonscriptions électorales au Nunavut soit représentée par une femme et un homme (une proposition défaite par référendum en mai 1997) (voir Tremblay et Steele, 2006), le second en adoptant un binôme paritaire obligeant les partis politiques à présenter dans chacune des circonscriptions aux élections départementales de 2015 un tandem de candidatures constitué d'une femme et d'un homme (Mossuz-Lavau et Sénac, 2014). Navarre (2015, p. 59-60) a cependant constaté que la mise en œuvre d'un « *ticket mixte* » formé d'une femme et d'un homme aux élections cantonales de 2011 a signifié, dans la très grande majorité des cas, qu'il était titulaire et elle suppléante.

Selon Pilon (2007, p. 107-111), non seulement le Canada devrait joindre le club des pays dotés d'un scrutin proportionnel, mais ce mode de scrutin pourrait encadrer toutes les élections (incluant le palier municipal). Alors qu'au Québec la saga des fusions/défusions municipales survenue au début du XXI^e siècle offrait une belle occasion de réfléchir à une telle réforme, il n'en fut rien. Qui plus est, le mode de scrutin lui-même n'a que peu retenu l'attention des chercheuses et des chercheurs - encore moins sous la loupe du régime du genre ! Une exception à cette tendance de fond est l'étude de Collin et Bherer (2009) portant sur la Ville de Montréal. Non seulement leurs analyses ne permettent pas de conclure que le mode de scrutin utilisé pour les élections montréalaises de 2001 et de 2005 a de manière systématique défavorisé les femmes, mais à l'occasion il leur a été favorable, en ce sens qu'elles ont obtenu proportionnellement plus

de sièges que de votes¹⁰. Ce qui n'empêche pas Collin et Bherer (2009) de proposer le vote unique transférable (VUT) comme mode de scrutin alternatif pour la Ville de Montréal¹¹. Analysant la proportion de candidates et d'élues aux élections municipales irlandaises de 2004, Collin et Bherer (2009, p. 49) concluent qu'«il est possible de croire que le VUT offre aux hommes et aux femmes les mêmes chances d'être élus». De fait, rien ne permet de croire que le VUT favorise ou défavorise les femmes - au demeurant, pas plus que n'importe quel autre mode de scrutin. En réalité, moins que l'architecture intrinsèque des modes de scrutin¹², ce sont les environnements culturels, socioéconomiques et politiques dans lesquels ils se déploient et, surtout, les groupes et les personnes qui les manipulent de manière intéressée et stratégique qui créent les effets favorables ou défavorables des modes de scrutin sur l'élection des femmes, le VUT n'échappant pas à cette règle générale (Galligan, 2005; McGing, 2013; Tremblay, 2012; Valdini, 2013; White, 2006).

Qu'en est-il au Québec? Notre enquête n'a pas abordé le rôle des médias et du mode de scrutin sur l'élection des candidates et des candidats au rendez-vous électoral municipal de 2009. En revanche, à la question : « Lors de votre dernière élection, avez-vous fait face à une opposition très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante? », une écrasante majorité (83,5 %, 192/230) des réponses concernaient une opposition très ou assez importante. Cette donnée est porteuse de deux bonnes nouvelles. L'une est que lorsqu'il y a des élections (c'est-à-dire lorsqu'une candidature n'est pas élue par acclamation), le combat électoral est âpre - du moins, il est perçu comme tel. L'autre bonne nouvelle est qu'il n'y a pas d'écart statistiquement significatif entre les réponses des candidates et celles des candidats, ce qui signifie que les femmes n'ont pas eu l'impression d'avoir suscité plus de résistance que les hommes. Cela dit, si le genre ne produit pas d'écart significatif sur le plan statistique, tel n'est pas le cas lorsqu'il est croisé avec le poste politique: les candidats à un mandat de conseiller ont été substantiellement

-
- 10 Par exemple, en 2001, aux postes de conseillères et conseillers de ville et, en 2005, aux mairies d'arrondissement (Collin et Bherer, 2009, p. 14, 36).
- 11 Une formule électorale peu utilisée dans le monde, mais dont la mécanique de traduction des votes en sièges séduit par son exhaustivité (peu de votes sont « perdus ») et, par conséquent, son souci d'inclusion et d'identification. En effet, *grosso modo*, toute personne ayant voté peut sentir avoir contribué à l'élection d'une telle ou d'un tel dans sa circonscription, même si elle doit pour cela reculer à son énième vote de préférence.
- 12 Certes, l'architecture intrinsèque d'un mode de scrutin peut favoriser ou non l'élection de femmes, par exemple dans le cas de listes où alternent les candidates et les candidats. Pourtant, une telle disposition n'est pas intrinsèque à la représentation proportionnelle de liste, mais résulte d'une décision des élites politiques de confectionner ainsi le mode de scrutin, et ce, pour des motifs propres à chaque contexte.

plus nombreux que les candidats aspirant à la mairie à déclarer avoir connu une opposition très ou assez importante. En revanche, rien de tel ne survient du côté des femmes.

Comme mentionné à la section sur la sélection, selon les données du MAMROT, plus de 12 700 personnes (dont 26,6 % [3 393/12 738] de femmes) ont sauté dans l'arène électorale en 2009 en vue de siéger à l'un des conseils municipaux du Québec. Les taux de succès des candidates, tout à fait comparables à ceux obtenus par Brodie (1985, p. 21), ont été supérieurs à ceux des candidats, et ce, de manière statistiquement significative ($p \leq 0,000$): 29,9 % (1 013/3 393) contre 26,4 % (2 465/9 345). Ces écarts demeurent, que les candidatures aient été affiliées ou non à un parti. Ainsi, pour les candidatures indépendantes, les taux de succès des candidates et des candidats ont été de 26,2 % (671/2 559) contre 24,1 % (1 833/7 599) respectivement, alors que pour les candidatures portées par un parti les proportions sont de 41 % (342/834) pour les candidates et 36,2 % (632/1 746) pour les candidats ($p \leq 0,000$). Par ailleurs, une candidature sur cinq (20,3 %, 2 580/12 738) était adossée à un parti politique (ou à une équipe électorale) aux élections municipales de 2009, cela étant plus souvent le cas des femmes que des hommes (24,6 % [834/3 393] des candidates contre 18,7 % [1 746/9 345] des candidats; $p \leq 0,000$). Mais s'agissant de l'étape de l'élection, alors que le quart des candidates aux élections de 2009 ont brigué les suffrages sous la bannière d'un parti (ou d'une équipe), 33,8 % (342/1 013) de celles qui ont été élues appartenaient à une formation politique (ou à une équipe), les proportions chez les candidats étant respectivement de 18,7 % et de 24,6 % (632/2 565), un écart significatif à $p \leq 0,000$. Qui plus est, 41 % (342/834) des candidates portant l'étiquette d'un parti ou d'une équipe électorale ont été élues, contre 36,2 % (632/1 746) du côté des hommes ($p \leq 0,01$). En d'autres mots, non seulement les candidates sont-elles proportionnellement plus nombreuses que les candidats à appartenir à une formation politique au moment d'affronter l'électorat, mais elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses qu'eux à remporter la victoire. Par conséquent, s'il faut remettre en question l'idée voulant que les partis rechignent à sélectionner des femmes comme candidates, il faut aussi examiner celle voulant qu'ils les condamnent à des districts électoraux perdus d'avance.

Est-il possible que les partis politiques (ou les équipes électorales) facilitent l'élection de femmes en politique municipale au Québec? Non seulement les chiffres présentés plus haut incitent-ils à explorer plus à fond cette hypothèse, mais en outre d'autres constats vont dans le même sens. Ainsi, White (2013) a relevé que les assemblées législatives

du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, où il n'y a pas de partis politiques, comptent moins de députées que l'Assemblée du Yukon, où des partis orchestrent le jeu électoral et la représentation législative. Bherer et Breux (2011) attribuent aux partis la capacité de mousser la représentativité des femmes et des minorités ethniques aux conseils de ville. Quant à Gavan-Koop (2005, p. 77-78), elle soutient que les partis politiques procurent divers avantages aux femmes désireuses de faire de la politique municipale : ils facilitent l'accès à des sources de financement pour mener leur campagne électorale ; ils fournissent une entité de référence connue de l'électorat et captent l'attention des médias particulièrement dans les districts où la compétition est vive et l'issue du scrutin incertaine ; enfin, ils offrent un mentorat et créent un sentiment d'appartenance, notamment lorsque le parti compte un comité de femmes. Finalement, dans son étude pionnière sur les femmes en politique au Canada, Brodie (1985, p. 105) a trouvé que l'appartenance à un parti politique constituait l'une des trois variables significatives sur le plan statistique (les deux autres étant, l'une, d'avoir assumé un rôle de leadership dans un groupe de la société civile, l'autre d'avoir assumé un tel leadership au sein d'un groupe féminin - mais non féministe) permettant de départager les candidates gagnantes aux élections municipales des autres qui n'ont pu se faire élire. Si l'apport des partis à l'élection des femmes en politique municipale demeure ambivalent, il est toutefois possible que leurs effets soient indirects et procèdent, en quelque sorte, « par la négative », en cela qu'en l'absence de partis les femmes doivent se tourner vers d'autres ressources :

Despite all appearances, however, the barriers confronting women at the municipal level effectively exclude all but a few women from contesting office. Two principal barriers, which are often mutually reinforcing, are money and local connections. Non-partisan systems lack parties and party labels. The municipal candidate must establish her name in the minds of the electorate, and this usually requires money. The obvious problem is that, while local government may be more compatible with the private-life situations of many women, these same women usually are financially dependent. Only those with a secure family income are likely to compete for municipal office. Running for office is a risk: as well, local officials do not get paid much. Women who can run for municipal office are defined by family income. Class contributes greatly to the potential pool of female candidates (Brodie, 1985, p. 116).

Si la classe, au sens économique du terme, conditionne l'accès au conseil municipal d'une ville, c'est aussi le cas de l'hétéronormativité - composante du régime du genre. En effet, celui-ci se pose comme la trame de fond de l'analyse que Brodie (1985) déploie, un régime marqué par la prévalence de deux genres, le féminin et le masculin, de l'union (c'est-à-dire hétérosexuelle) desquels émergent des ressources (notamment la sécurité financière et la respectabilité inhérente au fait de ne pas appartenir à une minorité sexuelle ostracisée) permettant de faire de la politique. Navarre (2015, p. 95) avale cette analyse quant aux ressources dont est porteuse une hétérosexualité affichée et accomplie en politique: «Chez les femmes comme chez les hommes, la norme implicite pour accéder à un mandat demeure la parentalité. Cela atteste de la “réussite”, en plus d'une union aboutie», soutient-elle. Voilà un scénario à même de dérouter bien des lesbiennes qui, intéressées par la politique, ne le sont pas par le mode de vie hétéronormatif.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de cerner les modalités d'accès aux conseils municipaux du Québec, et ce, à l'aune de la variable du genre considérée de manière verticale plutôt que transversale (comme c'est le cas dans les autres chapitres). Pour ce faire, le cheminement vers l'Hôtel de Ville a été découpé en quatre étapes: l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection. Examinée à la lumière du régime du genre, aucune de ces étapes n'apporte d'explications convaincantes au déséquilibre de représentation entre les femmes et les hommes dans les Hôtels de Ville du Québec. En effet, l'éligibilité ne comporte plus ces critères à saveur patriarcale qui, autrefois, avantageaient les hommes. Côté recrutement, les femmes n'ont plus à s'inquiéter: elles possèdent tous les atouts nécessaires à un engagement en politique - même que, bien souvent, elles devancent les hommes sur ce plan. Pour ce qui est de la sélection, lorsqu'elle implique des partis politiques (ou des équipes électorales), les femmes ne semblent plus guère négligées par eux, en ce sens que les candidates sont plus susceptibles que les candidats d'être associées à un parti (ou à une équipe électorale). Cela dit, l'égalité se fait toujours attendre puisque les partis ne comptent pas encore un nombre égal de candidates et de candidats. S'agissant de l'élection, les candidates affichent des taux de succès supérieurs à ceux des hommes, qu'elles portent ou non les couleurs d'un parti politique (ou d'une équipe électorale), ce qui ne suffit pourtant pas à corriger la surreprésentation des hommes au sein des instances

municipales québécoises. Pour le dire simplement, le genre ne constitue pas une variable parfaitement discriminante des carrières des femmes et des hommes en politique municipale québécoise. Pour autant, il confère certaines particularités aux trajectoires des unes et des autres. Pour cette raison, bien qu'il faille y recourir avec nuances, la notion de « carrières de genre » (Navarre, 2015, p. 240-241) nous semble offrir un certain pouvoir heuristique pour traduire l'engagement des femmes et des hommes en politique municipale au Québec.

Ces tendances de fond se reflètent dans les témoignages des élues et des élus sur leur conception de leur rôle politique (chapitres 4 et 5). Avant cela, nous nous penchons, dans le chapitre suivant, sur les conditions dans lesquelles ces femmes et ces hommes, une fois à l'Hôtel de Ville, exercent leurs mandats politiques.

Conditions d'exercice des mandats municipaux

Le chapitre précédent a permis de dresser les caractéristiques et les conditions de l'élection du personnel politique municipal québécois, en montrant des différences entre les profils des femmes et des hommes ayant accédé à l'Hôtel de Ville. Si quelques écarts sur la base du genre permettent de parler de « carrières de genre » (bien qu'avec prudence), le poste politique n'est guère la source de particularités substantielles. Fortes de ce portrait, nous nous penchons désormais sur l'activité au quotidien de ces femmes et de ces hommes. Il y a fort à parier que le genre poursuive ses effets de partition, du moins si le municipal est à l'image du législatif où des études ont révélé que l'activité au quotidien des femmes et des hommes suivait des trajectoires propres.

La professionnalisation qui est, avec le genre, l'un des deux fils rouges de cet ouvrage, peut être entendue comme l'activité politique principale de la personne, qui en tire également sa rémunération principale, ou encore comme la reconnaissance d'un certain nombre de savoirs et de savoir-faire associés à l'exercice du mandat. Faut-il le rappeler, l'approche webérienne qui inspire cette façon de voir la professionnalisation est éminemment genrée (Findlay, 2015, p. 62-104). Il s'agit de s'intéresser à ce que les élues et les élus font et dans quelles conditions. Pour ce faire, il est possible de s'inspirer de la littérature portant sur le métier politique, qui cherche à repérer un ensemble de savoirs et de savoir-faire qui seraient liés à l'exercice des mandats (Fontaine et Le Bart, 1994; Navarre, 2015; Poirmeur et Mazet, 1999; *Politix*, 1994). L'acquisition de ces savoir-faire ne résulte pas seulement de dispositions préalables (voir le chapitre 2), mais, comme le rappellent Fontaine et Le Bart dans le cas français, d'« un long apprentissage qui se fait avec l'aide de l'encadrement territorial, dans le cadre des commissions spécialisées, voire, au travers d'un droit (relatif) à la formation... Une légitimité rationnelle-légale ou technocratique

renforce la légitimité du suffrage universel» (1994, p. 20). Sous cet angle, les pratiques quotidiennes des élues et des élus sont donc au cœur du développement d'un métier. S'intéresser à ces pratiques nécessite néanmoins de porter un premier regard sur les conditions «matérielles» de l'exercice des mandats. Cette stratégie est intéressante du point de vue du genre puisque, comme nous l'avons déjà évoqué, si les lois sont formellement neutres à cet égard, il est possible que les pratiques qui en découlent aient, au contraire, des effets distincts pour les femmes et les hommes politiques. C'est d'ailleurs cet écart entre théorie et pratique que traduit la notion de discrimination systémique : l'égalité devant la loi non seulement ne signifie pas l'égalité substantielle, mais peut en outre produire et reproduire - tout en les dissimulant sous le voile de l'égalité procédurale - des inégalités au quotidien.

Kerrouche et Guérin-Lavignotte (2000) et Guérin-Lavignotte et Kerrouche (2006) orientent leur discussion autour d'un introuvable «statut d'élus local» dans les pays européens. En effet, selon leurs travaux, plusieurs de ces pays encadrent différemment l'exercice des mandats municipaux, en ce qui concerne le nombre d'heures «travaillées», la rémunération de ces heures et, plus généralement, l'insertion de l'activité politique dans des parcours professionnels extrapolitiques, à travers l'aménagement du droit du travail pour faciliter l'accès aux charges électorales. S'ajoute à ces «bonnes conditions» d'exercice des mandats l'enjeu de la formation. Toutefois, aucun de ces pays n'a complètement défini les contours de l'exercice des mandats municipaux. Comme nous allons le voir, le gouvernement du Québec a lui aussi pris part à la définition des conditions matérielles des élus municipaux des deux sexes (voir aussi Chiasson et Mévellec, 2014). Mais à l'instar des pays européens, cet encadrement, même s'il tend vers une certaine reconnaissance de la professionnalisation politique, n'en reste pas moins partiel.

Les résultats de quelques études autorisent à penser que les conditions d'exercice des mandats politiques ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes ; certes, elles le sont en principe, sur papier, mais elles diffèrent dans les faits. Deux exemples illustrent ce constat, l'un portant sur les perceptions des femmes en politique, l'autre sur la carrière. Dans leur enquête menée auprès des députées et d'un échantillon de députés du Québec à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale en 1990, Tremblay et Pelletier (1995, p. 57-125) écrivent : «il apparaît clairement que les législatrices et les législateurs n'exercent pas le pouvoir dans les mêmes conditions», et ce, en raison de la domination numérique et culturelle que ces derniers exercent sur l'espace parlementaire. Tremblay

et Pelletier (1995, p. 87-125) identifient ainsi différents modèles de rapports qui s'établissent entre les femmes et les hommes parlementaires, soit des rapports de partenariat, de type paternaliste et des rapports de nature sexiste. Plusieurs travaux laissent croire que ces rapports résonnent aussi en politique municipale, en cela qu'ils permettent de décrypter comment les femmes en politique se perçoivent et sont perçues, et si elles se sentent la cible de discrimination (Bédard et Tremblay, 2000; Tardy, 2002, p. 94-106; Tardy *et al.*, 1982, p. 78-84; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 78-87; Tremblay, 1996a). Comme il ressortira de ce chapitre, nos observations confortent cette tendance lourde. L'autre exemple provient des travaux de Docherty (2002). Analysant la carrière des parlementaires à la Chambre des communes du Canada de 1984 à 1997, il soutient que si les députées ne peuvent être qualifiées d'amatrices, elles ne sont cependant pas non plus des carriéristes de la politique. Aussi se trouvent-elles dans un entre-deux, échappant au préjugé qui les étiquette comme des amatrices de la politique, sans pour autant être des professionnelles de la politique comme leurs collègues de l'autre sexe: «*Many women stay in Parliament long enough to be very capable legislators. They do not stick around to take as much advantage of their knowledge as many male lawmakers*» (Docherty, 2002, p. 344).

Dans ce chapitre, nous présentons les aspects relatifs aux conditions juridiques et matérielles de l'exercice des mandats, ainsi qu'aux perceptions des femmes en politique. Plus précisément, nous nous intéresserons au temps (partiel ou complet) accordé à l'exercice de la politique (section 3.1) ainsi qu'à la rémunération (ou non) obtenue par celles et ceux qui exercent des mandats municipaux (section 3.2). Nous porterons également attention aux perceptions des femmes en politique (notamment comment elles se sentent perçues) (section 3.3.), à la place des formations offertes aux élues et aux élus (particulièrement par l'Union des municipalités du Québec [UMQ]) (section 3.4), ainsi qu'à la question de la longévité des carrières politiques (section 3.5). Ces deux derniers phénomènes sont au cœur des processus d'acquisition des savoirs et savoir-faire politiques municipaux, c'est-à-dire de l'affirmation d'un métier politique municipal. L'examen des conditions matérielles de l'exercice de mandats fait apparaître des variations attendues selon le poste concernant notamment le temps consacré à la politique ou la rémunération qui en est tirée. S'ajoutant à ces résultats peu surprenants, d'autres variations sont apparues, cette fois-ci entre femmes et hommes, qui à la fois confortent et interrogent le régime du genre. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que les femmes remarquent davantage que les hommes les préjugés

sexistes dont sont l'objet les politiciennes même si, par ailleurs, leurs réactions à ces situations indésirables et leurs stratégies de gestion ne sont pas claires.

3.1 / **Le temps partiel ou le temps complet**

Dans une perspective wébérienne, la question du temps consacré à l'activité politique est un élément central du processus de professionnalisation. Étonnamment, il existe peu de documentation sur cette dimension du mandat politique municipal au Québec. En effet, si la rémunération est encadrée par la loi¹, le nombre d'heures consacrées aux différentes dimensions de l'activité politique n'est précisé nulle part. Or la littérature (Steyvers et Verhelst, 2012) insiste sur le lien entre le passage de l'amateurisme à la professionnalisation avec celui du temps partiel au temps plein. Dans le cadre de leur réflexion sur London (Ontario), Sancton et Woolner (1991) avaient eux aussi amorcé cette réflexion, en tentant d'évaluer les impacts d'élus et élues municipaux à temps plein sur le fonctionnement des grandes villes. Selon eux, l'exercice à temps plein amènerait ces femmes et ces hommes, à l'instar des parlementaires, à se doter de personnel politique. L'angle retenu était donc moins la transformation des conditions d'exercice des mandats politiques que ses conséquences sur les institutions politiques administratives. En dehors de cette étude d'anticipation, Koop (2015) a documenté le nombre d'heures consacrées par les élues et les élus à leurs différentes tâches, et ce, dans les villes canadiennes de plus de 20 000 personnes. Selon ses données, les conseillères et les conseillers déclarent passer en moyenne un peu plus de 29 heures par semaine à la réalisation des trois tâches suivantes : assurer le contact avec les citoyennes et les citoyens, les assister et participer au processus de politique publique.

Notre enquête confirme ces résultats canadiens, bien qu'en y ajoutant quelques nuances. En effet, à la question « En excluant les réunions du conseil, combien d'heures consacrez-vous en moyenne, dans une semaine, à la fonction d'élue ou d'élue municipal ? », les réponses indiquent en moyenne un peu plus de 22 heures par semaine pour les conseillères et conseillers municipaux. Même en ajoutant une estimation de 2 heures par semaine pour la participation aux séances du conseil municipal, ce

1 La Loi sur le traitement des élus municipaux fixe une rémunération minimale calculée au prorata de la population de la municipalité (section III).

chiffre est inférieur aux 29 heures trouvées par Koop (2015). Deux hypothèses pourraient expliquer cette différence de résultats entre ces deux enquêtes. La première concerne la population retenue. Dans son enquête, Koop a intégré les villes de plus de 500 000 personnes, où il est plausible de trouver davantage de professionnelles et professionnels de la politique, la rémunération étant plus importante. De fait, ce type d'élues et d'élus consacre probablement plus d'heures à l'exercice de leur mandat. La différence pourrait également provenir de la manière dont la question a été posée. Alors que nous avons formulé notre question en utilisant des termes globaux, pour une estimation générale du temps consacré au mandat politique, Koop a demandé trois estimations pour chacun des types d'activités réalisées. L'addition de trois estimations « hautes » pourrait ainsi expliquer pourquoi nos résultats diffèrent de ceux obtenus par Koop.

Les réponses au questionnaire permettent d'obtenir une moyenne des heures déclarées par les conseillères et les conseillers municipaux. Au-delà de cette moyenne de 22 heures par semaine similaire chez les femmes (22 h 38) et chez les hommes (22 h 08), deux groupes se sont distingués. Le premier groupe déclare consacrer entre 10 et 19 heures par semaine à l'exercice du mandat politique; il représente 30 % de celles et ceux qui ont répondu à cette question. Un second groupe, de la même proportion, déclare plutôt consacrer entre 20 à 30 heures. Toutefois, derrière ces chiffres généraux se dissimule une différence entre femmes et hommes. Alors que 55 % des conseillères (34/61) déclarent consacrer plus de 20 heures à leur mandat, les conseillers ne sont que 49 % (62/126) à indiquer ce nombre d'heures. Si l'écart est loin de valider une vision de l'engagement des femmes qui se consacrerait corps et âme à leur mandat, il mérite toutefois d'être pris en compte. Cet investissement en temps peut être mis en lien avec le fait, mentionné dans le chapitre 2, que les femmes ayant répondu au questionnaire déclarent plus souvent que les hommes être à la retraite, occuper un emploi à temps partiel ou être dans une autre situation d'emploi.

Les entrevues ont permis à la fois de valider les résultats statistiques sur le nombre d'heures consacrées au mandat, mais aussi de mieux caractériser le temps et les enjeux qui sont associés à l'exercice de la politique. Ainsi, dans leurs témoignages, les conseillères et conseillers ont moins insisté sur la quantité d'heures consacrées aux mandats politiques que sur l'enjeu de la conciliation entre l'activité politique, l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

La conciliation politique-famille est un thème qui est davantage abordé par les conseillères et les conseillers quand on les interroge sur les raisons et les conditions d'entrée en politique (voir le chapitre 2). Lorsqu'elles et ils décrivent leurs activités politiques quotidiennes, cet enjeu ne revient pas souvent. On peut penser que le parcours militant et bénévole de ces conseillères et conseillers les a finalement « préparés » à organiser leur temps « libre ». Tout en identifiant les difficultés que doivent surmonter les femmes eu égard à la gestion du temps, une mairesse considère que l'activité politique peut remplacer d'autres activités bénévoles :

À temps plein, elle peut faire à temps partiel, mais [...] il faut se séparer en plusieurs morceaux, ça, c'est la partie peut-être la plus difficile, mais quand on a une activité professionnelle et des jeunes enfants, souvent pour la femme, c'est plus difficile là, parce que là ajouter quelque chose de plus, c'est plus complexe, si la personne veut faire un temps d'arrêt, moi, je pense que c'est un moyen, un très bon moyen de le faire et quand les enfants sont plus grands, c'est plus facile d'ajouter ça parce que souvent on a été un supporteur, un bénévole dans toutes les activités, alors moi je dis ben: remplacer ça par ça (O2105).

L'idée de remplacement est assez cohérente avec le discours général des élues et des élus sur le parcours qui les a menés en politique. Les entrevues nous montrent également que la conciliation politique-famille est le plus souvent un enjeu féminin : les femmes l'évoquent elles-mêmes et les hommes ont tendance à en parler, mais au sujet de leurs collègues féminines. Cet enjeu est à ce point troublant que même une grand-mère raconte avoir raté l'anniversaire de son petit-fils pour raison municipale (O9121 R1). Nul besoin de mentionner que les rapports distincts qu'entretiennent les conseillères et les conseillers avec la conciliation politique-famille s'inscrivent pleinement dans le régime du genre, selon lequel tout ce qui concerne la vie et l'éducation des enfants ne relève pas des hommes mais bien des femmes (c'est d'ailleurs ce qui fait d'elles des femmes), et si les hommes semblent moins s'en soucier, c'est peut-être parce que leur conjointe y voit...

Parallèlement, la conciliation politique-travail est davantage mise de l'avant dans les entrevues. Au gré des activités municipales, le temps est aussi réparti au fil des journées ouvrables. De fait, les élues et élus insèrent leur engagement municipal tout au long de leur semaine, au fil de leurs autres activités professionnelles, bénévoles et familiales, ce qui peut poser plus de défis aux femmes en raison des attentes que fait peser

sur elles le régime du genre. Cela est facilité par les moyens de communication qui leur permettent de gérer par courriel, et potentiellement par les médias sociaux, des demandes des citoyennes et des citoyens, mais aussi de recevoir la documentation préparatoire aux réunions de comités ou du conseil municipal :

La conciliation travail et vie politique, elle n'est pas évidente [...] sur mon temps de dîner, je vais toujours vérifier mes courriels. Fait que j'suis jamais déconnecté de la ville parce que faut... comme je travaille sur des comités assez stratégiques, bien il faut que je me tienne au courant, ils m'envoient des messages et j'ai des réponses à donner et ainsi de suite là. Mais ce n'est pas évident. C'est une bonne charge pour quelqu'un qui travaille (O1201).

Néanmoins, tout ne peut se faire de façon virtuelle, ce qui amène quelques conseillères ou conseillers à devoir prendre certaines dispositions avec leurs employeurs :

Je décale mes horaires, je prends des congés sans solde que la convention collective m'autorise de faire là. De toute façon dans la loi au Québec, tout employeur doit consentir à ça, mais moi je remercie mes employeurs qui ont toujours été compréhensifs là-dessus. Un lundi sur deux, je remplis une feuille pour demander un congé sans solde pour le jeudi matin, parfois je prends toute la journée parce qu'il y a d'autres comités sur lesquels je siége (10227).

Dans mon cas à moi, il faut que ce soit le matin très tôt ou en soirée, le jour des fois ça va arriver que je dois m'absenter de mon travail assez souvent, mais j'ai la chance de m'accumuler des heures en temps supplémentaire du temps libre pour moi [dont] je me sers, j'ai une banque d'heures libres [je peux donc] m'absenter pour la ville. Ça arrive des fois : on a de la formation ou d'autres comités durant la journée qui sont importants qu'on se doit d'assister (11229).

Ces deux citations font bien ressortir la question financière qui est liée à la conciliation travail-politique. En effet, la capacité de prendre des congés sans solde ou encore de transférer des heures supplémentaires en crédit temps témoigne d'une certaine aisance financière. Par exemple, une conseillère indique qu'elle a pu passer d'un emploi de 40 heures par semaine à un autre de 35 heures (14128). Mais surtout, l'accès à la flexibilité des horaires montre que les élues et les élus occupent des emplois

relativement élevés dans la hiérarchie des professions leur permettant de décider de leurs horaires et, éventuellement, de les imposer à leur direction. Cela est cohérent avec les secteurs d'activité déclarés par les élues et élus ainsi que la surreprésentation des personnes à la retraite au sein du personnel politique municipal (voir le chapitre 2, section 2.2.4). En effet, conseillères et conseillers municipaux confondus, 34,3 % ont déclaré être à la retraite, quoique ceux-ci bien davantage que celles-là (39 % contre 25 %) (voir le tableau 2.7).

La conciliation travail-politique n'est pas un défi qui se pose seulement aux conseillères et conseillers; c'en est un aussi pour celles et ceux qui doivent tenir compte des agendas de tous les membres du conseil municipal. Dans la citation suivante, une mairesse témoigne du casse-tête qu'elle a régulièrement à résoudre :

J'ai juste deux élus en ce moment qui ont un emploi à temps plein, puis ils ne sont jamais disponibles, il faut faire les réunions de bonne heure le matin, tard le soir, puis ils trouvent ça difficile. Ils trouvent ça difficile parce que les autres sont plus disponibles. Non, j'en ai trois, mais l'autre est directrice, fait qu'elle a une flexibilité d'horaire. Mais c'est difficile conjuguer, si tu peux avoir une job à temps partiel, c'est l'idéal. Mais si t'as un emploi à temps plein... (O6113).

Non seulement le mandat empiète sur les horaires de travail, mais en outre une élue ou un élu qui n'est pas présent en journée rate plusieurs opportunités politiques. Certaines sont relatives à la participation à des processus décisionnels, au sein de comité par exemple, d'autres sont en lien avec l'accès aux médias. Plusieurs personnes interviewées ont souligné ces deux facettes de ce problème :

On souhaite de plus en plus, quand c'est possible, que les gens soient présents lors de conférences de presse et d'activités, mais plusieurs se tiennent le jour. Il y a des comités en ville qui sont formés en grande majorité de baby-boomers, qui font un travail extraordinaire, mais quand ils tiennent une réunion le mardi matin de 9 heures à midi, je suis au bureau, moi (O8219).

Quand je travaillais à Montréal, les conférences de presse [...] étaient dans le jour. Je n'ai jamais participé à ça, donc, c'est uniquement après six heures [que] je participais à des choses (O9223).

Or l'accès aux médias locaux est une ressource importante pour accroître la visibilité des conseillères et des conseillers - une ressource avec laquelle les femmes et les hommes politiques semblent entretenir des rapports différents (voir le chapitre 2, section 2.3). Cette ressource est un élément stratégique pour se faire connaître, et elle joue, selon Le Bart (2003), un rôle essentiel au moment de l'élection. On comprend alors que les personnes qui ne poursuivent pas d'activité professionnelle en parallèle jouissent d'un double avantage dans l'exercice décisionnel et symbolique de la politique.

Pour certaines répondantes et certains répondants, la retraite offre alors la possibilité d'exercer pleinement des fonctions politiques :

J'ai cumulé les deux fonctions, directeur-général et conseiller municipal pendant cinq ans. Ce qui a été, en tout cas, aujourd'hui je considère que c'est héroïque d'avoir fait cette démarche-là parce que ça me demandait à peu près 70 heures par semaine. Quand j'ai décidé de mettre fin à ma carrière au niveau loisirs, là je me suis dit je vais faire à peu près 25, 30 heures puis je vais organiser mon temps. [...] Depuis que je suis à la retraite, je suis pas un gars de dernière minute, ça veut dire que j'en fais le dimanche ou le samedi, regarde là j'ai du temps, je vais faire ma lecture, préparer mes dossiers pour le lundi après-midi (O4211).

Dans un horizon de deux ans, je prends ma retraite et j'ai la question à me poser : si je suis encore au travail est-ce que je renouvelle mon mandat? Si je suis à la retraite, oui, je renouvelle mon mandat parce que là je vais avoir l'impression de bien travailler puis de ne faire que ça (O8118).

Comme le mentionne la conseillère interviewée plus haut, pour être satisfaisant, l'exercice de son mandat demande un nombre d'heures par semaine que l'activité professionnelle ne lui permet pas d'atteindre. Certes, il s'agit là de perceptions : elle juge ou estime ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps à son mandat. Sur un terrain plus concret, son analyse rappelle qu'en règle générale les femmes occupent des emplois qui n'offrent pas la flexibilité que requiert la poursuite d'une carrière politique (la situation en emploi des femmes est globalement plus précaire que celle des hommes, sans oublier les « devoirs » domestiques et parentaux qui leur sont dévolus) (voir Ferrao, 2010). Ce même souci est relevé par une autre femme qui a pu, en devenant mairesse, se donner le temps d'exercer pleinement ses fonctions électives :

[Quand j'étais conseillère], j'avais un horaire flexible, mais fallait que je fasse des heures de fou, fallait que je fasse des heures de fou. [...] J'avais mon bureau juste à côté de l'hôtel de ville, c'est intéressant. Mais ce bout-là j'ai trouvé ça difficile parce que je n'avais pas l'impression de mettre autant de temps que je voulais dans mes dossiers. Quand je fais quelque chose, je ne veux pas le faire à moitié, mais faut faire des choix (O6113).

Un autre élément ressort à l'examen des trois citations précédentes: le sentiment de compétence politique est inégal selon le genre. Dans son étude portant sur des femmes et des hommes en politique municipale en Bourgogne, Navarre (2015, p. 146) a relevé «un sentiment de moindre compétence chez les femmes et une plus grande confiance dans les aptitudes chez les hommes», un clivage qui subsiste malgré l'expérience politique acquise: même les «vieilles routières» de la politique sont plus promptes que les hommes à douter de leurs compétences (p. 150-152). Navarre (2015, p. 167) avance l'intéressante hypothèse explicative «que taire ses doutes et ne pas montrer ses faiblesses sont des caractéristiques de la “masculinité hégémonique”», une notion développée par Raewyn W. Connell qu'il revisitera quelques années plus tard avec James W. Messerschmidt (2005). Les extraits d'entrevue présentés ci-dessus permettent de soupçonner que le genre influence le sentiment de compétence politique des femmes et des hommes en politique municipale au Québec, mais des recherches additionnelles s'imposent pour appuyer cette proposition.

Les conseillères et conseillers municipaux consacrent un nombre important d'heures à leur mandat politique, ce qui empiète à la fois sur le temps personnel ou familial et le temps de l'activité professionnelle. L'extrait suivant permet d'illustrer l'effet domino que peut avoir la prise en charge de nouvelles responsabilités municipales sur l'organisation du travail qui, elle-même, influe sur la vie familiale:

le maire m'a demandé de prendre [la responsabilité d'un comité] qui est assez important, mais qui va me demander quatre réunions dans l'année d'une demi-journée complète. Donc ça veut dire deux journées sur mes vacances annuelles qui autrement servaient à la vie de la famille. Ça, je l'ai pas dit à la maison hier soir, je vais attendre (O8219).

Abordée sous l'angle du recrutement dans le chapitre précédent, cette triple conciliation famille-travail-politique, qui prend des allures variées au gré du régime du genre, a également des effets sur la manière d'exercer le mandat politique. De plus, le temps consacré reflète la hiérarchie des mandats en distinguant clairement les mairesses et les maires des autres élus municipaux. Les sept mairesses qui ont répondu à notre questionnaire ont déclaré une moyenne de 62 heures par semaine consacrées à leur mandat, contre une moyenne de 54 heures pour leurs homologues masculins. Plus précisément, toutes les mairesses disent consacrer au moins 50 heures par semaine (7/7), alors que c'est le cas de 77,7 % des maires (14/18). Mais surtout, 23 des 25 personnes ayant répondu à cette question déclarent y consacrer plus de 40 heures par semaine (le minimum déclaré est de 20 heures contre un maximum de 80 heures). Lors de nos entrevues, seul un maire parmi les 10 mairesses et maires (6 mairesses et 4 maires) que nous avons rencontrés n'exerçait pas à temps plein sa fonction électorale - ce qui oblige à reconnaître que le régime du genre ne pose pas des limites insurmontables à l'investissement des femmes en politique. Cette capacité d'exercer à temps plein leur mandat a pour corollaire un lien distendu des mairesses et des maires avec une autre activité professionnelle rémunérée. Ainsi, dans le questionnaire, sur 24 mairesses et maires ayant répondu à cette question, 5 ont déclaré avoir un emploi, 9 être à la retraite et 10 ont indiqué une autre situation d'emploi. De fait, au cours des entrevues, même si plusieurs ont évoqué le maintien d'une participation dans une entreprise ou une occupation professionnelle, il était clair que leur principale occupation était la politique, comme l'illustre l'extrait suivant : « *Comme mairesse vraiment à la Ville, c'est vraiment beaucoup de temps; c'est un emploi à temps plein* » (O1102).

L'examen du temps consacré par les élues et les élus municipaux nous amène à souligner une double distinction relative au genre et au poste. Les mairesses consacrent en moyenne plus d'heures à leurs mandats que les maires, qui, eux-mêmes, consacrent plus d'heures que les conseillères et les conseillers. Cette distinction sur le temps amène à examiner une autre caractéristique du processus de professionnalisation au sens wébérien du terme, soit la rémunération de l'activité politique. En effet, au Québec comme ailleurs au Canada (Schobel, 2004), l'activité politique n'est qu'exceptionnellement reconnue comme une occupation à temps plein pour les conseillères et les conseillers municipaux, même si c'est effectivement le cas dans les plus grandes villes du pays, telles que Toronto, Montréal ou Vancouver. Un enjeu d'importance est alors de statuer sur l'ampleur du montant compensatoire qui doit leur être attribué.

3.2 / **Le bénévolat ou la rémunération**

L'enjeu de la rémunération du personnel politique en est un sensible, quel que soit le palier de gouvernement (Garrigou, 1992) ou le contexte national (Guérin-Lavignotte et Kerrouche, 2006; Guérin et Kerrouche, 2008). Selon Stewart et Smith (2007), la rémunération est en lien avec deux enjeux particuliers. Le premier est celui de l'attractivité des charges politiques municipales. Cependant, cet argument ne fait pas l'unanimité dans la littérature. Plusieurs études montrent qu'une rémunération importante peut avoir un effet favorable sur le recrutement de personnes ayant des parcours éducationnels ou professionnels supérieurs (voir, par exemple, pour les mairesses et maires italiens, Gagliarducci et Nannicini, 2013). Cet effet ne serait d'ailleurs pas neutre en termes de genre, puisque Kotakorpi et Poutvaara (2011) ont montré, à l'aide de l'exemple finlandais, que si une augmentation des salaires reliés à l'activité politique provoquait une augmentation du nombre de candidates possédant un haut niveau d'études, l'effet n'était pas aussi remarquable sur les candidats. Plusieurs pistes d'explications sont proposées, par exemple le fait que les salaires issus de l'activité politique seraient plus attractifs pour les femmes que pour les hommes, parce que les premières ont en moyenne un salaire d'emploi moins élevé que les seconds, mais aussi parce que les hommes ont davantage accès à des salaires supérieurs. Toutefois, d'autres études tendent plutôt à montrer que l'effet salarial n'est que marginal dans la décision d'entrer en politique (Besley, 2004). Un second enjeu lié à la rémunération est celui de l'implication des élues et des élus dans leurs mandats. Selon Stewart et Smith (2007), elles et ils pourraient moins bien s'acquitter de leurs responsabilités politiques puisque devant trouver ailleurs des sources de rémunération. C'est d'ailleurs cet angle économique qui est retenu dans plusieurs études, comme celle de Gagliarducci et Nannicini (2013) ou, pour le Brésil, de Ferraz et Finan (2009), qui cherchent à établir un lien entre la rémunération et la performance des élues et des élus municipaux. L'enjeu de la rémunération n'est pas non plus étranger à la lutte contre la corruption, comme Weber l'indiquait déjà au sujet des traitements des fonctionnaires.

Dans le contexte municipal québécois, l'héritage anglo-saxon de la figure du « *gifted amateur* » a toujours été très présent. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, les charges municipales étaient réputées bénévoles, sauf si les municipalités se dotaient d'une politique explicite de rémunération. En cela, le palier municipal ne se distinguait pas vraiment des

autres paliers de gouvernement. En effet, la députation fédérale n'était pas plus considérée comme un travail à temps plein et rémunéré selon cette idée avant le début des années 1960 (Docherty, 2003). Au Québec, ce n'est qu'à partir de 1968 que le Code municipal ainsi que la Loi sur les cités et villes prévoient des rémunérations minimales pour l'ensemble des membres du conseil municipal (Perras et Desmarais, 1999, p. 16). Néanmoins, le principe de l'autonomie municipale est assuré dans ce domaine. À partir des pratiques observées dans les villes canadiennes, Schobel (2014) propose un processus normatif lorsqu'elles envisagent d'intervenir dans les rémunérations, soit la constitution d'un comité mixte formé d'élus et d'élues, mais aussi de citoyennes et de citoyens, la comparaison avec la rémunération attribuée dans d'autres villes similaires ou avec le revenu moyen de la population dans la ville, l'évaluation des rémunérations à l'aune des critères d'imputabilité, de transparence et d'équité. De façon presque concomitante, l'UMQ (2015) a mis sur pied en 2014 un groupe de travail sur la question de la rémunération globale des élues et élus municipaux, dont le rapport a été rendu public en 2015. Il est intéressant de noter que la rémunération y est présentée en étroite relation avec la complexification du travail politique municipal. De plus, ce rapport fournit un guide afin d'aider les municipalités à évaluer la complexité « objective » de leur municipalité (en lien avec la taille de la population, la diversité des compétences prises en charge, la présence d'activités particulières sur leur territoire, la taille et les caractéristiques physiques du territoire municipal). Cette logique de type économétrique permet d'attribuer une cote globale à chaque municipalité et de fixer des seuils de rémunération optimaux. Toutefois, le rapport évoque la dimension politique de la rémunération des mandats municipaux, en soulignant non seulement les capacités de payer de la municipalité, mais surtout le « degré de réceptivité » de la population (p. 13). La mise en œuvre des recommandations de ce guide reste à surveiller.

Pour l'heure, les lois et décrets encadrent les seuils minimaux et maximaux² à partir du seul critère de la taille de la population. Les conseils municipaux sont libres d'adopter leurs propres modalités de calcul sur

2 À titre indicatif, pour l'exercice financier 2014, les montants minimaux de traitement étaient de 3 336 \$ pour les mairesses et les maires et de 1 112 \$ pour les conseillères et les conseillers municipaux. La Loi fixe également un maximum. Pour la même période, il était de 100 576 \$ pour l'ensemble de ces postes, excluant des montants réservés aux mairesses ou aux maires de villes de plus de 50 000 personnes, ainsi que pour quelques postes de nature intermunicipale. Pour les villes qui nous intéressent, les rémunérations maximales des mairesses et des maires des villes dont la population était comprise entre 50 000 à 99 999 personnes étaient de 113 990 \$, et de 138 669 \$ dans celles dont la population était comprise entre 100 000 à 299 999 personnes (*Gazette officielle du Québec*, 2013).

les rémunérations de base, les rémunérations complémentaires associées à des responsabilités particulières ainsi que les allocations de dépenses. À titre d'illustration, selon l'UMQ en 2013, hors allocation de dépenses, le salaire moyen des mairesses et maires des villes de centralité³ était de 34 000 \$ et de 4 800 \$ pour les conseillères et conseillers (Letarte, 2013). En cette matière, les municipalités québécoises présentent des pratiques très variées, puisque cette moyenne de rémunération mayorale recouvre des extrêmes allant de 16 000 \$ à 70 000 \$ dans ces mêmes villes de centralité (UMQ, 2015, p. 4). Il est intéressant de signaler ici la démarche de la ville de Saint-Lambert (2013) qui a commandé une étude comparative afin de se situer à la fois dans un groupe de municipalités de tailles similaires au Québec et dans sa région. Cet exemple permet d'illustrer qu'au sein d'un petit groupe de seize municipalités de 20 000 et 30 000 de population, la rémunération de base d'un membre du conseil municipal peut varier entre 0,670 \$ et 1,344 \$ per capita. Ces écarts importants ne sont donc pas seulement liés à la taille de la population de chaque municipalité, mais aussi aux politiques de rémunération adoptées par chaque conseil.

La question de la rémunération ne faisait pas explicitement partie du guide d'entrevue, mais cet enjeu est ressorti à de nombreuses occasions (14/25 conseillères et 19/31 conseillers), principalement lorsqu'il était question des motivations pour entrer en politique municipale, ou le temps consacré à l'activité politique. Si une grande partie des répondants conviennent que la rémunération joue un rôle accessoire dans leur engagement politique (on ne vient pas en politique pour l'argent), le fait d'aborder ce sujet offre néanmoins l'occasion aux élues et élus de parler de leur expérience concrète de leur mandat politique.

Le premier thème est peu surprenant. Trois conseillères sur 14 (21,4 %) et 7 conseillers sur 19 (36,8 %) indiquent que la rémunération associée au mandat leur convient, qu'il s'agit essentiellement d'un hobby. C'est ce que résume ce conseiller : *« C'est mon hobby la job de conseiller; je le fais pas pour le salaire; je gagnerais 25 \$ par année puis je serais là pareil »* (10225). Sous la forme d'un discours quelque peu convenu, cet extrait traduit la vitalité d'une vision traditionnelle de la politique où les élues et les élus sont avant tout considérés comme des bénévoles (et non comme des

3 L'UMQ définit les villes de centralité comme les municipalités les plus peuplées au sein de MRC rurales, agissant notamment comme centre de services en éducation et en santé. Roberval, Coaticook ou encore Montmagny sont ainsi considérées comme des villes de centralité.

professionnels rémunérés)⁴. En revanche, cela vient confirmer les propos de Besley (2004), selon lesquels les membres des conseils municipaux sont rarement au courant du montant de la rémunération avant de décider de se lancer en politique. C'est ce que confirme le conseiller municipal suivant :

Je vais vous dire, je savais pas qu'il avait un salaire, moi, je me suis présenté conseiller municipal en me disant : ça va me faire une autre activité. J'étais président de ci, président de ça, sur le conseil d'administration, plusieurs conseils d'administration à [nom de la municipalité] puis, pour moi, c'était un autre conseil d'administration, puis j'ai été surpris quand je suis arrivé là (14235).

Au-delà de ce premier niveau de discours, d'autres entrevues ont laissé filtrer des conceptions des mandats politiques qui s'éloignent de l'idéal du bénévolat. Cette conseillère fait mentir une certaine vision des femmes, inhérente au régime du genre, suivant laquelle elles seraient d'éternelles bénévoles : « *Je ne le fais pas gratuitement, c'est sûr que côté monétaire, on a un revenu. [...] Moi, si tu me dis : tu t'en vas là t'es pas payée, je dirais non, je le fais pas. J'ai fait du bénévolat dans ma vie, ça je le ferais pas gratuit. Fait [que] c'est sûr il y a le côté, bon côté revenu* » (O7116). Par ailleurs, ce conseiller se dit comblé par ses émoluments : « *Je trouve que, personnellement, que [...] on est bien payé pour le nombre d'heures qu'on effectue, ça vous m'entendez pas me plaindre à ce sujet-là, ok, c'est quand même intéressant* » (O2203).

Dans ces cas, nous pouvons constater que la rémunération est donc un principe pleinement assumé. Mais les conseillères et les conseillers ont plutôt insisté sur le fait que la rémunération politique ne leur permettait pas d'exercer leurs mandats à temps plein, ce qui affecte le temps qui peut être consacré à la politique, mais aussi les pratiques et les conceptions du rôle politique. Ainsi, une conseillère municipale fait le lien entre le temps, la rémunération et ce qu'elle peut réaliser en tant qu'élue :

Plus la ville est grosse, plus il y a de travail à faire. Moi, je fais une quinzaine d'heures, mais si je voulais, je pourrais facilement en faire 20, 25, si j'avais le temps, je pourrais facilement en faire 20, 25 en partant des projets moi-même aussi. En essayant de trouver des façons par moi-même sans que les citoyens m'appellent, je trouve

4 C'est par exemple le sens des propos tenus par Philippe Brunet, ancien maire de Saint-Lambert, lorsqu'il commentait les propositions de hausse de salaire des membres du conseil municipal en août 2014 : « traditionnellement, la job de maire à Saint-Lambert n'est pas à plein temps et ce n'est pas une carrière » (Corriveau, 2014).

que dans tel quartier il manque de vie au niveau loisirs, je pourrais essayer d'initier des projets, ma collègue elle fait ça, elle, parce qu'elle ne fait que ça. Elle ne fait que ça ouais. Elle a les moyens de le faire là, je ne connais pas son budget familial, mais moi, je n'ai pas les moyens de le faire (14130).

Les conseillers (6/19 soit 31,5 %) insistent sur le fait qu'ils doivent avoir une activité rémunérée complémentaire : « *Conseiller municipal dans une ville comme la nôtre où on est à temps partiel de par la rémunération, on peut pas vivre avec ça, donc forcément on a un boulot ailleurs, à moins d'être retraité* » (O3204). Parmi les conseillères qui partagent cette opinion (6/14, soit 42,8 %), trois signalent que cette rémunération leur apparaît insuffisante eu égard aux heures qu'elles consacrent à leur mandat : « *Oui, on a un salaire, il paraît énorme, mais si je compte le nombre d'heures, ben des fois ça ne revient même pas à dix piastres de l'heure* » (O7117). Ainsi, non seulement la rémunération est assumée, mais elle est discutée. Cela illustre la banalisation de la rémunération comme une condition essentielle de l'entrée en politique et de l'exercice des mandats politiques municipaux. Plus particulièrement, la faiblesse générale de la rémunération est interprétée comme une entrave potentielle au recrutement de plus jeunes candidatures :

Quand t'es en début de carrière à 27 000 \$ par année, puis t'as une femme t'as des enfants, l'hypothèque sur la maison, sur le char, regarde, tu peux pas laisser ton travail [...] Je vous dirais qu'il y a à peu près la moitié des membres du conseil qui font juste ça, puis les autres qui travaillent. Ils doivent avoir la broue dans le toupet... tu fais les coins ronds à des places (14234).

À l'inverse, une conseillère municipale émet l'hypothèse qu'une rémunération ténue pourrait amener les femmes à occuper davantage de postes politiques de responsabilité, puisqu'elles, elles accepteraient davantage que les hommes de le faire bénévolement ou presque :

Moi, je ne serais pas étonnée qu'au niveau des petites municipalités qu'il y ait peut-être de plus en plus de femmes parce que les villes, quoiqu'il y a toujours un certain pouvoir, mais c'est tellement lourd la charge de maire et puis les gens ne sont pas payés, c'est tellement ridicule la rétribution qu'ils ont que ceux qui s'en vont, moi, c'est mon opinion, c'est juste une opinion, c'est que les gens qui s'en vont maire, ils vont le faire souvent parce qu'ils ont des intérêts à côté ou

c'est des retraités, mais il y a des vieux retraités parce que dans les maires, il y en a qui sont pas mal âgés, puis qui ont toujours été là, puis ils continuent, étant donné que c'est quasiment du bénévolat. Moi, je vois des femmes qui sont maires puis qui sont très bonnes, leur temps n'est pas compté, elles ne sont pas payées, elles mettent du temps là-dedans comme dans toutes les jobs de bénévolat, moi, je ne serais pas surprise que éventuellement dans les petites municipalités, il y ait plus de femmes qu'il y en a maintenant tranquillement, mais peut-être que je me trompe parce qu'effectivement il y en a encore pas beaucoup, il n'y en a vraiment pas beaucoup (O5111).

Comme nous l'avons relevé quelques lignes plus haut, l'idée que la valeur de la force de travail des femmes est nulle, en cela qu'elle signifie la gratuité sous la forme du bénévolat, trouve sa légitimité dans le régime du genre. En effet, les femmes n'auraient ainsi pas à être rétribuées pour leur travail, puisqu'elles peuvent déjà compter sur le salaire de leur conjoint lequel, comme le supposait un conseiller un peu plus haut, serait le principal pourvoyeur du ménage. Cela dit, Navarre (2015, p. 201-204) propose une autre interprétation de ce type de discours: celui d'une «éthique de genre» qui se veut, en fait, une forme de «maternité sociale».

Les mairesses et les maires ont mis de l'avant une vision beaucoup plus assumée de cet aspect de la politique municipale. À l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres villes du Québec, une mairesse et un maire rencontrés ont, par exemple, pris l'initiative d'augmenter les salaires de l'ensemble des membres du conseil (O6113 et O8221). Pour plusieurs des mairesses et des maires, s'occuper à temps plein de leur mandat municipal entraîne une baisse de revenu (O6113, O8221 et O3205). Évoquer leur salaire leur permet alors de mettre l'accent, non sur l'appât du gain, mais bien sur les valeurs de service à la communauté, comme le résume cette mairesse qui décrit le sort des autres membres de son conseil:

Le municipal, c'est du bénévolat, mais rémunéré, en fait, où on compense les dépenses. Il faut avoir l'âme d'un bénévole, si on n'a pas cette âme-là de donner, là, ce n'est pas la rémunération qui va y changer, faut avoir ça en soi, on veut travailler pour les autres, alors si on n'a pas ça, cette job-là, c'est plus difficile (O2105).

L'extrait précédent témoigne de cette ambivalence devant la rémunération du personnel politique élu - femmes et hommes, indistinctement. Si son principe apparaît très majoritairement acquis, elle n'en reste pas

moins douteuse. Elle ne saurait, par exemple, supplanter un discours mettant de l'avant des motivations altruistes. Et pourtant, ni l'attrait du gain ni les motivations altruistes ne peuvent épuiser les raisons d'entrer en politique. La fascination qu'exerce le pouvoir - et son corollaire, le contrôle - en est une autre, sans doute tout aussi puissante.

Pour terminer sur ce thème, ajoutons que dans certaines municipalités la rémunération de base des élus est bonifiée par des allocations complémentaires selon les responsabilités prises par chacun des membres du conseil. Ainsi, les présidences des principaux comités prévus par la Loi (comité consultatif d'urbanisme, comité des finances...) ou encore, lorsqu'ils existent, la participation au comité exécutif sont l'occasion d'augmenter la rémunération. Ces dispositifs permettent de moduler les rémunérations des membres du conseil municipal. Sur ce sujet, quatre conseillères (4/14 ou 28,5 %) contre trois conseillers (3/19 ou 15,7 %) se sont prononcées, dénonçant non seulement les écarts de rémunération que cela provoquait, mais surtout le pouvoir discrétionnaire de la mairesse ou du maire en place : « [les membres de la majorité proche du maire] *ont des bénéfices au niveau de l'argent, au niveau des comités payants, mais aussi au niveau d'avantages dans leur district. Moi, je suis obligée de travailler dix plus fort qu'un autre* » (14128). Ou encore « [le maire désigne] *qui est sur les comités payants [...] si [telle personne] va dans le même sens que le maire, ben elle va avoir ses comités payants toute la vie* » (14129).

La structure de gouvernance de chaque ville a ainsi un effet direct sur la rémunération différentielle des membres des conseils municipaux. Chaque commission ou comité offre une possibilité d'obtenir une rémunération supplémentaire pour les conseillères et conseillers. En nommant les présidentes ou présidents de ces structures, les mairesses et les maires participent à la hiérarchisation des mandats. Une hiérarchisation qui existe également en France, et dont les femmes restent largement exclues alors même que leur présence augmente en politique municipale (Navarre, 2015, p. 169-198 ; Vignon, 2012)⁵. Au cours des entrevues et dans les villes où des partis politiques détenaient la majorité, ce processus a été décrié par les membres de l'opposition, particulièrement par des femmes, qui n'avaient pas accès à de telles charges et à leurs revenus associés. La notion de « capital homosocial » présentée au chapitre 2 offre une interprétation à ces difficultés qui se posent aux conseillères : qui se

5 En France, la hiérarchisation des mandats se décline au sein des municipalités avec l'obtention de postes appelés « adjoint au maire » procurant à celles et ceux qui les occupent des responsabilités sectorielles majeures, ainsi qu'à l'extérieur par l'acquisition de responsabilités dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Dans un cas comme dans l'autre, les hommes y sont surreprésentés.

ressemble s'assemble, et il est possible que les femmes ne disposent pas des réseaux nécessaires pour conquérir pleinement le pouvoir municipal - bien que, comme il ressort de la section 2.3 du chapitre 2, il soit possible d'envisager les partis en termes de facilitateurs permettant aux femmes d'accéder plus aisément au pouvoir politique.

Le fait que chaque conseil municipal dispose des conditions et des niveaux de rémunération politique rend difficile la comparaison entre municipalités (Ville de Saint-Lambert, 2013). Plutôt que d'essayer de dresser un portrait global de la rémunération dans les villes québécoises, nous souhaitons insister ici sur son rôle dans la hiérarchisation des mandats. Puisque les membres d'un conseil municipal n'ont pas tous les mêmes responsabilités, ils n'ont pas tous accès aux rémunérations complémentaires. Le rôle de la mairesse ou du maire, qui distribue ces responsabilités essentiellement selon son bon vouloir, est dès lors stratégique.

De toute évidence, la rémunération est un enjeu central des conditions matérielles de l'exercice des mandats municipaux. Lorsqu'elle assure un revenu principal, elle peut permettre aux élues et aux élus de se consacrer pleinement à l'exercice de leur mandat. Toutefois, le régime du genre vient peut-être brouiller ce raisonnement puisque, comme l'ont fait valoir certains témoignages, les femmes qui (apparemment) n'amènent pas la principale source de revenus à la famille peuvent se contenter de recevoir un revenu d'appoint, voire rien du tout! De telles perceptions du rôle des femmes en politique minent les conditions d'exercice de leurs mandats municipaux.

3.3 / **Les perceptions des femmes en politique**

Dans ses recherches réalisées au cours des années 1980 et 1990, Tardy a examiné la question de la perception des femmes en politique municipale - comment elles étaient perçues, se percevaient elles-mêmes et si elles percevaient de la discrimination à leur égard. Dans leur ouvrage publié en 1982, Tardy et ses collègues écrivent que les quelques mairesses que comptait alors le Québec se disaient perçues, et étaient perçues par leurs collègues mâles, comme autres et différentes: différentes des autres femmes et différentes de leurs collègues (p. 78-84). Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 78-87) rapportent aussi qu'une nette majorité des mairesses ayant participé à leur enquête étaient d'avis que les femmes subissaient des discriminations en politique municipale au Québec. En revanche, une minorité d'entre elles estimaient en

avoir elles-mêmes fait les frais (sur la discrimination personnellement ressentie, voir Bédard et Tremblay, 2000). En 2002, Tardy confirme ses constats passés : les mairesses et les conseillères perçoivent de la discrimination envers les femmes en politique et, en proportion, elles sont nettement plus nombreuses à partager cette opinion que les maires et les conseillers (p. 91-107).

Le questionnaire acheminé aux conseillères et aux conseillers, aux mairesses et aux maires des villes moyennes et grandes du Québec en 2010 nous a livré des réponses dont les analyses vont dans le même sens que les observations dégagées par Tardy et ses associées au fil de leurs recherches. À la question «D'une façon générale, considérez-vous qu'il y a des préjugés défavorables envers les femmes qui font de la politique?», 76,9 % (60/78) des mairesses et des conseillères soutiennent que de tels préjugés existent, alors que 58,6 % (99/169) des maires et des conseillers croient, au contraire, qu'il n'en est rien. Sans étonnement, cet écart entre les femmes et les hommes se révèle très significatif sur le plan statistique ($p \leq 0,000$). Cet écart entre elles et eux s'observe aussi dans les réponses à la question : «Avez-vous été témoin de préjugés défavorables envers les femmes en politique municipale de la part des personnes ou des groupes suivants? a) de la population en général; b) des médias; c) du personnel municipal; d) des membres du conseil municipal.» Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une minorité de répondantes, elles sont proportionnellement plus nombreuses que leurs collègues masculins à déclarer avoir été témoins de préjugés défavorables envers les femmes de la part de la population en général (28,9 % [22/76] contre 9,2 % [14/153]; $p \leq 0,000$), des médias (17,1 % [13/76] contre 2,0 % [3/153]; $p \leq 0,000$), du personnel municipal (17,1 % [13/76] contre 5,2 % [8/153]; $p \leq 0,01$), finalement, de membres du conseil municipal (36,8 % [28/76] contre 11,8 % [18/153]; $p \leq 0,000$). En revanche, le poste politique ne crée pas de tels écarts, ce qui inspire deux hypothèses : 1) que la perception des préjugés défavorables envers les femmes en politique n'est pas en lien avec l'importance du rôle politique qu'elles assument ; 2) les femmes semblent plus à l'affût de ces préjugés que les hommes.

Dans sa recherche menée auprès de mairesses et de maires au Québec en 1993, Tremblay (1996a) constata aussi un tel éloignement dans les perceptions : 60,8 % des mairesses contre 7,2 % des maires voyaient de la discrimination envers les politiciennes. Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 78) rapportaient, à leur tour, des visions aussi diamétralement opposées entre le deuxième et le premier sexe : six mairesses sur dix contre un maire sur dix jugeaient qu'il y avait de la discrimination envers les

politiciennes municipales. Même son de cloche quelques années plus tard : 40,6 % des conseillères soutenaient qu'il y avait de la discrimination envers les femmes en politique, mais 63,8 % des conseillers rejetaient cette lecture (Tardy, 2002, p. 95). Bien que les proportions varient d'une étude à l'autre (ce qui est peut-être attribuable à des questions formulées différemment), un constat ressort avec force : les femmes, plus que les hommes, soutiennent que leur genre fait les frais de discriminations (ou de préjugés) en politique municipale.

Comment se manifestent, au quotidien, ces préjugés défavorables envers les femmes en politique municipale ? Ils vont du « sexisme ordinaire », tel que prescrit par l'économie de fonctionnement du régime du genre, à l'intimidation misogyne pure et simple. Un exemple de sexisme ordinaire concerne la répartition des responsabilités entre les femmes et les hommes selon le régime du genre : aux femmes, le social et le culturel ; aux hommes, l'économique et les travaux publics. Cela n'est pas sans rappeler la situation française où les femmes se retrouvent majoritairement, quelle que soit la taille de la municipalité, dans les délégations aux affaires sociales, à la culture ou à l'environnement, tandis que les hommes sont à la tête des finances, du transport, de la sécurité et des sports (Navarre, 2015, p. 64-65). Comme le pose cette conseillère, à elles les pacotilles et à eux les grandes décisions :

Je trouve qu'au niveau des femmes, on est vraiment lésées. Au niveau du comité des finances, c'est eux [les hommes]. Elle [prénom d'une conseillère], elle a le personnel, sport et culture, OMH [Office municipal d'habitation]. C'est pas des gros dossiers ça. Ça, c'est gnagnagna. C'est pas des décisions importantes (O3106).

Définies comme des « créatures » du privé, leurs compétences sont posées comme invalides à l'aune d'une vision étriquée et passéiste de la politique municipale :

Quand j'ai commencé, il y a 20 ans, je me suis fait dire souvent de retourner faire des tartes, puis que je [ne] connaissais pas l'ouverture des chemins, je [ne] connaissais pas les charrues, puis les fossés, ça je me l'ai fait dire souvent. [...] Quand j'ai commencé en politique, j'étais la première femme qui arrivait là, puis la première fois qu'ils ont parlé de l'ouverture de chemins, je me suis fait dire par le contracteur qui les ouvrait justement : « Vous ne connaissez

rien dans ça, retournez donc faire des tartes.» Je lui ai dit: «Moi, je vais continuer à faire des tartes, mais toi tu ouvriras plus les chemins!» (10121).

Dans leurs livres, Tardy et ses collaboratrices (1997, p. 78-87) et Tardy (2002, p. 76-81) donnent moult exemples de ce sexisme qui contribue à intimider et à harceler les femmes en politique municipale au Québec. En réponse à ce «sexisme ordinaire» qui jette des doutes sur leurs compétences à faire de la politique municipale, des femmes ont dit avoir développé des stratégies de compensation:

Dans les dossiers qui arrivaient, c'est sûr que quand t'es une femme t'arrives, tu lis plus, tu t'informes davantage pour pas avoir l'air d'une incompétente quand tu arrives. Puis je pense que je [ne] suis pas la seule, je pense que toutes les femmes quand elles arrivent, pour pas que nos confrères disent: «Ben... qu'est-ce qu'elle fait ici, elle là?» Tu comprends? (06115).

Comme il est ressorti au chapitre 2, une autre stratégie de compensation exploitée par les femmes consiste à acquérir une scolarisation plus poussée que les hommes avant de se lancer en politique (dans la même perspective, voir Navarre, 2015, p. 141-168).

Les préjugés défavorables envers les femmes en politique municipale s'expriment aussi de manière plus explicite par l'intimidation misogyne, à commencer par le dénigrement: «Venez à une assemblée publique à [nom de la municipalité]. Vous allez voir, quand on est une femme, on se fait dire qu'on est une crise de folle, mais que le monsieur, lui, par exemple, a des couilles» (13124). Le harcèlement sexuel fait aussi partie du lot, comme le raconte une conseillère:

C'est sûr qu'il y a des choses qu'on se fait dire qu'on se ferait jamais dire si on n'était pas une femme. Moi, je me suis déjà fait crier en assemblée publique: «Regarde donc si elle est fourrable.» Ça, je me l'ai déjà fait crier. Ou... bien moi, j'ai un collègue dans mon premier mandat qui à chaque lundi soir, il avait des paparmanes roses dans son sac, puis il les sortait puis il disait: «Envoye suce!» Ça a été de même pendant quatre ans (13126).

Bien qu'unique, ce témoignage oblige à reconnaître que les femmes en politique peuvent être la cible d'intimidation et de harcèlement de la part de leurs collègues mâles. Il nous autorise aussi à penser que d'autres conseillères ou mairesses ont peut-être vécu des situations semblables mais n'ont pas jugé bon de nous en parler en entrevue, pour des raisons qui nous échappent. En revanche, nous savons que d'autres études ont rapporté des situations où les femmes faisaient les frais de propos sexistes et machistes (Navarre, 2015, p. 239), voire d'une (hétéro)sexualisation de leur être (Dulong et Matonti, 2007) - qu'au demeurant certaines élues reformulent en termes de ressources politiques (Navarre, 2015, p. 131-134). Ce qui est certain c'est que, outre sa dimension d'intimidation, voire de harcèlement, une invitation à sucer un bonbon rose revient à instrumentaliser les femmes comme des objets sexuels qui subissent l'action plutôt qu'elles ne la font. Dans sa recherche, Tardy (2002, p. 104-105) cite aussi de tels propos, qui font référence à la domesticité (c'est-à-dire aux chaudrons et aux tartes) plutôt qu'à leur rôle sexuel - bien qu'une conseillère interviewée dans notre enquête en 2010 nous ait confié avoir reçu une invitation à « *continuer à faire des tartes* » (10121) comme cité plus haut.

Bref, plusieurs femmes interviewées dans le cadre de notre enquête disent avoir été confrontées à du sexisme dans l'exercice de leur mandat. Certes, ces observations ne permettent pas d'établir si des femmes ont mis en veilleuse leurs intentions de faire de la politique parce qu'elles y voyaient un univers hostile à leur genre; il aurait fallu pour cela interroger des femmes ayant renoncé à un tel engagement public. En revanche, ces observations révèlent que des politiciennes actives sont conscientes que l'arène politique est un lieu de discriminations qui les oblige à naviguer en eaux troubles. Est-ce pour cela qu'elles sont plus avides que les hommes de formations?

3.4 / **La formation des élues et des élus**

Toujours en lien avec les conditions matérielles de la politique, nous abordons l'aspect de la formation de celles et ceux qui occupent des fonctions électives municipales. En entrevue, les élues et les élus ont, à de nombreuses reprises, évoqué l'idée que leurs premiers mandats avaient été caractérisés par l'apprentissage:

Alors je trouvais que dans la troisième année, je commençais juste à être efficace et bonne, la première année, j'ai appris, la deuxième, on s'entraîne, la troisième, je trouvais que ça allait bien, je peux faire des projets parce que j'ai toute la partie apprentissage des derniers mois (O2105).

Moi, en tout cas, je pense que le premier quatre ans, c'est le cours 101. À moins que t'aies été quelqu'un qui a toujours été présent aux séances puis qui a suivi ça, [...] on s'en rend compte à chaque élection, quand tu as des nouveaux qui arrivent, [...] tu vois comment ils rament, comment ils rament. Même moi, après 14 ans, il y a des choses qu'on apprend encore puis qu'on n'aura pas fini d'apprendre, il n'y a jamais de fin (O7218).

Cela nous ramène à la littérature sur la professionnalisation qui insiste sur le fait que l'exercice des mandats politiques requiert des compétences particulières résultant de la technicité croissante de la gouverne locale (Fontaine et Le Bart, 1994). Par ailleurs, Steyvers et Verhelst (2012) ont mis de l'avant la légitimité d'expertise (par opposition à la légitimité démocratique) qu'ils associent aux élues et élus professionnels. Mais de quelle expertise s'agit-il? Alors qu'en France, le Parlement a reconnu un «droit à la formation» du personnel politique municipal⁶, les provinces et territoires canadiens se sont contentés d'encourager l'accès à la formation offerte par les principales associations municipales du pays (Grenier et Mévellec, 2016).

Dans notre questionnaire se trouvait la question suivante: «Au cours des quatre dernières années, avez-vous suivi des cours de formation destinés aux personnes élues des conseils municipaux? (par exemple, ceux de l'Union des municipalités du Québec [UMQ], de l'École nationale d'administration publique [ENAP], etc.)». Les réponses globales à cette question nous renseignent assez bien sur la consommation de formation par les élues et les élus. En effet, dans 70 % des cas, les élues et les élus déclarent effectivement avoir suivi une formation. Cela n'est sans doute pas surprenant eu égard à l'offre abondante de formations proposées au Québec. L'Union des municipalités du Québec dispose d'une commission

6 En France, la Loi du 3 février 1992 prévoit que chaque élue et élu local a droit gratuitement, à 18 jours de formation par an. Si ces formations doivent être données par des organismes agréés par le gouvernement français, les élues et les élus peuvent en choisir librement les sujets. Toutefois, ces formations officielles restent marginales dans l'apprentissage du «métier». Selon les observations de Navarre (2015, p. 153-157), à peine un tiers des femmes et des hommes en politique municipale bourguignonne ont déclaré avoir suivi de telles formations au cours de leurs mandats.

qui se spécialise dans ce type d'activités. Elle offre à ses membres des formations aux contenus et aux formats variés. On y retrouve, par exemple, une formation destinée aux personnes nouvellement élues et présentant les principes généraux de droit et de gestion des municipalités (Grenier et Mévellec, 2016). Plusieurs des élues et des élus que nous avons rencontrés ont parlé de cette activité. Par exemple, voici ce qu'en pense une conseillère municipale : «*Heureusement je vous dirais que moi rapidement on a eu la formation de l'UMQ, ça m'a beaucoup aidé [...] la première année, je l'ai trouvée difficile à cet égard-là, je n'avais aucune idée comme je vous dis on n'a pas de cours (avant l'entrée en politique)*» (O3107).

De façon générale, les commentaires des conseillères et les conseillers sur les formations de l'UMQ sont plutôt positifs ; elles et ils soulignent habituellement la pertinence de ces formations, qu'elle soit générale (pour les nouvelles élues et les nouveaux élus) ou spécialisée. L'arrimage entre le contenu de ces formations et les attentes ou les besoins soulève cependant quelques critiques. Ainsi, cette conseillère juge la formation de l'UMQ trop généraliste :

Il y a une partie qui est aidante oui, mais parfois je crois que ce n'est pas assez ciblé. En premier lieu, on vient d'être élu, ce qu'on traite le plus, ce qu'on voit le plus [...], pendant le porte-à-porte dans nos rencontres, c'est des problèmes souvent soit de zonage, soit de réglementation, donc, je trouve que dans la première année d'un élu, il devrait y avoir un petit peu plus de formation qui concerne c'est quoi une dérogation, c'est quoi les termes... (O2104).

La critique est la même chez cette autre conseillère municipale qui estime qu'un apprentissage sur le terrain est indispensable :

On a eu une formation quand on a été élu sur les élus, ce qu'on a droit de faire, ce qu'on n'a pas le droit de faire, etc. Qu'est-ce que ça fait un élu municipal? Mais c'est sûr que vous ne pouvez pas nous donner l'expérience qu'on acquiert quand on fait le poste, mais une formation en politique ça doit sûrement aider. [...] L'UMQ donne [une formation dans laquelle] on étudie certaines questions, mais ce n'est pas nécessairement une formation plus [...] de l'information (O9210).

Cette même conseillère municipale nous a d'ailleurs confié qu'elle s'en remettait plutôt à d'autres membres du conseil municipal plus expérimentés qu'elle. Ces derniers jouaient ainsi le rôle de mentor, par

exemple, en la renseignant sur la manière d’entreprendre des démarches au sein de la municipalité ou de répondre aux demandes des citoyennes et des citoyens.

Pour des membres plus aguerris, l’UMQ propose un ensemble de formations plus spécialisées, portant sur des sujets aussi variés que la gestion budgétaire et la fiscalité municipale, la communication publique et médiatique, le développement économique, la mise en œuvre du développement durable, etc. Enfin, puisqu’il s’agit d’une exception québécoise, on peut signaler que le gouvernement du Québec impose, depuis 2011, une formation en éthique et déontologie de trois heures qu’il a rendue obligatoire pour toutes les élues et tous les élus municipaux. Cette mesure fait partie de la réponse offerte par le gouvernement du Québec de Jean Charest aux divers scandales politico-financiers qui ont été mis au jour à partir de 2009. Toutefois, si cette formation de trois heures est obligatoire pour les membres des conseils municipaux, aucune sanction n’est prévue en cas de non-participation. Il ne pourrait s’agir que d’un facteur aggravant dans le cas où une élue ou un élu serait reconnu comme ayant eu des comportements qui contreviennent à l’éthique et la déontologie. L’UMQ et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sont chargées de l’offrir à leurs membres. C’est un euphémisme que de rappeler que cette formation a été plutôt mal accueillie à ses débuts (Radio-Canada, 2013). Une des critiques arguait que la formation ne constituait qu’une mesure cosmétique pour masquer la crise de moralité de la politique municipale. Plus généralement, le fait que seule la classe politique municipale soit soumise à ce type de formation était considéré comme une insulte. À partir des élections de 2013, l’UMQ a choisi d’intégrer ce volet éthique et déontologique dans sa formation aux nouvelles élues et aux nouveaux élus. Les trois heures obligatoires sont distillées au cours des deux jours de formation générale. Ce faisant, cette formation « initiale » est devenue un passage obligé des nouvelles et nouveaux membres des conseils municipaux qui désirent se conformer à cette exigence légale (Grenier et Mévellec, 2016).

Les réponses à notre questionnaire ne font pas que confirmer la popularité de ces diverses formations; elles permettent aussi de constater un effet de genre particulièrement marqué sur les pratiques de formation. Premièrement et de façon globale, quel que soit le poste occupé, les femmes se prévalent davantage que les hommes des formations disponibles (79 % des femmes contre 65 % des hommes). Comme relevé plus haut, ce constat est tout à fait à l’inverse de ce que Navarre (2015, p. 153-157) a pu observer en Bourgogne. Cet engouement chez

les Québécoises est confirmé par les entrevues au cours desquelles les conseillères évoquent certes les formations de l'UMQ (c'est le cas de six femmes), mais aussi les formations destinées aux femmes afin de les inciter à s'engager activement en politique (c'est le cas de cinq femmes, dont quatre qui n'ont pas évoqué la formation de l'UMQ). Ces formations sont autant d'occasions de présenter les défis et les enjeux des mandats municipaux et agissent à ce titre comme des formations sur l'exercice des mandats. À notre connaissance, il s'agit essentiellement de programmes préélectorales conçus pour les femmes (par exemple *Femmes et gouvernance* de l'UMQ⁷ ou *Mairesse, ça m'intéresse!* du même organisme, évoqué par la répondante O1105). Il existe d'autres initiatives à l'extérieur des instances municipales. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est ainsi particulièrement actif. Dans le cadre de sa mission générale qui est d'augmenter la présence des femmes en politique, le GFPD propose divers outils parmi lesquels figure SimulActions⁸, qui permet aux participantes de s'initier aux rouages du fonctionnement d'un conseil municipal ou offre des lieux d'échanges pour les femmes après leur élection⁹. Un deuxième effet du régime du genre peut être repéré lorsque nous nous attardons aux comportements des conseillères et des conseillers municipaux : nous constatons que l'écart se creuse entre elles et eux. Cela nous indique que, surtout en début de carrière, les femmes développent cette stratégie de compensation. L'extrait d'entrevue suivant illustre cette tactique, aux allures parfois boulimiques :

j'ai pris la formation de base que tout le monde prend, là, je veux suivre celle-là sur le budget et je suis allé à deux assemblées de l'UMQ, j'ai assisté à tous les ateliers [...] je vais m'inscrire pour le cours qui se donne au niveau des budgets parce que je ne veux pas dire que c'est un manque, mais je pense que si on peut approfondir plus du côté des budgets, parce que ça fait partie intégrante de la base d'une municipalité (O2203).

7 L'UMQ a constitué en 2004 un comité Femmes et gouvernance locale, dont le mandat est d'accroître le nombre de candidates aux élections municipales. Le comité a organisé en 2008 une tournée de conférences préélectorales, au cours desquelles des mairesses et des conseillères municipales sont venues présenter la fonction d'élu municipal et encourager d'autres femmes à briguer les suffrages. En 2013, cinq capsules vidéo présentant le témoignage de mairesses et de conseillères ont été diffusées sur le site Internet de l'UMQ.

8 GFPD, « Formations », *Groupe Femme, Politique et Démocratie*, <<http://www.gfpd.ca/formations/volet-femmes-et-gouvernance>>, consulté le 21 mars 2016.

9 GFPD, « Formations », *Groupe Femme, Politique et Démocratie*, février 2016, <<http://www.gfpd.ca/formations/nouveau-projet-codeveloppement-pour-les-elues-du-reseau-femmes-et-politique-municipale-de-la-capitale-nationale-nov-2015-a-fev-2016-6-60>>, consulté le 21 mars 2016.

Les élu·es et les élus municipaux, en suivant les formations offertes notamment par l'UMQ, mais surtout en portant un jugement favorable sur leur existence et leur contenu, cautionnent ainsi l'idée que l'exercice des mandats requiert un ensemble de connaissances, notamment juridiques, qu'elles et qu'ils ne possèdent pas nécessairement au moment de leur entrée en fonction. L'acquisition de ces connaissances et autres savoirs se fait au fil des années d'exercice, offrant ainsi un bagage de ressources important pour les élu·es et élus, qui ont assumé plusieurs mandats de suite, façonnant ainsi leur carrière en politique municipale. La longévité en politique, plus fréquente chez les hommes que chez les femmes, constitue ainsi une occasion d'accumulation de savoirs et de savoir-faire.

3.5 / La carrière

Puisque les élu·es et les élus ont évoqué leur premier mandat comme en étant un de formation à leur rôle politique, il nous apparaît important de revenir sur la question de la longévité en politique municipale. Cet enjeu est traité sous différents angles dans la littérature, allant de celui des effets sur les politiques publiques (dans une littérature essentiellement inspirée des choix publics¹⁰) à celui de l'existence d'une prime au sortant, en passant par celui du genre. En effet, dans certains travaux, les élu·es et les élus acquièrent durant leur mandat des ressources qui les favorisent dans les luttes électorales, par exemple la connaissance des dossiers, mais surtout, comme le proposent Siegel, Kushner et Stanwick (2001), la notoriété, une meilleure couverture médiatique, une expérience dans l'organisation électorale ainsi qu'une meilleure capacité à réunir les financements nécessaires à la lutte politique. Bien évidemment, ces éléments n'échappent pas au régime du genre. Ainsi, plusieurs études réalisées au Canada ont montré que les médias traitaient de manière différente, c'est-à-dire selon les attentes du régime du genre, les femmes et les hommes en politique, bien souvent avec des conséquences fâcheuses pour ces premières (Archibald *et al.*, 1980 ; Goodyear-Grant, 2013 ; Wagner, 2010). Par exemple, Lalancette et Lemarier-Saulnier (2013) ont analysé quatre courses au leadership survenues au sein de partis politiques au Canada entre 1989 et 2005, chacune impliquant une aspirante

10 Les élu·es et les élus seraient essentiellement guidés par le désir de se faire réélire, et à cette fin, elles et ils chercheraient à répondre aux attentes de leur électorat en offrant une gamme de politiques et services publics impliquant un accroissement des dépenses publiques au cours du cycle budgétaire (Paldam, 1997). Cette approche postule l'existence d'un lien entre le fait de servir un électorat et la réélection, un lien qui reste à démontrer.

cheffe (Audrey McLaughlin au Nouveau Parti démocratique du Canada en 1989, Kim Campbell au Parti progressiste-conservateur en 1993, Belinda Stronach au Parti conservateur en 2004 et Pauline Marois au Parti québécois en 2005). Elles concluent que l'accent mis par les médias sur la vie privée de ces femmes politiques, en dépit du fait qu'elles-mêmes avaient cherché à la préserver des projecteurs, a eu une influence négative sur les perceptions de leurs compétences à diriger une formation politique (particulièrement dans le cas de B. Stronach, carrément persécutée par toutes sortes d'allusions sur sa vie sexuelle). Si ces éléments sont intéressants, Trounstein (2011) émet, quant à elle, un doute sur l'existence même d'une prime au sortant. Selon elle, il se pourrait que ce ne soit pas tant les ressources acquises durant les mandats qui constituent un avantage que les qualités initiales des candidates et des candidats avant leur première entrée en politique. Quoi qu'il en soit, nous retenons de cette littérature l'idée d'une construction de carrière qui varie selon le genre (ou ce que Navarre [2015, p. 240-241] nomme la « carrière de genre ») au cours de laquelle les élues et les élus peuvent accumuler des expériences, des savoirs et des savoir-faire, des accès à des réseaux de relations qui participent au quotidien de l'exercice de leur mandat, le tout modulé au rythme du genre.

Cette idée de carrière a suscité deux questions dans notre questionnaire. La question 17 était formulée de la façon suivante : « En quelle année avez-vous été élue (ou élu) au conseil municipal pour la première fois ? » Les mairesses et les maires qui ont répondu à cette question déclaraient en moyenne en être à leur onzième année de mandat. Un regard plus attentif nous permet par contre de constater que cette moyenne est de plus de treize ans chez les maires et d'un peu plus de sept ans chez les mairesses. Il existe donc une forte distinction selon le genre dans la constitution de carrière chez les femmes et les hommes qui sont à la tête des municipalités québécoises. Cet écart se retrouve dans les mêmes proportions entre les conseillères et les conseillers municipaux. Si les premières déclarent en moyenne en être à leur quatrième année politique, leurs homologues masculins en sont à plus de huit ans. S'intéressant aux conseillères et aux conseillers de la ville de Londres en 2010, Allen (2013a) a aussi trouvé que celles-là restaient moins longtemps que ceux-ci au conseil de « la City ». Nos observations confirment l'existence de « carrière de genre », en cela qu'elles révèlent des parcours politiques très différents entre les femmes et les hommes et témoignent de la prégnance du régime du genre. En effet, il est possible de supposer que si les femmes accumulent moins d'années d'expérience en politique que les hommes, c'est peut-être parce

qu'elles ont accédé plus tardivement qu'eux à la citoyenneté politique et qu'elles souffrent d'un certain déficit au regard de capitaux symboliques (comme la mémoire collective de leur représentation en politique), matériels (comme l'argent) et immatériels (comme le temps et les réseaux) essentiels à une carrière en politique. Quoi qu'il en soit, en s'inscrivant moins dans la durée, les femmes politiques ont jusqu'à présent moins participé à cette forme de professionnalisation. Le tableau 3.1 résume ces différences de carrières politiques entre les répondantes et répondants de notre questionnaire.

TABLEAU 3.1 / **Nombre de mandats par poste**

	Conseillères	Conseillers	Mairessees	Maires
1 ^{er} mandat	41 (53,9 %)	49 (30,4 %)	3 (33,3 %)	2 (11,1 %)
2 ^e mandat	14 (18,4 %)	41 (25,4 %)	3 (33,3 %)	5 (27,7 %)
3 ^e mandat	7 (9,2 %)	18 (11,1 %)	2 (22,2 %)	2 (11,1 %)
4 ^e mandat et plus	14 (18,4 %)	53 (32,9 %)	1 (11,1 %)	9 (50,0 %)
Total	76	161	9	18

Ce tableau nous permet de voir qu'une proportion non négligeable d'élues et d'élus ayant répondu à notre questionnaire en sont au moins à leur quatrième mandat. Cette longévité est notoirement le fait des hommes, c'est-à-dire qu'ils sont statistiquement plus susceptibles que les femmes de voguer dans leur quatrième mandat, voire plus : près d'un tiers des conseillers (mais 18 % des conseillères) et la moitié des maires (contre 11 % des mairesses) sont dans cette situation. Qui plus est, cet écart selon le genre se double d'un écart selon le poste politique : si, sur le plan statistique, mairesses et maires affichent le même nombre de mandats, les conseillères sont moins susceptibles que les conseillers d'occuper leur poste depuis au moins quatre mandats. Tout cela rappelle l'arrivée somme toute récente des femmes en politique municipale québécoise. Le tableau 3.1 fait aussi apparaître un « creux » parmi le personnel politique élu en 2001 (donc qui serait à son troisième mandat en 2011, année durant laquelle l'enquête a été réalisée). Il se pourrait que l'un des effets des fusions municipales ait été de fermer l'accès aux conseils municipaux. En effet, comme l'avaient noté Mévellec (2008) dans le cas du Saguenay, et Simard (2004) pour d'autres grandes villes québécoises, les électrices et les électeurs ont majoritairement choisi de confier les rênes des nouvelles villes à leurs élues et élus en place. Cela expliquerait pourquoi peu de femmes et d'hommes en seraient

à leur troisième mandat : elles et ils sont entrés soit avant les fusions, soit à partir du scrutin de 2005. Dans la même perspective, et comme nous le mentionnions au chapitre 1, Andrew, Biles et Siemiatycki (2008) soutiennent qu'en diminuant la taille des conseils de ville, les restructurations municipales ont peut-être incité les femmes à briguer les suffrages en politique législative fédérale et provinciale, offrant ainsi une interprétation au « creux » observé.

Un autre élément de notre questionnaire peut compléter et nuancer ces premières données. En effet, nous avons également posé la question suivante : « Envisagez-vous de vous présenter à nouveau à la prochaine élection ? » (question 25). La moitié (51 %) des réponses étaient positives. Ce qui est plus intéressant, c'est que cette proportion est plus importante chez les femmes (56 %), et notamment chez les mairesses (77,8 %), que chez les hommes (48 %). Mais la plus grande différence provient de la proportion d'élus masculins ayant indiqué ne pas vouloir se présenter de nouveau, soit 14 %, alors que seulement 3 % des femmes envisageaient de se retirer¹¹. Outre d'être statistiquement significatifs, ces écarts entre les femmes et les hommes engendrent moult questionnements quant à leurs causes : se pourrait-il que les femmes trouvent dans la politique une source de valorisation ignorée par les hommes, voire un espace de pouvoir historiquement refusé à leur genre ? Se pourrait-il aussi que cette plus grande ambition des femmes pour la politique municipale ait pour corollaire une plus grande ambition des hommes pour la politique provinciale et fédérale ? Une étude réalisée par Allen (2013b) entre janvier et avril 2010 auprès de conseillères et conseillers d'arrondissements (*boroughs*) à Londres alimente en partie ce questionnement ; elle révèle que ceux-ci étaient bien plus nombreux que celles-là à avoir envisagé de briguer les suffrages pour occuper un siège à la Chambre des communes britannique. Malheureusement, nos données ne nous permettent pas de poser le même constat au Québec.

Si une tendance se dégage, ce qui est certain, c'est qu'elle met à mal le préjugé voulant que les femmes soient des amatrices *en* politique et que les hommes soient des professionnels *de la* politique. Cela nous amène à proposer d'autres pistes de recherche pour, par exemple, discuter à l'aide de la réalité québécoise de l'hypothèse selon laquelle lorsqu'il y a une professionnalisation, les élues et les élus cherchent à rester en place,

11 Les observations de Navarre (2015, p. 218) sont complètement à l'opposé des nôtres : 53,5 % des femmes mais 70 % des hommes disent souhaiter se représenter et 22,5 % des femmes mais seulement 11 % des hommes envisagent d'abandonner la politique.

car leur chance de retrouver dans la vie « civile » leur emploi antérieur est parfois limitée (Boll et Römmele, 1994, p. 20 ; Guérin-Lavignotte et Kerrouche, 2006).

Une autre piste d'analyse est liée non pas à la pérennité des mandats municipaux, mais aux visées ou destinées postélectorales. En d'autres mots, l'exercice d'un mandat municipal peut-il constituer une ressource pertinente pour accéder à d'autres types de mandats politiques, ou même à d'autres types de responsabilités extrapolitiques ? (Marrel et Payre, 2006 ; Steyvers et Verhelst, 2012). Au Canada, les études montrent que, de façon générale, les femmes et les hommes politiques ne suivent pas une trajectoire qui va du municipal, puis au provincial/territorial, puis au fédéral, comme ce qu'on peut observer en Grande-Bretagne et en France. Par exemple, Docherty (2003) a bien montré que très peu de représentantes et de représentants de la Chambre des communes ont déjà siégé dans les Parlements provinciaux (entre 5 et 8 % de 1988 à 2004). Dans ces mêmes cohortes fédérales, il identifie de 20 à 27 % d'anciennes élues et élus municipaux. Selon lui, cela ne signifie pas que ces mandats locaux puissent être considérés comme des étapes et encore moins des passages obligés dans le déroulement des carrières politiques. Ce phénomène témoigne plutôt des stratégies adoptées par les partis politiques fédéraux qui repèrent des femmes et des hommes détenant déjà un capital politique et social pouvant être réinvesti dans des courses fédérales. Le fait que les partis courtisent ainsi, principalement les mairesses et les maires, est effectivement ressorti de nos entretiens : *« j'ai déjà été courtisée au fédéral, aux dernières élections puis aux élections d'avant, puis au provincial aussi »* (O6113). Mais plus encore, l'extrait d'entretien suivant confirme que les partis provinciaux ou fédéraux ont tendance à repérer les mêmes prospects :

C'est clair que la politique provinciale m'intéresse et fédérale aussi. Quand je parle à Michael Ignatieff, je dis Michael. [...] Quand je parle à Jean Charest, je dis Jean, quand je vois Dumont, je dis Mario. Je les connais tous. Ils m'ont tous appelé pour que je fasse le saut à Québec ou à Ottawa (O3205).

Ainsi, l'analyse des parcours des élues et des élus confirme la pertinence de réfléchir en ayant à l'esprit l'idée de « carrière de genre », les femmes ayant à la fois moins de mandats municipaux au compteur et une volonté plus affirmée de pérenniser leur place au conseil municipal. De plus, s'il appert que pour un certain nombre d'élues et d'élus,

le municipal s'inscrit dans une possible trajectoire multiniveau, les données de l'enquête ne permettent pas de statuer sur l'existence d'un tel modèle de carrière, encore moins sur son éventuelle inscription dans le régime du genre.

Conclusion

Albert Mabileau discutait déjà, en 1992, du personnel politique local français sous l'angle de leur professionnalisation. Selon lui, cette professionnalisation se caractérisait par la mise à disposition de temps, l'accès à une rémunération ainsi qu'à la formation - des ressources que le régime du genre a traditionnellement refusées aux femmes. Ces trois éléments sont toujours pertinents, au Québec comme dans d'autres contextes pour aborder le volet « formel » de la professionnalisation¹². Guérin et Kerrouche (2008) ont bien montré que dans plusieurs pays européens la professionnalisation de certains membres des conseils municipaux avait été encouragée par les Parlements. En effet, en liant la rémunération à l'exercice de certaines fonctions exécutives à temps plein, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique ou encore le Danemark ont formellement accompagné, sinon accéléré, la professionnalisation formelle d'une partie du personnel politique municipal. Au Québec, le gouvernement provincial s'est immiscé dans la rémunération et la formation, sans pour autant intervenir dans le nombre d'heures requis pour l'exercice des mandats. Néanmoins, par ses interventions, il reconnaît au moins partiellement la désuétude d'un modèle traditionnel canadien fondé sur l'idéal-type de la *layperson*, tout en se maintenant à une distance raisonnable d'une reconnaissance officielle d'un statut d'élue municipale et d'élue municipal. Nous avons ajouté à cette discussion l'enjeu de la constitution de carrières politiques, municipales ou multiniveau, modelées par le genre (ou « carrières de genre »). En effet, penser les mandats politiques municipaux sous l'angle de la longévité et de la carrière s'avère plutôt rare dans la culture politique locale québécoise, *a fortiori* à la lumière du genre. Ces trois éléments, carrière, longévité et genre, participent pourtant de l'accumulation d'expériences centrales au processus de professionnalisation.

12 Ils sont, par exemple, repris par Docherty (2003, p. 69-70) pour expliquer la professionnalisation relativement récente des membres du Parlement canadien.

Les conditions matérielles de l'exercice de mandats laissent entrevoir des distinctions claires entre les postes. Sans surprise, mairesses et maires remplissent plus fréquemment les conditions d'une certaine professionnalisation de leur activité, en l'occupant à temps plein et en en tirant leur principal revenu. Les femmes consacrent plus de temps à leur mandat que les hommes, obligeant ainsi à nuancer l'idée suivant laquelle «les femmes n'ont pas de temps pour faire de la politique». Il semble que plusieurs aient de ce précieux temps, et les travaux futurs devraient s'intéresser aux stratégies qu'elles développent afin d'harmoniser leurs agendas politique, professionnel et familial. Les trajectoires politiques des premières magistrates et des premiers magistrats de la ville impliquent généralement au moins un mandat en tant que membre du conseil municipal avant de devenir mairesses ou maires. Il est plus délicat de saisir un éventuel usage des formations qui leur sont proposées, quoique les femmes les recherchent plus que les hommes. Il est possible que ces formations constituent pour elles une stratégie pour combler les lacunes qu'elles perçoivent (ou qu'on leur suggère qu'elles auraient) dans leur profil politique. En effet, une proportion importante de mairesses et de maires a accédé à ce poste après avoir eu un ou des mandats de conseillère ou de conseiller. Il est possible aussi que ces formations soient pour elles une réponse à la discrimination systémique que subissent les femmes en politique municipale au Québec. Comme nous l'avons signalé au début de ce chapitre, l'égalité devant la loi non seulement n'a pas pour corollaire l'égalité substantielle, mais en dictant la même règle à toutes et à tous, elle peut sournoisement contribuer à produire et à reproduire les «inégalités ordinaires», celles qui minent le quotidien. Là réside d'ailleurs la raison d'être des mesures d'action positive, soit de court-circuiter le sexisme systémique, celui qui ne se voit pas mais agit pourtant pleinement. Par exemple, faire comme si les préjugés envers les femmes en politique municipale n'existaient pas (sauf pour les féministes...) contribue non seulement à les invisibiliser, mais aussi à les pérenniser en les inscrivant encore plus profondément dans les us et coutumes de la culture et les pratiques institutionnelles. Quoi qu'il en soit, ce sont là des interprétations, car nos données ne nous permettent pas de distinguer l'usage que font les femmes de formations au cours de leur carrière politique.

Dans le chapitre suivant, nous proposons une analyse de la manière dont les conseillères et les conseillers municipaux conçoivent leur rôle au sein du système de contraintes et d'occasions que nous venons de présenter.

Conseillères et conseillers municipaux

Les chapitres précédents ont présenté les logiques qui sous-tendent l'accès aux mandats politiques municipaux ainsi que les enjeux pratiques de leur exercice. Cette analyse a permis de mettre au jour un certain nombre d'écart entre les femmes et les hommes dans leur cheminement vers le pouvoir politique municipal, des écarts qui revêtent tout leur sens à la lumière du régime du genre, tout en l'alimentant en retour. Ces éléments en tête, nous proposons dans ce quatrième chapitre d'aborder la tâche des conseillères et des conseillers municipaux sous un autre angle, soit celui du rôle, ce qui nous amènera à examiner la manière dont elles et ils conçoivent leur façon d'agir en tant que membre du conseil municipal. Un travail similaire sur les mairesses et les maires fera l'objet du chapitre 5. Réintroduire ici la nature du poste dans l'analyse nous permet de mettre en lien les conditions matérielles (notamment le temps et la rémunération) et les diverses représentations que les élues et les élus ont de leur mandat.

Dans l'optique interactionniste qui est la nôtre, nous explorons ce que recouvre l'exercice d'un mandat municipal au quotidien dans les villes québécoises, en nous affranchissant d'une définition uniquement juridique des responsabilités des membres du conseil municipal, qui met principalement l'accent sur les volets administratif et législatif. Le volet administratif concerne l'embauche de personnel, l'octroi de contrat et les questions relatives à la gestion de la municipalité. Le volet législatif englobe l'élaboration de politiques, l'adoption d'orientations, de règlements ou du budget. Les documents officiels font toutefois état d'un troisième volet du travail politique consistant à « être à l'écoute des citoyens et concilier les intérêts des électeurs de son quartier avec l'intérêt de l'ensemble de la communauté » (UMQ, 2013, p. 31). En partant de la manière dont les conseillères et les conseillers municipaux se

racontent, c'est-à-dire décrivent leur rôle en action et interaction en tant que membre du conseil municipal, notre analyse permet de dépasser ces descriptions officielles des mandats politiques, en présentant les façons dont les élues et les élus perçoivent l'exercice de la politique municipale au quotidien.

Navarre (2015, p. 204-214) s'est adonnée à un tel exercice en approfondissant l'aspect des interactions entre, d'un côté, les femmes élues en politique et, de l'autre, les administrées et administrés. Elle présente ainsi cinq modèles disposés sur un continuum dont les pôles sont constitués par la cité civique et la cité domestique. Le premier modèle (p. 205-206) est celui de l'élue de l'intérêt général: elle déclare représenter l'intérêt général et se refuse à tout particularisme lié à son district électoral. L'élue « miroir » (p. 206-207) de la population est celle qui incarne un groupe social défini par un marqueur identitaire comme le genre, l'origine ethnique, la religion, etc., ou une aire géographique. Le troisième modèle (p. 207-209) est celui de l'élue « interface » entre la population locale et des leaders politiques évoluant à d'autres échelons politiques (le « départemental » ou le « national » par exemple). Le quatrième modèle (p. 209-210) est celui de l'élue-citoyenne qui campe son rôle à égalité avec les citoyennes et les citoyens, qui rejette toute hiérarchie entre elle et son électorat. Enfin, l'élue du *caring* (p. 210-212) définit sa relation avec les administrées et administrés en termes de prestation diligente de services, dans une optique de maternité sociale. Comme nous le verrons en cours d'analyse, ces modèles - que nous évoquerons à l'occasion - sont d'une portée heuristique certaine pour saisir la teneur des interactions qui forment la pratique au quotidien d'un mandat à l'Hôtel de Ville pour les femmes, certes, mais aussi pour les hommes.

En effet, sans nier certains terrains communs, le régime du genre confère au quotidien des femmes et des hommes des configurations fort distinctes, notamment parce que les unes et les autres entretiennent des rapports différents au temps et aux activités, à l'instar de ce qu'il est possible d'observer dans la population en général. Par exemple, des analyses de l'emploi du temps des femmes et des hommes au Canada et au Québec (Milan, Keown et Robles Urquijo, 2011, p. 23; Institut de la statistique, 2015a, 2015b) montrent que les premières consacrent beaucoup plus d'heures aux tâches domestiques que les derniers, et ce, peu importe leur âge, leur situation familiale (selon la présence et l'âge des enfants dans le ménage) et leur situation d'emploi (qu'elles occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel ou qu'elles ne soient pas actives sur le marché du travail rémunéré). Elles consacrent moins de temps

que les hommes aux activités professionnelles et disposent de moins de temps libre qu'eux, une ressource-temps pourtant essentielle à l'engagement politique. Ces tendances tiennent pour toutes les catégories d'âge, y compris les 45 ans et plus où logent les moyennes d'âge des conseillères (51,3 ans) et des conseillers (54,6 ans) en 2010, soit au moment de remplir notre questionnaire d'enquête¹. Nous nous attendons donc à ce que les conseillères et les conseillers voient de manière différente leur rôle au quotidien au conseil municipal. C'est d'ailleurs là un constat de fond qui ressort des travaux sur les femmes en politique municipale effectués par Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 60-66) et Tardy (2002, p. 81-86). Dans cette dernière étude, Tardy note qu'il existe de nombreuses différences entre les femmes et les hommes, bien qu'elles et ils se rejoignent aussi sur plusieurs aspects. Par conséquent, nous devons envisager le scénario suivant lequel le régime du genre ne colore pas de manière uniforme et indélébile la manière dont les conseillères et les conseillers voient leur rôle à l'Hôtel de Ville. En effet, il est possible que le milieu politique, encore largement dominé par la gent masculine, limite la portée de la socialisation traditionnelle des femmes, qui seraient amenées à penser et à tenir leur rôle en politique selon la culture politique dominante (c'est-à-dire masculine). Il est possible aussi qu'elles le fassent par souci d'intégration ou pour accéder plus aisément au pouvoir. Finalement, on peut penser que ces femmes se comportent autrement pour faire mentir, voire résister à la dichotomie « femmes/hommes »... mais nous ne sommes pas en mesure de le vérifier. Bref, si les résultats de certaines études laissent voir des différences entre les femmes et les hommes en politique municipale, le scénario de points de convergence entre elles et eux ne peut être écarté pour autant.

Ce chapitre est organisé comme suit : nous présenterons d'abord la façon dont la sociologie des rôles peut nous informer sur les pratiques politiques municipales et comment elle nous a amenées à identifier un certain nombre de composantes permettant de préciser ces rôles (section 4.1). Puis, nous décrirons et discuterons chacune de ces composantes à la lumière des variations observées et attribuables ou non, complètement ou non, au régime du genre. Les composantes du rôle qui sont relevées dans ce chapitre sont les suivantes : les trajectoires politiques (section 4.2), le rapport au territoire (section 4.3), le cœur du mandat et les relations avec les fonctionnaires municipaux (section 4.4), les rapports aux partis politiques municipaux (section 4.5). À travers

1 Cette moyenne diffère de l'âge moyen à la première élection (voir le chapitre 2).

ces quatre éléments, les rapports à l'électorat ainsi que le genre constituent des axes transversaux d'analyse. Finalement, nous proposerons, à partir de ces composantes, certains archétypes permettant de décrire les conseillères et les conseillers municipaux selon la manière dont elles et ils envisagent globalement leur rôle (conclusion).

4.1 / **Le métier politique municipal saisi par le rôle**

Des auteurs comme Demazière et Le Lidec (2008) proposent une analyse de l'exercice de la politique en termes de « travail », conçu comme un ensemble « d'activités et de conduites » (p. 140) que l'analyste doit repérer et analyser dans les pratiques quotidiennes des élues et élus. Tout en reconnaissant l'importance de ce repérage, nous proposons d'adopter une approche plus interactionniste. Cette dernière fait appel à la notion de rôle politique, utilisée dans la littérature aussi bien francophone (Haegel, 1994; Lagroye, 1994; Le Bart, 2003; Lefebvre, 1997) qu'anglophone (*Local Government Studies*, 2013). Plus précisément, une approche « par le rôle » permet de saisir ce que recouvrent les pratiques quotidiennes de ces édiles municipaux en termes concrets et cognitifs. La sociologie interactionniste définit le rôle comme « des ensembles de règles informelles créées et recrées au cours de situations de face-à-face interpersonnel » (Navarro, 2009, p. 34). Les élues et les élus pratiquent une présentation de soi qui reflète la manière dont elles et ils interprètent ce statut social. Leurs comportements, leurs manières d'incarner le rôle de membre d'un conseil municipal seront donc influencées par deux principaux éléments : 1) l'image que ces élues et élus ont du rôle politique qui leur incombe ; 2) leurs perceptions des attentes de leurs commettantes et commettants, et, plus généralement, de leurs divers partenaires.

De prime abord, il y a lieu de penser que les femmes et les hommes en politique municipale entretiendront des rapports différents au rôle politique, et ce, parce que le régime du genre prescrit des attitudes, des conduites, des attentes différentes pour les unes et les autres. Mais comme mentionné plus haut, il faut aussi garder en tête que la culture politique municipale, largement dominée par les hommes, constitue un terreau de contre-socialisation pour les femmes qui les amène à aligner leurs attitudes, conduites et attentes sur celles des hommes, atténuant ainsi les différences qui les distinguent.

Travailler sur les élues et les élus « au concret », c'est ainsi s'intéresser tant à leurs comportements qu'aux représentations sociales qui y sont associées et qui les influencent. La perspective interactionniste nous amène à considérer, à travers le discours que tiennent les élues et les élus sur leur propre pratique, la manière dont elles et ils conçoivent et répondent aux attentes des citoyennes et des citoyens. Nous présentons ici l'analyse des réponses obtenues au cours des entrevues, et plus précisément celles à nos questions ouvertes portant sur : 1) les raisons pour lesquelles ces personnes sont entrées en politique municipale ; 2) la description de leur journée type ; 3) les tâches les plus importantes de leur activité municipale ; 4) l'image que les citoyennes et les citoyens ont de la classe politique ; 5) les arguments pour convaincre d'autres individus d'entrer en politique municipale.

Notre analyse découle de l'approche méthodologique que nous privilégions, soit celle de la « théorisation enracinée » (voir Charmaz, 2006 ; Luckerhoff et Guillemette, 2012), c'est-à-dire qu'elle part d'abord et avant tout de la compréhension de ce que les élues et élus disent faire et disent valoriser dans l'exercice de leurs fonctions politiques municipales, au lieu de leur imposer une grille d'interprétation théorique conçue dans un autre contexte. Ainsi, nous avons repéré dans les propos de 26 conseillères et 31 conseillers municipaux les contenus qui renvoyaient à plusieurs thèmes liés à la grille d'entrevue : l'entrée en politique, les partis politiques, l'enjeu du genre dans l'exercice de la politique, les relations avec les fonctionnaires, etc., auxquels se sont ajoutés des thèmes tels que la relation au territoire ou les campagnes électorales. Pour chacune de ces composantes du rôle, les propos des conseillères et des conseillers ont été codés afin de construire des continuums de représentations. Pour plus de clarté, nous présentons ces composantes à partir des pôles d'un continuum. Notons que les pratiques et les représentations des conseillères et des conseillers municipaux se déploient entre ces deux pôles, sans se fixer fermement sur l'un ou l'autre de ces pôles.

Ce travail d'analyse oblige, comme nous le relevions en début de chapitre, à nuancer la portée du régime du genre. En effet, les conseillères et les conseillers procèdent à une commune hiérarchisation des composantes de leur rôle politique. De plus, elles et ils produisent des interprétations variées de ces composantes énumérées ci-dessous :

- les raisons et conditions de l'entrée en politique ;
- les antécédents militants ;
- la relation au territoire ;

- le caractère particulier du palier municipal par rapport aux autres ordres de gouvernement ;
- la définition des principales activités du mandat ;
- les relations avec l'appareil administratif ;
- la position face aux partis politiques.

En tant que variables transversales, le genre et la relation avec l'électorat teintent chacune de ces composantes.

4.2 / **Les trajectoires des conseillères et des conseillers municipaux**

La question des parcours militants des élues et des élus municipaux a déjà été clairement abordée dans le chapitre 2. L'analyse des entrevues nous amène à mettre en lien la manière dont les conseillères et conseillers conçoivent leur rôle et le type de capital politique dont elles et ils disposaient avant d'entrer en politique. De façon générale, toutes les personnes interviewées disposaient d'un capital social important, notamment acquis grâce à leurs implications dans le secteur sociocommunautaire. Toutefois, une analyse en profondeur de ces récits d'entrée en politique nous offre l'occasion de préciser certains types de trajectoires, reflétant le fait que les femmes et les hommes s'investissent dans des organisations différentes, comme démontré au chapitre 2. De plus, le discours des conseillères et des conseillers municipaux fait ressortir la particularité de l'activité politique par rapport aux autres types d'engagement ou d'activités communautaires. Comme nous allons le montrer ci-après, les conseillères et les conseillers adoptent des postures contrastées quant à cet aspect de la politisation, constituant schématiquement parlant deux pôles d'un même continuum.

Communautaire \longleftrightarrow Politique

4.2.1 / **Trajectoires et entrées en politique**

Au cours des entrevues, la plupart des conseillères et des conseillers ont évoqué les engagements communautaires variés qui ont jalonné leur trajectoire sociale. Le capital social est l'un des éléments essentiels dans le recrutement et la sélection du personnel politique municipal, tout en représentant un obstacle pour l'entrée en politique des femmes, car, comme nous le constatons dans le chapitre 2 avec la notion de « capital

homosocial», les femmes arrivent en politique municipale avec un curriculum vitæ apparemment de moindre valeur que celui des hommes à l'aune du régime du genre.

Le tableau 4.1 résume les expériences préélectorales d'engagements sociocommunautaires rapportées par les conseillères et les conseillers au cours des entrevues. Il illustre clairement ce qui avait été révélé dans le chapitre 2, soit des parcours marqués par le régime du genre dans lequel les femmes sont plus présentes dans la sphère scolaire et les hommes dans celle des sports. Dans le cas français, Navarre (2015, p. 75-76) fait des constats similaires, notamment sur l'engagement masculin dans le domaine sportif ainsi que sur la multiadhésion associative des élues et des élus. De manière plus précise, l'analyse des trajectoires des engagements des conseillères et conseillers de notre enquête met en lumière une tendance à la diversification plus grande chez les premières. En effet, alors que 7 femmes sur 17 (41,2 %) évoquent au moins deux secteurs d'engagement (par exemple le communautaire et le scolaire), ce n'est le cas que de 7 hommes sur 23 (30,4 %). Il est donc possible de penser que, bien qu'il soit marqué au fer du régime du genre, le capital social des femmes n'est pas pour autant monolithique mais, de fait, composé de plusieurs facettes. Cette diversité de réseaux peut procurer une visibilité cruciale lors du recrutement en politique.

TABLEAU 4.1 / Engagement des conseillères et des conseillers avant leur entrée en politique

	Conseillères	Conseillers
Engagement bénévole ou mandat de commissaire scolaire	17/25 (68,0 %)	23/31 (74,1 %)
Bénévolat en milieu scolaire	8/17 (47,0 %)	3/23 (13,0 %)
Bénévolat en milieu communautaire	6/17 (35,2 %)	9/23 (39,1 %)
Bénévolat en milieu sportif	1/17 (5,8 %)	8/23 (34,7 %)
Bénévolat en clubs ^a	2/17 (11,7 %)	4/23 (17,3 %)

a Club Optimistes, Chevaliers de Colomb ou Kiwanis.

Au-delà de ces capitaux sociaux différenciés, les conseillères et les conseillers expliquent que c'est le fait d'être connus et reconnus (« on entend parler de vous ») qui enclenche le recrutement. Car pour ces conseillères et conseillers, l'entrée en politique se fait majoritairement par la sollicitation, comme nous l'avons montré dans le chapitre 2, et

ce, quel que soit le genre. Ce sont bien les expériences liées à l'engagement bénévole, peu importe le domaine, ou à la politique scolaire, qui conduisent les femmes et les hommes à être sollicités pour entrer en politique municipale. Au contraire, celles et ceux qui n'ont pas ce type de parcours expliquent davantage leur entrée en politique comme émanant de leur propre décision. Cette stratégie d'entrée est particulièrement présente chez les hommes, puisque sept conseillers «sans engagement» sur neuf (77,8 %) déclarent avoir pris seuls la décision de se lancer en politique. À l'inverse, seulement trois conseillères sans engagement sur huit (37,5 %) rapportent ce mode d'entrée en politique. Que les hommes soient proportionnellement plus nombreux que les femmes à déclarer que la décision de faire le saut en politique est avant tout la leur prend tout son sens à la lumière du régime du genre, lequel leur accole des qualités telles que la confiance en soi, l'autonomie, la détermination et la volonté de mener plutôt que d'être mené.

Cette sollicitation peut venir de différentes sources: une ancienne élue ou un ancien élu sortant qui ne se représente pas, mais qui cherche à assurer sa succession (07117); des responsables de partis politiques qui cherchent à constituer une équipe complète (03107, 09222); le milieu communautaire qui cherche à être représenté à la table du conseil (12232; 14128). Ainsi, la trajectoire politique a pour principal fondement un capital social issu de l'engagement communautaire local. C'est ce que résume un conseiller:

Avant de penser à aller en politique, des chances de gagner, es-tu impliqué dans ta communauté? dans ton quartier? Si le quartier ne t'a jamais vu, tu arrives de [...], à moins d'être sur une vague (partisane), tu vas peut-être passer, mais le lendemain matin, la critique va commencer. Tu ne maîtrises pas ton quartier, tu ne maîtrises pas la vie de quartier, tu ne maîtrises pas tes comités de quartier, les organisateurs, les bénévoles du quartier, il faut avoir un certain sens d'implication au départ et une élection peut se préparer peut-être deux élections avant, deux termes avant, huit ans avant (08220).

Cette conseillère renchérit:

J'étais membre du Club Optimiste de [nom de la municipalité] et je m'étais fait connaître au niveau du conseil municipal parce qu'on fait beaucoup d'organisation d'activités qu'on partage avec la ville

de [nom de la ville]. On m'avait connue de cette façon-là, mais ce n'était pas le but, là, je n'étais pas membre du Club Optimiste pour être conseillère municipale (09120).

On voit bien par ces entretiens que le capital social des conseillères et des conseillers répond clairement au régime du genre. Toutefois, les entretiens montrent aussi que la sollicitation est le dispositif majeur qui conduit à l'entrée en politique municipale, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, même si les capitaux sociaux ont été acquis à partir de sphères différentes, ils accroissent la visibilité des femmes et des hommes « repérés » par celles et ceux qui les sollicitent. L'inscription dans des réseaux locaux, qu'ils soient communautaires, scolaires ou sportifs, procure une visibilité territoriale qui est considérée comme un avantage stratégique pour se mettre en quête d'un mandat municipal.

4.2.2/ **Trajectoires, entre continuité et rupture**

Nous nous intéressons ici à la manière dont les 17 conseillères et les 23 conseillers ayant déclaré avoir eu des engagements sociocommunautaires ou en politique scolaire interprètent leurs trajectoires, c'est-à-dire construisent du sens autour de leurs divers engagements sociaux et politiques. Les entretiens ont laissé paraître deux principales façons de mettre en récit ces trajectoires individuelles. Un groupe de conseillères et de conseillers a plutôt insisté sur la continuité entre leurs engagements sociaux antérieurs et leur entrée en politique, les deux activités faisant partie de la même fonction de « service à la communauté » (jonglant avec les trois modèles de Navarre [2015, p. 204-214] à proximité du pôle de la cité domestique, soit ceux de l'élue interface, de l'élue-citoyenne et du modèle *caring*). Un autre groupe a plutôt mis de l'avant le fait que l'entrée en politique constituait une sorte de rupture dans leur parcours, une rupture essentielle pour accéder aux lieux de décision.

Au cours de nos entretiens, plus de femmes (6/17, 35,3 %) que d'hommes (5/23, 21,7 %) décrivent leurs trajectoires en signalant que le politique se distingue peu de leurs engagements antérieurs. Certains travaux, comme ceux d'Achin et Paoletti (2002, p. 41), montrent que les candidates aux élections municipales françaises font l'objet d'un discours mettant l'accent sur leurs liens présumés avec la société civile, ce qui les a souvent amenées à faire figure de relais de cette société civile en cas d'élection, à la manière de l'« élue interface » de Navarre (2015, p. 207-209). Dans le contexte français d'une forte professionnalisation

du personnel politique local, le régime du genre tend ainsi à confiner les candidatures féminines sous les registres du quotidien, de la proximité, du sens du contact, à la manière de l'élue-citoyenne en quelque sorte. Dans le contexte québécois, ces mêmes attributs sont revendiqués ou attribués dans une logique en partie genrée, du moins selon ce conseiller :

Je vois plutôt le réseau de mes madames [sic] qui sont alentour de la table. Eux [sic] autres ont des réseaux beaucoup plus élargis que moi. Elles vont aller à l'épicerie, elles vont aller chez la coiffeuse, elles vont aller partout. Eh bien, elles ont plus d'interactions, ces madames-là [sic], puis elles vont avoir un pouls beaucoup plus véridique de qu'est-ce qu'on a, de notre municipalité. [...] La madame, elle va aller faire son épicerie puis elle va rencontrer une autre madame et elles vont parler, mettons, faire une plainte sur telle, telle affaire. Cette madame-là va arriver au conseil puis elle a une vue d'ensemble très élargie des problématiques (O1202).

Il est possible que ce raisonnement puise aussi à une conception du palier municipal encore fortement marquée par l'amateurisme et qui ne parvient pas à s'imposer comme un champ politique à part entière. Ce type de trajectoire nous amène à examiner la frontière entre l'engagement communautaire et l'engagement politique municipal dans le contexte québécois. Dit autrement, le champ politique municipal ne semble pas se distinguer clairement des autres formes d'engagements sociaux et communautaires. Il n'y a donc pas, *a priori*, une forte distanciation du champ politique, ce qui peut rappeler les travaux de Briquet sur la politique au village (2003). Cet auteur a montré, à l'aide de l'exemple des élections dans un village corse, que le vote municipal relève avant tout de relations personnelles et familiales et que l'activité politique reprend les formes usuelles de sociabilité (fréquentation du café de la place, visites à domicile, etc.). Bien que cette étude ne prenne pas la dimension du genre en compte, nous retenons l'idée d'une faible spécialisation sociale de l'activité politique. De façon un peu similaire, dans nos entrevues, un certain nombre de conseillères et de conseillers municipaux doivent, selon leurs propres termes, leur sélection comme candidates ou candidats ainsi que leur élection à leur inscription communautaire qui, elle-même, obéit au régime du genre. De fait, pour nombre de femmes et d'hommes qui s'y engagent, l'arène politique municipale ne constitue qu'une extension des pratiques d'engagements sociaux.

C'est en tout cas ce qui se révèle au fil des récits des conseillères et conseillers municipaux qui construisent à la fois une forte « naturalisation » de leur entrée en politique, teintée par un profil tantôt bénévole, tantôt activiste :

J'ai toujours été impliquée pas mal dans mon milieu à l'époque parce que ça fait plus de 20 ans que je fais ça là, mes enfants étaient jeunes, je m'impliquais beaucoup au niveau du scolaire, puis à un certain moment donné je me suis ramassée dans les loisirs de la municipalité, puis c'est comme ça, de fil en aiguille, que les gens sont venus me chercher pour me présenter en politique (10121).

De façon analogue, ce passage « naturel » du social au municipal se retrouve aussi chez des hommes, mûrs, bien enracinés dans leur communauté, comme l'illustrent les trajectoires de ces deux conseillers :

Dans mon cas, ç'a été une suite naturelle d'une implication dans ma collectivité qui dure depuis toujours, alors j'ai fait à l'époque où j'étais actif professionnellement, j'avais quand même des implications au niveau sportif, par exemple patinage artistique ; j'ai été président d'une corporation qui gérait un centre de ski et l'aréna, alors pendant de nombreuses années, j'ai été impliqué notamment parce que mes enfants étaient aussi impliqués là-dedans, donc, il y a une espèce de voie naturelle, alors ma carrière tirant vers sa fin, un moment donné, j'ai eu l'opportunité en 2005 de faire le saut en politique parce qu'on m'a approché pour le faire (05214).

J'ai toujours été très impliqué au niveau de [nom la ville]. J'ai siégé depuis 7, 8 ans sur la Commission de développement économique de la ville et j'étais sur le conseil d'administration du Regroupement des gens d'affaires [de la ville] au niveau du CA, je connais très bien le fonctionnement de la Ville et au niveau des gens d'affaires, etc., les différentes organisations. Pour moi, c'était comme, entre guillemets, « naturel » que je me présente comme conseiller municipal (02203).

Les personnes qui ont le plus insisté sur la continuité entre leur engagement sociocommunautaire et leur entrée en politique, un plus grand nombre de femmes que d'hommes, ont tendance à définir leur rôle politique principalement autour de la notion de service, en situant cette conception comme un prolongement de leurs activités communautaires antérieures. Elles et ils l'ont exprimée par l'usage du champ lexical du

service: «*je suis au service de ma communauté*», soutient une conseillère (12232), et une autre de renchéir en disant «*j'avais toujours dit qu'un jour j'irais en politique pour servir mes citoyens*» (06115), ce qui les rapproche de la figure anglo-saxonne du *gifted-amateur* déjà évoquée, ou celle du *caring* de Navarre (2015, p. 210-212).

Cette continuité affichée entre implication communautaire et politique municipale n'est pas l'apanage de toutes les personnes rencontrées. En effet, un second groupe de conseillères et de conseillers, même avec un bon bagage d'expériences sociocommunautaires, considèrent leur entrée en politique comme un changement de cap dans leurs trajectoires. C'est le cas de 10 conseillères sur 17 (58,8 %) et de 17 conseillers sur 23 (73,9 %). Dans leurs discours, l'engagement sociocommunautaire n'est pas vu comme le gage d'un certain habitus de service envers la population. Au contraire, comme l'illustrent parfaitement ces conseillères, la politique permet parfois de passer à autre chose, d'explorer d'autres dossiers que ceux qui leur sont familiers, qu'ils concernent le communautaire dans le premier cas ou les femmes dans le second:

Le premier mandat, moi, j'étais responsable des dossiers communautaires et j'ai demandé au deuxième mandat de changer parce que je voulais plus être au communautaire, je voulais aller apprendre autre chose [comme] le comité de sécurité publique et de circulation [...] J'étais déjà impliquée au niveau communautaire, j'étais connue de pas mal de monde, puis j'avais le goût de faire d'autre chose (09120).

Cet extrait a ceci d'intéressant qu'il souligne l'importance que peuvent prendre les motivations personnelles (ou égoïstes) à faire de la politique. Comme le notaient Tremblay et Pelletier (1995) dans leur enquête auprès de députées et députés du Québec à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, il peut s'agir «de se mettre personnellement au défi, de satisfaire le vieux rêve de faire de la politique, d'enrichir son curriculum de cette nouvelle expérience, d'élargir ses connaissances, etc.» (p. 35). Comme nous le verrons plus loin, le service aux autres n'est pas la seule motivation à faire de la politique - loin s'en faut! «*Quand j'ai rencontré le maire, j'avais demandé de prendre des dossiers économiques, je n'avais pas envie d'être confinée aux fleurs puis aux comités de femmes. Moi, j'ai fait le tour du jardin des femmes, non, ça je voulais pas ça, là*» (08118).

Cette citation témoigne en outre d'une forme de résistance au régime du genre de la part de certaines femmes politiques: être conseillère et se consacrer aux dossiers économiques, c'est faire mentir une image qui

confine les femmes au culturel et au social (c'est-à-dire les fleurs et les comités de femmes, bref le «jardin» des femmes). Qui plus est, ce témoignage remet en question l'idée, largement répandue dans les études féministes et du genre, que les femmes en politique représentent les femmes. En cela, cette prise de position oblige à admettre que la représentation politique des femmes ne se limite pas aux champs culturels et socio-économiques, mais embrasse une perspective transversale qui recoupe tous les dossiers de la gouverne politique.

Cependant, leurs expériences dans un milieu sociocommunautaire sont parfois présentées comme des formes de socialisation aux enjeux municipaux et ressources municipales, comme en fait état cette conseillère :

J'ai toujours été impliquée dans le communautaire, le sportif, quand les enfants étaient plus jeunes, donc, je connaissais l'appareil municipal assez bien, parce que j'ai toujours été capable d'aller chercher ce que je voulais, [ce] qu'on avait besoin en tant que groupe, en tant qu'association, j'avais eu des contacts avec la Ville (O9121 R2).

En effet, pour ce groupe d'élues et d'élus, la décision d'entrer en politique municipale est globalement motivée par le désir de se rapprocher du pouvoir décisionnel, s'apparentant ainsi au pôle de la cité civique tel que décrit par Navarre (2015, p. 204-214). Le conseil municipal peut être considéré comme une nouvelle arène pour défendre des dossiers qui leur tiennent à cœur (c'est le cas de deux conseillères, 14128 et 14129, et d'un conseiller, 04209, fortement engagés dans le milieu communautaire de leurs quartiers). Dans leur cas, la socialisation communautaire semble plutôt avoir constitué un prélude à leur entrée en politique, où nous pouvons supposer que de façon progressive les conseillères et les conseillers ont pu se familiariser avec certaines composantes du travail politique municipal, notamment procédurales (processus décisionnel, protocole des assemblées publiques ou des réunions municipales, etc.)². Les conseillères et les conseillers rapportent ainsi qu'elles et ils ont assisté aux réunions du conseil municipal (une femme et deux hommes)³, ou ont

2 Un conseiller évoque pour sa part les acquis issus de son expérience professionnelle dans une commission scolaire: «L'expérience, tout ce qu'on a fait avec les commissions scolaires, c'est certain les apprentissages que j'ai faits là m'ont permis quand même d'être à l'aise, être assis à un conseil municipal avec d'autres personnes qui étaient peut-être notaires, je suis aussi à l'aise [...] Je pense que ça m'a donné une sécurité, la sécurité que j'avais avant, j'étais capable, c'est ce que ça m'a donné» (12231).

3 Une autre conseillère et deux autres conseillers, qui n'ont rapporté aucun engagement, ont aussi mentionné le fait d'avoir assisté à des séances du conseil municipal avant de s'engager en politique (O2104, O1202, O2204).

fait leurs premières armes en tant que membre des comités consultatifs (une conseillère a siégé à un conseil consultatif d'urbanisme⁴ [11122] et un conseiller, à une commission de développement économique de la Ville [02203]). La socialisation communautaire, politique ou syndicale, permet d'acquérir, en plus d'un capital social, un capital militant, c'est-à-dire un ensemble de savoirs et de savoir-faire qui peuvent être transférés d'un espace d'engagement à l'autre (Matonti et Poupeau, 2004).

Dans leurs récits, ces femmes et ces hommes parlent des motivations qui ont guidé leur entrée en politique. Comme l'indiquent les extraits d'entrevues suivants, ces justifications s'inscrivent dans le registre de la participation à la décision et de la volonté d'action, voire du désir de changement :

Je me suis toujours dit que j'essayerais d'être le plus proche possible de la décision à prendre. [...] C'est un petit peu ça qui m'a amené à faire de la politique en [me] disant qu'au niveau municipal d'après moi, je devrais être capable [...] d'être assez proche pour influencer. À ce moment-là, le rôle de conseiller me convenait bien (O4211).

C'est comme ça que je suis arrivé, mon idée, c'était d'être là où il se prend des décisions puis bâtir la ville. [...] C'était un peu le rêve que je portais, d'être là où se prennent les décisions, puis de faire avancer les dossiers qui me tenaient à cœur (O4209).

Étant impliqué [dans le milieu scolaire], étant constamment sur des conseils d'administration au niveau du loisir, du sport, de la culture, alors ça, ça m'amenait à être omniprésent puis à voir bouger ce monde [municipal]. Et je me disais, un jour, j'aimerais être assis autour de la table pour prendre part et partager mes idées et essayer de faire avancer, faire changer, faire changer les choses, autrement dit allumer des lumières et, actuellement, c'est ce que je fais (O7218).

J'aime pouvoir influencer, j'aime pouvoir semer des graines puis dire éventuellement ça va bouger, on ne sait pas comment (O6114).

4 Cette conseillère n'a pas mentionné d'engagements sociocommunautaires. Elle ne fait donc pas partie des 17 conseillères dont il est question dans le reste de cette section. Les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) sont prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ils sont composés d'au moins un membre du conseil municipal et d'un certain nombre de citoyennes et de citoyens défini par chaque municipalité. Les CCU doivent se prononcer sur un certain nombre de décisions municipales concernant les règlements d'urbanisme, tels que les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les demandes de projets particuliers de construction d'immeubles. Pour plus de précision, consulter le site Web suivant : <www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-durbanisme/>, consulté le 21 mars 2016.

La politisation est un autre élément qui caractérise les conseillères et les conseillers qui envisagent leur entrée en politique comme un changement de cap, voire une rupture dans leurs parcours. En effet, parmi les 12 conseillères (12/25, 48 %) et les 12 conseillers (12/31, 38,7 %) qui ont indiqué être politisés (cette catégorie regroupant le fait de s'intéresser de près à la politique, d'être membre d'un parti politique, d'être organisateur de campagne ou encore d'avoir occupé un poste dans un cabinet politique, et finalement d'avoir eu un mandat au provincial ou fédéral, voir par exemple 04108, 04212, 10227 et 14235), 7 femmes⁵ (7/12, 58,3 %) et 10 hommes (10/12, 83,3 %) voient leur entrée en politique comme une nouvelle étape dans leur parcours. Selon nous, ces expériences accumulées leur permettent de mieux distinguer les pratiques communautaires des pratiques politiques institutionnalisées comme l'élection. De fait, nombre de ces conseillères et conseillers ont travaillé dans l'organisation des campagnes électorales lors de précédents scrutins (03106, 09223, 14129), et d'autres ont des parcours politiques particulièrement denses, comme l'illustre ce conseiller municipal :

J'ai été attaché politique pendant trois ans et quelques, j'ai même été attaché politique quand on a eu le bonheur qu'il soit nommé ministre [...], et j'ai travaillé dans deux cabinets à Québec. [Auparavant] je me suis fait élire commissaire scolaire [...] c'était plus pour voir comment ça fonctionnait la chose publique si on veut l'administration publique au sens large [...] je suis resté 12 ans commissaire, j'ai fait trois mandats, donc, la gestion ou l'administration publique, je l'ai connue beaucoup (04212).

Finalement, nous pouvons mentionner que parmi les personnes interviewées ayant déjà été commissaires scolaires, il y avait six femmes (6/25, 24 %) et cinq hommes (5/31, 16,1 %). Parmi elles et eux, quatre femmes (4/6, 66,7 %) et trois hommes (3/5, 60 %) considéraient leur entrée en politique plutôt comme une nouvelle étape de leurs engagements politiques.

En fin de compte, même si l'apolitisme constitue un discours dominant dans les municipalités québécoises, ces conseillères et conseillers possédant des bagages d'engagement partisan à d'autres paliers gouvernementaux véhiculent généralement dans leurs discours la volonté de participer

5 Trois femmes politisées s'inscrivent plutôt dans le modèle de la continuité, et deux femmes n'ont pu être classées dans aucun de ces modèles (continuité ou nouvelle étape).

à la décision publique, de prendre part aux arbitrages que nécessite la conduite des affaires municipales. Bref, elles et ils tendent à assumer le double caractère conflictuel et visionnaire de l'exercice des mandats municipaux. Cette façon de concevoir l'activité politique municipale s'éloigne de la vision « amateur » évoquée plus haut, qui tend à ne faire de l'engagement municipal qu'une variante de l'engagement communautaire.

Avant de clore cette section sur les trajectoires qui ont amené des femmes et des hommes en politique municipale, il importe de mentionner un troisième groupe de personnes dont l'entrée en politique municipale n'avait aucun lien avec un quelconque engagement communautaire, mais était plutôt motivée par un projet ou un dossier particulier à défendre. Nous pouvons donc les considérer comme une « variante » du modèle de la rupture. Leur saut en politique a pour origine un dossier particulier qu'elles et ils voulaient défendre au sein du conseil municipal, et il est le plus souvent le fruit d'une décision individuelle. Ces dossiers sont variés, pour un élu : « *La première chose que j'ai dit ouvertement quand je suis rentré, moi, je m'en vais là pour régler le problème de la bibliothèque* » (O6215), alors que pour d'autres il s'agit de promouvoir la défense de l'environnement (O6216) ou d'une communauté culturelle au sein d'une grande ville (12233). Ces motivations rejoignent le modèle de l'« intérêt général » et celui du « miroir » dégagés par Navarre (2015, p. 205-207). Néanmoins, au cours des entrevues réalisées, seuls trois conseillers se sont distingués dans ce groupe. Ce type d'entrée en politique semble à la fois rare et, d'après nos données, plutôt masculin, puisqu'aucune conseillère ne l'a évoqué. Des recherches additionnelles s'imposent toutefois avant d'inculper le régime du genre sur ce terrain. Ainsi, comme l'ont relevé Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 58), se pourrait-il que les femmes endossent une conception plus holistique de leur engagement en politique, qu'elles y aillent non pour un dossier en particulier, mais guidées par une approche plus globale de la gouverne politique? Quoi qu'il en soit, notre interprétation rejoint les propos de Siegel, Kushner et Stanwick (2001) sur la présence, principalement au municipal, de candidatures centrées sur un seul enjeu, mais qui ont du mal à passer l'étape de l'élection, surtout devant des candidatures sortantes.

4.2.3 / **Entrer en politique municipale et pas ailleurs : l'éloge de la politique au concret**

Avant de conclure sur les motivations de l'entrée en politique de ces conseillères et de ces conseillers, il nous apparaît intéressant de nous arrêter sur un discours qui semble tenir de la doxa tellement il transcende l'ensemble des témoignages. Au cours des entrevues, les conseillères et les conseillers municipaux ont eu l'occasion de nous expliquer pourquoi elles et ils avaient préféré le palier municipal comme lieu d'engagement. En effet, ce thème est articulé de manière similaire chez les femmes et les hommes, au sens où nous retrouvons les deux mêmes principaux arguments hiérarchisés de façon analogue. Le premier argument fait valoir que le municipal est considéré comme l'échelle où il est possible d'avoir une réelle influence (pour 56 % des conseillères et 45,1 % des conseillers). Le second est qu'il s'agit de l'échelon de la proximité (pour 36 % des conseillères et 38,7 % des conseillers), au sens où la distance entre la population (et les besoins qu'elle exprime) et les instances est faible. Ces deux arguments sont non seulement utilisés pour valoriser l'implication municipale, mais aussi pour dénigrer les autres paliers de gouvernement.

Sous le registre de la capacité d'action et d'influence, les conseillères et les conseillers mettent de l'avant l'idée de l'action concrète et d'une certaine efficacité. Ce concret est relevé en relation avec le quotidien (par exemple l'entretien de la clôture du terrain de tennis [02104], les demandes de mesures de ralentissement de la circulation comme l'installation de dos-d'âne [03107], les enjeux reliés au déneigement et à l'entretien de la voirie [07217], etc.). Non seulement les problèmes seraient « concrets », mais les réponses seraient aussi « concrètes », au sens où une décision peut être prise, des gestes peuvent être posés et une certaine imputabilité peut être instaurée (01202).

Ce registre est particulièrement évoqué pour distinguer le municipal des autres paliers de gouvernement qui, outre d'être supposés éloignés des préoccupations concrètes de la population, ne permettraient pas d'avoir une influence sur le devenir collectif, comme en témoignent cette conseillère et ce conseiller :

Oui, oui. C'est plus accessible, c'est... ça touche le quotidien des gens, c'est des choses qu'on est capable de régler souvent tandis qu'un député qui se fait apostropher : là ça pas d'allure mon urgence... on s'entend-tu que pour régler le problème d'une urgence ça ne prend pas un député là, ça prend une grosse volonté gouvernementale, puis

ça prend des années. Le pouvoir de changer les choses, il est à une plus grande échelle comme député, mais [...] il est pas il est jamais instantané puis il n'est jamais sur la volonté d'une personne, ce qui est différent au niveau municipal. Au niveau municipal, c'est des petits dossiers qui sont moins importants au niveau humain, mais sur lesquels au moins on a un pouvoir d'agir (14130).

J'ai tout de suite dit non à ça [une sollicitation d'un parti politique fédéral], le municipal, c'est vraiment, vraiment ce qui touche les gens, ce qui est dans ton quartier, c'est une question de proximité puis d'avoir l'impression de changer les choses. En politique, je pense que c'est important quand on va en politique d'avoir l'impression de changer les choses. Parce que sinon, on ne sert à rien. Je m'imagine l'éternel backbencher, lui, il ne doit pas toujours aimer ça (06215).

Le caractère concret relevé par les conseillères et les conseillers se reflète aussi dans l'interdisciplinarité que recouvre la politique municipale. En travaillant sur des milieux de vie, les conseillères et les conseillers sont appelés à traiter d'un ensemble très varié de champs de compétences traditionnels (réseaux artériels, urbanisme, déneigement, loisirs et sports), mais aussi plus récents pour les municipalités (développement économique, culture, développement durable, développement social). La participation des élues et des élus à des commissions ou à des comités leur permet ainsi d'assumer ces différents rôles municipaux, traditionnels ou non, qui concernent le vivre-ensemble de la communauté. Ce large éventail d'interventions municipales offre ainsi un potentiel tout aussi vaste pour les conseillères et conseillers municipaux, qu'elles et ils soient entrés en politique pour servir ou pour décider. À cet égard, une hypothèse pourrait être avancée, bien qu'elle reste à vérifier : la prise en charge grandissante par les municipalités de dossiers ayant une teneur socioéconomique ou socioculturelle a favorisé l'accès des femmes aux Hôtels de Ville du Québec.

Le second argument mis de l'avant par les conseillères et les conseillers pour justifier leur préférence pour la politique municipale est celui de la proximité. Là encore, il est systématiquement invoqué pour rejeter l'implication politique aux paliers provincial - et particulièrement fédéral - par les femmes comme par les hommes. Comme le conseiller l'évoque dans la citation précédente, proximité est censée aller de pair avec capacité d'action, ou du moins avec l'impression de changer des choses, une lecture qui est refusée aux parlementaires. Il est intéressant de souligner que l'éloignement physique a été relevé comme une des

raisons de favoriser le municipal. Les femmes sont proportionnellement à peine plus nombreuses (5/25, 20 %) que les hommes (6/31, 19,4 %) à en parler. En outre, pour les femmes, l'éloignement physique est décrit comme incompatible avec la vie familiale, comme le fait cette conseillère : *«je suis assez sédentaire, moi, j'aime bien ma famille, ma place. Je n'aurais pas embarqué dans un parti provincial ou fédéral personnellement à cause de ma famille»* (O9121 R1). Trois des conseillers tiennent le même type de discours (O2203, O6215 et O6216), deux d'entre eux expliquant : *«Ottawa, pour moi, c'était le fin fond du monde. Un moment donné, il n'y a pas juste la politique dans la vie, il y a la vie familiale»* (O6215), ou encore *«moi, j'essaie de voir comment je pourrais aller à Ottawa deux jours par semaine, trois jours par semaine, prendre l'autoroute la même chose à Québec, tu ne vois jamais les enfants, déjà qu'avec le conseil de ville, c'est une gymnastique pour [...] essayer de les voir un peu»* (10227). Toutefois, pour deux autres conseillers, c'est plutôt la conciliation avec leurs activités professionnelles (12232 et 10225) qui les préoccupe, car ils ne veulent ou ne peuvent laisser leur entreprise (privée [12232] ou sociale [10225]). Ce type de justification n'est pas ressorti des entrevues réalisées avec les femmes.

Un dernier argument qui sert à la fois à justifier l'implication municipale et à tenir à distance les scènes politiques provinciale et fédérale est celui du système partisan. Dans leur conception de l'Assemblée nationale, du système parlementaire d'inspiration britannique, la députation exige le respect d'une ligne de parti. Les hommes (7/31, 22,6 %) plus que les femmes (2/25, 8 %) relèvent cet aspect de la fonction de parlementaire. Les deux conseillères refusent de se soumettre à une quelconque ligne de parti, les conseillers reprennent cette idée en invoquant la «liberté» de penser ou d'agir : *«C'est sûr qu'au provincial au fédéral, je ne suis pas sûr [...] d'avoir la même attitude de liberté qu'on peut avoir ici, ce n'est pas partout comme ça, mais [il y a] quelques villes au Québec qui sont comme ça, on a cette possibilité-là d'être libre»* (O4210). D'autres ont surtout une vision apolitique du monde municipal : *«moi, c'est pas la politique qui m'intéresse, c'est plus l'implication au niveau municipal»* (O4207).

Ainsi, conseillères et conseillers semblent partager une conception similaire de la députation, synonyme d'éloignement physique de leur communauté, entraînant une perte de qualité de vie personnelle, une réduction de contacts avec la population, une perte d'influence (dans le groupe parlementaire) et un respect d'une ligne de parti. Si cette lecture du jeu politique parlementaire n'est pas totalement dénuée de fondements, il est possible qu'elle s'applique aussi en partie la politique municipale. En effet, les conseillères et les conseillers, non seulement

ne jouissent pas d'une liberté absolue, mais disposent d'une influence et d'un pouvoir décisionnel somme toute limités en ce qui concerne les destinées de la ville.

Cette première composante du rôle politique municipal, c'est-à-dire la trajectoire des conseillères et des conseillers, nous permet de mettre au jour deux pôles de trajectoires communautaires et politiques, et aussi d'entrevoir les conséquences que ces trajectoires peuvent avoir sur la manière de concevoir le cœur de l'activité d'une conseillère ou d'un conseiller municipal. Ainsi, si le chapitre 2 a permis d'actualiser nos connaissances sur le type de capital social qui prédispose à une carrière municipale, la socialisation évoquée dans cette section nous informe sur les façons d'envisager l'exercice des mandats. Dans le cas d'une faible spécialisation de l'activité politique, le rôle sera principalement orienté vers la représentation de l'électorat. Au contraire, pour les élues et les élus affirmant plus clairement une spécificité de l'activité politique, le rôle sera axé de façon plus ouverte sur la production d'une action publique. Par ailleurs, la portée analytique du régime du genre est irrégulière : tantôt les femmes et les hommes se distinguent (par exemple pour ce qui est du capital social), tantôt elles et ils se confondent (par exemple pour ce qui est de justifier l'engagement au municipal plutôt qu'en politique fédérale ou provinciale). En d'autres mots, si les unes et les autres présentent une trajectoire commune, ce n'est pas au prix de gommer toutes particularités.

4.3 / **Les horizons territoriaux**

Les trajectoires d'engagement communautaire sont doublées d'une inscription territoriale particulière. Le rapport entre l'accès et l'exercice des mandats municipaux, d'une part, et les découpages électoraux, d'autre part, a été abondamment traité dans la littérature scientifique. En effet, plusieurs travaux cherchent à isoler l'effet des élections par district et des élections sur l'ensemble du territoire de la municipalité (*at large*) sur l'accès aux mandats (Trounstine et Valdini, 2008) ou sur la manière dont les élues et les élus envisagent leur mandat (Graham, Phillips et Maslove, 1998; Koop, 2015). Le découpage par district est généralement vu comme un facteur favorisant la présence des hommes⁶, mais aussi une

6 À partir de leur revue de la littérature, Trounstine et Valdini (2008) relèvent trois facteurs qui, associés au vote par district, peuvent participer à l'élection de candidates et candidats issus d'un groupe sous-représenté dans les instances politiques. Ces facteurs sont la concentration géographique du groupe en question (s'il est dispersé sur le territoire de la ville, il ne pourra tirer profit d'un vote par district), la taille du groupe (elle

conception du rôle politique centré sur les fonctions de service. Puisque les conseillères et conseillers sont élus à l'échelle d'un quartier, elles et ils auraient tendance à représenter une communauté particulière. La proximité avec celles et ceux qui les ont élus façonne une relation d'imputabilité directe. Au contraire, les élections sur l'ensemble du territoire sont réputées être moins propices à l'esprit de clocher et favorisent une imputabilité collective du conseil municipal en «dé-territorialisant» le vote et en dépersonnalisant la représentation - axée davantage sur l'intérêt général et moins sur les particularismes selon le classement de Navarre (2015, p. 205-206). Nos résultats n'alimentent que partiellement cette discussion, puisque dans les villes que nous avons étudiées toutes les conseillères et tous les conseillers sont élus dans des districts inframunicipaux⁷. Il nous est, de fait, impossible d'isoler l'effet du cadre électoral sur les représentations des élues et élus municipaux. En revanche, il nous est possible de montrer, à travers l'analyse de leur discours, que les conseillères et les conseillers ont des interprétations variées de leur rapport au territoire, qui se placent sur un continuum opposant une conception valorisant les différentes acceptions de la proximité à une conception globale du territoire. Notre analyse montre que ces interprétations sont surtout associées avec le degré d'implication dans des dossiers municipaux plutôt qu'avec le genre. Ces représentations du territoire font également écho à des formes de politisation distinctes.

Proximité \longleftrightarrow Ville

4.3.1/ Horizon territorial de la proximité

Le rapport au territoire des élues et élus municipaux est variable. À partir de leurs récits, nous avons identifié un premier pôle de représentation qui valorise fortement la proximité. Loin de se résumer à une dimension spatiale, cette proximité se conjugue avec la volonté de faire exister une communauté à l'échelle du district électoral et avec une immédiateté des relations entre la population et les conseillères et conseillers municipaux. L'analyse des entrevues montre qu'une importante minorité de

doit être suffisante pour rassembler assez de votes potentiels pour gagner une élection dans un district) et la polarisation du vote (le groupe doit voter pour les candidates et les candidats qui partagent les mêmes caractéristiques). Selon ces auteures, aucun de ces facteurs ne s'applique à la situation des femmes qui ne peuvent donc pas profiter d'un scrutin par district comme le font les groupes minoritaires afro-américains et latinos ou encore les personnes LGBT (Rosenblum, 1995).

7 Cette situation n'est pas la seule option possible au Québec. En effet, les municipalités de moins de 20 000 de population ne sont pas tenues de diviser leur territoire en districts électoraux (article 4 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

femmes (7/25, 28 %) et d'hommes (10/31, 32,3 %) mettaient l'accent essentiellement sur leur quartier ou district électoral, et n'évoquaient que de façon très marginale la ville comme un territoire de référence. Selon les termes de Navarre (2015, p. 210-212), cette façon de voir s'inscrit pleinement dans le modèle du miroir, certes, mais aussi, à l'occasion, dans celui de l'interface ou du *care*.

Pour certaines conseillères et certains conseillers, la proximité géographique est exprimée en termes positifs, comme l'assurance d'une certaine qualité de la représentation. Par exemple, un conseiller dénonce le parachutage, c'est-à-dire le fait de se présenter dans un district dans lequel la candidate ou le candidat n'a pas d'attaches préalables. Pourtant, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à une personne de poser sa candidature dans n'importe quel district de la municipalité dont elle est résidente, de façon continue ou non, depuis au moins une année (article 61). Dans l'une de nos entrevues, un conseiller nous explique qu'il aurait ainsi pu se présenter soit dans le district où il habite, soit dans celui dans lequel il exploite son entreprise, tout en justifiant son choix final ainsi : « *J'avais pour principe le soir [l'endroit où] je dors [est l'endroit où] je reste, je reste dans le centre de mon quartier, si vous voulez savoir, c'est là que je reste. Vous avez de quoi à me dire, venez me le dire, n'importe quel temps, ma porte est ouverte* » (O8220). À l'inverse, une conseillère municipale qui représente un quartier dans lequel elle ne réside pas justifie cette situation en rappelant qu'elle y a vécu plus de cinquante ans (O8118). Son double ancrage familial et territorial (« *je suis une famille racine de [nom du district]* ») compense son récent déménagement dans une autre partie de la ville.

Dans leurs discours, ces personnes revendiquent une adéquation entre le territoire vécu et le territoire de représentation politique. Ce constat est renforcé par la relation quasi exclusive qu'elles et ils entretiennent avec « leur » district, comme l'illustre l'extrait suivant :

Je suis proche de mes citoyens, parce qu'à la mairie t'as plus grand de territoire, tandis que conseillère municipale, j'ai mon secteur, malgré que j'ai des appels de plusieurs secteurs, parce que les gens me disent à l'écoute. Les gens m'appellent sauf que je leur dis toujours, même si vous m'appelez, vous n'êtes pas de mon secteur, je vous écoute, mais votre requête je vais la retransmettre au conseiller ou conseillère de votre district. Parce que moi je n'aime pas qu'on passe par-dessus moi, mon secteur m'appartient, c'est à moi de desservir mes citoyens (O6115).

La relation privilégiée de cette conseillère avec son territoire a pour corollaire un certain rejet des affaires qui ne relèvent pas *a priori* de celui-ci. La relation de service aux citoyennes et aux citoyens mise de l'avant dans le discours de ces conseillères et conseillers doit ainsi se comprendre sur une base territoriale explicite: leur district électoral, coupant ainsi court à des conceptions plus généreuses de la représentation qui transcendent les frontières électorales, comme la représentation de cause (Mansbridge, 2003) ou la représentation déclaratoire (Saward, 2010). Cela confirme également les propos de Graham, Phillips et Maslove (1998) qui soulignent le risque de manque de vision globale pour la ville, lorsque le mode de scrutin morcelle les municipalités en districts électoraux. Si le terme «proximité» n'est pas souvent prononcé dans les propos tenus par les personnes interviewées, il peut par contre résumer leur volonté de faire exister symboliquement une communauté, en rassemblant un groupe (ici territorialement défini) et en excluant ce qui ne répond pas à ce critère géographique de constitution (Le Digol, 2005, p. 29).

La valorisation de la proximité géographique est constamment mise en lien avec l'accessibilité des élues et des élus par la population qu'elles et ils représentent. Dans les extraits suivants, deux conseillers expriment cette immédiateté des relations qu'ils entretiennent avec les gens de leur quartier :

On n'est à l'abri d'aucune rencontre de citoyen lorsqu'on va dans des activités publiques, ou même au marché public, les gens nous interpellent, ça, ça fait partie de la game, ça, moi, je n'ai pas de misère à vivre avec ça (O4211).

Je vous dirais aussi la journée type d'un conseiller, c'est les problèmes de sortir de chez soi. L'épicerie, ma femme, ma femme est découragée; elle est rendue maintenant quand un citoyen m'accroche, elle prend le panier puis elle part (O6215).

Cette accessibilité continuelle ne semble pourtant pas toujours valorisée de la même manière. Ainsi, ce sont surtout des hommes qui parlent de façon positive de cette dimension de la proximité qui s'exprime dans toutes les sphères de la vie quotidienne. De façon générale, les femmes ont plus rarement présenté favorablement cette imbrication continuelle, témoignant ainsi d'une certaine volonté de se préserver un espace privé. Comment expliquer cet écart entre les femmes et les hommes sinon en avançant que le régime du genre semble en constituer tout à la fois une cause (c'est-à-dire en associant les femmes au privé et les hommes au

public) et un effet (soit de produire ou reproduire une différence entre les femmes et les hommes et une valorisation de ceux-ci au détriment de celles-là, dans un contexte où ils sont associés au couple public-politique alors que le privé ne va pas de pair avec la vie politique)?

Cette accessibilité constante sert aussi de mécanisme informel d'imputabilité. Les conseillères et les conseillers indiquent ainsi qu'elles et ils ont rapidement un retour sur les décisions municipales ou sur leurs actions. Cette surveillance constante de la part du public (*scrutiny* en anglais) est aisément perceptible dans le témoignage suivant :

Moi, je sais quand j'ai eu des dossiers assez chauds, j'ai pris des décisions qui étaient plus difficiles, juste à aller me promener à l'épicerie [les gens] sont moins intéressés à me jaser, je suis un peu à côté de la track, tu t'en rends compte tout de suite [...] Juste tu t'approches oups! Ils sont occupés dans leur panier puis là quand t'es dans la bonne voie, ils t'arrêtent tous pour te parler, ce n'est pas pareil pantoute. Quand tu t'en vas à côté de la track, ça ne prend pas de temps que tu le sais (14234).

Ce qui pourrait être vu comme une forme de pression sociale découlant de la proximité géographique, c'est-à-dire le fait d'être toujours et dans toutes les circonstances du quotidien sous le regard des citoyennes et des citoyens, est en fait interprété en termes positifs par ces conseillers. Jusqu'à un certain point, la référence à la proximité géographique traduit même parfois le souci d'énoncer une proximité sociale entre celles et ceux qui sont élus et les autres. L'extrait suivant témoigne de cette volonté d'affirmer l'absence de rupture entre la population en général et les membres du conseil municipal :

Étant donné que je travaille dans la ville, les gens savent où me trouver. Je pense que d'un côté c'est un plus aussi parce que les gens disent ah! ok lui travaille, mais c'est un gars qui gagne sa vie, on peut le voir, on peut lui parler, on peut l'approcher facilement puis ça je pense que c'est très important (11229).

La politique semble ainsi s'immiscer dans les autres activités et relations sociales. En cela, la frontière n'est pas objectivée. Cela est confirmé dans des formes de présentation de soi qui mettent l'accent sur la « normalité » surtout de la part de conseillers, qui se présentent comme des gens « normaux » en employant des expressions comme « je

suis un citoyen comme un autre» (O3204), ou «*je suis un gars ordinaire*» (O9222). Un conseiller se compare au reste de la population : «*on n'est pas mieux, on n'est pas pire, la seule chose, c'est qu'on est capable d'exprimer une opinion, on est capable d'avoir un certain courage pour supporter les décisions, des choses comme ça*» (12232). Or, pour reprendre les mots de Rémy Lefebvre, «c'est la distance aux mandants qui légitime la délégation politique. L'élection fait obstacle à la proximité en ce qu'elle distingue irréductiblement celui qui représente de celui qui est représenté» (2005, p. 54). Dans l'extrait suivant, un conseiller décrit cette relation ambiguë entre lui et celles et ceux qu'il représente :

J'aime le respect qui vient avec, j'aime savoir que les gens me respectent en quelque part, c'est le conseiller quand même, ça, j'apprécie ça, mais que le regard change, j'ai peur de ça. Je ne veux pas être dans une classe à part puis je suis dans le même bateau que vous. Je suis un citoyen comme vous, puis c'est mon message le ton avec lequel je le transmets en élection. Moi, je suis un citoyen comme vous, j'ai des enfants, je suis là pour vous représenter, je fais ce que je peux, je suis votre lien, puis en même temps je suis aussi un représentant de la municipalité, donc si vous êtes dans le tort, je vais vous le dire, si votre demande est exagérée, je vais vous le dire (O3204).

Notre interprétation est qu'en invoquant cette porosité entre le champ du politique et les autres champs socioculturels et économiques, certaines conseillères et conseillers, mais plus souvent des conseillers, cherchent à évacuer la spécificité du politique. Ce discours, qui dans notre enquête est essentiellement masculin, est généralement arrimé à une vision populiste (ou «citoyenne» selon la catégorisation de Navarre, 2015, p. 209-210) de la politique municipale. En refusant de faire exister dans leur discours l'existence d'une élite politique municipale, ces conseillers s'inscrivent dans une conception du local apolitique et gestionnaire.

4.3.2/ **Horizon territorial à l'échelle de la ville**

Le rapport au territoire peut pourtant prendre une tout autre tangente. Ainsi, certaines conseillères et conseillers mettent de l'avant une conception beaucoup moins locale du travail politique, en valorisant la ville comme horizon territorial, dans une perspective qui rappelle le modèle de l'intérêt général de Navarre (2015, p. 205-206). C'est le cas de 14 femmes

sur 25 (56 %)⁸ et de 20 hommes sur 31 (64,5 %). Deux registres sont utilisés, de façon similaire chez celles-là et ceux-ci, pour expliquer cette mise à distance. Le premier concerne le travail politique en tant que tel, le second traduit un rapport ambigu à la proximité.

En mettant l'accent sur le rôle législatif ou d'élaboration des décisions publiques, le territoire de référence s'étend à celui de l'ensemble de la municipalité. Comme nous le montrerons plus bas, les femmes et les hommes qui valorisent leur participation aux commissions municipales (urbanisme, finance, transport, sécurité...) ont aussi tendance à faire de la ville leur horizon territorial premier. Toutefois, l'extrait d'entrevue suivant montre la relation ambivalente entre le conseiller et son quartier, mais illustre aussi ce qu'il fait et ce qu'il croit que la population voudrait qu'il fasse :

À titre de conseiller municipal, tu t'éloignes de ton mandat premier qui est de représenter les citoyens de ton quartier. En y allant au niveau de la ville, c'est sûr que ces comités-là touchaient l'ensemble de la ville et non pas juste mon quartier et mon quartier me l'a reproché en ne m'élisant pas (10228).

Il existe donc une sorte de tension entre le volet législatif du travail politique à l'échelle de la municipalité et le travail de service à la population à l'échelle du district, chez les conseillères et conseillers municipaux, mais peut-être aussi chez l'électorat. Ce dédoublement du rapport au territoire se voit bien dans la manière dont les programmes électoraux des partis politiques municipaux sont confectionnés. En effet, les témoignages ont indiqué que ces programmes sont élaborés de façon à articuler des enjeux généraux pour la ville et des enjeux particuliers pour chaque district électoral. Ce détour par les partis politiques montre que même lorsque les élues et les élus s'inscrivent dans un projet global pour leur ville, elles et ils ne peuvent pas totalement échapper à leur inscription territoriale, ne serait-ce que dans une logique électorale. Le lien entre le volet législatif et l'échelle du district se manifeste aussi dans le cas évoqué ci-dessous, où une conseillère, qui ne fait pas partie de l'équipe de la mairesse, ne se voit accordée aucune responsabilité législative (en comité ou commission); de fait, comme l'explique une autre conseillère, elle est réduite à envisager par défaut son horizon d'action à l'échelle microlocale :

8 Il n'a pas été possible d'identifier l'horizon territorial, de façon claire, pour 4 des 25 conseillères et pour 1 des 31 conseillers.

[évoquant une conseillère de l'opposition] *elle ne fait pas de l'opposition systématique en regardant les dossiers, elle traite ses dossiers [de façon] très locale parce que là étant donné qu'elle est toute seule, elle n'est pas dans beaucoup de comités donc elle ne regarde pas la ville, la grande ville. Elle regarde son quartier, donc, elle travaille sur son quartier, puis elle va analyser plus spécifiquement son coin* (O5111).

À l'inverse, une conseillère fortement impliquée dans les dossiers d'urbanisme inscrit son action législative à l'échelle de la ville :

Quand je lis des gros dossiers, je pourrais me limiter à mon quartier, mais là je me dis, mais là d'un coup que ça existe aussi dans les autres. Tant qu'à régler le problème, on va le régler au niveau de la ville. On ne le réglera pas juste pour le quartier de [le prénom de la conseillère]. Souvent je dis aux fonctionnaires, on va faire la recherche partout dans la ville pour voir qu'est-ce qui existe partout, puis quand on va prendre une décision, on va régler le problème partout. Moi, je fonctionne plutôt comme ça, il y en a qui fonctionne beaucoup : « c'est mon quartier, c'est ma petite affaire, c'est mon petit trottoir ». Moi, j'aime mieux travailler plus global (13124).

Le type de district est également évoqué pour justifier une certaine minimalisation du volet « service » de l'activité politique. Une conseillère municipale explique que dans son quartier, récemment développé, les personnes utilisent le système centralisé des plaintes et requêtes, et qu'elle n'intervient pas dans ce processus. Pour elle, il n'y a donc pas de suivi à faire pour ce type de demande, coupant ainsi court en quelque sorte à une conception *caring* (Navarre, 2015, p. 210-212) du rôle politique :

Moi, dans mon quartier, c'est rarement des téléphones pour des lampadaires, ou des choses comme ça ; c'est un jeune quartier, les gens ont appris à appeler directement ou encore aux travaux publics, j'ai beaucoup de requêtes dans mon quartier, mais je les vois quasiment pas, c'est rare (O9120).

Encore plus symptomatique, un conseiller mentionne que son district est composé de deux quartiers : l'un est neuf et habité par de jeunes familles, le second est plus ancien :

[Le premier quartier], *c'est un quartier neuf. Pratiquement pas d'appel comme conseiller municipal de ce secteur-là, j'ai quasiment zéro appel par semaine, je peux être des mois sans avoir un appel de ce secteur-là, mais [le second quartier] j'en ai régulièrement parce que la clientèle est plus âgée, plus politisée, plus le sentiment d'appartenance plus fort beaucoup plus de souche de [nom de la ville], alors que les autres [du premier quartier] ils viennent [seulement] dormir [dans leur quartier] (10228).*

Ainsi, la modulation entre le travail législatif et le travail de représentation ne se fait pas seulement à partir de la conception que les conseillères et conseillers pourraient se faire idéalement de la politique, mais elle se fait aussi, en partie, en fonction des caractéristiques sociales et démographiques de la population de chacun des districts. Cette observation est importante, en cela qu'elle vient enrichir les réflexions sur la notion de représentation politique qui, dans l'ensemble, ne voient pas en celle-ci une activité dialogique entre la représentante ou le représentant et son électorat. Cela est confirmé par cet autre témoignage d'élue :

On essaie d'assurer une présence dans le quartier aussi et ça, ça peut varier d'un quartier à l'autre, moi, je suis dans un quartier plus vieux, population plus âgée, quoiqu'il y a des jeunes familles qui s'y retrouvent aussi de plus en plus, mais c'est différent d'un quartier en plein développement où il s'est construit depuis deux ans environ 250 maisons, toutes des jeunes familles [...] moi, ça me satisfait pleinement parce que je savais que mon rôle était justement de porter des doléances des gens du quartier, de m'assurer que la vie du quartier soit la plus dynamique possible, qu'on se développe au rythme auquel on a droit, compte tenu des capacités budgétaires et tout ça (08219).

La conception du rôle est ainsi alimentée par le contexte territorial. À ce titre, nous pouvons interroger l'effet des fusions municipales sur cet aspect du rôle politique. Ainsi, en agrandissant la taille des districts électoraux, les regroupements municipaux ont fait augmenter le ratio population-conseillère ou conseiller municipal. La nouvelle cartographie municipale a-t-elle transformé de façon importante le profil sociodémographique des districts, par exemple en regroupant des quartiers peu homogènes ? Cette forme de mise à distance a-t-elle pu avoir un effet sur les attentes de la population et le comportement des élues et des élus ? Dans le cadre de notre recherche, nous ne disposons pas de données suffisantes pour pouvoir répondre à cette question. Au demeurant, il existe

peu de travaux ayant traité cette question. Néanmoins, Kushner et Siegel (2003) ont montré que, dans le cas de Toronto, l'accessibilité n'a pas été fortement diminuée. Seule une petite partie de la population a déclaré avoir plus de difficulté à joindre leur représentante ou représentant municipal, et il s'agissait de la frange de la population la plus opposée aux fusions municipales.

Le second registre (le premier étant le travail politique en tant que tel) évoqué à propos de la relation au territoire et à la population qui y vit est celui de la proximité. Si nous avons pu voir que certaines conseillères et certains conseillers valorisaient la proximité comme signe d'accessibilité, il n'en est pas de même pour toutes et tous. Ainsi, tout en restant une notion associée au rôle politique municipal, l'accessibilité constante n'est pas érigée au rang de valeur suprême. En d'autres termes, elle est le plus souvent vue comme l'une des composantes attendues du rôle politique (rencontrer les citoyennes et les citoyens dans de multiples occasions, formelles ou non), et parfois elle est totalement absente du discours de certaines élues et élus. C'est le fait d'une très grande majorité de femmes (13/14 ou 92,8 %) et d'hommes (18/20 ou 90 %). Toutefois, pour deux conseillers et une conseillère, elle constitue autant une contrainte qu'une opportunité. Voici ce qu'en pense un conseiller : *« t'es proche de ton contribuable, ça a des avantages, ça a des désavantages des fois quand tu veux avoir la paix, tu ne peux pas l'avoir quand tu t'en vas à l'épicerie, au dépanneur, ou tu t'en vas manger dans les restaurants, mais ça fait partie de ça »* (14234). Ou encore, une conseillère souligne l'importance de pouvoir « s'échapper » de ce regard des citoyennes et des citoyens constamment posé sur elle. Les vacances ou les fins de semaine passées en dehors de la ville peuvent alors constituer autant de bouffées d'air : *« Mais ça permet de dégager les vacances à l'extérieur aussi, fait que je suis capable de décrocher dans le temps des fêtes. Puis durant l'été, je décroche de la ville au moins trois semaines »* (14128).

Ainsi, le rapport que les conseillères et les conseillers entretiennent à l'égard du territoire peut varier sur un continuum allant de la valorisation de la proximité sociale et géographique à l'échelle de la circonscription électorale, à une certaine mise à distance de cette inscription territoriale, en valorisant l'échelon de la ville. Femmes et hommes se répartissent sensiblement de la même façon entre ces deux pôles, une minorité du côté de la proximité à tout prix, une majorité du côté du pôle « ville ». Ainsi, les femmes sont loin d'avoir l'apanage de la proximité, de l'échange avec les gens, de limiter leur rôle à l'Hôtel de Ville au seul *care* (Navarre, 2015, p. 210-212), comme le voudrait le régime du genre qui leur accole

une compétence « naturelle » pour tout ce qui touche à l'humain. D'autres caractéristiques des conseillères et des conseillers, liées à leurs trajectoires, à leurs responsabilités municipales (comme la participation à des comités et commissions responsables de politiques pour l'ensemble de la ville) ainsi qu'aux particularités sociodémographiques de leurs districts influencent leur rapport au territoire. Surtout, il nous apparaît que ce rapport recouvre aussi, au moins en partie, un rapport à la politique, comme une pratique banale entremêlée aux autres activités sociales, ou au contraire comme une activité particulière qui impose une mise à distance de la personne élue par rapport à son électorat. Cette opposition se retrouve également dans la manière dont les conseillères et les conseillers évoquent le cœur du métier politique.

4.4 / **Le cœur du métier**

Il existe une grande quantité d'études qui proposent des catégorisations des différentes activités du personnel politique. Initialement élaborées pour les parlementaires (voir, par exemple, Eulau et Karpis, 1977⁹), certaines classifications ont inspiré de nouvelles recherches visant à saisir l'ensemble des activités des élu·es et élus municipaux. Développées dès la fin des années 1960 en Grande-Bretagne, ces typologies sont nombreuses et variées (pour une recension de ces typologies, voir Cole, 2002). Au-delà de leurs particularités, notamment liées à la présence ou à l'absence des partis politiques nationaux à l'échelon municipal, ces efforts typologiques insistent tous sur l'objectivation de deux groupes de rôles : d'une part, le rôle de représentation et, d'autre part, celui de *policy maker*.

Ce diptyque classique permet de s'éloigner des débats traditionnels des sciences politiques qui ont cherché à faire la distinction entre les rôles de *trustees* et de *delegates* (McCrone et Kuklinski, 1979 ; Pitkin, 1967) traditionnellement relevés pour la fonction de parlementaire. Il nous amène plutôt à saisir de manière plus globale les différentes facettes du métier politique municipal et ainsi à tenter de comprendre comment se réalise

9 En se basant sur les travaux de Pitkin (1967), Eulau et Karpis définissent quatre formes de représentation : la capacité de faire des politiques publiques (*policy responsiveness*), le souci de sécuriser des avantages acquis (*service responsiveness*), les efforts menés pour obtenir de nouveaux services (*allocation responsiveness*) pour celles et ceux qui sont représentés, enfin, les gestes publics visant à assurer un lien de confiance entre celles et ceux qui sont représentés et celles et ceux qui représentent (*symbolic responsiveness*).

la «synthèse pratique» des rôles de *trustees* et de *delegates*¹⁰ au quotidien (Nay, 2003). Klok et Denters (2013) ont mis de l'avant deux types de rôles (de représentation et de décision politique ou *policy maker*) dans une large étude comparative européenne sur les élues et élus municipaux. Leur recherche montre que les rôles associés à la prise de décision politique (à savoir le fait de fixer les objectifs des politiques publiques) et de représentation (en tant qu'intermédiaire entre la population et l'arène politique) dominent largement d'autres types de rôles (comme ceux liés aux programmes des partis politiques, à l'explication des décisions, à la défense des intérêts des minorités ou encore à la cause des femmes). Cette distinction est très répandue dans la littérature scientifique, y compris dans celle sur les femmes en politique. La classification de Navarre (2015, p. 204-214) présentée au début de ce chapitre reprend en partie cette partition, en privilégiant toutefois le volet de la représentation.

Il existe une abondante littérature sur le rôle de représentation des politiciennes qui alimente l'idée voulant que les femmes politiques, bien davantage que leurs collègues masculins, représentent les femmes - c'est-à-dire qu'elles parlent et agissent de manière à défendre et à promouvoir ce qui est défini comme les «intérêts des femmes» (entre autres: Escobar-Lemmon et Taylor-Robinson, 2014; Osborne, 2012; Tremblay, 1998, 1999). Le même constat ressort en ce qui concerne les politiciennes et politiciens ouvertement LGBT: elles et ils manifestent bien plus d'enthousiasme à l'idée de représenter leurs communautés LGBT que leurs collègues *straight* (Haider-Markel, 2010; Herrick, 2009; Reynolds, 2013). Cela dit, dans leur recherche menée auprès de femmes en politique municipale au Québec dans les années 1990, Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 91-95) ainsi que Tardy (2002, p. 116-120) ont rencontré plusieurs politiciennes qui ne sentaient aucune obligation de représenter les femmes. Les *queen bees*, c'est-à-dire ces femmes qui gardent leur distance de tout discours et de toute mobilisation féministes, n'appartiennent pas qu'à l'histoire...

Au cours des entrevues, nous avons demandé aux élues et aux élus de préciser ce qui constituait le cœur de leur métier, les activités les plus importantes. Les conseillères et les conseillers municipaux que nous avons interrogés placent toujours la relation avec les citoyennes et les citoyens au cœur de leurs pratiques municipales. Cela est exprimé sans ambiguïté ici: «*Le primordial, je l'ai dit, je le redis, c'est le citoyen*» (09222),

10 Cette opposition binaire catégorise le type de relations qu'entretiennent les personnes élues avec celles et ceux qui les ont élues. Les *trustees* sont considérés comme autonomes de leur électorat et travaillent pour le bien de la nation. Pour leur part, les *delegates* sont plus liés à leur électorat dont elles et ils se doivent de représenter les préférences au sein des instances politiques (Rehfeld, 2009).

ou encore: «*c'est toujours le citoyen qui est force majeure, qui est le premier, qui est le plus important*» (11229). Mais au-delà de cet engagement fondamental, pour certaines conseillères et certains conseillers, l'activité politique comporte deux principaux volets, comme le soulignent les deux extraits suivants: «*Il y a une facette qui est la gestion et l'orientation des grands dossiers de la ville donc au conseil de ville, et il y a la facette service à la clientèle*» (14130) et «*je dirais que [les nominations au conseil], c'est le travail, disons, officiel de conseiller et s'ajoute à ça, la représentation de citoyens*» (09223). Ainsi, bien qu'elles et ils reprennent les catégories d'analyses proposées, entre autres, par Klok et Denters (2013), les conseillères et les conseillers municipaux québécois ne les hiérarchisent pas toujours de la même manière.

Cette section vise à présenter les formes de hiérarchisation variables entre ces pratiques liées aux politiques publiques ou à la représentation. En bref, on peut constater une polarisation des récits valorisant soit la fonction de service, soit l'action, chacune étant associée à des argumentaires particuliers et arrimée à un certain type de relation avec l'appareil administratif municipal. Cette dernière dimension est, rappelons-le, peu traitée dans la littérature canadienne (voir les travaux sur les directions générales municipales de Gravel et Petrelli, 1994; Siegel, 2010; ou ceux de Mévellec, 2008 et Mévellec et Audet, 2014, respectivement sur les relations entre les exécutifs municipaux et les directions générales ou les bureaux de vérification générale interne dans les grandes villes québécoises). Contrairement à Klok et Denters (2013), qui n'avaient pas pris en considération le genre dans leur sondage, mais dans la foulée de l'approche adoptée par Navarre (2015, p. 204-214), les entrevues ont permis d'établir un lien entre le type de rôle privilégié et le régime du genre: les femmes, plus souvent que les hommes, considèrent l'action comme étant leur activité politique centrale (15 conseillères sur 25 [60 %] contre 15 conseillers sur 31 [48,4 %]). À l'inverse, elles sont moins nombreuses que les hommes à se retrouver dans la figure du service (6 conseillères sur 25 [24 %] et 10 conseillers sur 31 [32,2 %]), et cela, de manière tout à fait étonnante eu égard au régime du genre¹¹.

Service à la population \longleftrightarrow Action

11 Chez les conseillères, une femme a été inscrite sous le type «gestion» et trois autres n'ont pu être catégorisées. Chez les hommes, trois conseillers ont été classés dans un groupe «gestion» alors que trois autres n'ont pu être catégorisés.

4.4.1/ Servir la population

Un premier pôle de représentation du cœur du métier correspond à l'idée de service à la population; c'est le *caring* de Navarre (2015, p. 210-212). Dans ce cas, la représentation politique est principalement conçue comme consistant à porter les enjeux de la population à l'attention de la ville ainsi qu'à soutenir les particuliers lorsqu'ils ont affaire à l'administration municipale. C'est là une lecture traditionnelle de la représentation où la personne élue constitue un intermédiaire entre les pouvoirs législatif et exécutif et le peuple. En ce sens, nous retrouvons à l'échelon municipal les composantes du travail de parlementaire mises de l'avant par Docherty (1996). Qui plus est, Docherty conclut que la priorisation de ces composantes est le fait des élues elles-mêmes et élus eux-mêmes plus que des attentes exprimées par l'électorat, qui relèvent davantage de la communication (tenir l'électorat informé de ce que fait le gouvernement). En l'absence de sondage sur les attentes des citoyennes et des citoyens envers leurs conseillères et conseillers, nous devons nous contenter d'analyser le discours produit par les membres des conseils municipaux, indépendamment des attentes réelles de la population.

Cette interprétation du rôle politique peut être mise en lien avec l'engagement communautaire de certaines conseillères et certains conseillers municipaux évoqué plus haut. Leur implication, au service de la communauté, se déplace de la sphère communautaire à la sphère municipale sans dévier de l'idée de service. Une conseillère fait même appel au registre religieux pour décrire sa façon de voir son mandat: «*c'est un peu une âme de missionnaire, la satisfaction de rendre utile, d'être utile puis de rendre service à des gens*» (05110)¹². Toutefois, cette conception du service est plus souvent exprimée à travers le couple population-service, comme en témoigne cette conseillère:

C'est de répondre, le rôle d'un conseiller ou d'une conseillère, c'est vraiment le lien direct beaucoup plus, c'est le lien direct entre le citoyen et l'administration d'une ville. C'est la personne qui va répondre aux problématiques d'un citoyen devant l'administration, c'est la personne [...] qui va amener les projets des citoyens, leurs idées vers l'administration (08118).

12 Cette posture n'est pas sans rappeler le « modèle sacerdotal » de la « bonne militante » et du « bon militant » développé par Gingras, Maillé et Tardy (1989, p. 182), un modèle d'implication politique qui repose sur un engagement total et le zèle, engagement relevé aussi par Navarre (2015, p. 202).

De façon plus précise, 24 % des conseillères (6/25) et 32,2 % des conseillers (10/31) conçoivent avant tout leur rôle comme permettant de faciliter les échanges entre les citoyennes et les citoyens et l'administration municipale. Voici ce que dit une conseillère en parlant des citoyennes et des citoyens de son quartier : « *ils me font confiance, ils savent que je vais être capable de leur rendre service et ça, c'est un rôle de service, un rôle de service aux citoyens* » (O8118). Son homologue masculin renchérit sur cette relation privilégiée et quasi exclusive qu'il entretient avec la population : « *J'ai développé un contact avec mes citoyens, puis ce contact-là, il est précieux et je ne veux pas que les autres, d'autres conseillers, le maire même ou le directeur général, viennent altérer cette communication-là. Je l'entretiens beaucoup, donc ça prend du temps* » (O3204). L'idée maîtresse est de pouvoir accompagner les citoyennes et les citoyens dans l'ensemble de leurs démarches ou demandes auprès de la Ville. En cela, nous retrouvons le rôle de « dépanneur » relevé par Docherty (1996) au sujet des parlementaires, c'est-à-dire le fait d'être reconnu comme une personne capable de régler des problèmes. Selon lui, l'importance que les députées et députés accordent aux services individuels dans leur circonscription vient du fait qu'il s'agit d'une tâche qui leur permet d'être reconnus comme efficaces. Par ce biais, elles et ils peuvent démontrer leur compétence à régler des problèmes concrets, et ce, même s'il y a peu de rétributions électorales associées à ce type de travail¹³. En d'autres termes, à l'échelon municipal, ce rôle de service permet aux conseillères et aux conseillers de démontrer leur capacité de résoudre des problèmes individuels. À l'instar des parlementaires qui ne sont pas ministres, ce rôle est peut-être d'autant plus important pour les conseillères et les conseillers qui sont les moins visibles dans les lieux de décisions, par exemple dans les comités exécutifs. Pour justifier ce rôle d'intercession, les conseillères et les conseillers produisent un discours qui fait appel à trois registres argumentatifs : assurer l'interface population-administration, déjouer la complexité bureaucratique, se distancier du pouvoir de décision.

Le premier point, celui consistant à jouer un rôle d'interface entre la population et l'administration, est systématiquement évoqué par les femmes (6/6) et souvent par les hommes (6/10). Cet écart est conforme au régime du genre voulant que les femmes soient tournées vers l'humain, altruistes et soucieuses du bonheur des autres. Sans toujours préciser la

13 Dans son analyse, Docherty précise également que la valorisation de cette tâche de service à la personne est liée à l'expérience parlementaire. En effet, elle est plus présente chez les députées et députés « vétérans ». De plus, il indique que cette tâche permet aux parlementaires de se libérer des contraintes partisans qui encadrent lourdement le travail en Chambre.

raison pour laquelle les citoyennes et citoyens ne pourraient s'adresser directement aux services municipaux, ces conseillères et conseillers se posent comme le lien entre la question et l'information, entre le problème et la solution. Ce rôle les amène à rencontrer les personnes qui présentent des requêtes, à obtenir des informations auprès des fonctionnaires et à leur livrer une réponse, sinon à leur certifier qu'un suivi sera réalisé, comme indiqué dans cet extrait :

Souvent, il y a des citoyens qui me demandent quelque chose. À 99,9 %, c'est sûr que je vais tout de suite acheminer ça au service à la clientèle ou à la direction pour aller arranger telle affaire, envoyer ça au cabinet de la mairesse pour que dans la journée mon citoyen, au moins le soir, je peux lui donner une réponse (05110).

Si cet argument est généralement associé à toutes les requêtes, nous pouvons penser qu'il se déploie particulièrement dans les domaines réglementaires de l'urbanisme et de la fiscalité municipale qui sont centraux dans l'activité des municipalités, puisqu'ils concernent les deux leviers stratégiques des Villes : l'aménagement du territoire et les ressources financières. En plus de faire l'objet d'un encadrement juridique extrêmement dense, ces domaines sont ceux où les interactions entre la population et la ville sont les plus probables. En effet, ils couvrent aussi bien les lampadaires, les permis de construire, le déneigement, les dérogations mineures que le compte de taxes. Un conseiller a ainsi mis de l'avant cette composante technico-légale :

Si une question m'est posée puis que, techniquement, c'est comme un peu compliqué, je ne répondrais pas au citoyen. Je vais lui dire : je vais vous revenir, c'est assez technique, je ne veux pas vous conter des mensonges, je ne veux pas vous induire en erreur, ce qui est important pour moi. Je vais chercher la documentation, je vais chercher l'information, puis je vais vous revenir (11229).

Si la législation municipale se révèle effectivement très contraignante, les extraits cités peuvent faire penser que les élu·es contribuent à entretenir cette image de complexité légale au lieu de la démystifier. Se pourrait-il que ce faisant, elles et ils cherchent ainsi à justifier leur présence, leur rôle d'intermédiaire entre les profanes et les experts du droit municipal? Qui plus est, cela refléterait leur propre insécurité face à cette dimension des savoirs liés à l'exercice des mandats municipaux. La faible maîtrise des aspects techniques de l'exercice des compétences

municipales est d'ailleurs plus souvent évoquée par les femmes (4/6) que par leurs collègues masculins (3/10). Or le régime du genre donne sens à ce déséquilibre, puisqu'il valorise l'idée suivant laquelle les techniques et les sciences seraient inscrites dans l'ADN mâle, les femmes étant naturellement versées dans les lettres et les arts... En outre, Navarre (2015, p. 150-152) souligne aussi cette tendance des femmes politiques bourguignonnes à douter de leurs compétences. Par conséquent, il devient bien plus aisé pour une femme que pour un homme d'admettre son ignorance à propos de questions techniques; la conseillère confirme sa féminité tandis que le conseiller donne à voir un manque de virilité.

Un deuxième argument parfois évoqué par ces conseillères et conseillers dont le service est au cœur de leur mandat est celui de la complexité bureaucratique. Elles et ils semblent tirer une partie de leur légitimité à accompagner les personnes qui veulent soumettre des requêtes à l'administration municipale. Ce registre s'exprime différemment selon la réalité administrative de chaque municipalité. L'extrait suivant présente ce rôle d'accompagnement :

C'est de les mettre en contact avec le personnel de la Ville. Parce que, souvent, ils appellent à la Ville, ils expliquent ça à leur façon, à la réception des fois ils ne savent pas non plus toujours trop [où] les envoyer, quand ils ont fait deux, trois postes téléphoniques, ils commencent à être irrités un peu, ou c'est occupé, donc, ils n'ont pas la réponse. Moi, je leur donne le numéro puis le poste [où] ils peuvent rejoindre la personne et mettez-moi en copie, que ce soit un courriel ou un appel. Donnez-moi l'information pour que je puisse, moi, faire le suivi du dossier. Moi, je dis aux gens, c'est préférable que vous parliez avec nos fonctionnaires, donc vous avez une personne, je peux vous donner le nom, le poste, appelez cette personne-là, si vous avez le goût de rencontrer, demandez un rendez-vous. Je peux même vous accompagner si vous voulez que je vous accompagne, ça reste à votre guise (07218).

Alors que le régime du genre prescrirait que cette fonction d'accompagnement comporte des aspects féminins, les entrevues n'ont pu confirmer une telle chose. En effet, deux conseillères (2/6) et six conseillers (6/10) attachés à la notion de service ont évoqué cet accompagnement dans les dédales administratifs.

La mise de l'avant de cette fonction d'accompagnement se fait non seulement en expliquant ce que la personne demandeuse doit faire pour obtenir une réponse à son problème, mais aussi en indiquant au sein de l'appareil administratif quelles sont les personnes-ressources. Ce faisant, les élues et les élus procèdent à une double individuation de la démarche administrative : premièrement, en nommant les individus qui travaillent dans l'appareil municipal et en fournissant un accès direct à ces derniers, les conseillères et les conseillers court-circuitent les règles bureaucratiques traditionnelles. Il s'agit d'une ressource stratégique dont elles et ils font grand cas. La connaissance des rouages administratifs, mais plus encore l'accès direct à une série d'interlocutrices et d'interlocuteurs au sein de la bureaucratie municipale, constitue des ressources stratégiques. Ainsi, les élues et élus qui sont en place depuis plusieurs mandats disposent d'un avantage sur celles et ceux qui n'en sont qu'à leurs premières années d'exercice. Et comme nous l'avons montré, puisque les hommes affichent tendanciellement des carrières politiques plus longues que celles des femmes, il se peut qu'ils en tirent des avantages quant à leur capacité à faire cheminer des dossiers dans l'appareil administratif, et cela, d'autant plus que, comme nous l'avons constaté au chapitre 2, leur capital homosocial (c'est-à-dire le réseau) semble plus performant en politique que celui dont disposent les femmes. Deuxièmement, les conseillères et les conseillers procèdent à l'individuation des personnes demandeuses au moment où elles et ils les présentent, en personne, aux interlocutrices et interlocuteurs administratifs. L'accompagnement physique joue bien ce rôle et cristallise un moment fort du *care* (Navarre, 2015, p. 210-212). La personne demandeuse accompagnée par une élue ou un élu est alors mise en scène par celle ou celui qui l'accompagne. La citoyenne ou le citoyen n'est alors plus un numéro de dossier, mais bénéficie désormais de l'autorité de l'élue ou de l'élue. Ces conseillères et ces conseillers mettant l'accent sur leur rôle de service ont ainsi tendance à entretenir cette image d'une bureaucratie impersonnelle qui porte peu d'attention à la population pour laquelle elle travaille. Ainsi, le témoignage suivant illustre le cas où un conseiller s'affaire pour qu'un dossier ne soit pas « perdu » :

Des fois, on a des plaintes, puis je n'ai pas toujours de suivi immédiat, ça, je ne vous cache pas que ça me fâche, je suis obligé de revenir, je dis : hey! Qu'est-ce qui s'est passé tel cas, tel cas, je n'étais pas au courant? Là, on va aller chercher l'information, puis on va me la

donner, «Oui, oui, Monsieur, ç'a été fait telle, telle affaire». Il y a des pertes des fois, c'est normal dans les grosses administrations, des fois, ça peut arriver des choses comme ça (11229).

De nombreuses municipalités québécoises ont justement mis en place des systèmes centralisés de gestion des plaintes et requêtes. Il s'agit, sur le modèle des guichets uniques, de fournir à la population un seul canal pour obtenir de l'information, déposer une plainte ou formuler une requête. Ce faisant, ces organisations municipales ont internalisé une partie du rôle de médiation valorisé par certaines élues et certains élus. Intriguées par ce nouveau mode organisationnel, nous avons exploré cette situation au cours de plusieurs entrevues. Nous avons ainsi pu apprendre que dans ce nouveau contexte de travail, certaines conseillères et certains conseillers ont plutôt redessiné qu'abandonné ce rôle d'intercession. Quel que soit leur profil, plutôt orienté vers le service ou vers l'action, cinq conseillères (5/25 ou 20 %) et cinq conseillers (5/31 ou 16,1 %) ont fini par doubler avec le système centralisé. Les trois extraits cités ci-après montrent comment elles et ils procèdent afin de garder la mainmise sur la relation entre la population et l'administration, ou tout simplement comment le bien-fondé de tels systèmes de gestion des plaintes est mis en cause :

Je vous dirais au niveau citoyen, c'est très pénible, très pénible, parce que des fois surtout avec les systèmes téléphoniques qu'on a aujourd'hui : pèse sur 1, pèse sur 2, les citoyens sont restés très, très près de moi, c'est beaucoup moins compliqué appeler M^{me} X qui va nous faire le tricot, autrement dit dans la grande ville, puis qui va nous cheminer à la bonne personne qu'eux autres ne comprennent rien [...] le moins que la personne est un peu âgée, là je leur dis : appelez telle personne, son numéro de téléphone, c'est ça, vous allez lui dire ça, si ça ne fonctionne pas à votre goût vous rappellerez, mais quand je vois quelque chose de vraiment compliqué, là je vais les accompagner directement, je vais dire ok on va se fixer un rendez-vous avec l'urbanisme, puis je vais y aller avec toi le rencontrer, puis on va s'arranger pour que tu comprennes comme il faut c'est quoi (10121).

[La centralisation des plaintes et requêtes:] *Ça facilite votre travail?*
[R:] *Oui beaucoup.* [Q:] *Le suivi?* [R:] *Oui beaucoup. Il faut éliminer les anciens réflexes là, mais oui une personne qui est payée pour ça maintenant.* [Q:] *Est-ce que ça enlève un peu de crédit au conseiller municipal?* [R:] *Non, parce que le conseiller qui va revenir au citoyen avec la réponse, mais par contre il y a un canal, un seul canal,*

quelqu'un qui est payé pour faire les suivis des requêtes, ça empêchera pas que peut-être au niveau du service, il va peut-être y avoir une réponse d'envoyée au conseiller directement, mais avec une copie à la coordonnatrice aux plaintes qui va, elle, noter que le dossier est réglé ou en attente ou peu importe (10228).

On a ici un bureau centré [...] ça part de là puis c'est diffusé à des endroits précis, mais je peux faire un suivi, moi, puis c'est important des suivis. Les gens ne veulent pas passer à la centrale (09222).

Dans leurs discours, certaines conseillères et certains conseillers se réapproprient ainsi le système de gestion centralisé des plaintes et des requêtes pour réaffirmer l'importance de leur fonction d'accompagnement des citoyennes et des citoyens. Pour plusieurs, c'est même l'occasion de mettre en doute le bien-fondé de ce type de service, comme le laisse entendre la dernière citation. Néanmoins, la présence de ces systèmes pourrait changer à la fois la pratique des élues et des élus et le regard qu'elles et ils portent sur cette pratique. Plus précisément, ce nouveau contexte interroge leur réelle capacité d'action dans l'appareil administratif municipal puisqu'il les court-circuite carrément en tant qu'intermédiaires entre la municipalité et la population.

Cela nous amène au troisième registre de discours que les conseillères et conseillers dont la conception du rôle est axée sur le service utilisent pour présenter leur rôle d'intercession. Elles et ils ont tendance à dissocier l'intercession de la décision. Dit autrement, les élues et les élus soutiennent que si leur rôle est de donner accès à l'appareil municipal, à accompagner les citoyennes et les citoyens dans leurs démarches, à fournir de l'information, la décision n'est toutefois pas de leur ressort. Ainsi, deux conseillères (2/6 ou 33,3 %) et cinq conseillers (5/10 ou 50 %) parlent de l'encadrement légal des compétences municipales qui leur laisse bien souvent peu de latitude, comme l'indique cette conseillère : «*C'est jamais plaisant de dire non, c'est pas possible, puis c'est pas ça la règle, la règle doit s'adresser à tout le monde*» (02104), ou ce conseiller :

On veut faire beaucoup de choses, on s'aperçoit que la machine ne bouge pas, que la réglementation est lourde, puis pour que le bien collectif aussi des fois, il ne faut pas prendre certaines décisions, faut pas aller dans le sens de l'individu ou du citoyen qui demande certaines choses parce que si je commence à faire ça, là ça va être le chaos total (03204).

En revanche, l'universalisme de la règle leur permet de se dissocier d'une décision qui va à l'encontre de la demande exprimée par une citoyenne ou un citoyen.

En complément, un conseiller se défend même de son pouvoir décisionnel, confirmant une lecture légale du pouvoir et des compétences des membres du conseil municipal : *« Si vous avez besoin de mon aide, vous appelez, je vais vous conseiller ou je vais vous orienter aux endroits. Parce que je dis personnellement je ne peux pas, moi, prendre une décision, même [si] je prends une décision personnelle, j'ai pas de pouvoir »* (07218). Effectivement, la loi n'accorde aucun pouvoir de décision individuel aux conseillères et conseillers municipaux du Québec. Seules les mairesses et les maires peuvent prendre des décisions au nom de la municipalité, et ce, en situation d'urgence. En lien avec la question du pouvoir décisionnel individuel, les conseillères (5/6 ou 83,3 %) et les conseillers (5/10 ou 50 %) se défendent d'être des *« yes women »* ou des *« yes men »*, et plus encore d'être à la solde de celles et ceux qui prétendent leur avoir accordé leur vote. Par exemple, un conseiller explique qu'après plusieurs rencontres avec le même citoyen : *« il n'y a rien à faire, ça ne changera pas. Il faut le dire un moment donné à la personne, écoutez, je perdrai un vote s'il faut, qu'est-ce que tu veux, je le perdrai le vote »* (12231), ou encore *« si quelqu'un m'appelle, c'est sûr que ça ne sera pas oui tout le temps. Si c'est non, ça va être non, puis je vais expliquer mon non et souvent je vous dirais que [la décision négative] est acceptée quand il y a une logique »* (07117). La proximité avec les conseillères et les conseillers peut favoriser ce type d'attentes de la part de la population, il ne s'agit pas pour autant d'un comportement endossé par les membres du conseil municipal. Le régime du genre nous aurait porté à croire qu'une attitude de résistance aux demandes de la population se serait manifestée chez les seuls conseillers, par exemple, au nom d'un leadership fort ou par défaut d'altruisme, mais force est de constater que les conseillères ne s'inclinent pas davantage.

En lien avec cette volonté de s'imposer dans un rôle d'intercession, les élues et les élus développent une relation plutôt ambivalente avec les fonctionnaires municipaux. D'un côté, elles et ils doivent entretenir des relations de bon voisinage avec eux pour pouvoir faire cheminer leurs demandes et assurer le suivi de leurs dossiers dans l'appareil municipal. Très clairement, les conseillères et les conseillers qui exercent majoritairement leur mandat à temps partiel ont besoin de l'expertise détenue par les fonctionnaires municipaux. Cet aspect n'est aucunement remis en cause par les élues et élus. Les points de friction concernent plutôt les interactions individuelles et les jeux de pouvoir qui s'y logent. Si les

élues et les élus n'ont pas, légalement, d'autorité sur les fonctionnaires, qui relèvent uniquement de la direction générale, certaines conseillères et certains conseillers ont néanmoins tendance à s'immiscer dans le travail administratif ou technique. Dans l'extrait suivant, un conseiller municipal soutient que l'absence de suivi administratif d'un des dossiers qu'il cherche à faire avancer dans l'appareil administratif porte atteinte à sa crédibilité d' élu auprès de la population :

Ça fait un an qu'on essaie d'avoir un rendez-vous, puis on ne l'a pas eu encore [...] moi, j'ai l'impression de passer pour quelqu'un qui ne fait pas son travail, [...] je me suis fâché [...] j'ai rencontré le directeur puis j'ai dit j'aime pas passer pour un twit. Quand je dis aux gens, je me dévoue pour eux autres, je suis prêt, mais les gens me disent après un an, coudonc [prénom du conseiller], ce n'est pas fort fort, tu sais (12231).

Les conseillères et conseillers pour qui le service individuel est important ont besoin du soutien des fonctionnaires; toutefois, c'est plutôt l'ambiguïté qui caractérise leurs relations avec ces derniers. Le respect des champs de compétences du politique et de l'administratif demande un effort quotidien. Cette relation ambivalente avec les fonctionnaires se retrouve également parmi certaines conseillères et certains conseillers municipaux qui, outre de placer le service individuel au cœur de leur conception du mandat politique municipal, y ajoutent un fort discours gestionnaire inspiré du secteur privé. Une femme et quatre hommes ont particulièrement incarné cette posture. Cela se traduit dans la manière dont elle et ils décrivent leur rôle. Par exemple, un conseiller municipal (10225), par ailleurs entrepreneur et propriétaire de logements locatifs, associe le service à la population au service qu'il donne à ses locataires, affirmant, par exemple, qu'il doit être joignable en tout temps. Mais cette optique gestionnaire se traduit également dans la manière dont les conseillères et les conseillers parlent de la gestion de la Ville, particulièrement en s'inspirant de la gestion d'entreprise ou encore « du gros bon sens ». Ce faisant, elles et ils ont un discours assez négatif sur l'administration municipale, l'accusant d'être dépensière (04207) ou encore de souffrir de « structurite » (01101). Ces élues et élus ont une vision traditionnelle des missions des municipalités québécoises, fondées sur un ensemble restreint de services à la propriété et sur le maintien d'un taux de taxation le plus bas possible, ce qui se révèle compatible avec des idéaux néolibéraux d'aujourd'hui, échos des idéaux libéraux d'antan ayant vu naître les municipalités, les uns et les autres partageant l'obsession du moindre

coût (Duggan, 2002, p. 178). Bien que peu nombreux dans notre échantillon (une conseillère et trois conseillers), ce type d'élues et d'élus associant service et gestion est néanmoins présent et - comme l'annonçait le régime du genre - il frappe davantage les hommes que les femmes. Mais alors que la conseillère vient elle-même du milieu de la gestion publique dans le domaine des arts et de la culture, les quatre conseillers sont plutôt issus du secteur privé, une répartition tout à fait compatible avec le régime du genre. Belley (2003) a déjà évoqué ce type de personnel politique, en se référant au populisme fiscal. Ce terme lui permet de caractériser les politiciennes et politiciens qui valorisent le conservatisme financier, leur libéralisme socioculturel et leur penchant pour l'adoption de pratiques gestionnaires issues du secteur privé. Belley les avait particulièrement repérés à la tête des anciennes municipalités de la banlieue de la Ville de Québec. Dans notre échantillon, un conseiller municipal, élu dans une ancienne municipalité rurale de banlieue, incarne parfaitement le profil et les discours relevés par Belley (2003). Il souhaite diminuer les services non traditionnels, revenir à un taux de taxation le plus bas possible et affirme jouer le rôle de chien de garde d'une administration considérée comme trop peu productive (10225). Nous pouvons également rapprocher ce type de conception du rôle municipal de la vision «minimaliste» des municipalités telle que Chiasson, Gauthier et Andrew (2011) l'ont définie, c'est-à-dire comme des entités de gestion dont la mission se résume à offrir une gamme restreinte de services axés sur la propriété et niant les formes de politisation qui pourraient y apparaître. Une telle conception «minceur» de la municipalité prend sens à l'aune du régime du genre, alors qu'elle interpelle davantage les hommes (plus susceptibles d'être propriétaires) que les femmes. Ces dernières, dont la qualité de vie sur les plans socioéconomique et culturel dépend des services de proximité offerts par les municipalités, mais aussi des services destinés aux enfants, dont la responsabilité revient encore essentiellement aux femmes, auraient ainsi plus tendance à avoir une conception «progressiste» du palier municipal (Chiasson, Gauthier et Andrew, 2011).

Les conseillères et les conseillers municipaux qui placent le service individuel en haut de la hiérarchie des tâches associées à leur mandat politique proposent un argumentaire varié pour soutenir cette posture, un argumentaire qui se décline selon le genre. De plus, les entrevues ont montré qu'elles et ils y associaient une conception assez négative de l'ensemble de la fonction publique municipale, depuis la direction générale jusqu'aux services de voirie, le plus souvent soupçonnée d'être une source de complications pour les citoyennes et les citoyens et de

mauvaise gestion. Toutefois, toutes les élues et tous les élus municipaux ne conçoivent pas prioritairement leur rôle autour de la tâche de représentation/service individuel.

4.4.2 / **Agir pour la population**

Comme la littérature l'a déjà montré, les conseillères et les conseillers municipaux mettent de l'avant une conception de leur rôle axée sur la fonction de représentation et la fonction législative (Denters et Klok, 2013; Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 59-60). Nous proposons plutôt de parler d'«action» afin de prendre en compte non seulement les décisions formelles prises au sein du conseil municipal, mais aussi l'ensemble des actes posés par les conseillères et les conseillers dans le processus de production des politiques publiques, incluant le travail d'initiative et de formulation de solutions ainsi que la capacité de mettre en œuvre des politiques dont les retombées sont bien visibles (*to deliver*). À la suite de Scharpf (1999) et de Béal et Pinson (2014), nous pensons que la légitimité politique n'est pas seulement conçue à travers la capacité de représenter, mais aussi à travers celle de «livrer» des solutions aux problèmes relevés dans la ville. Le terme de *policy maker* résume cette compréhension du rôle politique.

Cette section est consacrée à la présentation des discours portés par les élues et élus ayant une conception de leur rôle en politique municipale orientée vers l'action. L'analyse des entrevues nous a permis de repérer 15 conseillères (15/25) et 15 conseillers (15/31) répondant à ce profil. Leur posture s'exprime à l'aide de deux principaux registres discursifs. Le premier consiste à affirmer que le rôle politique municipal a changé et qu'il ne peut se réduire à faire du service à la population. Le second registre propose une définition des principales activités du mandat axée sur les projets et la capacité à livrer des produits de l'action publique. De plus, puisque l'accent est mis sur l'action, la qualité des relations avec les fonctionnaires municipaux est considérée comme un élément crucial de la capacité des conseillères et conseillers à assumer leur rôle.

Durant les entrevues, deux conseillères et un conseiller ont décrit la manière dont elles et il envisageaient leur rôle politique, en l'opposant à ce qu'elles et il concevaient comme une «vieuse» manière. Pour ces trois personnes, non seulement le monde municipal a changé (sans en donner une temporalité précise), mais surtout, le rôle politique doit aussi être conçu autrement. Les deux extraits suivants illustrent cette posture:

Mais moi, aujourd'hui, six ans plus tard, les citoyens qui appellent parce que leur lumière est brûlée, sont rares, sont rares parce qu'ils savent qu'il y a un numéro sur le poteau puis qu'ils peuvent appeler directement au garage municipal. J'en ai un qui m'a appelé tantôt, il manque une affiche pour telle affaire, j'ai appelé telle place, mais ça fait quatre, cinq fois qu'ils me trimbalent d'une place à l'autre. Ok, je vas m'en occuper, c'est correct. Il y a une démarche du citoyen. Le rôle de l'élu, il n'est plus là pour éteindre la petite urgence ou le besoin du «je veux une toilette chimique à telle place» (13126).

Avant la fusion, il y avait une madame [...], elle suivait les cols bleus pour voir s'ils remplissaient les trous suffisamment. Je vous dirais que ce genre de conseiller-là, c'est en voie de disparition, mais en même temps, l'avantage de ça, c'est que ces gens-là sont très proches de leurs gens. Il y a un monsieur, il était conseiller dans le quartier à côté ici, il a été 20 ans [conseiller municipal...] S'il y avait une inondation là, il pouvait aller à 4 h le matin, chez les gens avec ses bottes dans la rue, moi, je n'ai jamais fait ça. Puis je ne pense pas que c'est à moi de le faire non plus, mais il y a des quartiers de la ville où c'est apprécié ça (10227).

Ce que nous qualifions de service individuel n'est donc plus valorisé par toutes les conseillères et tous les conseillers. Plus exactement, et le premier extrait l'illustre, si le service est toujours l'une des missions des membres du conseil municipal, il ne s'agit plus de l'activité centrale, mais bien au contraire d'un reliquat d'une «ancienne» façon de faire de la politique. En s'éloignant ainsi d'une conception principalement orientée vers le service individuel, des conseillères et des conseillers mettent de l'avant d'autres types d'activités qu'elles et qu'ils valorisent.

Les courts extraits suivants permettent d'illustrer le second registre discursif partagé par les conseillères et les conseillers qui centrent leur mandat sur l'action et son corollaire, le changement : «*Mon dernier slogan de campagne électorale, c'est le devoir d'imaginer, le pouvoir de réaliser*» (13126), «*Je suis arrivée avec plein de projets*» (11122), ou encore «*Pour moi, un élu peut changer les choses, c'est clair, pas s'il veut il peut, il peut, c'est clair*» (09224). Toutes ces phrases, tels des étendards, traduisent l'engagement envers l'action, vu comme primordial dans la manière dont ces élues et élus conçoivent l'exercice de leur mandat. Parmi les 30 conseillères et conseillers constituant ce profil, c'est le cas de 7 conseillères sur 15 (46,7 %) et de 9 conseillers sur 15 (60 %), un écart qui interpelle légèrement le régime du genre où les hommes sont plus nombreux que les

femmes à adopter le profil de l'action. Ces membres du conseil municipal mettent la décision au cœur de la définition de leur activité, mais la considèrent aussi comme l'une de leurs motivations à s'être engagés en politique municipale. Par exemple, lorsque nous avons demandé à une conseillère quelle était l'activité la plus importante dans le cadre de son mandat, elle nous a répondu : « *de voir les choses avancer [...] Moi, je l'ai fait parce que j'aime ça prendre des décisions* » (O7117). Pour d'autres, le pouvoir se matérialise plutôt dans la capacité d'influencer des décisions, comme pour cette conseillère : « *j'aime ça être sur le terrain, développer des choses, être en lien avec les gens, puis influencer* » (14128). Cependant, ce rôle de décision n'est pas sans poser certaines difficultés. Ici, ce sont surtout les enjeux d'arbitrages qui sont soulevés par certaines élues et certains élus. Dans l'extrait qui suit, les arbitrages qui ont dû être faits lors du premier budget, c'est-à-dire quelques semaines seulement après la première entrée en poste de cette conseillère municipale, constituent des souvenirs douloureux :

Tu gères, prendre la meilleure décision pour l'ensemble de la ville, ben souvent, ça élimine ton citoyen à toi là, c'est ça qu'on comprend puis quand t'as une bonne équipe de fonctionnaires qui peuvent te faire des scénarios puis te dire, t'as à choisir. Moi, j'ai vu le premier budget, on est sorti à deux heures du matin puis on pleurait comme des Madeines, on disait : qu'est-ce qu'on a fait? Parce qu'on a été obligé de couper (O9121 R2).

Pour d'autres, les arbitrages à faire sont moins difficiles à accepter que le fait de constater la faible portée de leurs décisions. Voici ce qu'un conseiller municipal d'expérience nous confie à ce sujet :

Moi, ce que j'imaginai [avant d'être élu], c'était l'importance des décisions qu'on allait prendre autour de la table, puis tu te rends compte que tu vis dans des petites affaires, il y a-tu quelque chose de plus plate à voter ou à discuter qu'une maudite dérogation mineure? Il y a-tu d'autres choses qu'on peut servir? [...] Écoutez, la ville gère aujourd'hui 62 millions de budget, c'est peut-être un des dossiers où on passe le moins de temps (O6215).

Toutefois, ce type d'arguments s'est révélé être assez exceptionnel dans les entrevues. Au contraire, ce sont plutôt, rappelons-le, les idées d'interdisciplinarité et d'action concrète qui ressortent des entretiens, et ce, sans

que le régime du genre ne polarise substantiellement les unes et les autres. Il se peut néanmoins que cette capacité d'action directe concerne parfois des projets de faible envergure.

En lien avec leur discours tourné vers l'action, ces conseillères et conseillers énoncent également un certain nombre de principes qui guident leurs relations avec la fonction publique municipale. Les entrevues ont ainsi fait apparaître une mise à distance des formes de microgestion, comme l'illustre l'extrait suivant tiré d'une entrevue avec un conseiller : *« je n'ai pas le temps de me promener comme des retraités qui ont juste ça à faire d'aller aux travaux publics parce qu'ils connaissent un cadre, puis lui demander de venir faire le travail ou d'aller à l'urbanisme pour demander d'émettre des permis, non, je commencerai pas ça »* (10227). Étonnamment, une seule conseillère a explicitement abordé ce thème, contre 14 conseillers (14/31). Chez les hommes, ceux qui ont surtout contesté les formes d'intervention dans la gestion quotidienne des services municipaux sont plus souvent liés au profil action (8/14 ou 57,1 %) qu'à celui de service (5/14 ou 35,7 %), ou encore au profil gestionnaire (1/14 ou 7,1 %). Comment interpréter le fait que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à souligner leur mise à distance des formes de microgestion en politique municipale? La notion de capital homosocial offre peut-être encore une avenue intéressante. Se pourrait-il que les hommes, dont le capital homosocial est plus riche, jouissent de réseaux qui ont vite fait de s'entrecroiser, brouillant ainsi les frontières entre l'administratif et le politique, alors que le capital homosocial plus modeste des femmes limite les possibilités d'égarement? Ou se pourrait-il que, comme nouvelles venues en politique, les femmes en fassent une lecture plus littérale dépourvue de fluidité, alors que l'ancrage historique des hommes dans les affaires de la Cité favoriserait des prises de liberté dans l'interprétation de ce qui est administratif et de ce qui est politique? Ces questions fournissent matière à réflexion.

De façon générale, ces conseillères et conseillers municipaux évoquent une mise à distance avec l'appareil municipal et la volonté de respecter les champs de compétences de chacune et chacun, une attitude qui serait nécessaire pour établir des conditions favorables afin de faire avancer leurs dossiers. De façon générale, elles et ils reconnaissent l'expertise, mais aussi le pouvoir des cadres dans l'administration municipale. Plus les conseillères et les conseillers souhaitent porter des projets particuliers, par exemple au sein de comités, plus l'alliance avec les fonctionnaires (et en particulier les responsables de service et la direction générale) devient un point de passage obligé. Cela semble être particulièrement vrai pour

les femmes. En effet, parmi les dix conseillères ayant déclaré avoir une relation de confiance avec les fonctionnaires municipaux, sept correspondent au profil action. Les hommes ayant établi une telle relation de confiance avec les fonctionnaires ne se distinguent pas autant par leur interprétation de leur rôle (neuf conseillers sont de type action, sept de type service et un n'a pu être classé). Est-ce qu'une fois encore le capital homosocial permettrait aux conseillers, quel que soit leur profil, de bénéficier d'une relation privilégiée avec leurs interlocuteurs administratifs? De fait, leurs discours à leur sujet mettent en exergue la qualité des relations et le respect de la compétence :

Il y a des gens qui viennent en politique [qui] pensent qu'un conseiller devient un peu le patron des employés de la Ville, j'ai vu des gens venir en politique pensant qu'ils allaient pouvoir dire au gars qui fait les travaux publics: «envoye estie, ramasse ta pelle pis travaille». Ça ne marche pas de même, le conseiller n'a aucun lien hiérarchique sur un employé. Il y en a qui pensent ça, j'ai vu ça dans une vie antérieure. Ils pensent qu'ils vont être le boss sur la ville. Non, ça ne marche pas de même. Le conseiller n'a de pouvoir que lorsqu'il est à la table du conseil puisqu'il prend des décisions à travers les résolutions qu'on prend (O8219).

Il y en a quelques-uns [...] une fois qu'ils sont élus, ben, ils pensent qu'ils vont ordonner aux fonctionnaires de faire ceci, faire cela, ce qui n'est pas mon cas. Quand je vois un problème, j'explique le problème au fonctionnaire en question, puis on essaie de trouver une solution pour régler la situation, donc, habituellement j'ai pas de difficulté, et moi, pour la représentation des citoyens qui ont des problèmes, moi, je vais toujours passer par la direction générale; j'adresse [sic] ma demande à la direction générale et la direction générale l'acheminera à la personne, moi, je ne pense pas que j'ai à intervenir directement auprès d'un service pour régler un conflit entre un service et un citoyen, donc, moi, c'est comme ça que je conçois le rôle (O9223).

Ainsi, la relation de confiance est énoncée comme le modèle à suivre, mais aussi comme une nécessité. En effet, surtout pour les conseillères et conseillers novices en politique municipale, les fonctionnaires constituent des ressources importantes d'expertise. Un conseiller résume cette dépendance envers l'expertise en ces mots: «Nos fonctionnaires nous cadrent très bien de ce côté-là pour nous éviter de faire des erreurs» (O8220). Pour un autre conseiller, le rôle d'intermédiaire change même

de direction. Alors que les élues et les élus tendent généralement à dire que leur rôle consiste à faire remonter l'information ou la demande depuis la population vers l'administration, dans l'esprit du modèle « interface » de Navarre (2015, p. 207-209), ce conseiller préfère se soucier de faire descendre l'information administrative :

Mais c'est plutôt de partager de l'information [avec un directeur de service] que j'ai eue de la part du citoyen, de partager mes idées là-dessus. Puis que lui, il me partage ses idées. Même généralement, souvent avant de rencontrer un citoyen sur une problématique, j'appelle mon directeur, mon responsable de dossier pour lui dire c'est quoi la position que vous défendez. Parce que je préfère, dans la mesure du possible, d'essayer de défendre la position de mes cadres en autant qu'elle est basée sur des présomptions qui sont correctes, puis qu'elles sont conformes aux règlements. Puis après ça, vous savez, tout bon règlement peut s'adapter, peut s'ajuster à une situation donnée (O6215).

Si ce dernier extrait montre que dans certaines circonstances les conseillères et conseillers cherchent à faire alliance avec les fonctionnaires, il laisse aussi entrevoir un espace de tension politico-administrative. En cohérence avec une conception de leur rôle politique axé sur la décision, trois conseillères (3/15 ou 20 %) et deux conseillers (2/15 ou 13,3 %) soulignent l'importance d'établir un meilleur rapport de force entre les membres du conseil municipal et les cadres municipaux :

Moi, je pense que le moyen pour rester en politique et défendre nos idées c'est [...] être capable [de] tenir tête à nos administrations municipales, [de] dire à l'administration : il faut que ça aille plus vite. [...] C'est de driver l'administration, c'est ça là parce que sinon tous les cadres ont peur à leur job [et] si ils ont peur, ça bouge lentement dans les villes, il ne faut pas trop bousculer tout et, moi, je pense que plus les élus vont être formés, plus ils vont être en mesure d'alimenter les moulins, puis les dossiers vont débloquer là (11122).

On doit pas se mettre à dos les fonctionnaires avec qui on travaille et je pense qu'il faut apprendre à travailler avec eux et on a beaucoup plus de crédibilité quand vient le temps de s'opposer à quelque chose ou de faire savoir qu'on est insatisfait ou pas d'accord avec certaines décisions que si on le fait systématiquement et, dans ce sens-là, je dirais que, oui, il y a des gens qui reconnaissent notre rôle et c'est très

facile de travailler avec eux et il y a des gens qui ne le reconnaissent pas, puis que c'est plus difficile, mais dans l'ensemble, puis il y a aussi une différence entre le central, comme je dis, on a la chance, on a un conseiller d'arrondissement qui reconnaît bien notre rôle d'élu et il y a aussi le central, c'est comme un petit peu plus difficile là (12232).

De fait, la reconnaissance de l'expertise de l'administration peut parfois être jumelée avec des stratégies visant à faire sortir la fonction publique de sa zone de confort, entendue comme l'application routinière des lois et règlements :

Moi, j'ai comme plusieurs étapes. La première étape, le citoyen est mal pris avec une affaire de règlement ; des fois, c'est de zonage d'urbanisme [...] si le fonctionnaire est campé directement là, ben là, je regarde [...] ma deuxième option : est-ce que je peux faire changer le règlement ? Je n'arrête pas à la première étape du fonctionnaire, c'est donc de valeur, Monsieur, Madame, la règle, pourquoi elle est là ? Qui l'a fait la règle ? C'est-tu provincial ? C'est-tu municipal ? C'est-tu d'un ministre, d'un ministère ? Bon, ok, ça, c'est la règle. Ç'a été voté ce règlement-là en 1990, ok, on est en 2011, y a-tu des conditions si on change la règle ? Ça affecte qui, quoi ? Finalement, je suis le gars qui cherche le plus à faire changer les règlements (O9224).

Ce type de stratégie nous semble en partie lié à la détention par les conseillères et conseillers d'une certaine expérience politique et administrative de la municipalité. En effet, des travaux sur les contextes parlementaires ont montré que la rotation du personnel politique élu se traduisait par un renforcement du poids des appareils bureaucratiques, dans une sorte d'«administrativisation de la politique» (Marrel et Payre, 2005, p. 16). Il se pourrait donc que la capacité d'aiguillonner la fonction publique municipale soit plus souvent observée chez des hommes dont la longévité en politique (avec les atouts inhérents, comme un réseau de ressources, la connaissance des règles et leurs interprétations, voire les stratégies pour les contourner sans les enfreindre, etc.) a été clairement démontrée. Cela étant dit, les nouvelles carrières des femmes en politique municipale, que nous évoquions dans le chapitre 2, pourraient bientôt changer la donne (ou pas...) : si les femmes restent en poste plus longtemps, elles pourront accumuler l'expérience nécessaire pour faire comme les hommes, bien que, par ailleurs, leur séjour prolongé en politique ne les oblige nullement à devenir de simples copies conformes de leurs collègues masculins.

À l’instar de leurs collègues européens, les conseillères et les conseillers municipaux québécois placent les fonctions de représentation/service et de *policy maker*/décision au centre de leurs discours et pratiques politiques (Klok et Denters, 2013). Nous avons pu montrer qu’au Québec les unes se retrouvant plutôt dans un profil action/décision et les autres plutôt dans celui associant représentation et service. Si, pour simplifier notre présentation, nous avons évoqué de façon polarisée ces deux conceptions de leur rôle, au quotidien, les pratiques des élues et élus tendent à concilier, au gré des demandes et des projets, ces deux familles d’attitudes.

4.5 / **Le positionnement eu égard aux partis politiques**

Il serait difficile de passer sous silence la question des partis politiques dans le cadre de ce chapitre. En effet, comme mentionné précédemment, ces derniers ont connu une popularité importante depuis les années 2000 au Québec. Notre propos est ici moins de revenir sur les effets de ces organisations partisanes dans le fonctionnement des municipalités québécoises (pour cela, voir Mévellec et Tremblay, 2013) que d’examiner la manière dont les conseillères et les conseillers municipaux se positionnent face à cette nouvelle réalité politique. Dans les 14 villes où nous avons réalisé les entrevues, six étaient dirigées par des mairesses et des maires chefs de partis politiques municipaux. Toutefois, les situations variaient, les conseils pouvant être totalement, majoritairement ou encore minoritairement composés de membres d’un même parti politique. Au moment des entrevues, 9 conseillères (9/25 ou 36 %) et 13 conseillers (13/31 ou 41,9 %) étaient membres élus d’un parti. Sans surprise, l’attitude à l’égard des partis politiques est assurément la plus polarisée des composantes du rôle que nous avons examinées. En effet, peu d’entrevues ont laissé filtrer des positions intermédiaires¹⁴ entre celles et ceux qui s’opposent farouchement aux partis politiques et celles et ceux qui en

14 Une position intermédiaire consistait à acquiescer aux partis (par exemple pour offrir une vision pour la ville, ou pour faciliter le travail du conseil en début de mandat), mais à s’y opposer pour ce qui est de la discipline (et donc de revendiquer un droit à la dissidence dans les partis) (12101). Au cours des entretiens, quatre conseillères indépendantes ont eu un discours plutôt favorable aux partis politiques. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans les « farouches indépendantes ».

sont membres. En outre, la question des partis offre surtout l'occasion de préciser la manière dont les conseillères et les conseillers conçoivent le caractère individuel ou collectif de l'action politique municipale.

Indépendants \longleftrightarrow Partis politiques

4.5.1/ **Conseillères et conseillers indépendants**

Sans surprise dans le contexte municipal canadien, l'existence des partis politiques municipaux est dénoncée par un grand nombre de conseillères et de conseillers municipaux indépendants. Au cours des entrevues, 12 conseillères indépendantes (12/16) et tous les conseillers indépendants (soit 18) ont donné leur avis sur les inconvénients des partis politiques. L'argumentaire développé est organisé autour de trois postulats : la ligne de parti est une entrave à la liberté individuelle des conseillères et des conseillers municipaux, et ce, indépendamment du genre ; l'existence des partis, en « parlementarisant » le fonctionnement du conseil, va à l'encontre des compromis et de l'efficacité, un propos surtout émis par les hommes ; la recherche d'un équilibre entre l'autorité de la mairesse ou du maire et le reste des membres du conseil est compromise lorsqu'un parti est au pouvoir avec une majorité de sièges, un argument présenté par une minorité de conseillères (4/12 ou 33,3 %) et de conseillers (4/18 ou 22,2 %).

Le premier argument qui ressort systématiquement des entrevues est celui de la discipline de parti. Comme nous l'avons signalé plus haut, certaines conseillères et certains conseillers sont loin de valoriser le système parlementaire qui leur sert plutôt de contre-modèle. Jugé inefficace et éloigné de la population, ce système est de nouveau convoqué lorsqu'il s'agit des partis politiques municipaux. La discipline de parti fait office d'étendard antidémocratique et est évoquée par une proportion plus grande de femmes (10/12 ou 83,3 %) que de conseillers (11/18 ou 61,1 %). Bien que métaphorique, l'explication suivante mérite réflexion : la discipline de parti est un pilier du parlementarisme, un régime dont les femmes ont historiquement été exclues. Se pourrait-il qu'elles se sentent alors moins parties prenantes de ce régime et de ses institutions et plus promptes à en faire la critique ? Dans *Le linge du Palais-Bourbon*, Delphine Gardey (2015) a bien montré que tout dans les institutions politiques, de leurs symboliques à leurs matérialités en passant par leurs pratiques, reflète le genre masculin. Faut-il alors s'étonner que les femmes prennent leur distance par rapport à ces institutions sculptées par et pour les hommes, selon leurs imaginaires et leurs expériences, voire qu'elles les remettent en question ? Quoi qu'il en soit, dans leurs propos, cette « ligne

de parti» est considérée d'abord comme un bâillon qui les empêcherait de s'exprimer publiquement sur les dossiers municipaux. Un conseiller résume ci-après l'argument entendu le plus souvent en entrevue, faisant le parallèle avec la scène politique provinciale :

Honnêtement j'ai jamais participé à la vie municipale où il y avait des partis politiques; ce qu'on en voit, c'est pas gai parce que ce qu'on voit, c'est comme ailleurs au provincial, les gens dans les partis politiques peuvent pas s'exprimer librement, les lignes de parti, moi, je serais bien malheureux avec ça, bien malheureux avec ça. Je trouve intéressant de pouvoir, autour de la table du conseil exprimer sans hésitation, sans gêne et sans crainte, ce qu'on pense (O8219).

À titre d'illustration complémentaire, une conseillère se félicite d'être indépendante en relatant un dossier contre lequel elle s'est publiquement opposée : «*Je me suis dit si j'avais été dans un parti, je serais sortie du parti. Je n'aurais pas eu la liberté de parole que j'ai eue et, pour moi, c'était important de l'avoir*» (O6114).

Si l'argument n'a rien de très original, il permet néanmoins de souligner, en creux, le type de légitimité dont les conseillères et conseillers se revendiquent, c'est-à-dire celle d'une certaine authenticité et d'une certaine individualité. Libres de toute contrainte partisane, les élues et les élus pourraient en tout temps parler «vrai», entretenant ainsi des relations franches et directes avec leurs collègues, leur électorat, l'administration municipale ou toute autre personne impliquée dans la politique municipale. Cette conception de l'attitude attendue d'une conseillère et d'un conseiller rejoint, sans toutefois le calquer parfaitement, le registre de la proximité évoqué plus haut. En effet, si l'argument de la discipline de parti arrive en tête dans le discours des conseillères et des conseillers, c'est aussi parce que, selon nous, il correspond à une légitimité conçue avant tout comme individuelle. D'ailleurs, l'argument de la dénonciation des partis politiques municipaux fait état de cette légitimité personnelle : «*les gens [...] ont voté pour moi, ils n'ont pas voté pour un parti, ils ont voté pour moi*» (14128), ou encore «*on ne doit pas imposer aux gens une façon de penser, les gens t'élisent pour tes convictions, puis ta façon de penser*» (10225). Un petit peu plus de conseillers indépendants que de conseillères indépendantes (7/18 ou 38,9 % contre 4/12 ou 33,3 %) endossent cet argumentaire ego-centro-individualiste, ce qui se comprend à l'aune d'un régime du genre qui fait du mâle performant, rationnel, autonome, dominant, bref de la masculinité hégémonique (Connell et Messerschmidt, 2005), une icône. Cette

légitimité individuelle est aussi liée à l'élection par district et aux types de ressources valorisées à la fois pour l'éligibilité et la conquête du pouvoir. Paradoxalement, si l'étendue du capital social et politique respectif des candidates et des candidats est un facteur important pour leur élection, elles et ils se présentent, une fois en poste, en leur nom propre et affirment agir sur une base exclusivement individuelle.

L'enjeu de la présence des partis politiques municipaux amène aussi les conseillères et conseillers indépendants à aborder la question du processus de prise de décision au sein d'un conseil municipal. En somme, elles et ils nous offrent un discours policé sur les bénéfices des négociations interindividuelles, du compromis et de la mise à distance du conflit. L'indépendance des membres du conseil municipal est considérée comme une condition essentielle à une délibération permettant de construire un intérêt collectif, exprimé ici par l'idée de compromis. À l'instar des assemblées parlementaires, le conseil municipal est ainsi officiellement le lieu de délibérations, même si la pratique municipale québécoise a consacré les caucus préassemblée comme les lieux privilégiés de la délibération. Se déroulant à huis clos, ces caucus permettent de discuter à l'abri des regards (et des oreilles) du public et d'arriver à des compromis lorsqu'il y a divergence de vues.

Les conseillers indépendants opposés aux partis politiques municipaux (12/18 ou 66,7 %), plus que leurs homologues féminines (4/12 ou 33,3 %), accusent ces derniers d'entraver la bonne marche de la délibération. Ce sont donc surtout des hommes qui ont dénoncé la polarisation des débats et l'incapacité à faire des compromis qui découleraient de la présence de partis politiques et de son corollaire, la discipline de parti. L'extrait suivant résume ce type d'argumentation :

Les partis, ce que je trouve ailleurs, c'est qu'ils viennent polariser les débats. Et c'est ça que je trouve difficile, que les partis s'identifient à des agendas et c'est toujours contre, c'est rare c'est pour. Et quand je vois de partis, je trouve qu'ils deviennent trop souvent l'expression de ces polarisations de débat. Alors que la politique, on m'a toujours dit [...] c'est l'art du possible, c'est mieux de faire un pas dans la bonne direction que de rester braqué sur ton acquis en disant, moi, c'est tout ou rien. Un pas dans la bonne direction, ce n'est pas vendre son âme, c'est vraiment faire avancer les choses, tout en faisant valoir que t'aurais aimé mieux, mais en même temps solidaire pour ne pas parler dans le dos du monde tout le temps (O4209).

Un autre conseiller municipal exprime aussi cette opposition binaire entre partis politiques et compromis :

[Y a-t-il des partis politiques dans votre municipalité?] Il n'y en a pas, il n'y en a jamais eu et j'ose espérer qu'il n'y en aura jamais. [...] Je pense qu'un parti politique, c'est la pire des choses qu'on pourrait avoir. [...] Le côté compromis qu'on peut arriver autour d'une table quand il n'y a pas de parti politique, c'est parfois surprenant (O6215).

L'absence de parti est considérée comme une condition favorable à la prise de décision. La présence de partis politiques municipaux est le plus souvent envisagée sous sa forme la plus oppositionnelle, c'est-à-dire menant à un blocage de l'institution municipale et nécessitant des arbitrages politiques. Plus encore que le compromis, c'est le consensus qui est mis de l'avant comme le mode « normal » du fonctionnement d'un conseil municipal, un consensus que la présence des partis politiques empêcherait d'atteindre. Nos entretiens permettent donc d'alimenter une discussion sur l'idée présente dans beaucoup de travaux sur les femmes en politique, à savoir que leur style serait plus consensuel alors que les hommes préféreraient la confrontation - ou, posé autrement, alors qu'ils opéreraient pour le « pouvoir-sur », elles préféreraient le « pouvoir-de » et le « pouvoir-avec » (Allen, 1999). Nul besoin de préciser que cette polarisation, qui ressortait aussi des observations de Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 56-60), semble être une évidence au regard du régime du genre : aux femmes le dialogue, aux hommes la bataille... Toutefois, ce sont ici des hommes qui préconisent la délibération, peut-être parce qu'ils sont plus confiants dans leur capacité à convaincre leurs collègues en raison de leur mainmise historique sur l'art de la mise en scène délibérative (Puwar, 2004), et considèrent les partis politiques comme un obstacle dans l'exercice du pouvoir. À l'inverse, les femmes voient dans les partis une certaine protection dans la façon dont elles conçoivent le processus de décision. Il se pourrait aussi que plus scolarisées que les conseillers¹⁵, les conseillères soient plus confiantes dans la capacité des institutions à permettre un dialogue constructif, alors que les hommes verseraient dans le « gros bon sens », les solutions « pratico-pratiques » libérées de toute élucubration intellectuelle.

15 Pour être plus précis, 84,6 % des conseillères détiennent un diplôme collégial ou universitaire contre 76,4 % des conseillers.

Finalement, si les conseillers ont plus tendance à voir dans la présence des partis une entrave au compromis, les conseillères ont plus fréquemment évoqué l'enjeu du rôle de la mairesse ou du maire chef de parti. En effet, quatre conseillères (4/12 ou 33,3 %) et cinq conseillers (5/18 ou 27,8 %) ont parlé du risque de dérive autoritaire, faisant apparaître un troisième argument antiparti. Celui-ci se décline en deux formulations. D'une part, deux conseillères et un conseiller valorisent les situations où les mairesses et les maires doivent faire appel à leur capacité de négociation pour faire émerger le consensus au sein du conseil de ville, comme nous l'indique la citation suivante :

La mairesse, elle, peut jamais savoir, parce qu'on est dix autour de la table, ça va dépendre comment le vote va tourner. Puis dépendant des dossiers, elle peut être sûre que ça va bien aller, puis d'autres, elle doit toujours se demander un peu qui je vais travailler puis comment je vais le travailler (O6114).

Selon cette conception, l'indépendance des membres du conseil garantit, ou du moins favorise, l'équilibre des pouvoirs entre la mairesse ou le maire et les autres membres du conseil municipal. L'indépendance officielle de chacun des membres du conseil oblige la mairesse ou le maire à construire un consensus pour appuyer chacune des décisions à prendre. Il s'agit pour ces deux conseillères et ce conseiller de la situation idéale. D'autre part, deux conseillères et trois conseillers dénoncent plutôt les risques d'une dérive autoritaire de la part des mairesses et maires chefs de parti : « *Le maire qui est dans un milieu, il s'assoie sur sa majorité pour runner comme un roi et maître* » (O4209), ou encore :

L'an dernier, le maire ici il disait [...] je vais me partir un parti politique. Moi, j'ai répondu [...] ça ne sera pas un parti, vous serez pas chef d'un parti, vous allez être le gourou de ce parti-là. Parce que ce ne sera pas un parti qui décide de vous avoir comme chef, c'est vous qui êtes en haut et qui [...] allez recruter des gens comme le fait un gourou dans une secte. C'est ça que vous allez faire parce que vous tenez absolument à maintenir ce pouvoir-là, puis ce qui n'est pas normal (14235).

La menace exprimée concerne donc la concentration des pouvoirs, de nature politique et de nature institutionnelle. Cette lecture nous renseigne surtout sur la position subordonnée dans laquelle les conseillères et les

conseillers se trouvent par rapport à la mairesse ou au maire. De fait, la division du conseil semble constituer un rempart contre toutes formes de dérive mayorale.

Avant de présenter les conceptions des tenants des partis politiques, il nous faut évoquer la question des pseudo-partis. En effet, l'argumentaire condamnant la présence des partis politiques municipaux soulève la question du mode de fonctionnement « non partisan » des conseils municipaux. Tout en rejetant le principe de la discipline de parti et en valorisant le compromis comme *modus operandi* municipal, 9/12 (75 %) conseillères et 10/18 (55,6 %) conseillers évoquent des formes de coopération entre membres d'un conseil de ville, allant de l'équipe préélectorale à des groupes informels, parfois à géométrie variable, au cours des mandats. Il n'existe pas, à notre connaissance, de travaux canadiens portant sur le fonctionnement des conseils municipaux. Toutefois, le fonctionnement par alliances relativement stables de quelques membres du conseil, incluant ou non la mairesse ou le maire, a déjà été documenté (Mévellec, 2008). De façon assez péjorative, ces alliances sont appelées « cliques », au sens de coterie et d'intrigue. De façon plus neutre, elles révèlent la présence de petits groupes de personnes liées par des obligations réciproques. Ces alliances sont généralement rendues visibles dans les médias locaux qui suivent l'actualité municipale. Au cours des entrevues, plusieurs conseillères et conseillers ont également décrit ce type de fonctionnement : *« Il y a des élus ici qui ont beaucoup de pouvoir sur le maire, c'est quasiment un parti politique, sans en être un »* (13125), ou encore :

C'est sûr que si un conseiller municipal dans un dossier qui me tient bien à cœur va m'appuyer, ben je vais être sensible aussi à sa cause là, même s'il n'y a pas de parti, on a des affinités qui sont présentes, on peut pas être au-delà de ça, on n'a pas le choix de se faire des alliances alors... (12232).

Une conseillère municipale parle même de « *partis politiques tacites* » (13126) pour souligner le paradoxe entre ces alliances et le fait que l'ensemble des conseillères et des conseillers soit indépendant. La pratique des alliances tacites apparaît être fondée d'abord et avant tout sur les affinités personnelles et sur la reconnaissance des compétences des autres. Une conseillère municipale nous fait ainsi part des relations de confiance qui l'amènent à soutenir le plus souvent deux de ses collègues :

[À propos d'une autre conseillère] *On n'est pas de la même génération, mais je m'entends très, très bien, puis on a une belle complicité, puis on n'est pas toujours du même avis, c'est sûr, mais on se fait confiance [l'une et l'autre [...]] Puis à part ça, il y en a peut-être un autre avec qui, je ne peux pas dire que j'aime toujours son approche, mais je respecte énormément ses compétences. Je pense qu'autour de la table du conseil, il est très, très utile (O6114).*

Une autre conseillère est déçue de ne pas constater de solidarité féminine *a priori*, mettant à mal un mythe relatif à la participation des femmes à la prise des décisions publiques voulant que le genre permettrait de transcender tous les différends inhérents à la gouverne politique : « *Pour un dossier, voyons donc, puis on est les femmes autour, pourquoi [elles] ne m'appuient pas dans ça? Parce qu'on n'a pas les mêmes idées peut-être, elles sont plus jeunes. Pourtant, eux autres, je vais les appuyer, ça me déçoit beaucoup ça* » (13125).

Dans sa recherche sur les femmes et les conseils municipaux du Québec menée à la fin des années 1990, Tardy (2002) a aussi constaté que non seulement la solidarité féminine n'était pas une doxa des politiciennes, mais qu'en outre celles qui se sentaient une certaine responsabilité envers les autres femmes la situaient hors de l'arène politique plutôt qu'en son sein. De manière plus précise, Tardy (2002, p. 116) écrivait : « Nous avons rencontré une petite minorité de conseillères qui se disent spontanément féministes et qui considèrent qu'elles ont des responsabilités envers les autres femmes, en particulier d'aller les chercher, de les encourager à faire le saut en politique, d'essayer d'améliorer leurs conditions de vie » (dans la même perspective mais sur la scène législative québécoise, voir Tremblay, 1999). En revanche, plusieurs conseillères rejetaient une telle alliance, voire « préféraient travailler avec des hommes plutôt qu'avec des femmes » (Tardy, 2002, p. 117).

Dans l'esprit de ces conseillères et conseillers farouchement indépendants, il est clair que le fonctionnement du régime parlementaire ne peut et ne doit en aucun cas venir influencer le fonctionnement municipal. Si l'action collective est d'abord vue comme le résultat d'une franche délibération entre individus, les entrevues ont toutefois laissé filtrer d'autres pratiques informelles qui contribuent à réguler le fonctionnement du conseil municipal et la capacité de celui-ci à prendre des décisions. De manière générale, le genre ne constitue pas un facteur significatif de clivage, quoique les femmes adoptent une posture plus critique que les hommes à l'égard de la discipline de parti.

4.5.2 / **Conseillères et conseillers affiliés à des partis politiques**

Comme nous pouvons nous y attendre, les conseillères et les conseillers municipaux qui sont membres de partis politiques tiennent un tout autre discours. En préambule, nous pouvons mentionner que la référence au système parlementaire, omniprésente chez les conseillères et les conseillers indépendants, est largement absente chez celles et ceux qui sont membres de partis politiques. Tout comme dans le groupe précédent, l'argumentaire ici en faveur des partis politiques est l'occasion de faire le lien avec certains aspects du travail politique municipal. En premier lieu, l'appartenance à un parti permet de transformer un mandat individuel en une aventure collective, avant même l'élection, c'est-à-dire lors de la campagne électorale, ce qui apparaît particulièrement important pour les femmes. En deuxième lieu, loin d'insister sur la discipline de parti, les conseillères et les conseillers soulignent, de façon semblable, la qualité des débats qui se déroulent au sein du parti. Finalement, elles et ils évoquent dans des termes similaires les gains en efficacité qu'une victoire partisane peut apporter lorsqu'une vision commune est prête à être mise en œuvre.

Comme nous l'avons montré ailleurs (Mévellec et Tremblay, 2013), les partis politiques municipaux recrutent et sélectionnent les candidates et les candidats qui défendent leurs couleurs sur le terrain, orchestrant de manière plus ou moins systématique leur campagne électorale. L'élaboration d'un programme électoral, le soutien organisationnel, humain et financier, sont autant de ressources que l'appartenance à un parti procure. En lien avec la conception du rôle de conseillère ou conseiller, nous voulons davantage insister ici sur le passage d'une conception individuelle à une conception plus collective de l'accès et de l'exercice du pouvoir municipal. Huit conseillères sur 9 (88,9 %) et 10 conseillers sur 13 (76,9 %) ont d'abord indiqué que le saut en politique municipale avait été fortement lié au fait d'avoir été sollicité par un parti politique. Seuls deux hommes précisent avoir, par exemple, été élus en tant qu'indépendant avant de rejoindre les rangs d'une organisation partisane (09224 et 10227). C'est particulièrement vrai pour les personnes les moins dotées en capital militant ou politique antérieure. L'organisation partisane permet de combler cette inexpérience et d'offrir en quelque sorte un filet de sécurité aux membres qui font leurs premières armes en politique. Les conseillères, en particulier, n'hésitent pas à dire que leur parti leur confère un groupe de référence ainsi qu'un soutien à la fois matériel et moral qui leur permet de se lancer en campagne électorale :

Donc, l'avantage au départ pour moi le parti, parce que j'aurais pu faire ça seule si j'avais voulu parce que j'ai suffisamment d'énergie et de détermination pour faire rouler la bosse que je voudrais bien faire rouler. Mais j'ai pas suffisamment l'intérêt de rouler une campagne politique, une campagne électorale, j'ai pas non plus les connaissances puis l'intérêt de m'investir de savoir comment on roule ça une campagne électorale, moi, je considère que c'est un travail monstre. [...] Ça me permettait de faire ce que j'aime faire, c'est-à-dire d'être le plus près possible des gens et de [...] ce qui se rapprochait le plus de ce que je faisais au quotidien. Donc, c'était l'avantage pour moi d'un parti politique [...] tu peux te fier sur les deux autres qui se présentent avec toi, sur moi, t'as un équipe, je vais te trouver un directeur, c'est de montrer aux gens que c'est possible, donc, un filet de sûreté (O3107).

Je dirais qu'ici avec tout ce qui se passait j'aurais jamais réussi à me battre toute seule parce qu'il y avait l'instauration d'un parti déjà en place, avec des gens déjà en place derrière, j'aurais jamais pu me battre toute seule. Premièrement, il y a toute l'expérience de [la candidate à la mairie] à la ville, d'avoir déjà fait campagne précédemment, ça, cette expérience-là si tu travailles seule, t'as personne pour t'adonner pour te dire: écoute, c'est important de rencontrer chacun des citoyens, la personne qui arrive avec une problématique au porte-à-porte, le soir on se reparle, bon, j'ai telle personne qui m'a dit ça, qu'est-ce que je peux lui dire? (O2104)

Au chapitre 2, il a été dit que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes (en proportion) à avoir été sollicitées, mais que cet écart n'était pas significatif sur le plan statistique. Cela dit, que les conseillères, plus que les conseillers, relèvent cet aspect de soutien venant des partis politiques n'a rien pour étonner. Comme nous l'avons montré au chapitre 2, les femmes disposent d'un « capital homosocial » plus modeste que celui des hommes, et les partis leur permettent de combler ce déficit en ressources pour accéder à la vie politique et assumer un mandat à l'Hôtel de Ville. Lorsqu'à l'occasion des hommes (6/13 ou 46,2 %) évoquent aussi cet aspect de soutien des partis politiques, ils se réfèrent davantage aux éléments matériels procurés par les partis politiques: accès à des organisateurs politiques, à des moyens financiers permettant de déployer le plus largement possible la campagne, etc. L'organisation partisane est alors surtout considérée comme un outil facilitateur:

Ben, ne serait-ce que parce qu'il y a souvent une machine qui vient avec ça, dans le sens que le maire est comme ça, lui, il a fait un peu de partis provinciaux et puis il a ramené ça au municipal donc on entretient notre monde avec les bénévoles puis lorsque vient l'élection, ben, on utilise tous ces bénévoles-là. [...] Les campagnes, ce n'est pas très long, ce qui fait qu'on est toujours sur la route le soir, les week-ends pour faire du porte-à-porte, on veut rejoindre tout le monde. Moi, j'ai 1 500 maisons, donc, c'est beaucoup de porte-à-porte et puis il y a des soirs que ça te tente moins, mais là quand t'arrives au petit local, tu vois tout le monde faire leurs choses puis qu'ils se préparent à partir... Il y a aussi l'entraînement de ce que ça procure, une espèce d'effet d'entraînement, ça, c'est important parce que, sinon, on n'a pas de dépliant, on n'a pas de truc d'information, pas de site Web (O3204).

Cet extrait illustre la manière très concrète par laquelle la campagne n'est plus un exercice solitaire de porte-à-porte, mais bien l'occasion d'un partage d'expériences et de construction collective d'un parcours politique. Les candidates et candidats, les bénévoles ainsi que les militantes et militants du parti forment un groupe de référence tant pour la logistique que pour le soutien moral des troupes lors du blitz de la campagne. Cela dit, comme l'a montré Tremblay (2014) pour les élections municipales de 2013, il n'est pas certain que l'affiliation à un parti politique augmente le taux de succès électoral tant des candidates que des candidats.

Les partis politiques continuent à avoir un effet collectif, même après l'élection. Alors que les conseillères et les conseillers indépendants justifient leur opposition aux partis politiques en invoquant l'argument de la discipline de parti, cet aspect est plutôt minoré par les membres des partis politiques. Il faut ici noter que dans la plupart des villes où nous avons fait nos entrevues, lorsqu'ils existaient, les partis politiques étaient soit majoritaires et n'avaient une opposition que de deux ou trois conseillères ou conseillers indépendants, soit, au contraire, ils étaient très minoritaires dans des conseils largement composés de membres indépendants. Dans ces circonstances, il est possible que la discipline de parti soit appliquée de manière moins rigoureuse que dans un modèle de Westminster où deux camps (le gouvernement et l'opposition) s'affrontent continuellement. Cette précision en tête, les conseillères et les conseillers municipaux membres de partis politiques ont une forte tendance à reformuler la question de la ligne de parti sous l'angle du processus qui permet de mener à une position commune et des avantages qu'une telle unité procure.

Ainsi, les conseillères et les conseillers membres de partis politiques qui se sont exprimés sur ce sujet (6/9 [66,7 %] femmes et 10/13 [76,9 %] hommes) insistent d'abord et avant tout sur le fait que l'adhésion à un parti n'entraîne pas la perte de leur libre arbitre. Le droit à la dissidence est, au contraire, revendiqué haut et fort :

Il y avait eu quelque chose avec lequel je n'étais vraiment pas d'accord. [Le chef a] dit : je ne veux surtout pas que tu sois en désaccord avec ta conscience, faut que tu sois bien avec ça. Si tu l'es pas, tu le fais pas, puis c'est correct, on peut vivre avec ça, le parti va continuer de rouler, parfait, next, on passe à la prochaine affaire (O3107).

Comme le résumait les prochaines citations, la ligne de parti n'apparaît absolument pas contraignante, en raison « du partage des mêmes valeurs », mais aussi parce qu'elle permet l'émergence d'une force commune :

Tu as une ligne de parti, tu as un droit de réserve, tu as une réserve sur l'expression de problématique, mais je vous dirais que, par ailleurs, c'est pas si dramatique que ça parce que quand on milite au sein d'une équipe, ça veut dire qu'on partage aussi les valeurs qui sont mis de l'avant et qu'on peut présumer que, durant le mandat, ces valeurs-là sont toujours au rendez-vous dans nos actions politiques (O5214).

Puis on a une ligne de parti qu'on suit, puis c'est pas un plus que l'autre. Tout le monde est impliqué, tout le monde est à parts égales, c'est sûr qu'il y en a qui prennent plus de place que d'autres, mais t'as une ligne de parti à respecter, puis quand on prend une décision, c'est le conseil qui prend une décision, c'est pas seulement la mairesse, c'est pas un tel, c'est tout le monde, c'est une décision d'équipe (11229).

Aucun des membres de parti que nous avons rencontrés n'a explicitement mentionné une charte de dissidence. Pourtant, ce mécanisme existe dans plusieurs organisations partisanes et, d'une certaine manière, institutionnalise le caractère ouvert et collectif du parti. En effet, si les membres du parti sont tenus d'adhérer aux grandes orientations du parti politique municipal, ils peuvent en revanche exprimer leurs désaccords sur certains enjeux qui ne relèvent pas de ces dernières¹⁶. Cette disposition

16 C'est, par exemple, ce que prévoit l'article 7.2 des statuts et règlements du parti Action Gatineau, qui encadre le droit à la dissidence pour ses personnes membres, candidates ou élues. La dissidence peut porter soit sur les enjeux qui ne relèvent pas du programme électoral du parti, soit sur les moyens de mise en œuvre des grandes orientations du parti. De façon plus précise, le parti reconnaît qu'une personne membre élue du

sert notamment à assurer un fonctionnement non dogmatique de l'organisation partisane municipale, qui dans la majorité des cas est de toute façon faiblement idéologique. Toutefois, il serait abusif d'imaginer que les membres d'un parti politique sont libres de prendre publiquement position contre leurs collègues. Il est raisonnable de penser qu'il y a un prix à payer pour la dissidence. Pour l'individu, ce prix peut concerner la confiance, la reconnaissance et son influence au sein du parti. Pour le parti, il peut s'agir de coûts électoraux à l'approche des scrutins et, si le parti tient les rênes de l'Hôtel de Ville, cela peut affecter la cohérence (ou sa perception) de la gouverne municipale.

Comme nous venons de le montrer, les conseillères et les conseillers minimisent la réalité de la ligne de parti dans le quotidien municipal. De plus, les membres des partis indiquent de façon assez unanime, indépendamment du genre, que le parti constitue un forum de discussion, où les positions collectives peuvent être débattues. Cela se déroule dans des réunions d'équipe généralement tenues à huis clos, c'est-à-dire où seuls des membres élus sont présents. Plusieurs conseillères et conseillers se sont exprimés sur cette dimension délibérative des partis politiques :

Je peux vous dire [que] la porte close, je peux vous dire que ça barde par moments, là, avec notre chef, mais il reçoit très bien et il ajuste si il a à ajuster, puis on s'ajuste mais, jamais, je me suis jamais, je vais parler pour moi, je ne me suis jamais sentie là où le bras me tordait (O3107).

C'est à huis clos et là, on se dit les vraies affaires. Mais une fois que c'est dit, une fois que c'est terminé, on ne revient pas sur la place publique en disant : Écoutez je suis pas d'accord [...] Je vous dirais que c'est ça, probablement l'avantage (O5111).

Moi, je dirais que ça l'aide, ça l'aide même, ça l'aide beaucoup pour les idées; on amène les idées en équipe, on les débat en équipe, donc, il y a pas juste un chef là, il y a tous les coéquipiers autour, puis on est capable de débattre, en tout cas, nous ici, on débat beaucoup de nos idées. [...] Selon moi, un parti politique, c'est un plus parce que [...] on entend les commentaires de l'autre, ça nous aide à avancer, ça nous aide à progresser (O9121 R1).

conseil peut se dissocier du parti lorsqu'elle estime que l'intérêt public tel que défini par le parti ne respecte pas soit son district, soit sa conception de l'intérêt public, ou encore ses valeurs morales personnelles. Quelle que soit la raison, la personne dissidente doit en aviser le caucus du parti. Action Gatineau (2015), Statut et règlement, disponible à partir du lien suivant : <<http://actiongatineau.org/wp-content/uploads/2015/08/STATUTS-AG-2015-15-07-15-1.pdf>>, consulté le 3 décembre 2015.

C'est sûr que quand t'es avec une équipe, il faut que tu travailles en équipe aussi, faut que tu sois, autrement dit il faut pas que tu ailles à l'encontre de tes gens, il faut que t'essaies, si ça va pas, si t'es pas confortable avec ça, je pense qu'il faut faire le débat jusqu'à temps que t'arrives à trouver ou qu'ils t'amènent des arguments, quitte à le reporter une fois plus tard. Mais il reste que nous, si on regarde l'équipe actuellement, il y a un grand respect au niveau du débat qui se fait, chacun a droit à son opinion, c'est de se faire une tête à partir de ça. Je pense que les deux, les deux se vivent, les deux se vivent. Est-ce [qu']au cours de ma carrière je finirai par être indépendant? En tout cas pour le moment, je ne pense pas (O7218).

Pour celles et ceux qui valorisent la présence des partis politiques, il devient évident que l'un de leurs effets est de déplacer la discussion, la délibération en amont des institutions publiques formelles. Ainsi, la délibération n'a pas lieu au cours des assemblées publiques, et elle ne se déroule pas non plus seulement dans les réunions formelles du conseil municipal qui précèdent ces assemblées, c'est-à-dire les caucus. Si le lieu n'est pas le même, l'assistance est aussi plus homogène et de taille plus réduite, puisqu'uniquement constituée des membres élus du même parti politique; comme en famille, les discussions ont lieu à l'abri des regards.

Un troisième et dernier type d'argument est ressorti des entrevues, et il concerne la question de l'efficacité. Même si les recherches sur les programmes des partis politiques font surtout ressortir une stratégie d'assemblage de demandes locales et de « listes d'épicerie » (Mévellec et Tremblay, 2013), les partis politiques apparaissent comme des moyens de construire une vision commune pour la municipalité. Les femmes (6/9 ou 66,7 %) un peu plus que les hommes (7/13 ou 53,8 %) évoquent les modalités qui permettent d'élaborer les programmes électoraux, et toutes et tous mettent de l'avant la nature collaborative de ce processus. Les candidates et candidats sont invités à faire remonter les demandes liées à leur quartier, alors que des discussions plus générales sont organisées afin d'élaborer les lignes transversales du programme partisan. L'extrait suivant permet de résumer plusieurs arguments développés par les conseillères et les conseillers. En s'opposant, une fois encore, au modèle plus traditionnel d'un conseil municipal de type indépendant, ce conseiller décrit une série d'avantages que devrait apporter l'appartenance à un parti politique municipal :

Bon, l'utilité des partis, moi, je pense, c'est d'être capable de se donner une vision commune pour la ville, c'est ça la différence par rapport à anciennement; s'il y en a pas, parce que s'il n'y en a pas, moi, je peux avoir une idée de la ville, mon collègue aussi, mais on est individu, donc, on fait notre campagne électorale dans notre quartier, une fois qu'on est élu, on se retrouve 10, 12, 15 autour de la table, mais on n'a pas de projet commun pour les quatre prochaines années. On a des projets individuels et là donc, moi, je veux telle affaire, l'autre telle affaire, donc là, le maire doit arbitrer, donc, il y a beaucoup de tergiversations et de discussions et, à ce moment-là, ça fait le plaisir entre guillemets des fonctionnaires parce qu'eux autres continuent de faire ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas nécessairement une direction politique de dire, la ville, on aimerait l'amener à telle place dans quatre ans ou on devrait y donner telle couleur ou telle personnalité. Donc, c'est ça l'avantage d'avoir un parti politique, c'est que une fois que t'es élu, nous on a l'avantage en 2000 d'être majoritaire [...], à ce moment-là, c'est plus facile effectivement de converger vers le programme puis les orientations qu'on s'est données (O9223).

Ainsi, les avantages du parti sont apparemment quadruples. Il permet 1) de construire une vision, voire un projet pour la ville dépassant des enjeux de voisinage, 2) d'atténuer le rôle d'arbitre de la mairesse ou du maire au sein du conseil, 3) d'imposer un programme clair aux fonctionnaires, 4) d'assurer une certaine efficacité à la mise en œuvre du programme. Ces avantages sont néanmoins tributaires de la capacité du parti à conserver ses troupes dans son giron au cours du mandat.

Or la relation entre les élues et les élus et leur étiquette partisane locale se révèle parfois très ambivalente. D'une part, nous pouvons noter que dans notre échantillon, trois conseillères (3/12 ou 25 %) se sont fait élire sous une bannière politique mais ont quitté leur parti, alors même qu'il était parfois majoritaire au conseil. Quelles que soient les raisons qui les ont amenées à quitter leur organisation, leur statut de conseillère indépendante les marginalise dans l'accès aux fonctions de responsabilité (comités). Aucun des conseillers rencontrés n'a évoqué de tels parcours. D'autre part, les stratégies électorales constituent parfois des mises à distance de l'individu par rapport au parti, comme en témoigne cette conseillère : «*Là, je suis en poste, je vais travailler sur quatre ans, je vais travailler au moins trois ans intensifs pour tout le monde, puis [je vais me distancer des] petites guéguerres politiques pour préparer ma campagne*» (O2104). Dans un registre complémentaire, une conseillère

et deux conseillers parlent plutôt de leur ambivalence face au nom de la cheffe ou du chef de parti. Le fait d'être étiqueté peut alors devenir un contre-argument électoral :

Il y en a qui clairement me disent : je vote pour toi mais, oublie-moi, je ne vote pas pour [candidature à la mairie]. Ça, c'est clair dans la vieille partie. [...] Mais j'essaie quand même toujours de les ramener, mais il y en a qui ne veulent rien savoir. Mais vraiment, oublie ça, tu peux même pas leur dire bonjour ou à peu près. Ce n'est pas contre toi que j'en ai, mais je veux rien savoir, pouf, la porte (O7117).

Je sais pas, un moment donné, les gens vont se lasser du maire, [...] ça évolue, puis moi, je ne veux pas partir parce que les gens m'associent à quelqu'un. Non, je veux partir parce que les gens disent : écoutez, vous avez pas fait grand-chose, vous avez pas été là, bon ok, ça, je peux l'accepter, mais justement je m'arrange pour pas que ça arrive. Donc, oui, je veux bien avoir une étiquette, je veux bien avoir un parti politique, mais, à côté de ça, moi, je veux être sur le terrain, puis après ça le discours politique il est là aussi. Je peux lancer des flèches à mes adversaires, ça je peux le faire. Mais l'étiquette politique, je sens que les gens ont un malaise avec ça, moi-même, j'en ai un peu (O3204).

En bref, les conseillères et les conseillers membres de partis politiques ont des opinions variées sur l'importance que peut avoir leur parti sur la conception de leur rôle. L'appartenance partisane semble globalement correspondre à une conception plus collective de la conquête et de l'exercice des mandats, notamment à la lumière du recrutement, des campagnes électorales, de l'élaboration des programmes et du lieu de délibération. Pourtant, certains indices rappellent aussi le caractère fondamentalement individuel du travail politique, particulièrement en période électorale. Si le genre amène quelques différences, elles ne sont guère probantes.

En conclusion sur la dimension partisane du rôle des conseillères et des conseillers municipaux, nous pouvons affirmer que la situation québécoise est relativement originale. En effet, la présence des partis politiques municipaux en fait une exception au Canada, et procure une variable qui n'est pas, ordinairement, traitée dans les études canadiennes sur le personnel politique municipal. Pour autant, nous sommes loin de pouvoir importer totalement l'abondante littérature européenne ou étasunienne sur la partisanerie des élites politiques locales - non plus celle, tout aussi

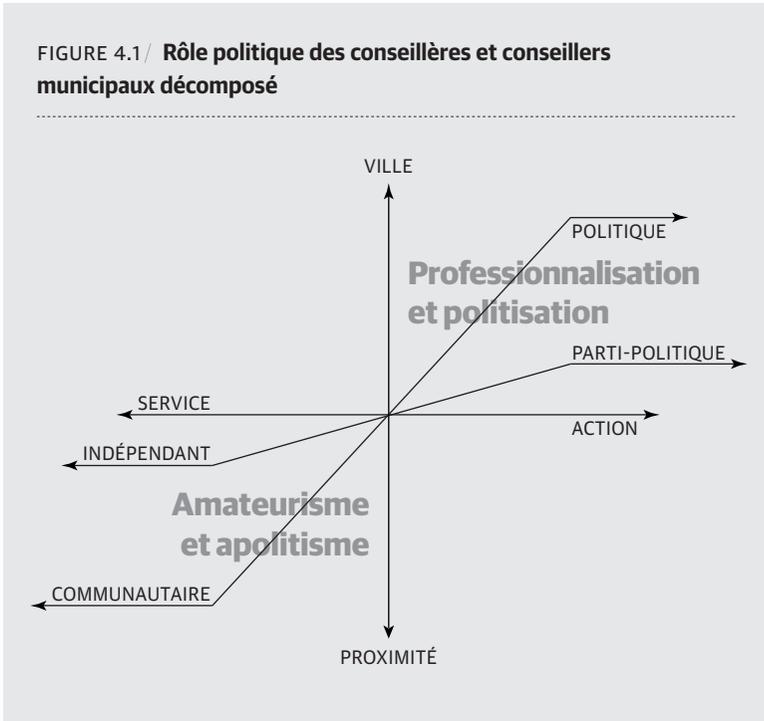
généreuse, en lien avec les partis politiques sur les scènes législatives fédérale et provinciale au Canada. Ce faisant, l'attitude des conseillères et des conseillers municipaux à l'égard des partis politiques municipaux reflète cet entre-deux et demande de faire l'objet de travaux particuliers.

Conclusion

Les sections précédentes ont été l'occasion de montrer que les conseillères et les conseillers municipaux québécois envisagent leur rôle à travers plusieurs axes de tension, particulièrement liés à leur trajectoire, à leur rapport au territoire, à la hiérarchisation de leurs tâches ainsi qu'à leurs rapports aux partis politiques. Le genre produit des effets hétérogènes sur ces dimensions: tantôt il n'a aucune portée de différenciation (par exemple les conseillères ne valorisent pas plus la proximité que les conseillers), tantôt il distingue les femmes et les hommes (par exemple ces derniers sont plus prompts à attribuer leur succès politique à leurs capacités personnelles qu'à leur adhésion à un parti), les clivages qu'il aménage étant plus ou moins prononcés selon les problématiques. Ces axes de tension ont également fait émerger un certain nombre de dimensions complémentaires, notamment le rapport à l'électorat et les relations avec l'administration municipale. Ces axes sont considérés comme des continuums entre deux pôles représentant des conceptions opposées de chacune des dimensions (l'entrée en politique, le rapport au territoire, le cœur du métier, le positionnement face aux partis politiques) et sur lesquels les conseillères et conseillers peuvent être placés selon la manière dont elles et ils conçoivent leurs rôles.

La mise au jour de ces axes permet d'abord et avant tout de prendre conscience de la complexité qui caractérise l'activité politique municipale pour les femmes et les hommes qui choisissent de s'y engager. Chacun des continuums présentés dans ce chapitre illustre les tensions dans lesquelles les conseillères et les conseillers doivent réussir à se positionner, selon la conception qu'elles et ils ont de leur rôle - résultant elle-même de leurs propres conceptions et des attentes décelées chez leurs partenaires (électorat, membres du conseil, membres de l'administration municipale, etc.). La figure 4.1 permet de visualiser ces dimensions et de mettre en relief les idéaux-types des rôles municipaux.

FIGURE 4.1 / **Rôle politique des conseillères et conseillers municipaux décomposé**



Il est possible de distinguer clairement deux façons de concevoir et de pratiquer la politique municipale. D'une part, on relève une interprétation du rôle plutôt traditionnelle qui se manifeste par une présence très forte du rapport avec la population dans le discours de ces conseillères et conseillers. Cette conception survalorise le rôle de représentation et associe étroitement service à la population et proximité géographique. Elle correspond à un archétype amateur de l'exercice des mandats politiques. D'autre part, une autre interprétation du rôle politique municipal a émergé, soit un rôle centré sur l'action; le service à la population faisant alors plus de place à la décision ou le rôle de *policy maker*. Cette façon de voir le rôle politique met de l'avant le couple vision et action. Davantage engagé dans la décision et dans le projet politique, cet archétype correspond à une tendance à la professionnalisation de l'exercice des mandats politiques, en lien avec une certaine politisation, c'est-à-dire ici l'expression claire des choix de valeurs dans la conduite des affaires publiques.

De prime abord, nos observations permettent de conclure que ces conceptions sont teintées par le genre. Mais loin de polariser les femmes et les hommes, celles-là à la conception amatrice du rôle politique et ceux-ci à la conception professionnelle, nos entretiens ont mis au jour une réalité bien différente. En effet, les conseillères plus souvent que les conseillers (15/25 ou 60 % contre 15/31 ou 48,4 %) se situent dans le quadrant « professionnalisme et politisation », et moins souvent que leurs collègues masculins (6/25 ou 24 % contre 10/31 ou 32,2 %) dans le quadrant « amateurisme et apolitisme ». C'est là une bonne nouvelle, puisque les femmes ont longtemps été considérées comme des actrices politiques de seconde catégorie, des amatrices *en* politique, comme nous le relevions au chapitre 3. Notre enquête montre qu'au contraire les femmes sont pleinement des professionnelles *de la* politique municipale, en ce sens qu'elles vivent de, et pour la politique, sans mentionner qu'elles disposent de moult ressources à même de soutenir leur compétitivité dans la conquête du conseil municipal. Il reste qu'en certaines matières elles affichent une distance par rapport aux hommes, par exemple au regard de leur « capital homosocial » - un déficit qui déteint sur plusieurs dimensions de leur carrière à l'Hôtel de Ville. Quoi qu'il en soit, nos observations sont limitées, et des travaux additionnels s'imposent avant de mettre au panier le régime du genre.

Ce chapitre, consacré à la manière dont les conseillères et les conseillers municipaux conçoivent leur rôle, nous amène à explorer maintenant les conceptions des mairesses et des maires.

Mairessees et maires

Ce chapitre est consacré aux mairesses et aux maires des villes moyennes et grandes du Québec. Les conditions matérielles des mandats qui permettent notamment aux mairesses et aux maires d'occuper ce poste à temps plein et d'en retirer leur principal revenu offrent l'occasion d'examiner celles et ceux qui semblent disposer des conditions les plus favorables à la professionnalisation. Toutefois, à ces conditions matérielles s'ajoutent d'autres éléments qui caractérisent tout autant la particularité du rôle mayoral au Québec. Loin de se résumer à une simple variation d'intensité, le passage du statut de conseillère ou de conseiller à celui de mairesse ou de maire relève davantage d'un changement d'ordre.

Qui plus est, il existe une littérature à la fois abondante et récente qui s'intéresse particulièrement au mandat mayoral dans une variété de contextes géographiques (européens et nord-américains), institutionnels (élection directe, indirecte ou nomination) et politiques (intégration ou non des diverses scènes politiques). La présence moindre des femmes dans les postes de mairesses a également suscité une multitude de travaux pour expliquer pourquoi, si ces dernières sont présentes dans les conseils municipaux, elles le sont tendanciellement moins dans les exécutifs de ces institutions politiques - et même moins que dans les assemblées législatives (Kjaer, 2010; Tolley, 2011; Tremblay, 2014; Tremblay et Mévellec, 2013).

Comme dans l'analyse réalisée pour les conseillères et les conseillers dans le chapitre précédent, notre propos est double. Il vise, à travers la manière dont les mairesses et les maires se racontent et décrivent leurs activités municipales, à repérer des indices de la professionnalisation de la fonction politique mayorale et à interroger la manière dont le régime du genre s'applique à celles et ceux qui incarnent cette fonction. Si le petit nombre d'entrevues réalisées (6 mairesses et 4 maires) nous incite à être prudentes dans nos conclusions, la qualité du matériel recueilli nous

permet de réaliser une analyse stimulante. Pour ce faire, nous revenons sur les éléments, particuliers aux mairesses et aux maires, qui concernent leurs trajectoires (section 5.1). Nous verrons ainsi qu'elles et ils ne partagent pas tout à fait les mêmes caractéristiques socioculturelles que les autres membres des conseils municipaux. À l'exception d'un maire, toutes les mairesses et maires que nous avons rencontrés avaient d'abord exercé un ou deux mandats en tant que conseillère ou conseiller municipal. En cela, leurs parcours peuvent être considérés comme idéaux-typiques, au sens où leur trajectoire municipale se réalise en deux temps. L'expérience comme membre du conseil municipal est l'occasion d'apprendre les rouages politiques et administratifs du fonctionnement d'une municipalité, permettant dans un second temps de tenter l'aventure mayorale. Surtout, à l'aide de la typologie proposée par Tardy, Tremblay et Legault (1997), nous discuterons des motivations et des conditions qui entourent la décision d'entrer en politique municipale, et plus particulièrement de conquérir le poste mayoral.

Nous présenterons ensuite le travail des femmes et des hommes qui sont à la tête des villes québécoises. Dans le contexte français, Le Bart (2003) proposait de le faire à l'aide d'une dyade articulant deux catégories d'action: «agir» et «rassembler». Tout en nous inspirant de ce travail, nous proposons ici d'analyser les activités et les représentations des mairesses et des maires à l'aide de deux catégories d'action, soit celles de la gestion (section 5.2) et de l'incarnation symbolique (section 5.3). La première regroupe le travail interne ou interinstitutionnel de la municipalité qui s'accomplit avec une diversité de partenaires: administratifs et politiques. Nous verrons que ce travail quotidien est marqué par la polyvalence que doivent développer les mairesses et les maires, mais aussi par un rapport à la décision et au travail collectif où le régime du genre joue un rôle important. La seconde catégorie d'action concerne les occasions au cours desquelles les mairesses et les maires sont appelés à adopter un ensemble de comportements afin de faire exister le territoire municipal et la communauté qui lui est associée, des comportements qui participent pleinement à l'identification du rôle mayoral. Qu'il s'agisse de gestion ou d'incarnation symbolique, des différences liées au genre se sont clairement manifestées, confirmant, en grande partie, le «génie» du régime du genre.

5.1 / Les trajectoires des mairesses et des maires

Dans cette première section, nous présentons les éléments qui caractérisent le parcours des mairesses et des maires des villes moyennes et grandes du Québec. Si ces parcours partagent de nombreux traits avec ceux des autres membres du conseil municipal, ils se distinguent par divers aspects sur lesquels nous nous pencherons ci-dessous.

5.1.1 / Antécédents

Toutes les mairesses rencontrées (6/6) ont rapporté une implication scolaire et communautaire souvent liée aux enfants, ce qui avait déjà été relevé par Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 44). C'est loin d'être le cas pour les quatre hommes qui font plutôt état d'une implication dans des instances économiques, telles que les chambres de commerce (10226) ou les organismes régionaux liés au développement économique (08221). Cette première distinction tend donc à confirmer des trajectoires mayorales marquées par le régime du genre, au même titre que celles des conseillères et conseillers. Cela nous incite à rappeler que la dimension du genre se manifeste indépendamment de la fonction politique exercée.

Les femmes et les hommes que nous avons rencontrés avaient toutes et tous une profession et un emploi au moment de leur entrée en politique municipale. Pour ce qui est des femmes, leur occupation antérieure constitue un aspect qui contraste avec les observations faites par Tardy et ses collègues (1982, p. 24), puisque 7 des 21 mairesses interviewées au début des années 1980 avaient déclaré être rentières ou à la maison; en comparaison, un seul des 21 maires interviewés était rentier ou à la maison. Pour une grande part, l'occupation professionnelle a été maintenue durant les mandats de conseillère et conseiller municipal, mais généralement abandonné lors de l'accès à la mairie. Dans notre échantillon, seul un maire (03205) continue d'occuper à temps partiel une profession libérale, qui, par sa nature même, lui permet de déterminer le nombre d'heures qu'il lui consacre. Ce constat est peu surprenant eu égard à la taille des villes couvertes dans notre enquête. En effet, les seuils minimaux légaux de rémunération¹, et surtout les pratiques

1 La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit des seuils de rémunération minimale basée sur la taille de la population. À titre indicatif, les mairesses et les maires des villes de 50 001 à 100 000 de population ne peuvent avoir un salaire inférieur à 14 300 \$, ce qui correspond à 0,286 \$ per capita. La Loi prévoit aussi des maximums de rémunération, soit pour ces mêmes villes, 115 358 \$. Pour une présentation complète des barèmes, voir le site Internet du gouvernement du Québec: <<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sctype=sujet&sqcid=1142>>, consulté le 21 mars 2016.

municipales, permettent ce degré de professionnalisation dans les villes moyennes et grandes du Québec. Selon une enquête journalistique de 2013, les mairesses et maires des villes de notre échantillon touchaient en rémunération, hors allocation de dépense, des salaires s'échelonnant entre 46 524 \$ (Chambly) et 134 475 \$ (Sherbrooke) (*Journal de Montréal*, 2013). Cela confirme que la professionnalisation du personnel politique municipal québécois se manifeste plus concrètement chez les mairesses et les maires, que chez les conseillères et les conseillers, respectant ainsi les critères énoncés par Weber, dont celui de vivre de la politique.

Les entrevues ne montrent guère de différences selon le genre quant aux ressources qui auraient été acquises dans le cadre professionnel et explicitement déployées dans l'accès et l'exercice des mandats mayoraux. Ce type de ressources recouvre tour à tour une certaine socialisation à l'univers politique (par le fait de devoir entretenir des relations avec les parlementaires, mais aussi avec les fonctionnaires de Québec [06113 et 01102]), des compétences et des savoir-faire particuliers (comptables [02105], juridiques [03205], des relations avec les médias [10226]) ou encore une connaissance approfondie des enjeux territoriaux régionaux (08221). Ces ressources témoignent également de l'importance du capital culturel et des ressources intellectuelles des mairesses et des maires québécois, mais aussi de la capacité à transférer ces capitaux dans la conquête et l'exercice de mandats électifs. À ce titre, deux maires ont souligné l'intérêt de posséder ce type de ressources et d'expertise pour bien s'acquitter des tâches qui incombent à la fonction. Ces deux maires, titulaires de diplômes d'études supérieures de deuxième ou troisième cycle universitaire, tiennent toutefois des discours divergents. Pour l'un, la détention de certaines compétences devrait être une condition pour devenir membre du conseil municipal: «*les gens qui [...] dans leur vie professionnelle [...] n'ont pas besoin de lire des documents [...], n'ont pas besoin de prendre des décisions, donc, tu les mets là, ils n'ont pas les outils, ils n'ont pas de background*» (03205). Pour l'autre, son parcours intellectuel est avant tout considéré comme un avantage:

Je suis profondément convaincu que le travail s'est complexifié de par les enjeux, de par les responsabilités que le monde municipal peut avoir. Quand on nous confie, par exemple, des responsabilités en matière de sécurité, en matière environnementale [...] il y a un cadre législatif qui est imposant et comme conseiller pour l'avoir fait, nous, on lit les dossiers, puis on pose des questions, puis on fait des suggestions et ça se limite à ça. Mais quand on est le maire,

on le porte le dossier et il faut le maîtriser. Maîtriser les champs de spécialités aussi variés dans le monde municipal, ça prend une capacité, je dirais, intellectuelle. [...] Il faut avoir une pensée qui est structurée, sinon, on y va par intuition, puis on navigue un peu là-dedans sans avoir le contrôle [...] ce que j'ai appris dans mon [parcours universitaire] c'est de structurer la pensée, puis c'est d'être organisé pour pouvoir appréhender et apprécier les choses, prendre des décisions, ça fait partie de ma formation, heureusement que j'ai fait ça, autrement je me demande comment je pourrais me sortir de ce medley... (12230).

Moins que leur engagement dans des partis politiques avant leur entrée en politique municipale, ce qui caractérise les mairesses et les maires, c'est d'avoir été approchés par les partis politiques provinciaux et fédéraux une fois ce premier mandat électoral acquis. Ce constat nous en dit d'ailleurs plus sur les stratégies de recrutement des partis provinciaux et fédéraux que sur les femmes et les hommes qui siègent à l'hôtel de ville. La notoriété acquise au municipal constitue une ressource valorisée par les grands partis. De fait, la visibilité des mairesses et des maires, sur laquelle nous reviendrons plus loin, devient un critère de sélection pour les organisations partisans provinciales ou fédérales. De façon presque caricaturale, au moins trois des six mairesses et un maire (sur quatre) rencontrés ont mentionné le fait d'avoir été explicitement courtisés par plusieurs partis politiques dont les programmes sont parfois antinomiques (06113, 05112, 04109) : «*Ils m'ont tous appelé pour que je fasse le saut à Québec ou à Ottawa*» (03205). Ainsi, les partis, outre d'être en quête de candidatures reconnues, s'adressent visiblement tous aux mêmes recrues potentielles.

Parmi celles et ceux qui ont été courtisés, dans notre échantillon, seuls deux maires ont accepté de poser leur candidature aux élections provinciales alors qu'ils occupaient leur poste de maire (08221 et 10226). Chez les autres mairesses et maires, leur refus d'aller au provincial (11123, 04109, 03205) est clairement explicité, en valorisant notamment l'idée que seul le palier municipal apporte la proximité avec la population et la capacité d'action concrète associée au fait de voir des résultats des décisions prises. Nous retrouvons ici les arguments déjà invoqués par les conseillères et conseillers valorisant leur implication au municipal et non sur d'autres scènes politiques (voir la section 4.2.3). Toutefois, deux autres mairesses tiennent un discours quelque peu différent. Pour l'une (05112), le Rubicon a presque été franchi il y a quelques années.

L'appel du fédéral avait été d'autant plus tentant que la situation conflictuelle au conseil municipal rendait l'atmosphère difficile à vivre. Mais la conseillère municipale d'alors a plutôt choisi de s'engager dans la bataille pour la mairie (O5112). Une autre mairesse parle plutôt des autres paliers politiques comme un projet pour le futur. En effet, pour elle, entrer en politique par la députation aurait constitué un saut « *trop grand [...], mais [plusieurs années après] il serait moins grand puisque, maintenant, c'est moins de l'inconnu, l'ouverture à la politique, elle est plus présente, donc, on regarde ce qui se passe et on comprend plus* » (O2105). Ce dernier témoignage illustre l'idée que le municipal peut effectivement constituer une antichambre, en quelque sorte un club-école de la politique provinciale ou fédérale. Pourtant, il faut le rappeler, il ne s'agit ni d'une trajectoire dominante dans les biographies des membres du Parlement ni même d'un discours généralisé parmi les mairesses et les maires.

5.1.2 / **Entrée en politique municipale**

Nous reprenons à notre compte la typologie proposée par Tardy, Tremblay et Legault (1997), qui distinguent trois principales familles de motivations menant à l'entrée en politique des mairesses et des maires². Ces auteurs ont relevé des motivations liées à des circonstances particulières, des motivations altruistes et des motivations personnelles. Elles ont particulièrement montré que les maires québécois mentionnaient plutôt des motivations de type personnel, c'est-à-dire liées à un intérêt personnel pour la politique municipale, la volonté de changer les choses et de « s'opposer à la gestion existante » (p. 46). De leur côté, les mairesses se référaient plutôt à des motivations altruistes, liées au sens du service, au bien commun. Toutefois, il est possible que cette typologie doive être nuancée. En effet, dans une étude complémentaire visant à repérer les différences entre le contexte urbain et rural, Tardy, Tremblay et Legault (1997) ont pu préciser que cette motivation altruiste, qui serait plutôt féminine, s'amenuise chez les mairesses qui sont à la tête de villes. Leur recherche permettait particulièrement d'apprendre que plus de la moitié des mairesses urbaines justifiaient leur entrée en politique municipale par des motifs personnels, contre seulement un quart en contexte rural (Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 132). Finalement, il semble donc qu'en contexte urbain femmes et hommes tentent l'aventure de la mairie pour des raisons principalement personnelles, qui, selon

2 Cette classification n'a donc pas été utilisée pour analyser les motivations des conseillères et des conseillers, respectant ainsi l'usage proposé par ses auteurs.

les circonstances, allient défi personnel, intérêt pour la chose publique et opposition à l'équipe sortante. Près de vingt ans plus tard, les résultats de notre enquête nous amènent à confirmer ces conclusions - et donc à nuancer la typologie proposée par Tardy, Tremblay et Legault (1997).

Les mairesses qui se sont exprimées au cours de l'enquête mobilisent deux registres pour expliquer leur entrée en politique : celui d'une certaine familiarité (au sens d'une certaine expérience ou socialisation au fonctionnement de la municipalité), mais surtout la volonté de changer les façons de faire. Dans la majorité des entrevues, les mairesses ont ainsi expliqué que leur entrée en politique était liée à une expérience négative de leur rapport à la politique municipale. Plus exactement, elles contes-taient le travail (sur le fond ou sur la forme) de leurs conseillers (toujours des hommes, en l'occurrence). Ces derniers n'avaient pas suffisamment défendu leur quartier dans le cadre d'une fusion (O6113), ou avaient refusé d'accompagner ces femmes qui exerçaient alors des mandats communau-taires (11123 et O5112) dans la défense de leurs dossiers. Plusieurs maires les rejoignent à ce chapitre, en relatant que dès leur entrée en politique, ils envisageaient de déloger l'équipe en place dont les orientations politiques ne les satisfaisaient pas (O3205 et 10226).

En s'intéressant aux motivations qui ont guidé l'entrée en politique, il est possible de confirmer que, dans l'ensemble, les mairesses avaient déjà certaines relations avec l'appareil municipal (politique et administratif) avant de s'engager en politique. En effet, leurs implications personnelle ou communautaire les avaient amenées à s'intéresser à la chose municipale. De plus, nous pouvons confirmer que leurs motivations correspondent au type personnel, au sens où c'est une prise en compte déficiente de leur dossier/préoccupation qui les a incitées à s'engager en politique municipale. Cela témoignerait peut-être aussi d'une sorte de logique de « réactivité » qui s'inscrit dans les motivations de type personnel.

Les motivations altruistes sont toutefois loin d'être inexistantes, tant chez les femmes que chez les hommes. Dans les registres sur lesquels se sont appuyés les conseillères et les conseillers municipaux, on retrouve des motifs liés à la proximité et à la protection du cadre de vie existant. C'est, par exemple, le cas de cette mairesse qui, après avoir milité contre la fusion municipale, s'est présentée comme conseillère pour faire valoir l'argument suivant : *« j'y vais, je vais défendre les intérêts des gens de mon secteur »* (O6113) au sein de la nouvelle ville. Les fusions municipales peuvent être, à l'inverse, un moteur « positif » pour entrer en politique municipale. À ce titre, un maire nous indique : *« C'est le contexte du regroupement comme je commençais [...] c'est le défi qui m'intéressait, comment on*

peut intégrer [plusieurs] communautés dont certaines sont très distinctes, le défi à la fois managérial, le défi de faire de l'agglomération une ville et c'est davantage ça qui m'a attiré» (12230).

Cette inscription dans un projet, dans une vision de la ville, est également partagée par une mairesse qui justifie son entrée en politique par le fait qu'«*on va imaginer notre territoire, on va se projeter en avant, on va planifier le développement, on va pouvoir rêver de ce qu'on veut faire avec nos milieux et pour moi, ç'a été la révélation» (4109).*

Finalement, nous avons pu constater que, comme pour les conseillers et conseillers municipaux, l'entrée en politique des mairesses et des maires est le fruit d'une sollicitation. C'est systématiquement le cas pour les maires rencontrés (03205, 08221, 10226, 12230): «*C'est les gens qui décident que vous allez vous présenter en politique, ce n'est pas vous. C'est de la sollicitation des gens "tu devrais y aller, tu devrais y aller, tu vas être bon"» (03205).* Au-delà de cet argumentaire commun, les maires mentionnent une variété de raisons qui les ont poussés à entrer en politique municipale sans que nous puissions dégager de modèle type. Pour certains, il s'agissait de sortir l'équipe au pouvoir, pour d'autres de relever un défi intellectuel et social. Quant à elles, les mairesses évoquent moins le fait d'avoir été sollicitées, mais insistent en revanche sur le fait d'y être allée en équipe et non seule (05112). Cet élément confirme l'importance que des partis politiques peuvent avoir dans l'accès des femmes au pouvoir politique municipal. Les mairesses rapportent également avoir pris un temps de réflexion (02105), ou encore d'en avoir discuté avec leur conjoint (04109). L'extrait suivant illustre l'imbrication de ces motivations :

On avait la volonté d'en déloger quatre, alors c'est comme ça que je suis arrivée au conseil de ville; j'ai accepté d'abord parce que je n'étais pas toute seule, j'étais avec trois autres collègues. [Le candidat à la mairie] est venu me chercher pour me présenter à une équipe, ç'a été compliqué ma décision, à cette époque-là, mais c'est là que je me suis présentée avec [le candidat à la mairie], j'ai été conseillère municipale dans la nouvelle ville pendant quatre ans, et ensuite je me suis présentée à la mairie (05112).

Au chapitre 2, nous avons noté l'absence d'un écart significatif sur le plan statistique entre les femmes et les hommes quant aux motivations à faire le saut en politique. Très certainement, cette absence s'explique en partie par le petit nombre de mairesses (6) et de maires (4)

approchés pour notre recherche. En outre, elle n'élude en rien l'œuvre du régime du genre. En effet, que les maires, plus que les mairesses, doivent leur saut en politique à une sollicitation souligne l'importance de ce que Bjarnegård (2013) nomme le « capital homosocial », soit l'héritage historico-culturel et le réseau des personnes essentiels à une carrière politique. L'espace public demeure significativement genré, puisqu'en règle générale les hommes fréquentent surtout des hommes dans le cadre de leur travail, de leurs activités sportives et de leurs loisirs, et les femmes, surtout des femmes, elles aussi à travers leur travail, mais surtout à travers les responsabilités familiales et autres tâches connexes (par exemple, au supermarché, les femmes croiseront d'autres femmes qui, comme elles, font les courses pour la famille) dont elles assument encore une part considérable. Historiquement, les hommes ont piloté le pouvoir politique, et cela reste vrai aujourd'hui alors que leur genre contrôle une majorité des postes en politique municipale et parlementaire. Il est possible que les hommes soient plus sollicités que les femmes, parce que leur capital homosocial est marqué par leur contrôle historique, symbolique et pratique du pouvoir politique, contrairement aux femmes dont le capital homosocial fait d'elles des étrangères du pouvoir.

5.1.3 / **Conquête du mandat mayoral**

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de ce chapitre, les mairesses et les maires que nous avons rencontrés ont un parcours municipal typique. Toutefois, cela ne réduit en rien l'intérêt d'examiner la décision de conquérir la mairie. Dans leur ouvrage, Tardy, Tremblay et Legault (1997) avaient montré que le régime du genre n'influençait guère les motivations à poser sa candidature à la mairie, car si les hommes étaient mus par des motifs personnels, il en allait de même pour les femmes. Au cours de nos entrevues, lorsque les mairesses et les maires expliquent leur décision, trois éléments non exclusifs sont mis de l'avant.

Le premier est lié à l'idée de « déloger » la mairesse ou le maire en place parce que les choses ne sont pas faites comme la candidate ou le candidat le souhaiterait (O6113). Il s'agit donc du même registre que pour l'entrée au conseil municipal évoquée plus haut.

Le deuxième élément de justification a trait au caractère collectif de la démarche électorale. Encore plus que pour briguer un siège au conseil municipal, la conquête de la mairie s'impose comme un exercice collectif. Cette dimension peut prendre deux formes. D'une part, nombre de mairesses et de maires disent avoir été encouragés par des collègues

du conseil municipal à présenter leur candidature à la mairie. D'autre part, la conquête de la mairie exige souvent la création d'une équipe qui accompagne la mise en candidature. Cette équipe peut être de nature informelle ou être constituée de membres d'un parti politique officiellement reconnu (12230 et 03205). Dans les deux cas, le projet mayoral se fait collectif. Quatre des six mairesses et trois des quatre maires que nous avons interrogés étaient à la tête d'un parti politique.

Le troisième registre utilisé pour expliquer la manière dont a été prise la décision de se lancer à la conquête de la mairie concerne des dimensions plus intimes. Les mairesses interrogées insistent particulièrement sur le temps de réflexion et le travail d'introspection qui ont précédé leur décision de se présenter à la mairie. Cette réflexion est parfois alimentée par des ressources externes comme le programme *Mairesse, ça m'intéresse!*, une initiative du Centre de développement femmes et gouvernance³, et par une discussion familiale, comme en témoigne l'extrait suivant :

J'avais pris la formation Mairesse, ça m'intéresse! parce que je ne savais pas, j'étais conseillère depuis déjà deux mandats, j'avais suivi les deux fois des hommes et, moi, je tapais du pied parce qu'il y avait des choses que c'est pas comme ça que j'aurais fait [...] Je n'étais pas indépendante, mais presque seule, j'avais un choix à faire. Est-ce que je prends ça en main, j'y vais ou bien je plie bagage, je retourne chez nous, j'ai terminé? Et je suis allée à cette formation-là, ça m'a fait, moi, faire une introspection, puis trouver pourquoi j'étais venue en politique, puis qu'est-ce que j'avais découvert au cours des années, puis qu'est-ce que je pouvais faire? Quand je suis revenue chez nous, ça n'a pas été long, je me suis assise, j'ai discuté, puis on a pris une décision familiale. C'est vraiment [les membres de ma famille] qui m'ont fait faire le tournant de la prise de décision. Et les formations qu'il y avait là m'ont permis aussi de découvrir certains potentiels là (02105).

Cette réflexion nous renseigne sur les motivations personnelles de la candidate, les conditions matérielles dans lesquelles ce mandat sera exécuté (abandon d'un emploi rémunéré, organisation et logistique de l'unité familiale), ainsi que cognitives (projection dans la fonction mayorale). Nous n'avons pas de trace de ce registre dans les témoignages

3 Ce programme est une réalisation conjointe du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, de l'ENAP; il est soutenu par l'UMQ et le MAMROT. Il se déroule sur plusieurs journées et les participantes y sont exposées à du contenu théorique mais aussi à des mises en situation (des débats, des entrevues médiatiques, etc.).

des maires que nous avons interrogés ; en d'autres mots, aucun maire n'a dit que sa décision de conquérir la mairie avait été prise à l'aune du critère familial ou encore qu'elle était le fruit d'une réflexion familiale. Cela illustre, il nous semble - et même si l'échantillon est petit - un régime du genre fermement enraciné dans la division privé/public, où l'insertion des femmes dans l'espace public passe par l'aval familial, ce qui ne se rencontre pas (ou de façon moins claire) chez les hommes.

Mentionnons que pour les mairesses interviewées, les formations et les groupes de femmes en politique ont constitué des ressources qu'elles valorisent dans leur parcours. Seule une d'entre elles s'est distancée ouvertement de telles formations. De leur côté, les maires ont uniquement fait référence à leurs caractéristiques propres (expérience, capital intellectuel) et jamais à des formations externes. De nouveau, ce clivage nous semble être le produit du régime du genre : la socialisation des femmes et leurs rôles en société ne les préparent pas à envisager le pouvoir politique comme une option à leur portée, alors que le leadership (politique, certes, mais aussi économique-financier) reste fermement incarné par les hommes. On ne sera alors pas étonné que les femmes apprécient ces formations destinées à suppléer leur déficit de socialisation au leadership politique.

Les mairesses ont particulièrement apprécié le travail du Groupe Femmes, Politique et Démocratie ou GFPD⁴. Selon elles (O6113 et O2105), les bienfaits de cet organisme sont triples. Premièrement, il permet d'acquérir un certain nombre de connaissances suffisantes pour exercer la fonction mayorale, par exemple des connaissances relatives au cadre législatif. Deuxièmement, il procure à ses participantes un « réseautage des femmes élues [...] extraordinaire. Ça, c'est vraiment, t'as un pépin, t'as un moment de découragement, t'as une question, il y a un réseau. Fait que le réseautage est très important » (O6113). Troisièmement, il offre des modèles et l'occasion pour les élues municipales de partager leurs expériences avec des femmes politiques d'expériences telles que Pauline Marois ou Louise Harel. Dans une étude où il a analysé de plus près le projet Mauriciennes d'influence, le Conseil du statut de la femme (2015, p. 89-104) confirme ces retombées positives (et d'autres comme la socialisation des jeunes en milieu scolaire à une participation citoyenne paritaire), tout en soulignant les nombreuses difficultés

4 Le GFPD offre de nombreuses formations dont *Mairesse, ça m'intéresse!* n'est qu'un exemple. D'autres ateliers traitent des budgets publics, des plans triennaux d'immobilisation, de l'interface entre la politique et l'administratif, etc. Pour une présentation détaillée, voir leur site Internet : <<http://www.gfpd.ca/>>, consulté le 21 mars 2016.

auxquelles se heurtent de telles initiatives afin de réaliser leur objectif d'accroître le nombre de femmes aux postes de pouvoir. Le programme *Mairesse, ça m'intéresse!*, comme la citation précédente en fait foi, a été l'occasion pour l'une des participantes de réfléchir sur le passage entre le rôle de conseillère municipale et celui de mairesse. Il lui a notamment permis d'approfondir ses motivations et de dresser le bilan de ses mandats comme conseillère. Comme le note Maillé (2007, 2012), bien qu'il soit impossible d'établir un rapport de causalité entre l'existence de ces ressources axées sur la promotion du leadership au féminin et la proportion de conseillères et de mairesses au Québec, la question d'un tel lien se pose au regard non seulement de la féminisation des Hôtels de Ville au cours des années récentes, mais aussi de l'accès de femmes à des postes de direction au sein de l'Union des municipalités du Québec⁵.

Parmi les mairesses rencontrées, nous retrouvons une illustration des «reines abeilles» déjà repérées par Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 73). Il s'agit de femmes qui, loin de s'identifier aux autres femmes et encore moins au féminisme, voient en elles-mêmes la source de leur succès, tout en blâmant les autres femmes non seulement d'entretenir une posture de victimisation, mais aussi d'être responsables de leur infortune :

J'ai fait un peu partie du groupe femmes et politiques. Je trouvais que c'était un groupe qui [mettait l'accent sur] l'exception, toujours la femme martyre. Moi, j'ai toujours pensé que dans la vie, on n'est pas obligé d'être martyr si on ne veut pas l'être, puis c'est trop facile de jouer au martyr dans la vie. Il faut prendre des décisions, avancer... Puis je pense à une mairesse qui fait partie de ces groupes-là, mais qui n'a pas du tout l'attitude martyre; il y a du monde qui lui font de la grosse misère, d'autres politiciens qui lui font de la grosse misère, elle se tient debout, elle y va puis elle n'a pas l'air d'un martyr. Je n'aime pas quand c'est ça ces organisations-là, ça a l'air des martyrs parce que c'est tout ce qu'il faut pour décourager les femmes. Tu mets trois-quatre cas de martyrs sur la place publique, il n'y a pas une «mosus» de femme qui va vouloir aller en politique. Moi, je suis très heureuse en politique, je suis pas malheureuse en politique, je m'épanouis là-dedans (11123).

5 De 2014 à 2016, l'UMQ a été présidée par Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie. Francine Ruest-Jutras, mairesse à l'époque de Drummondville, a occupé ce poste de 2002 à 2004.

La lecture que font les «reines abeilles» de la participation des femmes à la vie politique embrasse pleinement une perspective individualiste, sans interroger les facteurs sociétaux responsables de l'exclusion des femmes de l'espace public, tels le régime du genre, le sexisme et l'hétérosexisme ou le classisme, entre autres. Ainsi, si l'interviewée donne l'exemple de cette mairesse qui «se tient debout», elle n'interroge pas la nature de cette intimidation (ou de cette «grosse misère») visant à faire d'elle une martyre, sa légitimité, les solutions possibles pour l'enrayer, ses rôles pour réduire la sous-représentation des femmes en politique. À en juger par cette citation, il semble que ce soit le spectacle de «trois-quatre cas de martyrs sur la place publique» qui décourage les femmes de faire le saut en politique, et non pas un régime du genre qui, par ses règles du jeu, réserve subrepticement la politique aux hommes... et à quelques battantes qui s'y épanouissent à la manière de la mairesse citée.

Au terme de cette section, il nous apparaît relativement clair que si le profil et les motivations des mairesses et des maires tendent à se ressembler sur certains aspects, le régime du genre n'y exerce pas moins son emprise. De plus, si la qualité du cadre de vie est une motivation partagée par tous les membres des conseils municipaux, les mairesses et les maires s'éloignent de leurs collègues du conseil en délaissant les registres de la proximité et du service individuel - reflétant ainsi leur position surplombante sur l'ensemble de la municipalité.

5.2/ **Le travail au quotidien des mairesses et des maires : gérer et organiser la ville**

Contrairement à ce qui a pu être documenté pour les conseillères et les conseillers, il est difficile de décrire avec exactitude la journée ou la semaine type d'une mairesse ou d'un maire. Cela vient essentiellement du fait que le point commun avancé par ces dernières et ces derniers réside dans le caractère polyvalent du mandat relevé indistinctement par les femmes et les hommes. Les mairesses et les maires présentent leurs journées comme étant caractérisées par l'art de sauter du coq à l'âne, c'est-à-dire l'art de discuter des projets fort divers avec des partenaires tout aussi variés, tout en parvenant à assurer une certaine cohérence dans les décisions qui sont finalement prises par le conseil municipal. Comme nous allons le montrer, le double défi de l'éparpillement et de la précision

se situe aussi bien dans la description que les mairesses et les maires font de leur quotidien que dans la manière dont elles et ils travaillent avec les autres membres du conseil municipal.

Il serait difficile de ne pas évoquer ici les relations particulières qui lient les mairesses et les maires avec leur principale interlocutrice : la direction générale. Déjà abondamment traitée par les conseillères et les conseillers dans le chapitre précédent, cette relation est cruciale pour la fonction mayorale et pourtant relativement peu étudiée dans le contexte québécois et canadien (Gravel et Petrelli, 1994 ; Siegel, 2010). Pour les mairesses et les maires, l'enjeu primordial est de définir un *modus operandi* pour travailler avec la direction générale, qui n'est pas entièrement précisé dans les règles de fonctionnement des municipalités. Nous nous attarderons également sur la question du personnel politique non élu, c'est-à-dire les membres éventuels du cabinet de la mairesse ou du maire. Nos entrevues ayant eu lieu dans des villes moyennes et grandes, ce type de personnel n'existe pas toujours, cependant, la manière dont les mairesses et les maires en parlent témoigne aussi d'un indice de professionnalisation de la fonction mayorale. Finalement, puisque les mairesses et les maires que nous avons rencontrés ont évoqué leurs fonctions extramunicipales, en tant que membre des instances supralocales (les municipalités régionales de comté [MRC] et les conférences régionales des élus [CRÉ] existantes à l'époque), nous leur consacrons également une section de cette analyse. Ce détour par le supralocal permet de situer les pratiques mayorales sur diverses échelles territoriales et politiques.

5.2.1 / **Agir sur le vif au quotidien**

Interrogées sur leurs activités quotidiennes en tant que mairesses et maires, les personnes interviewées ont d'abord décrit le caractère foisonnant de leur emploi du temps. La majorité d'entre elles se sont ainsi mises à réciter une litanie de réunions, rencontres formelles ou informelles ou encore de dossiers les plus divers. Derrière cette énumération, plusieurs tendances se sont révélées.

En premier lieu, les mairesses et les maires soulignent d'une même voix la diversité des dossiers qu'elles et ils sont amenés à examiner au cours de leurs activités régulières. L'enjeu du rythme est associé à la diversité des dossiers traités :

le rythme, le pacing aux demi-heures, aux quinze minutes, tout est cordé et ça, et ça commande également d'être toujours on the edge, sur le vif, bouger vite et le rôle fait en sorte que quand les gens s'adressent au maire, il faut être attentif, ça demande beaucoup de concentration; autant à une table d'honneur [que] dans un souper de l'université, il faut toujours être attentif, prêt, une forme de pression parfois, une forme de pression qui est permanente avec laquelle on réussit à vivre heureusement (12230).

En second lieu, la polyvalence sectorielle, c'est-à-dire pouvoir passer de dossiers d'urbanisme, de culture, d'approvisionnement en biens et services, de développement économique, relevant du municipal ou du régional, etc., constitue un fort décalage par rapport au travail des autres membres du conseil municipal. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, les conseillères et conseillers peuvent au bout d'un certain temps se familiariser avec certains types d'enjeux sectoriels au sein des comités ou des commissions dont elles et ils font partie. La fonction mayorale, en raison de la cohérence qu'elle doit apporter pour l'ensemble de la municipalité, se caractérise ainsi par la nécessité de pouvoir se prononcer sur tous les dossiers. De fait, les mairesses et les maires doivent rapidement devenir des généralistes des affaires municipales. Cette polyvalence est également repérée dans les exécutifs territoriaux français (Navarre, 2015, p. 184-188). Toutefois, elle ne découle pas uniquement de la position, mais aussi de la carrière des élues et des élus. Plus précisément, leur longévité en politique leur offre la possibilité de dépasser les stratégies de spécialisation dans des domaines familiers au cours des premiers mandats. Mais surtout, Navarre montre que ce sont les femmes qui ont décidé de faire durablement carrière en politique, laissant de côté leurs carrières professionnelles et étant relativement dégagées des charges familiales, qui investissent dans la diversification de leur expertise pour acquérir cette polyvalence. Ces trois éléments (longévité en politique, professionnalisation politique, diminution des charges familiales) correspondent aux profils des mairesses et maires rencontrés au Québec.

Le caractère généraliste ou polyvalent du mandat mayoral rend plus difficile de constater les effets d'un régime du genre sur les dossiers pris en charge par les mairesses et les maires au même titre que ce qui peut être observé pour les conseillères et les conseillers municipaux qui, elles et eux, peuvent privilégier certains dossiers ou y être cantonnés dans une logique de spécialisation. Il existe par contre des travaux qui cherchent à examiner les liens entre la présence de mairesses et le type de politiques

publiques adoptées par les conseils municipaux. Smith (2014) démontre ainsi qu'il existe un lien entre la présence des femmes à la tête des municipalités étasuniennes et la distribution de subventions destinées à des initiatives favorables aux femmes. Une telle représentation substantielle est aussi généreusement documentée chez les femmes parlementaires au Canada et ailleurs dans le monde (entre autres: Escobar-Lemmon et Taylor-Robinson, 2014; Reingold, 2000; Swers, 2002; Tremblay, 1999). Quelque féconde que soit cette approche, elle se situe au-delà de nos questions de recherche qui n'abordaient pas la représentation substantielle des femmes en politique municipale québécoise. Pour en revenir au fait d'être généraliste, cela n'est pas synonyme d'être expert dans chacune de ces spécialités. Au contraire, les témoignages suivants de deux mairesses montrent que la nature du travail change autant que le degré de spécialisation attendu:

J'avais pas idée dans quoi je m'embarquais, sincèrement, c'est comme si on était en apprentissage aux études perpétuelles, parce qu'on touche à tout : juridique, travaux publics, la culture, l'urbanisme, développement économique, la politique internationale. Aujourd'hui, là, ça prend beaucoup d'abord de jugement, parce qu'on n'a pas toutes les compétences (O5112).

Et à la mairie, est-ce que j'ai été surprise de la tâche de travail? Oui et non, la tâche de travail la prise de décision, ça allait, mais [...] les premières semaines, là, je revenais chez nous puis je disais: je n'ai pas travaillé de la journée, je suis fatiguée, je suis brûlée. Qu'est-ce que t'as fait? J'ai du monde dans mon bureau toute la journée: voulez-vous faire ça comme ça? On a ça, ça, qu'est-ce que vous souhaitez qu'on fasse? Là, je revenais chez nous, je disais: moi, je n'ai rien fait de la journée. Moi, j'ai l'impression que si je suis pas en train de faire un dossier, de lire ou de... j'ai l'impression de pas avoir travaillé, alors je donnais des orientations toute la journée. Ça, ç'a été difficile, la contrainte d'horaire aussi, difficile [...] je vais respirer sortir d'une réunion pour entrer dans une autre, dans un sujet totalement différent, couper d'une chose à l'autre, je trouvais ça difficile. Aujourd'hui, je m'habitue, je ferme mon dossier, je repars faire une autre boîte, mais ça, je trouvais ça des difficultés de cet ordre-là qui m'ont, que j'ai trouvé difficile et le nombre de dossiers dans lequel on interagit là, c'est incroyable (O2105).

Dans son témoignage, la mairesse met de l'avant une conception de son rôle centré sur la fonction d'orientation plutôt que sur celle de la décision. D'ailleurs, ce qui ressort surtout des entrevues, c'est une différence marquée entre les genres quant à l'acte de décision. D'un côté, les mairesses se réfèrent surtout aux contextes dans lesquels la décision va éventuellement être prise (la consultation de divers partenaires internes et externes, le travail des dossiers, la lecture, etc.). Ce faisant, la décision est présentée comme le résultat d'un processus qui n'est pas seulement individuel. Par exemple, dans ces extraits, les mairesses décrivent ces dispositifs collectifs :

Au moins une fois par mois, on a ce qu'on appelle un plénier d'orientation, donc, on essaie de traiter un, deux sujets maximum, mais on va au fond du sujet. Ça, c'est nouveau, c'est moi qui ai implanté ça. [...] Ces dossiers-là, on se donne un peu plus de temps, puis on essaie de les séparer des dérogations mineures, des PIIA [Plan d'intégration et d'implantation architecturale], parce que la poutine, puis les orientations, des fois, ça ne fait pas bon ménage (O6113).

Ce type de rencontre s'ajoute à d'autres processus déjà prévus, par exemple dans les villes où on trouve des comités exécutifs. C'est alors à la mairesse de planifier les sujets qui y seront discutés (O4109).

À l'opposé, les maires que nous avons rencontrés mettent cet acte de décider au cœur de la définition de leurs pratiques. Pour certains, la prise de décision est un acte individuel, solitaire, relevant de la prérogative du maire :

Je les gère mes dossiers, je les lis, je prends des décisions [...] Au niveau décisionnel. La problématique, les gens se compliquent la vie sur les décisions. Et ce n'est pas parce qu'on ne prend pas de décision que la situation est compliquée. Et c'est parce qu'on ne prend pas de décision qu'elle devient compliquée. Comprenez-vous? Donc, décide! Prends-les tes décisions. Justement tout le monde qui entre dans mon bureau me dit toute une affaire, est-ce que les décisions viennent vite? Oui et sur le coup; si je me trompe? La réponse est oui. J'espère ne pas me tromper tous les jours de ma vie. Mais sur la balance, je suis correct. Sur la moyenne, j'en prends plus de bonnes que de mauvaises. Comprenez-vous? Puis c'est sur une moyenne, tu ne pourras jamais avoir une certitude. Quand la décision est un petit peu complexe pour des raisons X, mais là je vais demander

à mon directeur général « faites-moi un rapport, essayez, fouillez ça, nourrissez-moi la réflexion ». Finalement, [...] pas besoin des rapports des comités puis des ci puis des ça. [...] Le comité, l'avantage, c'est que ce n'est jamais ta décision à toi. C'est la décision du comité, la décision de l'ensemble, c'est la faute à tout le monde, mais à personne. Alors que quand t'es maire, t'es tout seul au-dessus de la pyramide (03205).

Dans un contexte particulier, où le maire dispose de personnel politique qui peut préparer les dossiers pour lui, la décision constitue un acte clé :

On arrive, les dossiers sont prêts et, souvent, je demande évidemment un[e] espèce de sommaire exécutif puis ça, c'est intéressant, c'est-à-dire de prendre des décisions parce qu'on en prend beaucoup des décisions, mais à partir d'un certain nombre d'éléments que j'exige entre guillemets complets, mais parfois qui manque des compléments d'information, mais [qui permet] rapidement de se faire une tête et dire on prend cette orientation-là. Ça aussi, c'est une pression parce qu'on décide rapidement, souvent dans le feu de l'action, et c'est pas toujours, mais c'est très agréable et valorisant (12230).

Pour soutenir cet argument que la décision personnelle est particulièrement valorisée par les maires, nous pouvons aussi mentionner le fait que seuls des hommes ont évoqué les tentatives de chantage de la part de l'électorat et du même souffle leur capacité d'y résister :

Vous savez, les gens - je pourrais vous montrer des courriels - m'écrivent, faites-ci, faites ça, sinon je vais aller dans les journaux ou alors je ne voterai pas pour vous à la prochaine élection. Je leur réponds toujours la même chose : votre vote vous appartient. Je vais régler votre problème. Mais votez pour l'autre parti. Jamais je ne réglerai un dossier sous la menace d'un vote (03205).

C'est sûr, les gens t'appellent parce qu'ils savent que t'es maire puis que... t'as pas le choix de leur répondre, sinon ils vont voter contre toi, ça ils te le disent, de temps en temps, ils te le disent, mais ce n'est pas ça qui influence quand même l'administration municipale. Moi que les gens me disent : je vais voter contre toi, ça ne me dérange pas beaucoup (10226).

Même si les styles semblent différents, dans ces extraits, il existe une valorisation commune du rôle décisionnel, du pouvoir individuel par ces maires. Même lorsqu'il y a une démarche collective, elle semble se situer plutôt en aval du processus décisionnel. Une fois sa décision prise de façon individuelle, le maire entreprend un travail de conviction des partenaires qui se déroule donc *a posteriori*. Ainsi, le maire prend son bâton de pèlerin pour créer le consensus autour de sa décision :

C'est que moi, exemple, quand j'ai été élu, je suis arrivé avec [nom du projet], il y a beaucoup de monde autour de la table qui [...] n'y croyait pas [...] donc il a fallu, moi, que je convainque dans un premier temps mes collègues du conseil de la justesse et de la pertinence de cette démarche-là. Donc, ça m'a amené aussi à la bonifier, ça m'a amené à y réfléchir, à bien la préciser. Et, par la suite, c'est comme des cercles concentriques, du moment où tes collègues embarquent, je ne pouvais pas leur imposer, ce n'est pas une façon de le faire, puis là que t'embarques l'organisation puis après t'embarques différents groupes (O8221).

L'acte clé de la décision semble donc être conçu de manière différente selon le genre. Cela tend à confirmer les résultats de travaux antérieurs ayant démontré que les femmes politiques évoquent moins leurs réalisations personnelles (Bligh et Kholes, 2008) dans leurs discours publics. Mais cette attitude vise peut-être aussi à éviter un retour de balancier, car l'autopromotion peut ne pas avoir les mêmes effets pour les femmes que pour les hommes. C'est du moins le constat auquel aboutit Rudman (1998) au terme d'une étude au devis expérimental : elle avance que le rejet social peut être le prix à payer par les femmes qui étalent leurs compétences et leurs qualifications, contrairement à ce qui se produit pour leurs collègues masculins chez qui ces vertus sont bien davantage tenues pour acquises.

Cet argumentaire suivant lequel les femmes et les hommes adopteraient des postures morales et des modes de décision distincts - et qui puise aux réflexions de Carol Gilligan (1982) sur l'éthique du *care* et bien d'autres théoriciennes et théoriciens à sa suite - constitue une idée de fond des travaux sur les femmes et la politique (entre autres : Rosenthal, 2002 ; Swers, 2002). Pour l'essentiel, les femmes auraient une approche plus collectiviste et consensuelle de la gouvernance politique, car leur socialisation aurait fait d'elles des personnes soucieuses des autres et de leurs besoins. En revanche, les hommes adopteraient une approche plus

individualiste et légaliste, car leur mainmise sur l'espace public les aurait socialisés aux vertus du libéralisme et à ses valeurs (comme le libre choix et l'autodétermination, l'égalité procédurale, la propriété, l'entrepreneuriat). Les conclusions que tire Hedlund (2011) de sa recherche illustrent de quelle façon le régime du genre est sollicité pour expliquer des modes de décision distincts des femmes et des hommes en politique municipale. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les villes suédoises ont connu une vague d'expansion, au cours de laquelle s'est instaurée une division genrée des compétences : aux femmes les champs socio-économiques et aux hommes les dossiers plus techniques. Qui plus est, l'État-providence et ses politiques du *care* avaient la cote au cours de cette période, conférant ainsi aux femmes une influence sur la gouvernance politique municipale. Or, l'adoption d'une nouvelle philosophie de management public d'inspiration néolibérale à partir du milieu des années 1980 a signifié un effritement de ce pouvoir des femmes au profit d'hommes bien installés dans des postes de gestion d'importance. En un mot, des femmes tournées vers le *care* auraient été dépossédées de leur pouvoir au profit d'hommes convertis aux vertus du néolibéralisme.

Toutefois, il importe de replacer cette conception ou cette interprétation de l'action dans les configurations particulières de chaque conseil municipal. Quel est l'appui que les mairesses et les maires ont au sein de leur conseil municipal? Existe-t-il une majorité partisane dont elles et ils peuvent bénéficier? Quelle est la culture du fonctionnement du conseil municipal? Ces éléments peuvent éclairer le travail au quotidien des mairesses et des maires québécois. Répondre à ce type de questions nécessiterait une approche monographique, qui n'a pas été réalisée ici.

5.2.2 / **Organiser le travail du conseil municipal**

À ce point-ci de la discussion sur la manière dont les mairesses et les maires perçoivent leur rôle, il est intéressant de revenir sur un certain paradoxe. Alors qu'elles et ils disposent d'un certain surplus de légitimité, acquis grâce à leur élection par l'ensemble de la population, les lois québécoises ne leur accordent que peu de pouvoirs. En dehors du fait que la loi ait explicitement confié aux mairesses et aux maires un pouvoir de surveillance, de contrôle et d'enquête sur le fonctionnement et le personnel municipal, elles et ils ne disposent pas de pouvoir de décision

particulier, qui est plutôt détenu par l'ensemble du conseil⁶. Leur droit de veto est dit « suspensif », c'est-à-dire qu'il ne permet que de retarder une décision si cette dernière est soutenue par une majorité du conseil. Ce n'est donc pas dans les seuls signes d'un pouvoir décisionnel autonome qu'il faut chercher les traces du pouvoir mayoral. Selon nous, ce dernier réside davantage dans la capacité des mairesses et des maires d'instaurer, au quotidien, un mode de fonctionnement qui permette au conseil municipal de travailler et de prendre des décisions. Là encore, la loi prévoit que les municipalités peuvent, si elles le souhaitent, créer des rencontres de travail pour discuter des dossiers. Dans les municipalités visées par notre enquête, nous avons effectivement constaté l'existence de ce type de rencontre, sous des dénominations variées : réunions préparatoires, caucus, ateliers, etc. C'est dans ces lieux de discussions, qui se déroulent le plus souvent à huis clos, que s'élabore la décision présentée en conseil. Les municipalités peuvent aussi créer des comités ayant pour rôle d'étudier les dossiers qui leur sont confiés et de proposer des recommandations au conseil ; leur pouvoir n'est cependant que consultatif.

Ce détour par les règles qui encadrent le fonctionnement politique des municipalités québécoises nous invite à explorer les mécanismes organisationnels qui permettent de produire des décisions, mais aussi de s'en distancier. Au cours des entrevues, les mairesses et les maires ont évoqué cette dimension importante de leurs activités quotidiennes, c'est-à-dire d'organiser le travail du conseil. Si cela recouvre la distribution des comités entre les membres du conseil municipal, organiser le travail du conseil municipal dépasse aussi ces éléments organisationnels et comprend des stratégies visant tour à tour à convaincre, à impliquer ou encore à neutraliser les conseillères et les conseillers.

Sur cet aspect de leurs activités, nous avons pu constater une différenciation très nette entre les femmes et les hommes (une différenciation qui conforte d'ailleurs le régime du genre), les unes évoquant surtout leurs efforts pour établir un climat de travail favorable, tandis que leurs collègues masculins ont plutôt insisté sur l'efficacité, celle du conseil, mais surtout leur efficacité à convaincre le conseil du bien-fondé de leurs décisions individuelles. Les recherches qui portent sur le type de travail interne des mairesses et des maires traitent généralement d'institutions municipales partisanes. Organiser le travail du conseil municipal implique

6 Les pouvoirs exclusifs des mairesses et des maires concernent des situations d'urgence clairement définies par la loi. Dans ces contextes, elles et ils peuvent prendre des décisions impliquant des dépenses municipales, afin de faire face à la crise.

donc, au moins en partie, les enjeux de discipline de parti et de leadership au sein des organes partisans et municipaux (Le Bart, 2003, p. 44). Le cas des villes moyennes et grandes québécoises nous offre une plus grande variété de contextes. En effet, si plusieurs mairesses et maires rencontrés étaient aussi à la tête de partis politiques municipaux et disposaient parfois d'une majorité, ce type de configuration est loin d'être la norme dans les municipalités québécoises.

Il importe ici de rappeler que nos questions demandaient aux personnes interviewées de décrire leurs activités, et ne leur proposaient pas de les qualifier sous l'angle du genre. Le repérage des signes d'une « éthique politique féminine » (Navarre, 2015, p. 201-204), c'est-à-dire ancrée dans le régime du genre et notamment, pour ce qui est des femmes, dans une maternité sociale, est donc le fruit de l'analyse des verbatims d'entrevues. Contrairement à d'autres études, nous n'avons pas demandé aux femmes et aux hommes d'énoncer les pratiques qui relèveraient d'un genre ou de l'autre. Cela étant dit, les mairesses que nous avons rencontrées ont souvent souligné la qualité des relations qu'elles entretiennent avec le reste du conseil municipal. C'est généralement sous cet angle qu'elles répondaient aux questions portant sur les relations privilégiées qu'elles entretenaient dans le cadre de leur mandat. Au même titre que leurs homologues masculins, leur première réponse concernait d'abord la direction générale, comme nous le verrons plus bas (section 5.2.3). Pourtant, si les hommes ont eu tendance à se centrer sur cet élément, les mairesses ont, au contraire et de façon systématique, évoqué leurs relations avec les autres membres du conseil. En cela, les mairesses confortent le régime du genre qui pose les femmes comme étant plus soucieuses de l'humain, conformément à l'optique d'une maternité sociale. Ce style de gouverne tourné vers l'humain, Navarre l'a aussi observé mais cette fois auprès de la population. Elle explique : « Les femmes manifestent une attention particulière envers les administrés, voire une proximité avec ceux-ci, car elles sont sélectionnées moins pour leur capital militant qu'en raison de leur "capital corporel identitaire" reflétant la diversité de la société » (Navarre, 2015, p. 201). À ce sujet, leur discours faisait état de deux thématiques principales : le travail d'équipe et le climat de travail.

Travail en équipe

Concernant le travail du conseil municipal, plusieurs mairesses ont d'abord expliqué leur volonté de travailler en équipe, ce que Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 58) ont aussi noté. Un premier niveau de discours relève cette dimension collective de l'action mayorale :

J'ai besoin d'avoir du plaisir dans mon travail, moi, je leur dis toujours : moi, je vais aller à la guerre, mais j'ai besoin d'une armée, si j'ai l'armée derrière moi, là, je vais me battre contre les méchants [...] ça me ferait même pas peur, mais j'ai besoin d'avoir l'appui de mon monde, ça, là je suis imbattable (O5112).

Cette mairesse exprime ainsi l'idée que le soutien de son équipe non seulement lui est nécessaire, mais lui permet en outre de se dépasser. Remarquons qu'elle souligne aussi que l'armée est derrière elle, tout en laissant entendre qu'elle en est la générale... Faut-il en conclure qu'elle a aussi besoin du collectif pour justifier ses actions? Quoi qu'il en soit, le collectif n'est pas sans hiérarchie, déstabilisant une idée défendue par le régime du genre suivant laquelle les femmes adoptent un style de gouverne plus égalitaire que les hommes (de manière générale, voir les chapitres dans Duerst-Lahti et Kelly, 1995).

Un deuxième type de discours fait apparaître, en creux, la dimension collective du travail mayoral, ce que nous pouvons constater dans l'exemple suivant, où une mairesse confie ses désillusions après son entrée en poste :

Moi, je me suis dit, on n'est pas obligé d'être des amis, mais faut travailler ensemble pendant quatre ans, puis je me suis dit une fois [les élections] passées, les gens sont là dans l'intérêt collectif, je vais être capable de les rallier dans l'intérêt collectif. Je suis forcée d'admettre aujourd'hui que ce n'est pas tout à fait ça. Il y a des gens qui vont tout faire pour me nuire, puis ça n'a rien à voir avec l'intérêt collectif. Et puis il y a des gens qui sont très émotifs, puis qui oublient pourquoi ils ont été élus, puis il y a des gens qui veulent mon siège (O61113).

Dans cet extrait, la mairesse témoigne d'un des effets du mode de scrutin municipal québécois. La dissociation des élections, d'une part, des conseillères et des conseillers et, d'autre part, de la mairesse ou du maire, soulève, une fois les élections passées, ce défi de la mise en

cohérence. D'ailleurs, plus loin dans son témoignage, cette mairesse se montrera favorable à l'idée des partis politiques qui permettent potentiellement de neutraliser ces débuts de mandats conflictuels. L'extrait révèle également que le travail collectif n'est ni acquis ni facile. La légitimité de la mairesse n'est pas absolue, mais doit l'emporter sur les tempéraments individuels et les joutes électorales. À l'interne, c'est à travers ses actions quotidiennes avec les membres du conseil municipal que cette légitimité peut être affirmée, entretenue ou, éventuellement, contestée. Les mairesses, au même titre que les maires d'ailleurs, doivent donc réussir à construire une vision, un sens partagé par les membres du conseil.

Avant de clore cette section, il est intéressant de s'attarder sur les cas particuliers où les mairesses et les maires sont aussi à la tête de partis politiques municipaux qui détiennent, ou non, la majorité au conseil municipal. Pour les mairesses, le fait d'être à la tête d'un parti, et plus généralement d'une équipe, permet de renforcer et sans doute de faciliter l'atteinte de cet esprit collectif mentionné plus haut. Ainsi, pour cette mairesse (O2105), il est clair que le travail précampagne de recrutement et de construction d'un programme politique permet de bâtir un consensus avant la campagne électorale. Le fonctionnement du conseil municipal advenant une victoire de ce parti politique est la continuation d'un travail collectif commencé en amont. Une autre mairesse insiste sur le fait que le ciment du parti politique réside dans une vision commune de la ville (O5112), ce qui permet de donner les paramètres de départ pour préciser ce que recouvre l'intérêt collectif qui doit être au cœur du travail du conseil municipal. Au cours des entrevues, cette dimension n'est pas ressortie chez les maires-chefs de partis. Ces derniers considèrent plutôt leurs partis politiques comme des instruments au service de leur conquête du pouvoir, mais dont ils s'éloignent lors de la prise de décision. Deux scénarios sont ainsi possibles : soit le parti est totalement inféodé à son chef, qui mène donc sa politique de façon assez solitaire en imposant ses décisions à son équipe (O3205), soit le parti joue d'autres rôles, notamment celui de forum de discussion avec les militantes et militants (I2230). Dans les deux cas, les maires n'en parlent pas lorsqu'il est question de leurs relations avec les membres du conseil municipal.

Climat de travail et confiance

La deuxième thématique qui est apparue dans le discours des mairesses concerne l'établissement d'un climat de travail favorable. À ce titre, elles soulignent l'importance de « *construire la confiance* » ou de « *travailler dans le respect* » (O1102), de « *refuser la bipolarisation* » (au sens d'une majorité

contre une opposition) (O2105). Elles semblent ainsi se conformer à une lecture genrée du leadership, dite transformationnelle, mettant de l'avant la confiance, la dimension affective et le dialogue constant et leur permettant de s'éloigner des formes d'exercice d'autorité et de contrôle plus masculines (Eagly, Johannesen-Schmidt et Van Engen, 2003). En d'autres mots, pour reprendre les termes d'Allen (1999), elles privilégient le « pouvoir-de » et le « pouvoir-avec » plutôt que le « pouvoir-sur ». Ce faisant, elles voient leur rôle comme consistant à favoriser la discussion, l'échange et la conciliation comme en témoigne cette mairesse :

Le travail d'un maire, c'est d'abord de faire en sorte que les expressions d'opinion puissent se faire [...] moi, je cherche le plus large du consensus et [...] c'est parfois plus long, mais c'est très rare qu'on va se diviser sur un sujet parce que comme les gens disent ce qu'ils pensent, si on n'a pas la réponse à une question, on se dit : peut-être que c'est parce qu'il y a un angle du dossier qu'on n'a pas vraiment envisagé, creusons-le. On n'est pas à deux semaines près. [...] Nous, on siège en séance publique aux deux semaines, mais on se rencontre en atelier toutes les semaines, bon, ben, on verra. Puis, si finalement le dossier doit rester en état, ben, l'élu aura à voir si finalement ça ne peut pas se faire, mais je pense que c'est de faire en sorte qu'à un moment donné les gens se rallient autour d'une [solution]... sans faire de forcing. Si les gens veulent être contre, ils sont contre là. On n'a pas eu de débat épique à ce jour, là, mais ça discute fermement dans les ateliers (O4109).

Toutes nos interlocutrices insistent ainsi sur le rôle procédural qui leur incombe. La délibération doit permettre à l'ensemble du conseil municipal de prendre des décisions dans l'intérêt général, ce dernier étant implicitement conçu à travers la conciliation des perspectives individuelles. Toutefois, il serait abusif de cantonner les mairesses dans un rôle d'anima-trice de groupe. L'extrait suivant permet de montrer que la mairesse, face aux limites juridiques de son pouvoir de décision, développe une stratégie de conciliation des autres membres du conseil municipal pouvant aussi bien obéir à une nécessité politique qu'à un trait du genre :

Ce qui me surprend le plus, c'est la limite de mes pouvoirs. Je n'ai pas de pouvoir. Les citoyens, ils pensent que la mairesse est responsable de tout, des bons coups comme des mauvais, mais j'ai zéro pouvoir, je ne vote même pas. Puis même si je votais, c'est un vote. Mon droit de veto, les gens ne comprennent même pas ce que ça veut dire, le

droit de veto. Ça ne veut pas dire que je peux renverser une décision, ça veut dire que je retarde une décision, ça me prend quand même la majorité. [...] Ça m'a frappée beaucoup ce mois-ci parce que [le conseil a voté à l'encontre de sa recommandation] je n'ai rien à faire, j'ai juste dit publiquement que je n'étais pas d'accord, c'est tout. Je ne peux rien faire. Donc, les citoyens m'ont élue pour faire du développement économique, j'avais mis en place des outils puis mes élus ont décidé qu'ils m'enlevaient mes outils, puis je ne peux rien faire. Mais, dans deux ans, c'est moi qui [vais] être imputable puis on va me dire, t'as pas atteint tes objectifs. C'est sûr je n'ai pas atteint mes objectifs, puis là, je vas faire quoi, je vas aller brailler sur la place publique: «Ah, mes élus sont contre moi»? Je ne peux pas faire ça non plus. Fait que je suis [...] dans un moment où j'essaie de naviguer dans tout ça, d'être plus stratégique, de rallier mon monde, je ne pensais pas être obligée de faire ça, je pensais qu'on était ralliés autour d'une cause, mais on n'est pas ralliés (O6113).

Dans ce cas, rassembler s'apparente moins à une qualité qui serait associée au genre féminin qu'à une stratégie de survie de la part de la mairesse. À ce titre, une étude italienne (Gagliarducci et Paserman, 2012) a montré que la longévité des mairesses, tendanciellement moindre que celles de leurs homologues masculins, pouvait être mise en lien avec le fait que les conseils qu'elles dirigent sont essentiellement composés d'hommes ou encore que leurs municipalités se trouvent dans les régions du sud de l'Italie, où le régime du genre a une forte emprise. Finalement, si les mairesses semblent privilégier le consensus, elles savent aussi s'en distancier. Dans l'extrait suivant, une mairesse évoquant son travail en conseil de MRC rapporte qu'elle doit emprunter des formes d'action qui lui semblent relever de l'éthos masculin et qu'elle le fait :

Des fois, faut se battre fort [...], il n'y a pas que des consensus des fois; des fois, il y a de l'imposition, il faut aller vendre son idée de façon assez forte et assez ferme, défendre la position de sa municipalité auprès des autres et ça, ce n'est pas toujours une façon de faire féminine. [...] S'il n'y avait] que des consensus, ça irait bien, mais des fois, ça ne fonctionne pas, alors il faut aller convaincre les gens puis vraiment mettre le pied à terre puis dire: moi, ma municipalité, c'est ça [...] Alors ça, c'est une façon de travailler qui est masculine (O2105).

Eu égard à la création d'un climat de travail favorable et à l'idée de bâtir la confiance, les mairesses ont beaucoup insisté sur l'importance de bien connaître les personnes qui siègent au conseil municipal : leurs forces, leurs faiblesses, leur manière de travailler. Nous pensons que cette empathie, traditionnellement associée au genre féminin, peut aussi être interprétée comme une stratégie qui leur permet d'évaluer leurs collègues afin de mieux les mobiliser (ou, au contraire, de les marginaliser) dans les différentes instances municipales. Pour illustrer ce souci stratégique, plusieurs mairesses jugent important d'accompagner les néophytes en politique municipale durant leur premier mandat afin de rendre le conseil municipal plus fonctionnel. S'il s'agit généralement d'apprentissage des dimensions légales (fonctionnement du conseil, lois et règlements municipaux, aspects financiers et fiscaux), une autre mairesse a relevé d'autres types de compétences que les conseillères et conseillers doivent acquérir. Cela l'amène également à évoquer un style d'accompagnement qu'elle qualifie de féminin :

Les femmes quand je parlais des différences, on est beaucoup plus maternantes, donc si on voit que le conseiller est en train de faire un faux pas, puis que ça va lui attirer de la grogne, on ne le laissera pas aller en disant : regarde, il va avoir une claque, il va apprendre. On a plus tendance à dire : regarde ce que tu fais là, je pense que ça va te créer des problèmes, si tu orientais ton affaire comme ça, peut-être ce serait plus facile. Ça, c'est beaucoup plus féminin! Je regarde dans les conseils de mes confrères où les hommes sont maires, je les entends dire : regarde, il va apprendre, il ne le fera plus, on n'a pas ça, nous (11123).

Une autre mairesse, issue du milieu communautaire, cherche à mettre à profit les compétences des membres du conseil municipal. Selon elle, une mairesse ou un maire ne doit :

pas avoir peur de consulter, ou de [faire un tour de] table [...] il y a une belle gamme d'expériences. De ne pas avoir peur de dire, « on doit travailler sur des infrastructures, on a des ingénieurs » [...] « Tu penses quoi de ça ? » Quelqu'un qui est un comptable [...] « ça t' tentes pas de t'embarquer sur le comité des finances ? » (01102).

En tablant sur les forces et les ressources personnelles des membres du conseil municipal, cette mairesse cherche à la fois à valoriser chacune et chacun, en leur offrant l'occasion de s'engager plus avant dans le travail

collectif. Cette stratégie s'inscrit dans le leadership transformationnel où le dépassement de soi de la part des subalternes, soit les membres du conseil, est suscité par la leader, soit la mairesse (Fortier, 2008).

Le caractère plutôt procédural de l'exercice des mandats mayoraux par les femmes les amène ainsi à évoquer la responsabilisation des membres du conseil municipal. Il est difficile de savoir à partir de nos résultats d'enquête si le degré de décentralisation des responsabilités est sensible au genre de la personne qui occupe la fonction mayorale - le régime du genre le voudrait. Par contre, nous avons constaté que dans leurs propos, les mairesses, plus que les maires, ont évoqué l'enjeu de la distribution des responsabilités. Pour l'une, la première année du mandat sert à jauger le comportement des conseillères et des conseillers *in situ*:

Ça prend la première année pour voir comment ça va évoluer, faut que la poussière redescende, puis dans la première année généralement ça se place, puis on voit des gens avec qui, on voit comment les gens réagissent, de quelle façon ils prennent leurs décisions. Est-ce qu'ils écoutent de façon objective [pour] prendre la meilleure décision possible ou ils vont être naturellement contre parce que ça n'émane pas d'eux-mêmes? Et c'est comme ça qu'on a fait la première année, on a donné des dossiers à tout le monde, mais c'est sûr que les plus importants sont plus autour de nous, question de confiance, parce que moi, faut que j'aille travailler, faut que je sois capable de me fier derrière moi que le travail se fasse, alors, oui, ça se fait naturellement comme ça (O2105).

Dans leurs discours, les maires ont peu parlé de cette répartition du travail au sein du conseil municipal. Ce faisant, ils semblent avoir une vision beaucoup plus individualiste du pouvoir municipal. À ce titre, ils se mettent davantage en scène comme le pivot du conseil municipal qui impulse les décisions. Au-delà de leurs styles personnels, les maires présentent le fonctionnement du conseil municipal dans une perspective plutôt descendante (*top down*). Dans un style autoritaire, ce maire se sert des clivages partisans qui existent au sein du conseil pour justifier les critères de distribution des dossiers: «*Je vais donner des dossiers à quelqu'un qui partage les mêmes idées que moi, puis en qui j'ai confiance. Donc, ces gens-là [qui] ne partagent pas mes idées, je n'ai pas confiance en eux autres. Fait qu'ils n'auront pas de dossiers*» (O3205). Dans ce cas, nous pouvons constater que le maire pérennise les clivages électoraux en les institutionnalisant dans le fonctionnement quotidien du conseil

municipal. Loin de rechercher le consensus autour de la table, il exerce un leadership autoritaire doublement alimenté par son parcours professionnel (qui l'a placé dans un rôle décisionnel) et par le fait qu'il détient, avec son parti politique, la majorité au conseil municipal.

Ainsi, le régime du genre semble particulièrement éclairant pour comprendre comment les mairesses et les maires organisent le travail du conseil municipal. De façon générale, les mairesses invoquent moins la technicité des dossiers pour démontrer la difficulté du poste que la complexité des relations interpersonnelles avec lesquelles elles doivent composer. La solitude de la fonction mayorale semble être le principal défi à surmonter. Cet aspect est totalement absent du discours des maires. Et comme nous l'avons indiqué, c'est surtout l'absence de référence au fonctionnement du conseil municipal qui nous apparaît la plus révélatrice dans le discours des maires.

5.2.3/ **Assurer les relations avec la direction générale**

Les relations qu'entretiennent les mairesses et les maires avec la direction générale constituent un objet mal cerné par la littérature scientifique. Aux États-Unis, Mouritzen et Svava (2002) se sont imposés comme les têtes de file des enjeux liés à la zone grise qui caractérise justement la proximité entre le pouvoir politique et le pouvoir administratif. Par contre, relativement peu de recherches canadiennes ont été réalisées pour préciser la nature et les conditions de cette relation. Ashton, Kushner et Siegel (2007) proposent de décrire les traits de personnalité du personnel politique et des fonctionnaires municipaux pour aider à comprendre les configurations favorables au travail conjoint de ces deux groupes. Ces auteurs rappellent ainsi que :

The concept of dichotomy is useful because it reminds us of the distinct roles of the two groups; however, a complete separation of the two is simplistic, since politicians and administrators share responsibility for governing, in complex ways. This relationship can become difficult at times, because the roles of the two groups are not defined precisely and because some members of the two groups work together so closely that personalities and personal relationships play a major role in how well the system functions (Ashton et al., 2007, p. 274).

À l'aide de l'exemple saguenéen, Mévellec (2008) a montré la conflictualité de la relation entre un maire et ses directeurs généraux liée à une interprétation, que la Cour supérieure a jugée arbitraire, de la part du maire. Pour sa part, Siegel (2010) a proposé de conceptualiser le leadership de la direction générale municipale de façon tripolaire : en lien avec les membres élus du conseil municipal, en lien avec l'appareil bureaucratique municipal et, finalement, en lien avec les autres partenaires extramunicipaux.

Si, comme nous l'avons rappelé plus haut, les mairesses et les maires ont peu de pouvoir décisionnel qui leur est propre, l'une de leurs responsabilités explicitement décrites dans la loi est le pouvoir de surveillance sur l'administration. Toutefois, comme l'explique bien Siegel (2010), la relation de subordination juridique de la direction générale ne peut faire l'impasse sur le déséquilibre des ressources entre les cadres municipaux et les membres du conseil. D'une part, le personnel d'encadrement est composé de professionnels, dotés de l'expertise et, en ce qui concerne la direction générale, d'une importante expérience. D'autre part, la professionnalisation du personnel politique municipal est un processus en cours, qui laisse encore nombre d'élues et d'élus occuper en dilettante leur mandat électif. Notre propos n'est pas de revenir sur l'ensemble des dimensions qui séparent la légitimité technique de la légitimité démocratique, ou, à l'instar d'Ashton, Kushner et Siegel (2007), de définir les traits personnels qui seraient, d'une part, caractérisés par l'équilibre (les fonctionnaires) et, d'autre part, par l'énergie (le personnel politique). Il s'agit plutôt, à partir des propos des mairesses et des maires, d'explorer la manière dont elles et ils conçoivent leurs relations avec le personnel administratif et les enjeux inhérents à ces relations.

Rappelons d'abord que toutes les mairesses et les maires rencontrés ont mentionné que leur interlocuteur privilégié était «leur» directeur général. L'usage du masculin est ici légitime puisque ce sont exclusivement des hommes qui occupaient ce poste dans les villes visitées. De prime abord, il semble que la présence des femmes au sein de la haute direction des municipalités moyennes et grandes du Québec soit nettement moins enviable qu'au sein de la haute direction de la fonction publique québécoise, où en mars 2013, elles représentaient 44,6 % de l'effectif régulier (Secrétariat du Conseil du trésor, 2014). En effet, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) indiquait dans son rapport annuel de 2013, que 30 % de ses membres étaient des

femmes⁷. Le déficit de représentation des femmes au sein des directions générales des municipalités québécoises intrigue et mérite - à n'en point douter - plus de recherches.

De plus, dans plusieurs de ces municipalités, des épisodes de conflit entre le personnel de la direction générale et les élues et élus nous ont été relatés. Ces conflits sont à géométrie variable, opposant tour à tour le conseil municipal et la direction générale, la mairesse ou le maire à la direction générale, la mairesse ou le maire et la direction générale soutenue par l'ensemble ou une partie du conseil. Cette relation au sommet s'est révélée aussi incontournable que difficile à cerner. Deux éléments sont apparus dans les discours des femmes et des hommes: le premier consiste en une tentative de définition des paramètres de la relation du couple mairesses et maires et direction générale, et le second concerne ses répercussions dans le travail quotidien et dans les consignes données au reste du conseil municipal. Dans certaines villes, cette discussion sur les relations politico-administratives a mis en exergue la question de la place du personnel politique dans les municipalités de taille moyenne. Nous y consacrons également une section.

Paramètres de la relation au sommet

La loi apporte peu de précisions sur les relations qui lient les mairesses ou maires avec leur direction générale. Si l'un des maires rencontrés se considère comme un chien de garde (10226) et qu'un autre s'en remet à la loi, ce n'est toutefois pas la tendance générale:

L'article 52 est très clair au niveau de la Loi sur les cités et [les] villes: le maire a le pouvoir de contrôle et d'investigation sur tous les employés de la municipalité. C'est un pouvoir qui a été délégué au maire, c'est le choix du législateur. Il n'est pas donné au conseil, il est donné en exclusivité au maire. Je l'exerce. [...] Je rencontre mon DG, je lui parle par 3 à 4 fois par jour, je le rencontre 2 à 3 fois par semaine (O3205).

7 L'ADMQ regroupait 1 130 membres, dont 83 % occupaient un poste de directeur général ou de secrétaire-trésorier, et 17 % des postes d'adjoints. Les chiffres sont disponibles sur le lien suivant: <http://admq.qc.ca/content/prospecteur/uploads/2014/12/Rapport-annuel_2013.pdf>, consulté le 21 mars 2016. Dans une étude pancanadienne, O'Flynn et Mau (2014) constatent également que les personnes occupant des postes de direction générale sont très majoritairement des hommes, caucasiens, et dont 40 % étaient âgés de plus de 55 ans. Pour ce qui est du genre, plusieurs données relevées dans l'article sont contradictoires, évaluant de 25 % à 44 % la présence des femmes dans ces postes. Ainsi, la question de la représentativité de la haute fonction publique municipale se pose.

Au contraire, des mairesses, mais aussi des maires, déclarent que c'est à travers la pratique que les paramètres de cette relation sont fixés et renégociés au fil du temps. Ainsi, l'enjeu de cette relation est celui de la définition des champs de compétences de chacune et de chacun :

Un DG fait de l'administration puis la politique ne fait pas d'administration et quand on mêle les cartes, ça marche plus [...] Tant qu'on ne le vit pas, c'est théorique parce que ce n'est pas une frontière, il n'y a pas un lieu physique qui dit, ce n'est pas chez vous là [...] des limites [qui varient] avec chacun des directeurs généraux [...] Je vais avoir un directeur général qui n'a pas du tout de sens politique, alors je vais aller dans une autre instance [ou au contraire] le directeur général a un sens politique incroyable, alors avec chacun, la limite n'est pas à la même place. [...] Il faut construire ça, savoir mettre la limite. Je pense que les directeurs généraux ont avantage à mettre la limite aux élus parce qu'à chaque fois que j'ai vu des élus faire de l'administration, ç'a été un fiasco, c'est pas leur job. Et à chaque fois, j'ai vu des directeurs généraux faire de la politique, c'est un fiasco [...], mais c'est la ligne entre chacun qui est toujours difficile à tracer... mais il faut que les deux disent, ça, c'est mon champ d'intervention, ça va trop loin, puis après ça, chacun se place, c'est plus facile et [...] surtout, [...] plus efficace parce qu'il y a d'autres endroits où l'élu et le directeur général travaillent dans le même corridor d'action, je pense qu'en travaillant dans des corridors d'action différents, on couvre plus large, on attaque chacun nos vis-à-vis (11123).

Cette longue citation nous renseigne sur le caractère mouvant de la frontière qui sépare la mairesse ou le maire de la direction générale. Les situations, mais aussi les individus, peuvent influencer, selon cette mairesse, les contours de cette pierre angulaire. Sans entrer dans le détail des conflits, quelques exemples permettent d'illustrer que des conceptions concurrentes de la limite politico-administrative se retrouvent assez couramment dans bien des municipalités. Ainsi, un maire raconte que lors de son entrée en poste : «*Le DG me dit : si vous voulez être dans MON équipe. Et là je lui ai dit : Non, pas dans TON équipe, TU travailles pour moi. Moi, je rends compte à la population*» (O3205). Ailleurs, une mairesse nous rapporte une scène qu'elle a vécue : «*Le directeur général quand je suis arrivée [...], c'est un grand monsieur, puis il m'a regardée, puis il [a] dit : la petite, tu vas voir que si je me choque, je ne suis pas beau à voir*» (O6113). Outre d'illustrer que le genre constitue un processus relationnel de domination (voir l'introduction du présent ouvrage), cette forme

d'intimidation qui repose sur le corps (il est « un grand monsieur » et elle « la petite ») prend sens à la lumière de la notion d'« envahisseuses et envahisseurs d'espace » (*space invaders*) mise de l'avant par Puwar (2004) : n'étant pas des corps historiquement légitimes dans l'espace politique, les femmes y sont vues comme des envahisseuses et traitées comme telles...

Cela dit, il est clair que lors de l'entrée en poste d'une nouvelle mairesse ou d'un nouveau maire, la définition des champs de compétences des uns et des autres est sur la table, les plus anciens - c'est-à-dire typiquement les directeurs généraux - essayent alors d'imposer leur propre conception de ce partage. Afin de préciser comment la frontière politico-administrative est négociée, les mairesses et les maires ont surtout fait appel à un argumentaire qui articule le respect et la complicité. Mais c'est davantage dans les conséquences de cet argumentaire qu'il faut rechercher les formes de mises à distance. Très concrètement, pour les mairesses comme pour les maires, le respect de la direction générale se matérialise par la non-ingérence dans les affaires administratives.

Nous pouvons voir, dans le témoignage suivant, que la bonne relation avec la direction générale est le sésame pour cette mairesse pour pouvoir faire avancer ses dossiers :

La direction générale est d'une importance capitale, dans le fond, le directeur général, je pense que pour qu'une mairesse [ou un] maire soit capable de faire avancer ses dossiers, il faut vraiment être en complicité avec le directeur général parce que, veut, veut pas, le politique, c'est pas l'administratif, le politique a besoin de l'administratif, mais quand le politique veut être bien servi par l'administration, il faut respecter l'administration (O5112).

Une autre mairesse explique au contraire ses difficultés en invoquant l'absence de complicité entre elle et le directeur général :

Ici, c'est parce qu'on n'a pas réussi à établir une relation de complicité ni de confiance. Ce n'est pas fait. Ça marchait bien avec le DGA [directeur général adjoint] parce qu'il respectait le rôle des élus, on sentait qu'il respectait le rôle des élus alors que mon DG, en ce moment, je ne sens pas qu'il respecte le rôle des élus, mais pas du tout, c'est lui le boss. C'est plus une question de personnalité, je pense. Mais, en même temps, je ne veux pas que ce soit réduit à une question de conflit de personnalités, c'est vraiment une question de respecter les rôles de chacun (O6113).

À la lumière des entrevues que nous avons réalisées, il apparaît que les mairesses ont davantage inséré cette dimension humaine de « complicité » dans la qualité de la relation. En revanche, comme nous pouvons le voir dans l'exemple suivant, les maires se contentent d'une description plus technique de ce respect :

Il y a des dossiers qu'on travaille ensemble, c'est-à-dire les volontés politiques, ce sont eux qui les articulent, qui les font descendre dans l'organisation municipale, moi j'ai pas de contact ou très peu et je ne veux pas en avoir avec les directeurs de service, avec les employés, ça je passe par la direction générale ou un des deux directeurs adjoints, donc, quand j'ai affaire à la directrice des communications par exemple, je lui call rien directement, je passe par [la direction générale], et ça c'est une filière que je tiens à respecter parce que je ne m'impose pas comme étant, moi, je ne fais pas de l'administration, je fais de la politique, des orientations, quand j'ai des messages à passer ou des mandats, je les confie d'abord au directeur général qui lui fait le relais et on en discute souvent (12230).

En cela, ce maire reprend les descriptions officielles que nous pouvons retracer dans des documents tels que le guide de l' élu municipal, ou encore dans la manière dont la relation est présentée par les porte-parole de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) lors des séances de formation offertes aux nouvelles élues et élus municipaux (Grenier et Mévellec, 2016).

Effets sur le fonctionnement de la municipalité au quotidien

Cette dimension du respect des champs respectifs des unes et des autres se matérialise dans l'affirmation d'une organisation hiérarchique et bureaucratique chapeautée par la direction générale. Comme un pacte implicite, l'affirmation d'un espace politique propre s'accompagne du recul des interventions politiques dans la sphère administrative. Comme le signale cette mairesse, ce pacte ne l'empêche pas de ressentir une certaine déception quant à sa capacité d'action autonome :

Il y a quand même un degré de déception par rapport à ma marge de manœuvre puis ma capacité de livrer ce que je veux livrer. Puis la lenteur, puis la lourdeur administrative, j'ai des moments de grands découragements. Je viens du privé, moi, puis dans le privé, on fait une réunion du conseil d'administration, on prend une décision, c'est

là qu'on s'en va, le lendemain on est à l'ouvrage, on a viré, on a fait le virage à 180. Ici, monde syndiqué, ouf, puis, tu sais, tous mes directeurs gagnent quasiment le double de mon salaire, c'est un peu particulier (O6113).

Nous n'avons pas trouvé de différences dans les propos des mairesses et des maires au sujet du respect des champs respectifs de l'administration et du politique. Toutes et tous ont plutôt indiqué veiller à ne pas intervenir dans l'administration à d'autres niveaux que la direction générale (incluant les directions de service). De plus, les mairesses et les maires ont parlé du travail pédagogique nécessaire pour inculquer cette discipline aux autres membres du conseil municipal. La différence semble plutôt venir des pratiques existantes dans chaque municipalité, qui constituent autant de contextes organisationnels particuliers.

Une mairesse a elle-même admis que ce pacte était relativement récent dans sa municipalité, et avait pu être instauré à la faveur d'un changement de garde politique et administratif :

[Là où] j'ai eu de l'ajustement [à faire] c'est qu'il faut que je sois capable de me retirer un tout petit peu de l'administration du quotidien, pour toujours faire affaire avec mon directeur général. C'est quelque chose [avec laquelle] j'étais moins à l'aise. Bien entendu, il y a les communications, je vois au niveau des communications, tout ce qui est intervention du bureau de la mairesse, je fais ça avec mon directeur des communications. [...] Je pense que c'est bien, c'est vraiment le carrefour. [...] Les demandes, je les formule [au directeur général]; lui après voit... Il y a comme une hiérarchie, [qui doit être] instaurée, [et qui doit] respectée (O1102).

En dehors de cet exemple, les autres mairesses et maires confirment de façon unanime ce respect de la hiérarchie dans leurs propres pratiques : « Mais si j'ai affaire à parler à un directeur de service, je vais lui parler. Néanmoins, j'irais rarement en dessous du directeur de service, parce que si je voulais gérer la ville, je n'irais pas maire, j'irais DG » (O3205), ou encore « Je ne me mêle pas de l'administration, jamais je ne suis allé voir le directeur des finances : aie, fais-moi ça, ou fais-moi ci. Moi, je passe toujours par le directeur général » (O8221).

De façon complémentaire, les mairesses et les maires rappellent aussi que ce pacte vaut pour l'ensemble des membres du conseil municipal. En lien avec ce que nous avons mentionné sur les transformations

du rôle des conseillères et conseillers municipaux (voir la section 4.4 et la contestation quasi unanime des formes de microgestion et d'intervention dans le travail du personnel municipal), ce changement de culture n'est pas toujours facile à imposer. Toutefois, mairesses et maires tiennent un discours unanime sur la nécessaire mise à distance du conseil par rapport au reste de l'appareil municipal : « *C'est vrai que j'ai des élus qui ont tendance à s'ingérer puis quasiment aller voir le col bleu [et lui dire] comment faire sa job, puis ça ils n'ont pas le droit de faire ça* » (O6113), ou encore :

C'est trop facile de voir un fonctionnaire, puis lui mettre ton dossier dans les mains, puis lui il est pris avec ça, puis il ne sait pas comment. Pour moi, la hiérarchie dans une ville, c'est d'une importance capitale. Quand on veut le respect de nos employés, il faut être respectueux envers eux autres (O5112).

Ces éléments sont importants à souligner, car ils permettent d'affirmer que davantage de recherches sont nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement des municipalités. Les enjeux organisationnels, de composition et de renouvellement du personnel sont au cœur des recherches sur les autres paliers gouvernementaux. Il importe ainsi non seulement de continuer à documenter les caractéristiques socioculturelles (O'Flynn et Mau, 2014) ou les traits de personnalités des fonctionnaires municipaux (Ashton, Kushner et Siegel, 2014), mais aussi d'engager des analyses plus fines du fonctionnement organisationnel politico-administratif dans la foulée des travaux français de Desage et Guéranger (2011), une finesse qui passe par la prise en compte du genre. En effet, quelques-uns des extraits d'entrevue présentés dans cette section autorisent à penser que le genre participe pleinement à la définition des relations entre le politique et l'administratif.

Place particulière du personnel politique non élu

Les entrevues réalisées avec des mairesses et des maires de villes moyennes et grandes du Québec ont également fait apparaître un autre type de partenaire. Il s'agit des adjointes et des adjoints au poste mayoral. Dans les villes moyennes, ce sont le plus souvent des fonctionnaires municipaux dont le poste est voué au soutien de la mairesse ou du maire (par exemple une secrétaire syndiquée dans le cas de 11123). Un cabinet peut ainsi être formé, mais il ne peut réunir que des personnes à l'emploi régulier de la Ville, par exemple des membres du personnel administratif et typiquement une

personne responsable des communications. Dans les villes de 100 000 de population ou plus, l'article 114.4 de la Loi sur les cités et les villes autorise la création de postes politiques sous la dénomination de personnel de cabinet. Leur présence influe nettement sur les conditions de travail des mairesses et des maires. Celles et ceux qui agissent dans les cabinets politiques interviennent à la fois dans le travail de réflexion et d'initiation politique, mais aussi dans la régulation des relations avec les partenaires internes (direction générale, membre du conseil municipal) et externes (rencontres avec les citoyennes et les citoyens, avec les médias ou avec des personnes représentant des intérêts organisés).

Deux mairesses à la tête de municipalités de taille moyenne ont ainsi déploré leur incapacité légale à pouvoir embaucher du personnel politique (O6113 et 11123): «*Si la Loi des cités et villes le permettait... J'en voudrais pas trois comme [le maire de telle ville qui] a deux attachés politiques, un chef de cabinet. Je n'ai pas besoin de tout ça là. Juste un bon bras droit, ça ferait toute la différence, ça ferait toute la différence*» (O6113).

Cette revendication portée par ces deux mairesses de villes de moins de 100 000 de population témoigne, selon nous, d'une conception «professionnalisante» de la fonction mayorale. Mabileau et Sorbets (1989) avaient montré, dans le contexte français du début des années 1980, que le renouvellement du personnel politique municipal lié à l'arrivée en masse d'élues et d'élus considérés comme plus «techniciens» que «notables» s'était aussi accompagné d'un renforcement de leur cabinet. C'est aussi l'argument invoqué par Sancton et Woolner (1990) qui affirment que des élues et élus municipaux à temps plein cherchent à renforcer leurs capacités d'action par l'embauche de ce personnel politique. C'est aussi le constat émis par Le Bart (1992) sur les mairesses et maires «entrepreneurs», qui, plus interventionnistes, ont besoin de consolider leur expertise politique à l'interne pour mettre en œuvre leur programme. En bref, la présence des cabinets politiques municipaux accompagne les processus de professionnalisation des élites et de renforcement de leur capacité à tenir tête à la fonction publique (Stewart et Smith, 2007). Cela rejoint, selon nous, la situation québécoise actuelle. En effet, en réclamant le droit d'embaucher du personnel de cabinet, ces mairesses considèrent que le travail mayoral dépasse de loin une activité qui pourrait être menée en dilettante, et ce, même dans des villes de taille moyenne. Cela dénote également le besoin ressenti par ces mairesses d'avoir accès à l'expertise relative au travail politique, qui leur permettrait de maintenir

une distance avec les cadres municipaux. Le personnel de cabinet des municipalités apparaît comme une entrée féconde et originale⁸ pour qui voudrait alimenter les réflexions sur les pratiques mayorales au Québec.

5.2.4 / **Gérer les institutions régionales**

La dernière dimension que nous aimerions aborder dans cette section consacrée à la gestion de la ville est celle qui concerne les institutions régionales : les municipalités régionales de comté (MRC) et les conférences régionales des élus et élues (CRÉ).

Créées à partir de la fin des années 1970, les municipalités régionales de comté se sont lentement affirmées comme le territoire de référence pour plusieurs compétences stratégiques municipales, particulièrement l'aménagement du territoire et le développement économique. Selon Collin *et al.* (1998), les MRC se sont aussi imposées comme l'échelon d'élaboration et de gestion des ententes intermunicipales. À la veille de la réorganisation territoriale municipale du tournant des années 2000, Proulx (1998) estimait que les élites municipales avaient, dans l'ensemble, investi et apprivoisé les MRC. Les fusions municipales de l'an 2000 ont été accompagnées par une refonte partielle de la carte des découpages régionaux. En effet, alors que les MRC avaient été créées autour de l'idée d'un rapprochement entre les villes-centres et leur territoire rural environnant, la réforme de 2001 a conduit à dissocier ces deux types d'espaces. Ce faisant, les plus grandes villes de la province ont obtenu le statut de ville-MRC. Toutefois, de manière générale, les villes moyennes sont restées membres de ces territoires microrégionaux.

Le conseil des MRC regroupe au minima les mairesses et les maires de toutes les municipalités membres. Cette assemblée mayorale constitue donc une arène particulière pour celles et ceux qui sont à la tête des municipalités, puisqu'elles et ils se retrouvent dans un entre-soi. C'est, selon nous, l'une des raisons pour lesquelles les mairesses semblent valoriser leur implication «mercéenne» (c'est-à-dire relative aux MRC). Il convient ici de signaler que les mairesses interviewées ne sont pas représentatives de la situation québécoise dans son ensemble. Alors que presque toutes les mairesses interviewées sont préfètes de leur MRC, élues au

8 Originale, car à notre connaissance il n'existe pas de travaux de référence qui permettent de préciser, au Québec, les formes, les usages et les effets de la présence de personnel de cabinet, que ce soit comme la loi le permet dans des villes de 100 000 de population ou plus, ou par le biais de pratiques moins officielles (par exemple la constitution, à partir de personnel syndiqué ou de cadres, de cabinets officiels) dans des villes de taille inférieure.

sein du conseil mercéen, la moyenne provinciale n'est que de 21,8 % (voir plus bas). Cette particularité de l'échantillon a un effet important sur leur travail, notamment au regard du temps consacré à la MRC ; les mairesses rencontrées déclarent en général y consacrer un tiers de leur temps. Ce statut de préfète explique aussi peut-être pourquoi, alors que les mairesses mentionnent systématiquement la MRC dans la description du cœur de leurs activités mayorales, les maires ne le font qu'épisodiquement. Mais là encore, un des maires rencontrés (10226) était aussi préfet de sa MRC et a peu épilogué sur cette dimension de son mandat. Ce qui est remarquable, c'est surtout que les mairesses interviewées parlent de leur implication à la MRC en des termes positifs. À titre d'illustration, une mairesse-préfète (11123) parle avec enthousiasme des différents dossiers que la MRC a pris en charge, et qui concernent des compétences qui vont bien au-delà de celles requises par l'aménagement du territoire :

On a des dossiers plus gros à ce moment-ci, notre MRC est différente de plusieurs MRC parce que [dans] notre MRC, on gère le transport adapté, on a une cour municipale, on gère les déchets en entier, donc, transport, cueillette et traitement. On est en train de mettre en place [un équipement régional], on gère les cours d'eau comme les autres d'ailleurs, l'aménagement, ça c'est les points qu'on a comme les autres, mais on en fait beaucoup, beaucoup plus au niveau régional (11123).

L'enthousiasme est aussi perceptible dans l'extrait suivant : « je vais utiliser le mot de mes ados, je "tripe" à la MRC, parce qu'on a vraiment, c'est vraiment l'échelle intéressante pour faire du développement et puis il y a une belle équipe qui est stable, qui est là depuis longtemps » (06113).

Le fait qu'elles soient préfètes, c'est-à-dire au cœur des enjeux de ce palier, conditionne sans doute cette perception positive. Toutefois, il se peut aussi que le conseil des MRC constitue pour les femmes un lieu stratégique, car il leur permet d'échanger avec d'autres mairesses et d'autres maires, c'est-à-dire avec des *alter ego*. Ainsi, le sujet de la MRC arrive dans l'entrevue au moment où cette mairesse fait référence aux personnes avec qui elle travaille le plus étroitement :

Avec la MRC [...] moi, j'avais de l'expérience même si j'étais conseillère municipale, le poste de maire, c'est beaucoup plus large et des fois, il y a des affaires qui arrivent de tous côtés alors j'avais besoin

d'avoir accès à des gens qui avaient de l'expérience, soit d'anciens maires ou soit les maires actuels à qui je peux me référer sur certaines questions (O2105).

Alors que Tardy, Tremblay et Legault (1997, p. 64) présentaient plutôt une position critique des mairesses vis-à-vis des MRC dans lesquelles elles étaient sous-représentées, nous pouvons constater que lorsqu'elles se retrouvent à la tête des MRC, les femmes y voient un potentiel d'épanouissement important. Des données chiffrées peuvent aider à comprendre cette transformation : bien que les femmes soient encore minoritaires à la tête des MRC, on comptait 21,8 % de préfètes en 2014, contre 11,4 % en 2007 (Conseil du statut de la femme, 2014) - en outre, dans les 13 MRC où il y a élection pour ce poste, 5 femmes avaient été élues - et 2 sur 96 en 1997 (Tardy, Tremblay et Legault, 1997, p. 129). Ainsi, alors que la progression des femmes à la mairie est passée de 13,8 % en 2007 à 17,6 % en 2014, leur présence a plus que doublé à la direction des MRC. On peut donc en conclure que les femmes ont récemment investi l'échelon mercéen de façon remarquable. Les raisons et les conditions de cet investissement restent toutefois à définir. Il semble aussi que les conseils de MRC, offrant un entre-soi essentiellement mayoral, procurent aux femmes un espace où elles se rencontrent, échangent et établissent des réseaux de femmes qui, à leur tour, les aident dans l'apprentissage et l'exercice du leadership municipal. En ce sens, les MRC semblent agir en complémentarité, pour certaines, aux activités qu'organisent des groupes de femmes comme le Groupe Femmes, Politique et Démocratie évoqué plus haut.

Les maires rencontrés ont rarement fait des MRC un élément central dans la description de leurs activités mayorales - ce qui s'explique peut-être par le fait que seuls deux maires étaient également préfets. Par contre, lorsque la MRC est évoquée, les femmes et les hommes ont, de manière assez similaire, exprimé le même intérêt pour cette structure, c'est-à-dire un lieu permettant de développer une lecture supralocale des enjeux territoriaux.

Manifestement, si l'échelon mercéen est valorisé par les mairesses, celui des conférences régionales des élues et élus l'est beaucoup moins. Même si les CRÉ ont été abolies le 21 avril 2015⁹, cela vaut la peine d'analyser les discours des mairesses et des maires pour encore mieux

9 La dissolution des CRÉ s'est faite sans autre formalité que par la sanction de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

comprendre la perception de leurs rôles. Les CRÉ ont succédé aux conseils régionaux de développement en 2003. Au Québec, l'échelon régional était traditionnellement fondé sur la concertation entre les différents groupes organisés autour de la question du développement - dans une acception d'abord économique, puis socioéconomique. Les conseils régionaux de développement accueillent donc des élues et des élus municipaux, ainsi que des représentantes et représentants d'organismes patronaux, syndicaux et communautaires (par exemple le groupe de femmes Mauriciennes d'influence a travaillé à décrocher des sièges réservés en condition féminine au sein des CRÉ) (CSF, 2015, p. 89-104). En 2003, le gouvernement libéral a modifié cette composition pour ne rendre obligatoire que la présence des élues et élus, qui pouvaient par résolution interne faire ensuite de la place pour une représentation des intérêts économiques et sociaux au sein des nouvelles CRÉ. De façon très concrète, les conseils d'administration des CRÉ devaient désormais être composés d'au moins deux tiers d'élues et d'élus, préfètes et préfets de MRC, et de personnes représentant les nations amérindiennes (conformément à l'article 100 du projet de loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche). Les élues et les élus y étaient donc majoritaires et la concertation régionale dépendait donc de leur volonté à mobiliser la société civile et à travailler avec elle (Chiasson et Robitaille, s. d.). Selon la compilation susmentionnée faite par le Conseil du statut de la femme, entre 2007 et 2014, les femmes ont représenté entre 26 et 30 % des membres des conseils d'administration et des conseils exécutifs des CRÉ, et ce, notamment grâce aux efforts déployés par des groupes de femmes comme Mauriciennes d'influence (CSF, 2015, p. 89-104).

Malgré le rôle important des CRÉ pour la planification et la coordination régionale, les mairesses et les maires qui ont évoqué cet échelon l'ont fait de façon plutôt négative, comme nous pouvons le voir ici :

En vérité, il y a tellement d'intervenants, tellement de recherche de consensus, mais tellement d'intérêts divergents là-dedans. [Si] le mandat [...] est de faire un cheval, ça arrive avec un chameau. On essaye de faire plaisir à tout le monde. Tout le monde essaye de tirer de son bord (O3205).

Si parfois, comme dans les extraits suivants, les mairesses et les maires reconnaissent le bien-fondé d'une approche régionale, l'investissement à cet échelon semble lourd, ou encore trop éloigné pour être rentable :

Je siége à la CRÉ. Des fois, j'ai l'impression de perdre mon temps à la CRÉ, c'est une structure par-dessus une structure. En même temps, c'est le fun d'avoir un portrait régional puis d'avoir une certaine cohérence régionale, mais c'est difficile parce que chaque maire tire sur son bord de couverture. Puis il y a des fonds, il y a des fonds, c'est intéressant pour t'aider dans ton développement, mais vraiment, des fois, j'ai l'impression de perdre mon temps à la CRÉ, ce n'est pas fini ce que je dis là, mais c'est ça. Mais si t'as pas ça, t'as plus du tout de cohérence régionale (06113).

Moi, je suis à la ville et à la MRC, mais ça, c'est chez nous. [...] C'est sûr que la CRÉ, ça représente toute la [nom de la région, d'une ville à l'autre]. Je servais mieux ma population en étant ici, alors je n'ai pas été [siéger à la CRÉ à ce moment-là] (10226).

Les CRÉ apparaissent ainsi comme un étage du mille-feuilles institutionnel dans lequel les mairesses et les maires devaient siéger - étage mis en cause par les réformes menées par le gouvernement de Philippe Couillard. La suppression des CRÉ, mais aussi le rapatriement du développement local depuis les centres locaux de développement (CLD) vers les MRC, est analysé par plusieurs comme une municipalisation du développement (Chiasson, 2015). Cette dernière se fait au profit des élues et des élus municipaux qui ont désormais dans les mains les leviers de développement local et non régional. Nous sommes loin d'avoir présenté en détail cet enchevêtrement d'institutions sectorielles (liées au transport, au tourisme, à la gestion des déchets, etc.) qui se déploient à plusieurs échelons territoriaux. Les mairesses et les maires doivent pourtant participer à ces différents espaces de décisions. Cela implique un travail de préparation (lecture, connaissance des dossiers), de présence (aux rencontres) et de décision qui s'insère dans un emploi du temps déjà chargé..

Bien que relativement invisibles aux yeux de la population, et peu mises de l'avant dans leur manière de se raconter, ces activités participent également à la construction d'un ensemble de savoirs et savoir-faire. C'est en particulier ce qui ressort de l'implication mercéenne : cet échelon peut agir comme un lieu d'acquisition de nouvelles ressources (réseaux d'entraide, savoirs techniques, compréhension d'enjeux extramunicipaux) et parfois de ressourcement (discussions avec d'autres partenaires administratifs, éloignement de la gestion quotidienne et des luttes internes du conseil municipal). C'est du moins ce que les mairesses ont mis de l'avant dans leurs témoignages.

En guise de conclusion de cette section sur le travail régional des mairesses et des maires, il nous semble important de soulever la question de ces horizons territoriaux variés qui constituent leur quotidien. En effet, comme nous avons pu le voir, les mairesses et les maires sont appelés à siéger à différents échelons (municipalité, MRC, CRÉ, mais nous pourrions ajouter communautés métropolitaines pour d'autres situations), ce qui les amène à déployer cette polyvalence déjà évoquée au sujet du travail « interne » de la municipalité. Cette présence multipalier se manifeste aussi par le biais d'une implication au sein de l'Union des municipalités du Québec. Plusieurs des mairesses et des maires rencontrés avaient été ou étaient directement impliqués dans une variété de postes au sein de cette association. Il est à noter que loin d'être cantonnées dans des dossiers jugés traditionnellement féminins ou liés à la place des femmes en politique municipale, les mairesses rencontrées avaient travaillé sur des dossiers de nature financière ou technique - que le régime du genre classe dans le tiroir du masculin. L'UMQ constitue un nouvel horizon territorial pour les élues et les élus qui s'y impliquent, leur permettant de participer à un réseau à la grandeur de la province et dont le principal interlocuteur est le gouvernement du Québec.

Dans cette section, nous avons mis au jour plusieurs facettes du travail relatif à la gestion et l'organisation de la ville. D'une part, nous avons mis en lumière un certain nombre de savoirs et de savoir-faire qui se rapportent à la fonction mayorale. Leur repérage permet de mieux saisir les contours d'un métier qui a son économie de fonctionnement propre. D'autre part, l'exercice des fonctions mayorales n'échappe pas, en grande partie, au régime du genre : si les mairesses s'attachent à mettre de l'avant le collectif et le respect de chaque personne, les maires misent le plus souvent sur le pouvoir de décision associé à leur fonction.

5.3 / **La fonction symbolique : incarner la ville au quotidien**

Dans cette dernière section, nous abordons une autre facette du travail des mairesses et des maires. Au-delà des activités liées à la gestion des affaires municipales et extramunicipales, celles et ceux qui sont à la tête des villes québécoises sont également amenés à exercer une fonction symbolique. Nous proposons donc ici d'explorer cet aspect des pratiques mayorales. Pour ce faire, deux éléments peuvent être mis de l'avant. D'une part, les mairesses et les maires incarnent leur municipalité. Cette fonction est primordiale à la fois dans les attentes qu'elles et ils perçoivent

de la population et dans le temps qui y est consacré. D'autre part, de ce statut symbolique découle une visibilité qui fait de ces femmes et de ces hommes des personnages publics. S'il leur est impossible d'échapper à cette dimension de l'exercice de la politique municipale, en revanche, le genre donne lieu à moult performances d'incarnation par des symboles, des valeurs, des normes, des émotions, des discours, des comportements, entre autres (Lombardo et Meier, 2014). Ainsi, le fait d'être sous le regard constant de la population est perçu différemment par les mairesses et par les maires.

5.3.1/ **Incarnar la ville: fonction mayorale par excellence**

Lorsque les mairesses et les maires décrivent leurs activités d'une semaine type, les fonctions de représentation y occupent une place importante. Loin de n'être que des éléments de décorum, ces activités répondent aux attentes sociales. Ainsi, dans la perspective interactionniste, les mairesses et les maires se conforment à un rôle qu'elles et ils perçoivent de la part de la population. Cela est parfaitement illustré dans les citations suivantes:

C'est sept jours par semaine parce que beaucoup de représentations aussi, représentations pour aller lors d'une inauguration de quelque chose ou pour aller représenter la ville, les gens voudraient [...] les gens aiment, veulent avoir la présence de la mairesse, avoir la présence de la Ville [...] Si je prends cette semaine, j'ai trois soirs que j'ai quelque chose [...], et samedi j'ai quelque chose aussi toute la journée (O1102).

Le soir et les fins de semaine, c'est généralement les représentations auprès des citoyens. Comme la FADOQ [Fédération de l'âge d'or du Québec], les aînés, des affaires de même. Eux, ils veulent voir le maire. Donc, ça, c'est des présences pour aller voir les citoyens, dans des associations à but non lucratif (O3205).

En invoquant les attentes de la population («*les gens veulent avoir la présence de la mairesse*», «*ils veulent voir le maire*») pour justifier leurs pratiques, les mairesses et les maires construisent aussi une rhétorique de légitimité qui est propre à la fonction mayorale et qui ne concerne donc pas l'ensemble des membres du conseil municipal. D'ailleurs, lorsqu'il leur est impossible de se présenter dans l'un de ces événements, ils «*délèguent*» cette tâche, comme en témoigne ce maire: «*Quand j'envoie quelqu'un représenter, il faut que j'aie confiance en lui, puis faut que je sente*

qu'il est digne de représenter la Ville» (O3205). Rappelons que le mode de scrutin municipal québécois confère aux mairesses et aux maires un surplus de légitimité par rapport aux autres membres du conseil municipal; les activités de représentation auxquelles elles et ils se prêtent reflètent cette situation. Toutefois, il est aussi possible que ces activités entretiennent cette légitimité au fil du mandat. Comme le propose Christian Le Bart (2003), ces activités sociales peuvent être envisagées comme autant de rituels municipaux qui font le lien entre la ville comme espace communautaire et la ville comme espace politique. Concrètement, mairesses et maires articulent ces deux espaces au fil de leur présence et prise de parole dans les organisations sectorielles (chambre de commerce, regroupement de gens d'affaire, milieu communautaire, etc.), lors d'activités de financement, de fêtes, d'inaugurations ou, tout simplement, lors des rencontres ordinaires de ces organisations. Ce faisant, elles et ils font exister un territoire particulier qui est celui de la municipalité, et qu'il s'agit d'activer, de réifier de façon permanente. Dans la citation présentée ci-dessus, la mairesse énonce une équivalence entre *«la présence de la mairesse»* et *«la présence de la Ville»* (O1102). Les mairesses et les maires rencontrés sont loin de sous-estimer cette facette de leur travail. Une mairesse envisage d'ailleurs son rôle sous une forme bicéphale alliant une face administrative et gestionnaire qui travaille et une face sociale et charismatique qui représente :

[Les activités les plus importantes] sont variées et des fois ce n'est pas facile de déterminer ce qui est plus important. Il y a beaucoup d'administratif et ça, c'est extrêmement important et on doit s'impliquer vraiment parce qu'on prend des décisions importantes. Il faut bien connaître ses dossiers, mais l'administratif le citoyen est heureux de l'administratif, mais s'attend à ce qu'on fasse beaucoup de représentation et c'est là où il faut se dédoubler, se cloner, parce que faire de l'administratif, c'est important, mais si on n'est pas présent auprès des citoyens, c'est comme si on n'était pas là. Alors il faut vraiment jouer les deux rôles: travailler et rencontrer les gens, faire de la représentation, être là pour donner les médailles, être présent dans les activités des gens, être présent dans les activités régionales, prendre des dossiers régionaux administratifs alors c'est beaucoup de dédoublement. Si on ne fait que de la représentation, ça paraît bien, mais on ne prend pas de décision, on ne travaille pas en profondeur, et que si on ne fait que travailler en profondeur, on n'est pas près des gens. Les gens, pour eux, c'est comme si on était totalement absent de la scène (O2105).

Pour sa part, un maire présente aussi sa journée type en distinguant les activités de représentation et celles liées à la gestion municipale au sens plus strict du terme :

Je dirais, c'est moitié-moitié, la moitié, c'est de la représentation soit comme acteur dans des points de presse, conférences de presse, soit aller rencontrer des groupes qui organisent des activités, puis je vais aller dire un petit mot, soit des réceptions civiques à l'hôtel de ville, on reçoit toutes sortes de groupes, des délégations, donc ça, le volet représentation et le soir évidemment, deux, trois soirs par semaine ou bien des soupers de la Chambre de commerce ou bien des ouvertures de commerce ou bien, bref, il y en a une panoplie. Et la deuxième portion de la journée là, c'est [...] entremêlé: ce sont des rencontres, des rencontres d'abord statutaires tous les mardis, toute la journée, c'est le Comité exécutif, des rencontres de gestion politique, sinon c'est des rencontres avec un certain nombre de comités, des rencontres spécifiques à chaque semaine avec le directeur général et ses adjoints. Donc à chaque semaine pour planifier les travaux de la direction générale, des rencontres avec des promoteurs qui prennent rendez-vous ou des groupes d'intérêt ou rarement de simples citoyens parce que ça ne rentrerait pas dans l'agenda, il y a une limite de disponibilité (12230).

Une autre mairesse souligne que ce rôle de représentation est étroitement lié à la fonction mayorale et que les conseillères et conseillers municipaux n'ont pas à assumer ce rôle de représentation. De plus, selon elle, «*la représentation, c'est à la fois un avantage quand on est invitée à rencontrer des groupes, mais c'est un désavantage dans toute la gestion quotidienne*» (01123). Ainsi, certains pans de la représentation peuvent devenir une sorte de mal nécessaire. En effet, la présence dans ces diverses activités sociales est conçue comme une obligation pour répondre à certaines attentes perçues par les mairesses et les maires, mais c'est aussi leur notoriété publique qui est en jeu. Or les travaux sur la prime au sortant ont établi que cet élément est l'un des critères favorisant la réélection (Trounstein, 2011). Ce dont une mairesse est pleinement consciente, comme l'indique cet extrait: «*Je pourrais [...] juste bien parler en public, être aux bonnes places aux bons moments, puis je serais probablement réélue*» (06113). De façon générale, les mairesses et les maires sont appelés individuellement et quotidiennement à réconcilier les dimensions liées à la gestion municipale et à la représentation.

5.3.2/ **Faire son épicerie: les mairesses et les maires sous le regard de la population**

Ce rôle de représentation se matérialise également dans un changement de statut social qui accompagne la conquête de la mairie. Cette aura qui viendrait avec la fonction n'est pas exprimée par toutes et tous de la même façon. Alors que les conseillères et les conseillers municipaux cherchent généralement à maintenir leur proximité socioculturelle autant que géographique avec la population (voir la section 4.3.1), les mairesses et les maires doivent composer avec une certaine mise à distance. Le terme *piédestal*, utilisé dans plusieurs entretiens, traduit cette situation. À titre d'exemple, voici ce que constate un maire :

Ce qui m'a frappé, c'est l'importance que la population accorde au rôle de maire et ça, c'est frappant, en devenant maire, je savais que j'allais être sollicité, [...], mais les gens font montre non seulement d'un respect, mais [ce] que je considère parfois exagéré [ils mettent «Monsieur le maire» sur un] piédestal [... quelles que soient] les activités [...] hier en fin d'après-midi, je suis allé à une fête populaire [de quartier], puis évidemment partout où on va, il faut prendre la parole, ça fait partie des prérogatives, des obligations du maire et les gens nous regardent, ils viennent nous voir comme si on était un seigneur, j'exagère à peine, c'est la perception, et ça évidemment, je parlais de la pression tantôt, la pression constante, ça fait partie de la pression constante parce que les gens s'attendent à ça (12230).

Tout en nuanciant ce constat, un autre maire souligne tout de même l'existence de ce respect de la fonction :

Le politicien aujourd'hui, ce n'est pas l'homme qui était politicien en 1950 là, en 1950 : «Bonjour Monsieur le maire, hé! Ça, c'est le fun, j'ai parlé au maire, aujourd'hui!» Il y en a encore par exemple, ça, il y en a encore. Il y a encore beaucoup de monde qui nous admire, pas qui nous admire, mais qui nous respecte parce qu'on est maire ou [...] conseiller municipal, mais il y en a également autant [qui] nous haïssent parce qu'on est au pouvoir, on a des faveurs des gens, ils pensent qu'on est acheté tout le temps (10226).

Si ce sont des hommes qui ont plutôt évoqué l'aura de ce statut social, les femmes et les hommes se sont tous exprimés sur les formes de mise à distance, ou au contraire de proximité, avec les citoyennes

et les citoyens, laissant apparaître des différences selon le régime du genre. Premièrement, nous pouvons remarquer que les femmes parlent des situations où les rôles traditionnellement féminins sont remis en question :

Quand je suis allée faire mon épicerie, dans les semaines qui ont suivi mon élection. Là quelqu'un..., « mais là, la mairesse ? » Oui. « Vous faites votre épicerie ? » Ben oui ! Je fais mon épicerie ! C'est ça. Je vais même aller porter mes enfants à l'école. Puis, je vais même à la banque (O1102).

Oui, comme conseiller, on est plus comme un bénévole, la proximité est grande, on est comme plus des amis alors que comme mairesse, le regard a changé, quelqu'un m'a demandé : « vous faites votre épicerie ? » j'ai dit à la madame : « J'ai deux enfants, vous pensez [c'est] qui qui fait mon épicerie... On mange, je nourris mes enfants, on fait à manger »... C'est ça, c'est une image différente (11123).

Certains travaux montrent comment des politiciennes, dans leurs stratégies de communication, usent du registre du quotidien pour démontrer qu'elles ont des conduites « ordinaires », qu'elles sont des femmes comme les autres (Dulong et Matonti, 2005, p. 288 et suivantes). Les mairesses québécoises se sentent obligées de réaffirmer ces conduites ordinaires, comme pour désamorcer cette mise à distance opérée par les citoyennes et les citoyens. Ce type de propos n'a pas été tenu par les maires de notre enquête.

Deuxièmement, le registre de la proximité est plutôt mis en exergue par les mairesses et les maires. Au même titre que les autres membres du conseil municipal, elles et ils valorisent le fait de partager les activités quotidiennes avec le reste de la population et ainsi d'être accessibles pour les gens. L'épicerie est décrite comme le lieu et l'activité incarnant cette proximité spatiale et sociale en même temps que l'accessibilité, et ce, chez les femmes comme chez les hommes : « Je me rappelle une fois je faisais l'épicerie avec une de mes filles, puis à la fin elle disait : "Maman, les gens sont gentils", ça l'avait étonnée de voir les petits mots que les gens... ça veut pas dire qu'ils ne viennent pas, à un moment donné, te parler d'un problème » (O4109). Bien entendu, les mairesses ne sont pas les seules à faire l'épicerie et leurs homologues masculins parlent aussi de cette tâche, comme dans les deux citations suivantes :

Si vous venez avec moi, on va aller chez [nom de l'enseigne du magasin d'alimentation], ça va me prendre trois heures faire deux allées. Tout le monde arrive avec des problèmes, il y a ci, il y a ça, il y a une lumière qui manque (03205).

Quand je vais faire mon marché à l'épicerie, je fréquente le même marché depuis 10 ans et pendant huit ans j'ai poussé mon carrosse comme conseiller municipal, de temps en temps, les gens me parlaient parce qu'il y avait des choses de quartier, puis maintenant tout le monde vient me voir: «M. le maire», puis c'est les gens qui ont changé, moi [rire] c'est toujours le même panier, le même individu. Mais les gens changent de comportement, comme si je m'étais déguisé en quelque chose, donc les gens me reconnaissent (12230).

La dernière citation permet de constater que c'est bien l'accès à la mairie, et non au conseil municipal, qui entraîne une transformation des regards et des attitudes à l'égard de leur personne. Avec le statut mayoral vient le fait d'être sous la surveillance (*scrutiny*) quotidienne de la population. Certaines mairesses et maires interprètent d'ailleurs ce phénomène comme une forme de proximité qui les distinguerait des autres politiciennes et politiciens:

[On a] une image de proximité, je pense beaucoup c'est pour ça qu'on se ramasse avec des dossiers qui ne nous regardent pas d'ailleurs, beaucoup, beaucoup de cette image de proximité là. Ils t'interpellent à l'épicerie alors qu'ils vont regarder le député avec un drôle d'œil, ils vont lui dire bonjour, mais amèneront pas nécessairement le dossier alors que nous, ils vont nous arrêter dans l'épicerie... (11123).

Cette mairesse propose une lecture cohérente de la particularité du palier municipal par rapport aux échelons politiques: c'est parce que le personnel politique élu est caractérisé par une certaine proximité physique que le palier municipal est associé, de façon justifiée ou non, à une gamme de services directs d'aide à la personne.

Troisièmement, si cette dimension «représentation» du rôle mayoral est décrite dans des termes relativement similaires par les femmes et les hommes, seules les mairesses ont parfois établi un lien avec des formes d'autocontrôle concernant la présentation de soi, c'est-à-dire le corps ou le comportement. Cela passe d'abord par la prise de conscience d'être un personnage public:

À la mairie, le regard des citoyens est différent, moi, je ne les connais pas tous, mais eux me connaissent tous, alors [...] c'est une pression dans le sens, je fais toujours attention pour bien les représenter en tout temps et m'assurer que les gens aussi, ben, c'est ça que je les représente bien, alors c'est sûr qu'eux me reconnaissent, moi, je ne les reconnais pas, mais je vais les saluer (O2105).

Puis, l'autocontrôle passe par l'intériorisation des normes d'un comportement jugé adéquat pour celle qui incarne la ville. Ce processus est venu, pour une mairesse, avec le mandat de conseillère, pour une autre, avec le passage à la mairie qui a constitué un tournant :

Avant d'être conseillère municipale, je pouvais klaxonner pour dire à la personne avance, tasse-toi ou fais quelque chose et là, une journée j'arrive à la même situation, mais je viens pour klaxonner et là j'ai fait: Ah! Moi je ne peux pas faire ça, moi, je peux plus faire ça (O2105).

Comme conseillère, je pouvais rentrer pas maquillée, pas coiffée à l'épicerie pour aller faire l'épicerie entre deux brassées de lavage. Comme mairesse, je l'ai fait une fois, je ne l'ai jamais refait, j'ai eu des remarques incroyables: «Elle est malade?» Non, non, j'ai vu la différence, là-dessus, j'ai vu une différence énorme (11123).

Dans leurs travaux sur les députées, Tremblay (1999, p. 177) et Tremblay et Pelletier (1995, p. 114-124) ont aussi noté l'importance (qui peut être vue comme démesurée) que revêt la gestion de l'apparence pour les femmes en politique, une obligation qui pèse beaucoup moins lourd sur les politiciens. Rien d'étonnant à cela, puisque le régime du genre prescrit qu'elles sont la féminité, c'est-à-dire le paraître, alors que les hommes sont la masculinité, c'est-à-dire l'être. Dans son étude d'élues de la Bourgogne, Navarre (2015, p. 131-134) a montré que certaines femmes (notamment les novices de la politique soulignant en creux que la féminité était à géométrie variable) se réappropriaient cette injonction au paraître pour advenir à l'être, et ce, en faisant de la séduction une ressource politique légitime. Le thème de l'incarnation de la ville nous amène aussi à souligner que des travaux sur la manière dont les mairesses et les maires se mettent en scène, ou construisent une «façade» au sens de Goffman (1973), restent encore à faire au Québec (voir Anquetin, 2012, pour l'analyse de cas français).

5.3.3 / **Faire face à l'opinion publique**

Même si nos questions de recherche ne portaient pas explicitement sur le contexte de suspicion de corruption, lorsque nous avons réalisé nos entrevues, il était beaucoup question de l'intégrité des élues et des élus municipaux dans l'actualité. Cet élément contextuel s'est traduit dans les propos des mairesses et des maires de façon différente. Alors que les mairesses ont surtout évoqué la détérioration de la relation avec la population, reprenant en cela la question de la confiance relevée plus haut, les maires ont plutôt élaboré sur les aspects pratiques et concrets des « occasions » ou « apparences » de conflit d'intérêts. De nouveau, cette polarisation interpelle le régime du genre qui pose les femmes comme des « mère Teresa en politique » (voir les questions 63 et 64, dans Tremblay, 2015b), au-dessus de tout soupçon de malversations, voire des salvatrices de la politique.

Ainsi, comme les extraits suivants en témoignent, les mairesses décrivent le climat politico-médiatique sous l'angle de leurs relations directes avec les citoyennes et les citoyens :

Je trouve que la polémique de collusion et de corruption qui plane sur le monde municipal, ça m'atteint. [...] Moi, je trouve ça très lourd parce qu'il y a des citoyens de position malsaine des fois dans les villes qui se servent de ça. Nous, ça fait à peu près cinq, six mois qu[']au conseil municipal le lundi, [...] on vient nous poser des questions, mais toujours avec cette petite suspicion-là (O5112).

[Quelle est l'image que les citoyennes et les citoyens ont des élues et élus municipaux?] *C'était négatif. Moi, par contre, ce serait mentir que j'ai eu des gens qui m'ont manqué de respect [...] Le citoyen là que je rencontre à tous les jours. Beaucoup, beaucoup de respect [et] beaucoup de gratitude: « Bravo! Vous travaillez fort, ce n'est pas facile. » On dirait qu'ils sont très conscients de l'ampleur de la tâche (O1102).*

Les maires, de façon très différente, saisissent le thème par l'angle des conditions et des formes de corruption ou d'apparence de corruption. Cela leur permet d'énoncer leurs propres règles éthiques :

[Un journaliste me demande] *« Comment voulez-vous qu'on ait confiance en un maire qui va à un match de hockey avec un promoteur? » J'ai dit [...] si la confiance que vous avez en notre système démocratique et en vos élus, [c'est] que moi je vais me prostituer,*

me corrompre pour le prix d'un billet de hockey, on a un sérieux problème, on devrait plutôt migrer vers la dictature. Mais comment [peut-on] avoir confiance? J'ai dit, écoutez, ma job à moi, c'est justement d'être en contact avec des promoteurs, de les intéresser à venir investir chez nous, comment je fais ça si je ne leur parle pas? Ouais, mais là vous vous mettez dans des situations... Si je ne vau pas plus cher que le prix d'un billet de hockey, je n'ai pas d'affaire à être maire d'une ville (O8221).

C'est sûr que le politicien doit aller chercher des faveurs parce qu'il est maire ou qu'il est conseiller municipal, ça, j'ai beaucoup de misère avec ça. Mais ne pénalisons pas les autres, moi [...] ils ne m'achèteront pas là, moi aller jouer au golf avec un avocat il m'achètera pas non plus là, puis s'il fait des prix fous, je vais le mettre dehors même si j'ai été dîné avec dix fois. Il faut que t'aies une conscience quand t'es en politique, puis en politique, tu peux pas te permettre de te laisser acheter, que t'aies dîner, que tu fasses n'importe quoi avec n'importe qui là, c'est sûr, le gars te donne un condo accepte-le pas au moins, mais dans la normalité des choses. Moi, je dis toujours la même chose, dans quelque chose qu'un politicien est capable de se payer là, c'est pas grave, comment le gars y paierait la traite, puis comment quelqu'un lui donnerait une bouteille de vin, puis comment... ç'a pas d'importance parce que le gars a pas besoin de ça (10226).

Tu vas le voir, t'es dans un milieu, t'es dans une posture où les gens qui t'entourent, c'est des gens qui ont des intérêts, c'est la gestion des intérêts, souvent les gens vont cacher leur intérêt personnel au nom de l'intérêt public, au nom de l'intérêt d'un groupe, etc. Il faut savoir lire et ça, c'est une qualité fondamentale de détecter où sont les véritables intérêts et à travers tout ça, moi, si j'ai un conseil à te donner [c'est de] porter l'intérêt public, fais-le pour l'intérêt public, puis il y a des pièges, c'est sûr qu'il y a des pièges et ça va, ils sont très nombreux, mais à partir du moment où on est rigoureux là-dessus. On a les coudées franches et ça va jusqu'à encore hier, une invitation, il y a un tournoi de golf [pour un établissement hospitalier...] puis évidemment les groupes de joueurs, ça coûte 6 000 \$ pour y être et il y a une firme d'ingénieurs qui m'a invité: est-ce que tu veux faire partie du groupe? Donc, c'est 1 500 \$ par joueur là il t'invitait puis, non, j'y vais pas parce que l'éthique... une firme d'ingénieurs et puis ça, je garde le cap, pas juste parce qu'il y a des scandales dans le monde municipal (12230).

Alors que dans nos entrevues les mairesses profitent du thème de la suspicion pour réaffirmer les dimensions collective (au sein du conseil) et relationnelle (vis-à-vis de la population) de l'exercice des mandats, leurs collègues masculins se mettent en scène dans le rôle du chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.

Bref, tenir les rênes d'une municipalité, c'est aussi l'incarner. Bien que les mairesses et les maires partagent à moult égards une compréhension commune de cette fonction symbolique, l'analyse de leurs réponses à la lumière du régime du genre met au jour quelques traits particuliers. Par exemple, et bien que le petit nombre des entrevues oblige à la prudence, des femmes interprètent le plus souvent cette fonction en termes relationnels, c'est-à-dire d'interactions entre la population et elles, alors que des hommes l'approchent plutôt depuis une perspective égocentrique - ils sont le centre de l'univers municipal. En cela, nos observations rejoignent celles de Navarre (2015) suivant lesquelles les femmes, en tant que partie marginalisée, voire dominée en politique, déploient une éthique politique altruiste comme stratégie de légitimation (p. 232), alors que les hommes peuvent s'asseoir sur leur masculinité hégémonique.

Conclusion

Nos résultats s'écartent peu de ceux de Tardy, Tremblay et Legault (1997), alors même que les mairesses et les maires que nous avons rencontrés s'inscrivent davantage dans une trame professionnelle, pour certaines et certains plus politisés au sens partisan du terme.

La professionnalisation des mairesses et des maires des villes moyennes et grandes du Québec est indéniablement en marche. À la lumière des entrevues menées avec dix d'entre elles et eux, il appert que l'exercice de ce mandat se fait de façon exclusive: il s'agit de la principale occupation et de la principale source de revenu des personnes qui l'exerce. De plus, une série de savoirs et de savoir-faire associés à l'exercice du mandat mayoral ont été mis au jour, permettant de dépasser les seuls critères wébériens de la professionnalisation. Le caractère interdisciplinaire ou polyvalent des activités quotidiennes, les relations avec la direction générale, les fonctions symboliques associées au poste mayoral constituent autant d'apprentissage et de compétences développées par les mairesses et les maires.

Si la professionnalisation est en marche, elle ne se manifeste pas de manière tout à fait similaire pour les femmes et les hommes. Les expertises développées, notamment les savoir-faire (et peut-être les savoir-être) se révèlent teintée par le genre. Plus particulièrement, les mairesses décrivent leur mandat comme la mise en relation d'une diversité d'acteurs internes et externes de la municipalité - un «pouvoir-avec» selon les termes d'Allen (1999). Elles doivent aider les membres du conseil municipal à prendre en charge un certain nombre de responsabilités (selon leurs intérêts, leurs talents, leur «niveau de confiance»), elles doivent travailler avec la direction générale (et donc instaurer des bases saines pour une véritable collaboration). Nous décelons, dans leur insistance sur le nombre de rencontres, une manière de concevoir leur rôle comme facilitatrice. Ainsi, le caractère collectif du travail mayoral est omniprésent dans le discours des mairesses. Selon Tardy, Tremblay et Legault (1997), elles privilégieraient un style de leadership interactif «caractérisé par le désir de voir tout le monde participer, de créer un sentiment d'appartenance, d'instaurer un processus de prise de décision en groupe, par souci de partager le pouvoir et l'information et par la valorisation du travail des autres» (p. 58). Ces auteures avaient par ailleurs souligné l'absence de différence de genre dans le style de gestion des mairesses et des maires, toutes et tous privilégiant des formes consensuelles, participatives et collégiales. Les entrevues menées en 2011 avec dix mairesses et maires apportent des nuances à ce constat, nuances qui peuvent toutefois être liées aux styles particuliers des individus rencontrés étant donné leur faible nombre.

Conclusion

Au terme de cet ouvrage, la double entrée par la professionnalisation et par le genre s'est avérée être une stratégie de recherche tout à fait féconde, et ce, pour au moins deux raisons. D'une part, elle a permis de reprendre et de dépasser les travaux sur les femmes en politique municipale réalisés par Évelyne Tardy au cours des années 1980 et 1990, et de proposer certaines mises à jour quant à la manière dont le régime du genre se manifeste dans les Hôtels de Ville québécois. À titre d'illustration, plus aucune mairesse rencontrée n'évoque l'économie familiale comme modèle de gestion municipale ; en 2011, élever une famille et gérer un budget familial ne sont pas, ou plus, considérés comme des expériences pertinentes à une carrière en politique municipale. Plus généralement, la recherche a permis de révéler les conditions matérielles, mais aussi les conceptions genrées qui guident la manière de « tenir » son rôle d'élue ou d' élu local. D'autre part, la question de la professionnalisation couplée à celle du genre permet de resignifier l'objet politique municipal québécois dans les champs disciplinaires des sciences politiques et des études féministes et sur le genre. En d'autres mots, examiné sous la double lorgnette du « genre » et de la « professionnalisation », l'objet politique municipal voit son statut heuristique s'enrichir et ses perspectives de recherche se multiplier.

Comme annoncé en introduction, notre recherche était guidée par trois principales questions : 1) Quelles sont les caractéristiques nécessaires à l'accès au mandat ? 2) Quelles sont les conditions d'exercice des mandats ? 3) Comment le rôle politique municipal est-il conçu par les élus et les élus ? Les résultats de notre enquête ont montré que la conquête des mandats municipaux ne relevait pas d'une exclusivité masculine. Si le régime du genre impose son ordre, notamment dans les capitaux sociaux des unes et des autres où les hommes bénéficient d'une certaine

homosocialité, les femmes tirent néanmoins leur épingle du jeu dans leur capacité à se faire élire, seules ou comme membres de partis politiques municipaux. L'exercice des mandats est quant à lui clairement marqué par une professionnalisation genrée (ou une carrière de genre) caractérisée par la subordination des activités professionnelles aux activités politiques. Le nombre d'heures consacrées aux mandats en lien avec la rémunération politique confirme l'existence d'un mouvement de spécialisation en politique, lui-même appuyé par l'acquisition et la reconnaissance de savoirs et savoir-faire particuliers. Cette professionnalisation se manifeste chez les conseillères et conseillers municipaux, au sein desquels on constate une polarisation croissante entre un profil amateur (ou profane) et un profil professionnel. Le profil profane n'est pas seulement caractéristique de celles et ceux qui entrent en politique (Navarre, 2015; Offerlé, 1999, p. 15). Dans le contexte québécois, il témoigne d'une faible spécialisation de la fonction politique, celle-ci étant plutôt conçue et pratiquée comme un engagement peu différencié des autres engagements sociaux ou communautaires. À l'inverse, d'autres conseillères et conseillers développent une vision de leur pratique politique fortement ancrée dans la figure du *policy maker* et d'une politisation qui passe parfois par la partisanerie. Cette polarisation des conceptions du rôle politique s'est révélée être sensible au genre, les femmes plus que les hommes s'éloignant du pôle amateur traditionnellement associé au monde municipal canadien. Cela n'est pas sans surprendre, puisque le régime du genre positionne les femmes plutôt comme des amatrices *en* politique et les hommes plutôt comme des professionnels *de la* politique, mais il n'en est rien. C'est là une bonne nouvelle au regard de la mixité des femmes et des hommes en politique (Navarro, 2015). Finalement, mairesses et maires des villes moyennes et grandes du Québec se présentent comme des professionnelles et des professionnels de la politique, assumant pleinement le fait de vivre de l'exercice de leur mandat, mais surtout d'en développer un certain entre-soi, les distinguant à la fois de la population et du reste des membres de leur conseil municipal. Elles et ils déclinent leur rôle autour des fonctions de gestion et d'incarnation de la ville, comme les deux faces d'une même médaille. Là encore, le régime du genre se manifeste dans l'importance que revêt pour les femmes le «pouvoir avec» contrairement au «pouvoir de» mis de l'avant par les hommes (Allen, 1999).

Ces résultats permettent ainsi de réfléchir autrement à la politique municipale telle qu'elle se fait au Québec en milieu urbain. En dépoussiérant l'image d'Épinal du vieux conseiller municipal préoccupé par ses lampadaires et ses nids de poule, cette recherche visait à apporter une

contribution aux sciences politiques canadiennes ainsi qu'aux études féministes et sur le genre en légitimant un objet de recherche trop souvent marginalisé, soit celui de la politique municipale. La sociologie politique, à travers l'utilisation des cadres d'analyse de la professionnalisation et l'adoption d'une approche par le rôle et le régime du genre, démontre sa capacité à saisir les logiques subtiles qui sous-tendent l'accès et l'exercice des mandats municipaux. En outre, elle offre un portrait original de la politique telle qu'elle se pratique dans les villes moyennes et grandes du Québec.

L'approche qui a été la nôtre n'épuise ni les méthodologies ni les questions de recherche portant sur l'objet politique local. Nous voudrions conclure ici en proposant trois pistes de réflexion qui constituent autant de thèmes de recherche à explorer.

Les élus, les élus et l'électorat

Après avoir largement sous-étudié le palier municipal, la sociologie électorale aurait tout intérêt à s'y attarder, car il recèle des données originales sur la politique locale, mais aussi sur la politique en général. Au cours des entrevues, les élus et les élus ont mis en lien leur manière d'envisager et de pratiquer leur rôle politique avec le type de circonscription dont elles et ils avaient la charge. Il est ainsi possible que le type de quartier (vieillissant, nouveau, rural, central, etc.) (voir la section 4.3) ait une influence non seulement sur les candidatures (par exemple leur genre ou leur «électabilité»), mais également sur le travail politique réalisé après l'élection. Des travaux ont déjà montré les liens entre les comportements électoraux et le type de quartiers résidentiels (Walks, 2004) ou ont proposé, plus récemment, une analyse écologique de la participation municipale (Couture, Breux et Bherer, 2014). Toutefois, nous plaidons plutôt ici pour le décloisonnement de la sociologie électorale afin qu'elle ne se contente pas de contextualiser le vote, mais qu'elle s'avance aussi sur les effets du vote, c'est-à-dire sur celles et ceux qui sont élus et la manière dont elles et ils se comportent dans leurs fonctions politiques. Cette perspective est riche de promesses au regard du genre en tant que processus interpellant le dire et le faire. Analysant les professions de foi électorales des députées à l'Assemblée nationale française de 1958 à 2007, Guaresi (2015) conclut en l'existence «d'un *ethos* discursif féminin», c'est-à-dire «de spécificités des manières du dire politique féminin» (p. 141; voir aussi le chapitre 4 dans Navarre, 2015). En d'autres mots, le genre encadre les discours des

femmes en politique qui, par leurs paroles, produisent et reproduisent le genre. Or le « dire » analysé par Guaresi (2015) est celui qui s'exprime en campagne électorale afin de courtiser l'électorat. S'installe ainsi une dynamique triangulaire entre genre, paroles électorales et votes dont les composantes s'influencent mutuellement. Cette dynamique s'est manifestée lors des débats sur le mariage de couples de même sexe au Canada : aux élections fédérales de 2004 et plus encore de 2006, les discours des partis ont façonné le « mariage gai », une question qui déstabilise l'un des piliers du régime du genre, soit la matrice hétérosexuelle (Butler, [1990] 2005, p. 66), pour mener à une polarisation simpliste du vote entre deux camps électoraux, celui du soutien et celui du rejet (Malloy, 2011; Perrella, Brown et Kay, 2012). Les travaux de Guaresi (2015), Malloy (2011) et Perrella, Brown et Kay (2012) portent sur la politique législative nationale, haut lieu de prouesses discursives, ce qui pose la question de savoir si la dynamique triangulaire entre genre, paroles électorales et votes se déploie aussi en politique municipale. D'où émergent des questions de recherche fécondes : Les paroles électorales exprimées en politique municipale québécoise reflètent-elles le régime du genre ? Le cas échéant, quels sont leurs effets sur les votes ? L'électorat municipal vote-t-il en réponse à un discours électoral genré ? Par ricochet, selon quels dispositifs les votes contribuent-ils à produire et reproduire le genre ? Une parole électorale « a-genrée » est-elle possible, et alors comment pourrait-elle contribuer à reconfigurer le jeu politique municipal ? Il faut dire que l'avènement du genre dans les études sur le palier municipal complexifie grandement les réponses possibles à une question qui préoccupe les politiciennes et dont rend compte le titre d'un livre de Pascale Navarro (2010) : *Les femmes en politique changent-elles le monde ?*

Sous un autre angle, la relation entre l'électorat, les élues et les élus a fait l'objet d'un sondage réalisé par l'UMQ en 2012. Il portait sur la perception et les pratiques municipales des citoyennes et des citoyens. L'une des questions abordait les caractéristiques recherchées chez une mairesse ou un maire. À cette question, deux qualités avaient été mises de l'avant : être prêt des gens (46 %) et « intègre » (43 %). Beaucoup plus loin venaient les réponses de « compétent » (16 %), de « dynamique » (12 %) ou encore de « visionnaire » (6 %)¹. Afin de compléter notre recherche qui interrogeait seulement les élues et les élus sur la conception de leur rôle, il importerait de mieux comprendre la manière dont s'arriment les attentes explicites

1 La présentation du sondage et de ses résultats est offerte en ligne à partir du lien suivant : <<http://www.livreblancmunicipal.ca/fr/quoi-de-neuf/plus-de-4200-citoyens-se-prononcent-sur-l-avenir-des-municipalites/>>, consulté le 21 mars 2016.

et implicites de la population et celles des élues et élus. Au demeurant, il est bien possible que cet arrimage varie au gré du genre, la proximité et l'intégrité répondant à une certaine conception d'une féminité altruiste et tournée vers le *care*.

L'expertise des élues et des élus

Plusieurs travaux récents ont remis au centre de leurs questionnements les formes et processus de professionnalisation des élues et élus locaux français. Maud Navarre (2015) propose une typologie des élues selon leur degré d'expertise. Les « novices » sont des entrantes en politique qui se replient généralement sur des domaines familiers - par exemple liés à leur expérience professionnelle. Chez les élues expérimentées, l'auteure repère deux types : les élues « spécialisées » (c'est-à-dire qui confortent leur expertise dans un seul domaine d'intervention publique) et les élues « polyvalentes » (qui peuvent alors envisager des postes exécutifs). Sébastien Vignon (2010) relève, dans le contexte rural français, trois types d'élus et d'élues : amateur, professionnel, mais aussi semi-professionnel. Cette dernière catégorie regroupe celles et ceux qui bien qu'ayant développé une expertise politique importante (par exemple en siégeant dans des structures intercommunales) ne peuvent vivre de la politique faute de rémunération suffisante. Ces travaux font écho à nos résultats qui mettent en lien les éléments « matériels » de la professionnalisation, mais aussi des savoirs développés par les élues et les élus locaux. De plus, l'acquisition de l'expertise est toujours mise en lien avec la longévité en poste, une variable qui - nous l'avons vu - n'est pas neutre au regard du genre. Pourtant, les résultats d'une étude récente effectuée auprès des personnes ayant servi au Conseil exécutif du Québec de 1976 à 2012 révèlent, au contraire, que les carrières des femmes et des hommes ne se distinguent pas, c'est-à-dire que « les carrières ministérielles des femmes ne sont pas à la traîne de celles des hommes » (Tremblay *et al.*, 2015, p. 53). Ces résultats, en apparence contradictoires, obligent à ne pas tenir pour acquis que le genre exerce obligatoirement un effet discriminant et invitent à d'autres recherches.

Une manière de se saisir de cette question de la carrière et de l'expertise et de la croiser avec la dimension genre consisterait à repérer plus systématiquement, ce que nous n'avons pu faire, les responsabilités assumées par les élues et élus municipaux (par exemple l'urbanisme, les finances, la culture, l'environnement, etc.). Des études

récentes (Navarre, 2015, p. 59-83; Tremblay et Stockemer, 2013) ont montré que les femmes en politique se retrouvent encore cantonnées aux «dossiers roses», c'est-à-dire ceux de nature socioéconomique et culturelle. En documentant, au fil des mandats, les types de responsabilités exercées et «accumulées», il serait possible de préciser les trajectoires de la professionnalisation des femmes et des hommes. Cette piste de recherche pourrait croiser l'hypothèse suivant laquelle la prise en charge grandissante par les municipalités de dossiers à teneur socioéconomique et socioculturelle a favorisé l'accès des femmes aux Hôtels de Ville du Québec.

À cet égard, soit celui de l'accès des femmes aux Hôtels de Ville du Québec, il importe d'approfondir le rôle des partis politiques. De tout temps, les partis ont été soupçonnés d'avoir quelque chose à voir avec la sous-représentation des femmes en politique soit, au pire, d'élever des barrières devant celles qui osent manifester un intérêt pour la chose publique, soit, au mieux, d'être indifférents à leurs ambitions. À l'instar de Bherer et Breux (2011) et de Tremblay (2014), nous croyons qu'il faut supposer que les partis facilitent plutôt qu'ils n'entravent l'élection des femmes en politique. À ce propos, le palier municipal offre un laboratoire unique afin de mieux comprendre le rôle des partis sur le taux de féminisation des conseils municipaux du Québec: alors qu'ils dominent les scènes politiques fédérale et provinciale, les partis sont inégalement présents dans les municipalités du Québec permettant ainsi la comparaison des contextes électoraux municipaux selon qu'ils impliquent ou non des partis.

Le genre, l'intersectionnalité et la professionnalisation

Une dernière suggestion est à mettre au programme de la recherche de demain. Notre étude s'est limitée à prendre en compte le genre, mais il conviendrait que les travaux futurs aillent plus loin et embrassent pleinement une perspective intersectionnelle, c'est-à-dire qui tienne compte d'autres rapports sociaux comme la classe sociale, la région, la langue parlée, l'orientation sexuelle, entre autres. Ainsi, la professionnalisation du personnel politique offre-t-elle des visages différents selon le niveau socioéconomique d'une ville ou la région dans laquelle elle est située? Et que dire de la langue parlée, un marqueur identitaire inscrit dans l'ADN de la fédération canadienne, et de la politique québécoise: se pourrait-il que

les anglophones, peut-être à la tête de municipalités mieux nanties sur le plan socioéconomique, affichent des carrières plus professionnalisées que les francophones? Et qu'en est-il des localités autochtones?

Qui plus est, nous avons interprété le genre de manière fort restrictive en l'associant étroitement au sexe. Mais que peut-il révéler de la professionnalisation en politique municipale lorsque le genre embrasse une conception plus généreuse pour inclure l'orientation sexuelle, notamment les identités lesbiennes, gaies, bisexuelles et Trans* (LGBT)? Le profil des élus et élus LGBT diffère-t-il de celui de leurs collègues *straights* et, le cas échéant, en quoi et avec quelles conséquences? Associées (par défaut ou volontairement) à des communautés socialement minoritaires, ces élus et élus LGBT voient-elles et ils leur carrière dans les Hôtels de Ville plus marquée par l'action militante et bénévole? Est-il possible d'envisager que leurs carrières puissent être plus brèves en raison d'un électorat homophobe ou, au contraire, plus longues parce que ces personnes se présentent devant un électorat plus progressiste (par exemple là où il est plus à gauche politiquement ou encore dans les quartiers universitaires)? Une idée largement répandue veut que les femmes en politique représentent les femmes: est-ce aussi le cas des politiciennes lesbiennes et des politiciens gais eu égard aux communautés LGBT, certes, mais aussi eu égard aux jeunes LGBT? La présence de LGBT dans un conseil municipal facilite-t-elle le dialogue entre la ville et les communautés LGBT? Est-ce là une voie pour faire de la ville un terreau de vie plus accueillant aux communautés LGBT? Est-il possible, même, que la ville constitue l'espace où les personnes LGBT savoureront enfin leur citoyenneté substantielle? Bref, force est de constater que le genre conçu de manière plus englobante pose des défis riches et féconds à l'étude de la professionnalisation dans les Hôtels de Ville du Québec.

Finalement, notre étude a mis en relief l'existence de carrières de genre, c'est-à-dire que le genre modèle les trajectoires professionnelles dans les conseils municipaux du Québec. Mais cette relation peut-elle être pensée en sens inverse: la professionnalisation modèle-t-elle le genre en politique? Cette question est lancée comme un défi, tant aux sciences politiques qu'aux études féministes et du genre.

Municipalités retenues dans l'enquête et leur population (recensement 2011)

1	Laval	401 553
2	Gatineau	265 349
3	Longueuil	231 409
4	Sherbrooke	154 601
5	Saguenay	146 381
6	Lévis	138 769
7	Trois-Rivières	131 338
8	Terrebonne	106 322
9	Saint-Jean-sur-Richelieu	92 394
10	Repentigny	82 000
11	Brossard	79 273
12	Drummondville	71 852
13	Saint-Jérôme	68 456
14	Granby	63 433
15	Blainville	53 510
16	Saint-Hyacinthe	53 236
17	Shawinigan	50 060
18	Rimouski	46 860
19	Châteauguay	45 904
20	Saint-Eustache	44 154
21	Victoriaville	43 462
22	Mascouche	42 491

Genre et professionnalisation de la politique municipale

23	Mirabel	41 957
24	Rouyn-Noranda	41 012
25	Boucherville	40 753
26	Salaberry-de-Valleyfield	40 077
27	Sorel-Tracy	34 600
28	Vaudreuil-Dorion	33 305
29	Val-d'Or	31 862
30	Saint-Georges	31 173
31	Alma	30 904
32	Sainte-Julie	30 104
33	Boisbriand	26 816
34	Saint-Bruno-de-Montarville	26 107
35	Sainte-Thérèse	26 025
36	Thetford-Mines	25 709
37	Sept-Îles	25 686
38	Chambly	25 571
39	Magog	25 358
40	Saint-Constant	24 980
41	La Prairie	23 357
42	Baie-Comeau	22 113
43	Saint-Lambert	21 555
44	Varennes	20 994

Guide d'entrevue

Première partie: l'exercice du mandat

- 1 / Qu'est-ce qui vous a amené à faire de la politique?
Et pourquoi de la politique municipale?
- 2 / Pouvez-vous décrire une journée type de l'élu municipal?
Quelles sont les activités qui vous semblent les plus importantes pour remplir votre mandat?
- 3 / Sans citer de nom, pouvez-vous nous dire avec quelles personnes vous travaillez le plus étroitement, le plus souvent (par exemple, d'autres élus, des fonctionnaires, des membres d'associations, d'autres acteurs, etc.)?
 - a / Toujours sans citer de nom, quelles sont les personnes clefs pour faire avancer vos dossiers?
 - b / Toujours sans citer de nom, quelles sont, selon vous, les conditions qui facilitent le travail avec ces personnes (ou, au contraire, qui le rendent difficile)?
- 4 / Il y a de plus en plus de partis politiques municipaux au Québec.
Est-ce que, selon vous, cela change les façons de faire de la politique?
Si oui, en quoi? Si non, en quoi?
 - a / Sur le contenu, les dossiers
(par exemple, en lien avec le programme électoral du parti)

- b/ Sur la manière (par exemple, avec le respect d'une éventuelle discipline de parti, la distribution des dossiers entre les conseillers municipaux, etc.)
- 5/ (Pour les personnes concernées) Pensez-vous que la fusion municipale a changé quelque chose à l'exercice des mandats municipaux?
- 6/ Au Québec, on compte aujourd'hui 25 % de femmes en politique municipale. Selon vous, est-ce qu'on peut encore parler d'un monde d'hommes?

Deuxième partie: la représentation du rôle

- 1/ L'exercice de la politique municipale ressemble-t-il à ce que vous aviez imaginé avant d'entrer au conseil municipal?
 - a/ En quoi cela est-il différent? (Par exemple, dans vos rapports avec les citoyens et avec les fonctionnaires, dans le fonctionnement du conseil municipal, la capacité d'action, la technicité des dossiers, les relations avec les députées ou députés, etc.)
 - b/ Diriez-vous que vous êtes plutôt déçu/déçue ou, au contraire, content/contente?
- 2/ Quelle est, selon vous, l'image que les citoyens ont des élus? Correspond-elle à ce que vous vivez?
- 3/ Quels seraient vos arguments si vous deviez convaincre quelqu'un de faire de la politique municipale?

Bibliographie

- Abélès, M. (1989). *Jours tranquilles en 89 : ethnologie d'un département français*, Paris, Odile Jacob.
- Achin, C. et al. (2007). *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica.
- Achin, C. et M. Paoletti (2002). « Le "salto" du stigmaté : genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n° 6, p. 33-54.
- Alba, C. R et C. Navarro (2006). « Mayors and local administrators: A puzzling relationship », dans H. Bäck, H. Heinelt et A. Magnier (dir.), *The European Mayor. Political Leaders in the Changing Context of Local Democracy*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 287-310.
- Alexander, A. C. (2011). « Mayoral delection and the demand and supply of women mayors », *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 23, n° 2, p. 114-135.
- Allen, A. (1999). *The Power of Feminist Theory. Domination, Resistance and Solidarity*, Boulder, Westview Press.
- Allen, P. (2013a). « Last in, first out - Gendered patterns of local councillor dropout », *British Politics*, vol. 8, n° 2, p. 207-224.
- Allen, P. (2013b). « Gendered candidate emergence in Britain: Why are more women councillors not becoming MPs? », *Politics*, vol. 33, n° 3, p. 147-159.
- Andrew, C. (1984). « Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l'engagement politique », *Politique. Revue de La Société québécoise de science politique*, n° 5, p. 107-122.
- Andrew, C. (1991). « Le pouvoir local : stratégie de pouvoir ou nouvelle impasse pour les femmes? », dans Québec (dir.), *L'égalité. Les moyens pour y arriver*, Québec, Les Publications du Québec, p. 63-75
- Andrew, C. (2005). « Les fusions municipales : ouvertures ou obstacles pour les femmes? », dans D. Masson (dir.), *Femmes et politiques : l'État en mutation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 273-295
- Andrew, C. (2008). « Women in cities: New spaces for the women's movement? », dans S. Grey et M. Sawyer (dir.), *Women's Movements. Flourishing or in Abeyance?*, Abington, Routledge, p. 116-127.
- Andrew, C., J. Biles et M. Siemiatycki (dir.) (2008). *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities, and Women*, Vancouver, UBC Press.
- Andrew, C. et M. Goldsmith (1998). « From local government to local governance and beyond? », *International Political Science Review*, vol. 19, n° 2, p. 101-117.

- Anquetin, V. (2012). «Un "bon" maire», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 88, p. 99-124.
- Archibald, L., L. Christian, K. Deterding et D. Hendrick (1980). «Sex biases in newspaper reporting. Press treatment of municipal candidates», *Atlantis, A Women's Studies Journal/Revue d'étude sur les femmes*, vol. 5, n° 2, p. 177-184.
- Ashe, J. et K. Stewart (2012). «Legislative recruitment: Using diagnostic testing to explain underrepresentation», *Party Politics*, vol. 18, n° 5, p. 687-707.
- Ashton, M., J. Kushner et D. Siegel (2007). «Personality traits of municipal politicians and staff», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 50, n° 2, p. 273-289.
- Audette-Chapdelaine, M. (2014). «Interface politico-administrative locale et expertise: le point de vue des gestionnaires», *Politiques et management public*, vol. 31, n° 3, p. 283-300.
- Bacchi, C. L. (1983). *Liberation Deferred? The Ideas of the English-Canadian Suffragists. 1877-1918*, Toronto, University of Toronto Press.
- Baccigalupo, A. (1990). *Système politique et administratif des municipalités québécoises*, Montréal, Agence d'Arc.
- Bäck, H., H. Heinelt et M. Stewart (2006). *The European Mayor. Political Leaders in the Changing Context of Local Democracy*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Baraize, F. et E. Négrier (dir.) (2001). *L'invention politique de l'agglomération*, Paris, L'Harmattan.
- Barclay, C. (2010). *Une histoire politique du pantalon*, Paris, Seuil.
- Baruch, Y. (1999). «Response rate in academic studies. A comparative analysis», *Human Relations*, vol. 52, n° 4, p. 421-438.
- Baruch, Y. et B. C. Holtom (2008). «Survey response rate levels and trends in organizational research», *Human Relations*, vol. 61, n° 8, p. 1139-1160.
- Bashevkin, S. B. (1991). «La participation des femmes aux partis politiques», dans K. Megyeri (dir.), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable* (volume 6 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis), Montréal, Wilson & Lafleur, p. 67-88.
- Bashevkin, S. B. (1993). *Women and Party Politics in English-Canada* (2^e éd.), Toronto, Oxford University Press.
- Bashevkin, S. B. (2006). *Tales of Two Cities: Women and Municipal Restructuring in London and Toronto*, Vancouver, UBC Press.
- Bashevkin, S. B. (2009). *Women, Power, Politics: The Hidden Story of Canada's Unfinished Democracy*, Don Mills, Oxford University Press.
- Batrawy, A. (2015). «Les Saoudiennes votent pour la première fois de leur Histoire», *Le Devoir*, 12 décembre, <<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/457856/les-saoudiennes-votent-pour-la-premiere-fois-de-leur-histoire>>, consulté le 17 mars 2016.
- Béal, V. et G. Pinson (2014). «When mayors go global: International strategies, urban governance and leadership», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, n° 1, p. 302-317.
- Beauvallet, W. (2003). «Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique, le cas des eurodéputés français», *Politique européenne*, vol. 1, n° 9, p. 99-122.
- Bédard, G. et M. Tremblay (2000). «La perception du rôle des femmes en politique au Canada: le cas des conseillères municipales au Québec en 1997», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 33, n° 1, p. 101-131.

- Belley, S. (2003). «L'élection municipale de 2001 à Québec: l'"interventionnisme municipal" de la ville-centre contre le "populisme fiscal" des banlieues», *Recherches sociographiques*, vol. 44, n° 2, p. 217-238.
- Belley, S. et M. Lavigne (2008). «Apolitisme, partis politiques et prégnance des institutions: le cas de l'élection municipale de 2005 à Québec», *Recherches sociographiques*, vol. 49, n° 1, p. 47-68.
- Bereni, L., S. Chauvin, A. Jaunait et A. Revillard (2012). *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck.
- Besley, T. (2004). «Joseph Schumpeter lecture. Paying politicians: Theory and evidence», *Journal of the European Economic Association*, vol. 2, n° 2, p. 193-215.
- Bherer, L. et S. Breux (2011). «Les partis politiques sont nécessaires», *La Presse*, 27 novembre, <<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201111/25/01-4471609-les-partis-politiques-municipaux-sont-necessaires.php>>, consulté le 31 mars 2016.
- Bherer, L. et J.-P. Collin (2008). *La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Groupe de recherche sur les innovations municipales.
- Bherer, L. et L. Quesnel (2006). «La ville comme laboratoire des transformations démocratiques contemporaines», *Politique et Sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 3-11.
- Bjarnegård, E. (2013). *Gender, Informal Institutions and Political Recruitment: Explaining Male Dominance in Parliamentary Representation*, New York, Palgrave Macmillan.
- Black, J. H. et L. Erickson (2000). «Similarity, compensation or difference? A comparison of female and male office-seekers», *Women & Politics*, vol. 21, n° 4, p. 1-38.
- Bligh, M. et J. Kohles (2008). «Negotiating gender role expectations: Rhetorical leadership and women in the US Senate», *Leadership*, vol. 4, n° 4, p. 381-402.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- Boll, B. et A. Römmele (1994). «The problem of incumbency in democratic systems», dans A. Somit (dir.), *The Victorious Incumbent: A Threat to Democracy?*, Dartmouth, Aldershot, p. 19-25.
- Borchert, J. et J. Zeiss (dir.) (2003). *The Political Class in Advanced Democracies: A Comparative Handbook*, Oxford, Oxford Scholarship Online.
- Bordeleau, F. (2003). *Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales au Québec - D'hier à aujourd'hui*, Québec, DGEQ- Études électorales.
- Borisuyk, G., C. Rallings et M. Thrasher (2007). «Women in English local government, 1973-2003: Getting selected, getting elected», *Contemporary Politics*, vol. 13, n° 2, p. 181-199.
- Boudreau, J. A. et R. Keil (2006). «La réconciliation de la démocratie locale et de la compétitivité internationale dans le discours réformiste à Toronto: essai d'interprétation sur le néolibéralisme normalisé», *Politique et Sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 83-98.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bourgeois, D. et Y. Bourgeois (2011). «Les municipalités canadiennes et les langues officielles», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 3, p. 789-806.
- Bourrassa, G. (1965). «Les élites politiques de Montréal: De l'aristocratie à la démocratie», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 31, n° 1, p. 35-51.

- Brais, N. et W. Frohn (2002). «État local et mouvement des femmes à Québec: une étude de cas», *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 55-66.
- Brenner, N. (1999). «Beyond State-centrism? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies», *Theory and Society*, n° 28, p. 39-78.
- Brenner, N. et R. Keil (2006). *Global Cities Reader*, Londres, Routledge.
- Breux, S. et L. Bherer (dir.) (2011). *Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Breux, S. et L. Bherer (2012). «L'apolitisme municipal», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, n° 1, p. 170-184.
- Briggs, J. (2000). «What's in it for Women? The motivations, expectations and experiences of female local councillors in Montreal, Canada and Hull, England», *Local Government Studies*, vol. 26, n° 4, p. 71-84.
- Briquet, J. (1994). «Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique», *Politix*, vol. 7, n° 28, p. 16-26.
- Briquet, J. (2003). «La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale», dans J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 31-45.
- Brodie, J. (1985). *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
- Brodie, J. avec la collaboration de C. Chandler (1991). «Les femmes et le processus électoral au Canada», dans K. Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable* (volume 6 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis), Montréal, Wilson & Lafleur, p. 3-66.
- Burns, N., K. L. Schlozman et S. Verba (2001). *The Private Roots of Public Action: Gender, Equality, and Political Participation*, Cambridge, Harvard University Press.
- Butler, J. (1990). *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion* (édition 2005), Paris, La Découverte.
- Button, J., K. D. Wald et B. A. Rienzo (1999). «The election of openly gay public officials in American communities», *Urban Affairs Review*, vol. 35, n° 2, p. 188-209.
- Carbet, L. (2011). «Making it happen in practice: Organized efforts to recruit rural women for local government leadership», dans B. Pini (dir.), *Women & Representation in Local Government*, Abington, Routledge, p. 76-94.
- Carroll, S. J. et K. Sanbonmatsu (2013). *More Women Can Run: Gender and Pathways to the State Legislatures*, New York, Oxford University Press.
- Champagne, P. et R. Patry (2004). «La participation électorale dans les municipalités du Québec», *Muni-Stat*, vol. 1, n° 1, p. 1-4.
- Charbonneau, E., G. Divay et D. Gardey (2015). «Volatilité dans l'utilisation des indicateurs de performance municipale: bilan et nouvelle perspective d'analyse», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 58, n° 1, p. 89-109.
- Charmaz, K. (2006). *Constructing Grounded Theory: Practical Guide Through Qualitative Analysis*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Cheng, C. et M. Tavits (2011). «Informal influences in selecting female political candidates», *Political Research Quarterly*, vol. 64, n° 2, p. 460-471.
- Chiasson, G. (2015). «Quelle politique régionale en contexte d'austérité?», *Organisations et Territoire*, vol. 24, n° 3, p. 37-42.

- Chiasson, G., M. Gauthier et C. Andrew (2011). « Les élections municipales de 2009 à Gatineau: quel modèle de démocratie urbaine? », dans S. Breux et L. Bherer (dir.), *Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 265-288.
- Chiasson, G. et A. Mévellec (2014). « The 2013 Quebec municipal elections: What is specific to Quebec? », *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 23, n° 2, p. 1-17.
- Chiasson, G. et M. Robitaille (s. d.). « Les conférences régionales des élus ou la démocratie revisitée », *L'Observatoire en économie sociale, en développement régional et en organisation communautaire*, <<http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/CRE.htm>>, consulté le 7 décembre 2015.
- Cole, M. (2002). « The role(s) of county councillors: An evaluation », *Local Government Studies*, vol. 28, n° 4, p. 22-46.
- Collectif Clio (1982). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze.
- Collin, J.-P. (2002). « La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec: la fin ou le début d'un cycle? », *Organisations et Territoires*, vol. 11, n° 3, p. 5-14.
- Collin, J.-P. et L. Bherer (2009). *Le mode de scrutin proportionnel à l'échelle municipale: Réflexions et leçons tirées de l'examen du cas montréalais*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre - Urbanisation Culture Société, Groupe de recherche sur les innovations municipales (GRIM).
- Collin, J.-P., P.-J. Hamel, J. Léveillé, M.-U. Proulx et S. Belley (1998). *La politique de renforcement des agglomérations au Québec*, Québec, Ministère des Affaires municipales.
- Collin, J.-P. et J. Léveillé (2003). *L'organisation municipale au Canada: un régime à géométrie variable entre tradition et transformation*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre - Urbanisation Culture Société, Groupe de recherche sur l'innovation municipale.
- Collin, J.-P. et M. Robertson (dir.) (2007). *Gouverner les métropoles. Enjeux et portraits des expériences sur quatre continents*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Collovald, A., F. Sawicki et J. Heurtin (1989). « À propos des élections municipales. La définition d'une "élection" », *Politix*, vol. 2, n°s 7-8, p. 139-150.
- Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (1970). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- Connell, R. W. et J. W. Messerschmidt (2005). « Hegemonic masculinity: Rethinking the concept », *Gender & Society*, vol. 19, n° 6, p. 829-859.
- Conseil du statut de la femme (2014). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs*, compilation nationale, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre, <<http://www.forumsjeunesse.qc.ca/compilation-nationale-presence-des-femmes-lieux-decisionnels-consultatifs.pdf>>, consulté le 21 mars 2016.
- Conseil du statut de la femme (2015). *Avis. Les femmes en politique: en route vers la parité*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- Cook, E. A. (1989). « Measuring feminist consciousness », *Women & Politics*, vol. 9, n° 3, p. 71-88.
- Copus, C. (2011). « Elected mayors in English local government: Mayoral leadership and creating a new political dynamic », *Lex Localis - Journal of Local Self-Government*, vol. 9, n° 4, p. 335-351.

- Corbett, J. (2013). «Politicians and professionalization in the Pacific Islands: Revisiting self-regulation?», *Politics & Policy*, vol. 41, n° 6, p. 852-876.
- Corriveau, J. (2014). «Les élus de Saint-Lambert envisagent de doubler leur salaire», *Le Devoir*, 6 août, <<http://www.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/415247/les-elus-de-saint-lambert-envisagent-de-doubler-leur-salaire>>, consulté le 31 mars 2016.
- Cotta, M. et H. Best (2000). «Between professionalization and democratization: A synoptic view on the making of the European representative», dans M. Cotta et H. Best (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000: Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 493-525.
- Couture, J., S. Breux et L. Bherer (2014). «Analyse écologique des déterminants de la participation électorale municipale au Québec», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 47, n° 4, p. 787-812.
- Croity-Belz, S., Y. Prêteur et V. Rouyer (2010). *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, Toulouse, Érès.
- Crossley, J. (1997). «Picture this: Women politicians hold key posts in Prince Edward Island», dans J. Arscott et L. Trimble (dir.), *In the Presence of Women. Representation in Canadian Governments*, Toronto, Harcourt Brace & Company, p. 278-307.
- Curtice, J., B. Seyd et K. Thomson (2008). «Do mayoral elections work? Evidence from London», *Political Studies*, vol. 56, n° 4, p. 653-678.
- Dagenais, M. (2000). *Des pouvoirs et des hommes*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Dahl, R. (1961). *Who Governs: Democracy and Powers in an American City*, New Haven, Yale University Press.
- Dahlerup, D. (2004). «Quotas are changing the history of women», dans International IDEA (dir.), *The Implementation of Quotas: African Experiences*, Stockholm, International IDEA, Quota Report Series, n° 3, p. 16-20.
- Demazière, D. et P. Le Lidec (2008). «Introduction», *Sociologie du travail*, vol. 50, n° 2, p. 137-146.
- Denters, B. et P. Klok (2013). «Citizen democracy and the responsiveness of councillors: The effects of democratic institutionalisation on the role orientations and role behaviour of councillors», *Local Government Studies*, vol. 39, n° 5, p. 661-680.
- Desage, F. et D. Guéranger (2011). *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Diamond, I. (1977). *Sex Roles in the State House*, New Haven, Yale University Press.
- Dionne, H. et J.-L. Klein (1995). «Les villages face à l'État: de la révolte territoriale au développement local», dans A. G. Gagnon et A. Noël (dir.), *L'espace québécois*, Montréal, Québec Amérique, p. 177-188.
- Directeur général des élections du Québec (2013). «Candidatures aux élections municipales du 3 novembre», Québec, Directeur général des élections du Québec, <<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5523>>, consulté le 7 décembre 2015.
- Directeur général des élections du Québec (2014). *Femmes et politique: facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Québec, Directeur général des élections du Québec.
- Directeur général des élections du Québec (2015). «Conditions à remplir pour former un parti politique municipal», Québec, Directeur général des élections du Québec, <<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/repaq/conditions-a-remplir.php>>, consulté le 7 décembre 2015.

- Doan, A. E. et D. P. Haider-Markel (2010). « The role of intersectional stereotypes on evaluations of gay and lesbian political candidates », *Politics and Gender*, vol. 6, n° 1, p. 63-91.
- Docherty, D. C. (1996). « Quel genre de représentants les Canadiens veulent-ils? », *Revue parlementaire canadienne*, printemps, p. 8-11.
- Docherty, D. C. (1997). *Mr. Smith Goes to Ottawa. Life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press.
- Docherty, D. C. (2002). « Political careers in Canada », dans J. Everitt et B. O'Neill (dir.), *Citizen Politics. Research and Theory in Canadian Political Behaviour*, Don Mills, Oxford University Press, p. 228-354.
- Docherty, D. C. (2003). « Canada: Political careers between executive hopes and constituency work », dans J. Borchert et J. Zeiss (dir.), *The Political Class in Advanced Democracies: A Comparative Handbook*, Oxford, Oxford University Press, p. 67-84.
- Docherty, D. C. (2005). *Legislatures*, Vancouver, UBC Press.
- Dolez, B. et A. Laurent (dir.) (2002). *Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Dormois, R. (2006). « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 5, p. 837-867.
- Dostie-Goulet, E., A. Blais, P. Fournier et E. Gidengil (2012). « L'abstention sélective, ou pourquoi certains jeunes qui votent au fédéral bouddent les élections municipales », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 45, n° 4, p. 909-927.
- Duerst-Lahti, G. et R. M. Kelly (1995). *Gender Power, Leadership and Governance*, Anne Arbor, The University of Michigan Press.
- Duggan, L. (2002). « The new homonormativity: The sexual politics of neoliberalism », dans R. Castronovo et D. D. Nelson (dir.), *Materializing Democracy. Toward a Revitalized Cultural Politics*, Durham, Duke University Press, p. 175-194.
- Dulong, D. (2012). *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte.
- Dulong, D. (2013). « Institutions politiques », dans C. Achin et L. Bereni (dir.), *Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 272-284.
- Dulong, D. et F. Matonti (2005). « L'indépassable "féminité". La mise en récit des femmes en campagne », dans J. Lagroye, P. Lehinque et F. Sawicki (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, Presses universitaires de France, p. 281-303.
- Dulong, D. et F. Matonti (2007). « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France », *Sociétés et représentations*, vol. 24, n° 2, p. 251-267.
- Eagly, A. H., M. C. Johannesen-Schmidt et M. L. Van Engen (2003). « Transformational, transactional, and laissez-faire leadership styles: A meta-analysis comparing women and men », *Psychological Bulletin*, vol. 129, n° 4, p. 569-591.
- Edling, C., G. Farkas et J. Rydgren (2013). « Women in power: Sex differences in Swedish local elites networks », *Acta Sociologica*, vol. 56, n° 1, p. 21-40.
- Egner, B. et H. Heinelt (2008). « Explaining the differences in the role of councils: An analysis based on a survey of mayors », *Local Government Studies*, vol. 34, n° 4, p. 529-544.
- Eidelman, G. et Z. Taylor (2010). « Canadian urban politics: Another "black hole"? », *Journal of Urban Affairs*, vol. 32, n° 3, p. 305-320.
- Eisinger, P. K. (1982). « Black employment in municipal jobs – The impact of Black political power », *American Political Science Review*, vol. 76, n° 2, p. 380-392.

- Erickson, L. (1991). « Les candidatures de femmes à la Chambre des communes », dans K. Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable* (volume 6 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis), Montréal, Wilson & Lafleur, p. 111-137.
- Erickson, L. (1993). « Making her way in: Women, parties and candidacies in Canada » dans J. Lovenduski et P. Norris (dir.), *Gender and Party Politics*, Londres, Sage, p. 60-85.
- Erickson, L. (1997). « Canada », dans P. Norris (dir.), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 33-55.
- Erickson, L. (1998). « Entry to the Commons: Parties, recruitment, and the election of women in 1993 », dans M. Tremblay et C. Andrew (dir.), *Women and Political Representation in Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 219-255.
- Ervik, B. (2015). « Does the mayor's party brand matter? The prospect of statewide parties' policy in local government », *Local Government Studies*, vol. 41, n° 3, p. 339-361.
- Escobar-Lemmon, M. C. et M. M. Taylor-Robinson (2014). *Representation. The Case of Women*, New York, Oxford University Press.
- Eulau, H. et P. D. Karps (1977). « The puzzle of representation: Specifying of responsiveness », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2, n° 3, p. 233-254.
- Farrel, D. M. (2001). *Electoral Systems. A Comparative Introduction*, Houndmills, Palgrave.
- Femmes et politiques municipales de l'Estrie (2003). « Rôle de la conseillère », *Une élection, c'est pas sorcier! Petit guide pour sortir gagnante d'une élection municipale*, Sherbrooke.
- Fenwick, J. et H. Elcock (2014). « Elected mayors: Leading locally? », *Local Government Studies*, vol. 40, n° 4, p. 581-599.
- Ferrao, V. (2010). « Travail rémunéré », dans Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone (dir.), *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-X, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Ferraz, C. et F. Finan (2009). *Motivating Politicians: The Impacts of Monetary Incentives on Quality and Performance*, n° 14906, National Bureau of Economic Research.
- Findlay, T. (2015). *Femocratic Administration*, Toronto, University of Toronto Press.
- Fontaine, J. et C. Le Bart (dir.) (1994). *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan.
- Fortier, I. (2008). « Les femmes et le leadership », *Gestion*, vol. 33, n° 3, p. 61-67.
- Fourot, A. C. (2013). *L'intégration des immigrants: cinquante ans d'action publique locale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- France (Premier ministre, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) (2014). *Guide de la parité. Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales*, Paris, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.
- Franks, C. E. S. (1987). *The Parliament of Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- Frohn, W. et D. Piché (1996). « Stratégies féministes sur la scène politique locale et régionale », dans M. Tremblay et C. Andrew (dir.), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Montréal, Éditions du remue-ménage, p. 217-248.
- Gagliarducci, S. et T. Nannicini (2013). « Do better paid politicians perform better? Disentangling incentives from selection », *Journal of the European Economic Association*, vol. 11, n° 2, p. 369-398.
- Gagliarducci, S. et D. Paserman (2012). « Gender interactions within hierarchies: Evidence from the political arena », *Review of Economic Studies*, vol. 79, n° 3, p. 1021-1052.

Bibliographie

- Gagnon, C. (1996). «L'impact de la grande entreprise sur la dynamique sociospatiale du Saguenay- Lac-Saint-Jean», *Trames, revue de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal*, n° 11, p. 56-62.
- Galligan, Y. (2005). «Ireland», dans Y. Galligan et M. Tremblay (dir.), *Sharing Power: Women, Parliament, Democracy*, Ashgate, Aldershot, p. 63-77.
- Gardey, D. (2015). *Le linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Paris, Le Bord de l'eau.
- Garraud, P. (1989). «Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire», *Politix*, vol. 2, n° 5, p. 11-16.
- Garraud, P. (1994). «Le métier d' élu local : les contraintes d'un rôle», dans J. Fontaine et C. Le Bart (dir.), *Le métier d' élu local*, Paris, L'Harmattan, p. 29-54.
- Garrigou, A. (1992). «Les "quinze mille", le mandat et le métier», *Politix*, vol. 5, n° 20, p. 7-34.
- Gateau, M., M. Navarre et F. Schepens (dir.) (2013). *Quoi de neuf depuis la parité? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon.
- Gavan-Koop, D. (2005). *Obstacles and Opportunities: The Experiences of Female Councillor Candidates in Metropolitan Vancouver and Ottawa* (mémoire de maîtrise ès arts non publié), Calgary, University of Calgary.
- Gaxie, D. (2001). «Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique», *Mouvements*, vol. 5, n° 18, p. 21-27.
- Gazette officielle du Québec (2013). «Minimums et maximums applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'exercice financier 2014», *Gazette officielle du Québec*, n° 49, p. 1311-1312.
- Gidengil, E., J. Giles et M. Thomas (2008). «The gender gap in self-perceived understanding of politics in Canada and United States», *Politics and Gender*, vol. 4, n° 4, p. 535-561.
- Gidengil, E. et R. Vengroff (1997). «Representational gains of Canadian women or token growth? The case of Quebec's municipal politics», *Canadian Journal of Political Science/ Revue canadienne de science politique*, vol. 30, n° 2, p. 513-538.
- Gilligan, C. (1982). *In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Harvard University Press.
- Gilligan, C. (2008). *Une voix différente: pour une éthique du care*, Paris, Flammarion.
- Gingras, A., C. Maillé et É. Tardy (1989). *Sexe et militantisme*, Montréal, CIDIHCA.
- Goffman, E. (1973). *La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit.
- Golebiowska, E. A. (2002). «Political implications of group stereotypes: Campaign experiences of openly gay political candidates», *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 32, n° 3, p. 590-607.
- Goodyear-Grant, E. (2013). *Gendered News. Media Coverage and Electoral Politics in Canada*, Vancouver, UBC Press.
- Gotell, L. et J. Brodie (1991). «Women and parties: More than an issue of numbers», dans H. G. Thorburn (dir.), *Party Politics in Canada* (6^e éd.), Scarborough, Prentice Hall, p. 53-67.
- Graham, K., S. D. Phillips et A. Maslove (1998). *Urban Governance in Canada*, Toronto, Harcourt Brace and Company.
- Gravel, R. et R. Petrelli (1994). «Fonctions et rôles des directeurs généraux des municipalités du Québec», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 37, n° 2, p. 323-350.

- Grenier, F. et A. Mévellec (2016). « Training local elected officials: Professionalization amid tensions between », *Lex localis*, vol. 14, n° 1, p. 33-51.
- Grissom, J. A. et J. R. Harrington (2013). « Local legislative professionalism », *American Politics Research*, vol. 41, n° 1, p. 76-98.
- Guaresi, M. (2015). *Parler au féminin. Les professions de foi des député-e-s sous la Cinquième République (1958-2007)*, Thèse de doctorat, École doctorale Lettres, Sciences humaines et sociales, Université de Nice Sophia-Antipolis.
- Guérin, É. et É. Kerrouche (2008). « From amateurs to professionals: The changing face of local elected representatives in Europe », *Local Government Studies*, vol. 34, n° 2, p. 179-201.
- Guérin-Lavignotte, É. et É. Kerrouche (2006). *Les élus locaux en Europe. Un statut en mutation*, Paris, La Documentation française.
- Guiraudon, V. (2000). « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche? », *Cultures et Conflits*, n°s 38-39, p. 7-37.
- Haegel, F. (1994). *Un maire à Paris. Mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Haider-Markel, D. P. (2010). *Out and Running. Gay and Lesbian Candidates, Elections, and Policy Representation*, Washington, D. C., Georgetown University Press.
- Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale: les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Hamel, P. et B. Jouve (2006). *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Hedlund, G. (2011). « New Public Management and gender in Swedish local government », dans B. Pini et P. McDonald (dir.), *Women and Representation in Local Government. International Case Studies*, Londres, Routledge, p. 193-209.
- Héritier, F. (1996). *Masculin/féminin: la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- Herrick, R. (2009). « The effects of sexual orientation on State legislators' behavior and priorities », *Journal of Homosexuality*, vol. 56, n° 8, p. 1117-1133.
- Herrick, R. (2010). « The legislative effectiveness of gay and lesbian legislators », *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 31, n° 3, p. 243-259.
- Hinojosa, M. et S. Franceschet (2012). « Separate but not equal: The effects of municipal electoral reform on female representation in Chile », *Political Research Quarterly*, vol. 65, n° 4, p. 758-770.
- Holman, M. R. (2013). « Sex and the city: Female leaders and spending on social welfare programs in U.S. municipalities », *Journal of Urban Affairs*, vol. 36, n° 4, p. 701-715.
- Houde, S. (s. d.). *Femmes et élections municipales 2013. Portrait statistique*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf>, consulté le 7 décembre 2015.
- Hunter, F. (1953). *Community Power Structure: A Study of Decision Makers*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Inglehart, R. et P. Norris (2003), *Rising Tide. Gender Equality and Cultural Change Around the World*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Institut de la statistique (2015a). *Emploi du temps et loisir. Tableau: répartition du budget-temps pour la population totale parmi les activités principales de l'emploi du temps, selon l'âge et le sexe, 2010*, Québec, ISQ.

- Institut de la statistique (2015b). *Emploi du temps et loisir. Tableau : moyenne quotidienne de temps consacré par la population totale aux principales catégories de l'emploi du temps, selon la présence et l'âge des enfants dans le ménage et le sexe des individus, Québec, 1986, 1992, 1998, 2005 et 2010*, Québec, ISQ.
- Insin, E. I. (1995). «The origins of Canadian municipal government», dans J. Lightbody (dir.), *Canadian Metropolitanism. Governing Our Cities*, Toronto, Copp Clark, p. 51-91.
- Jones-Correa, M. (1998). *Between Two Nations: The Political Predicament of Latinos in New York City*, Ithaca, Cornell University Press.
- Journal de Montréal* (2013). «99 maires et leur salaires [sic]», *Journal de Montréal*, 24 mars, <<http://infojdem.com/2013/03/salairesmaires/1/index.html>>, consulté le 21 mars 2016.
- Jouve, B. et P. Booth (dir.) (2004). *Démocraties métropolitaines : transformations de l'État et politiques urbaines au Canada, en France et en Grande-Bretagne*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Julien, P.-A. (1997). *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec*, Québec, Édition de l'IQRC.
- Kerrouche, É. et É. Guérin-Lavignotte (2000). «Vers un statut professionnel des élus locaux en Europe?», *Pouvoirs*, n° 95, p. 103-115.
- Kittilson, M. C. (2006). *Challenging Parties, Changing Parliaments. Women and Elected Office in Contemporary Western Europe*, Columbus, Ohio State University Press.
- Kjaer, U. (2010). «Women in politics: The national-local gender gap in comparative perspective», *Politische Vierteljahresschrift*, vol. 51, n° 44 (numéro spécial), p. 334-351.
- Klok, P.-J. et B. Denters (2013). «The roles councillors play», dans B. Egner et al. (dir.), *Local Councillors in Europe*, Wiesbaden, Springer, p. 63-83.
- Koebel, M. (2014). «Le profil social des maires de France», *Pouvoirs*, n° 148, p. 123-138.
- Koop, R. (2015). «Institutional – and individual – level influences on service representation and casework in Canadian cities», *Urban Affairs Review*, 13 octobre, doi: 10.1177/1078087415608955, <<http://uar.sagepub.com/content/early/2015/10/12/1078087415608955.abstract>>, consulté le 6 juin 2016.
- Kotakorpi, K. et P. Poutvaara (2011). «Pay for politicians and candidate selection: An empirical analysis», *Journal of Public Economics*, vol. 95, n°s 7-8, p. 877-885.
- Kunioka, T. et S. M. Caress (2012). *Term Limits and Their Consequences: The Aftermath of Legislative Reform*, Albany, State University of New York Press.
- Kushner, J. et D. Siegel (2003). «Effect of municipal amalgamations in Ontario on political representation and accessibility», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 36, n° 5, p. 1035-1051.
- Lacroix, B. et J. Lagroye (dir.) (1992). *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP.
- Lagroye, J. (1994). «Être du métier», *Politix*, vol. 7, n° 28, p. 5-15.
- Lalancette, M. et C. Lemarier-Saulnier (2013). «Gender and political evaluation in leadership races», dans S. Tamara et R. Lexier (dir.), *Mind the Gaps. Canadian Perspectives on Gender and Politics*, Halifax, Fernwood Press, p. 116-130.
- Lamoureux, D. (1989). *Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Lapueute, V. (2010). «A Tale of Two Cities: Bureaucratisation in mayor-council and council-manager municipalities», *Local Government Studies*, vol. 36, n° 6, p. 739-757.

- Laqueur, T. (1992). *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.
- Latendresse, A. et W. Frohn (2011). «Fracture urbaine, legs institutionnel et nouvelles façons de faire: trois mots clés d'une lecture des élections municipales à Montréal», dans S. Breux et L. Bherer (dir.), *Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 85-119.
- Lawless, J. L. (2012). *Becoming a Candidate. Political Ambition and the Decision to Run for Office*, New York, Cambridge University Press.
- Lawless, J. L. et R. L. Fox (2010). *It still Takes A Candidate. Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press.
- Le Bart, C. (1992). *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pedone.
- Le Bart, C. (2003). *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Le Digol, C. (2005). «La proximité comme explication du vote. Les élections municipales de mars 2011 en France», dans A. Bourdin, M. Lefeuvre et A. Germain (dir.), *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 19-33.
- Le Galès, P. (1995). «Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine», *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, p. 57-95.
- Le Galès, P. (1998). «Regulation and governance in European cities», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 22, n° 3, p. 482-506.
- Leca, J. (1973). «Le repérage du politique», *Projet*, n° 71, p. 11-24.
- Lefebvre, R. (1997). «Être maire à Roubaix: la prise de rôle d'un héritier», *Politix*, vol. 10, n° 38, p. 63-87.
- Lefebvre, R. (2005). «Le fétichisme de la proximité: un basculement des hiérarchies symboliques en politique», dans A. Bourdin, M. Lefeuvre et A. Germain (dir.), *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 51-68.
- Lehingue, P. (2009). «L'inégale dignité des terrains d'étude: la sociologie électorale et l'analyse des scrutins locaux», dans C. Bidégaray, S. Cadiou et C. Pina (dir.), *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 163-186.
- Lépinard, É. (2007). *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Letarte, M. (2013). «La rémunération des élus municipaux», *La Presse*, 25 novembre, <<http://affaires.lapresse.ca/cv/vie-au-travail/201311/25/01-4714393-la-remuneration-des-elus-municipaux.php>>, consulté le 31 mars 2016.
- Léveillé, J. et J. F. Léonard (1987). «The Montréal citizen's movement comes to power», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 11, n° 4, p. 567-580.
- Lewis, G. B. et D. W. Pitts (2011). «Representation of lesbians and gay men in federal, state, and local bureaucracies», *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 21, n° 1, p. 159-180.
- Linteau, P. A. (1998). «Le personnel politique de Montréal, 1880-1914: évolution d'une élite municipale», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n° 52, p. 189-215.
- Linteau, P. A., R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard (1989). *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*, Québec, Boréal.

- Local Government Studies* (2013). «Special issue: Special issue on the role perception and behaviour of municipal councillors in the changing context of local democracy», *Local Government Studies*, vol. 39, n° 5, p. 631-737.
- Lombardo, E. et P. Meier (2014). *The Symbolic Representation of Gender: A Discursive Approach*, Farnham, Ashgate.
- Luckerhoff, J. et F. Guillemette (dir.) (2012). *Méthodologie de la théorisation enraciné: fondements, procédures et usages*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Ludwig, G. (2011). «From the "heterosexual matrix" to a "heteronormative hegemony": Initiating a dialogue between Judith Butler and Antonio Gramsci about Queer Theory and politics», dans M.-D. Mar Castro Varela, N. Dhawan et A. Engel (dir.), *Hegemony and Heteronormativity. Revisiting «The Political» in Queer Politics*, Farnham, Ashgate, p. 43-61.
- Luttberg, N. R. (2004). «Comparing term limits in cities and states», dans R. Farmer, J. D. Rausch et J. C. Green (dir.), *The Test of Time. Coping with Legislative Term Limit*, Lanham, Lexington Books, p. 75-87.
- Mabileau, A. (1992). «L' élu local: nouveau professionnel de la République», *Pouvoirs*, n° 60, p. 67-78.
- Mabileau, A. et C. Sorbets (1989). *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone.
- Macivor, H. (1996). *Women and Politics in Canada*, Peterborough, Broadview Press.
- MacManus, S. A. (1981). «A city's first female officeholder: "Coattails" for future female officeesekers», *The Western Political Quarterly*, vol. 34, n° 1, p. 88-99.
- Maillé, C. (1990). *Vers un nouveau pouvoir: les femmes en politique au Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Maillé, C. (1997). «Gender concerns in city life», dans T. L. Thomas (dir.), *The Politics of the City: A Canadian Perspective*, Toronto, Nelson, p. 103-113.
- Maillé, C. (2007). «Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale: observations autour des filières nord-américaines», dans M. Tremblay, T.-H. Ballmer-Cao, B. Marques-Pereira et M. Sineau (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 189-208.
- Maillé, C. (2012). «Les stratégies féministes de représentation des femmes dans l'action politique au Québec», dans D. Bourque, F. Descarries et C. Désy (dir.), *De l'assignation à l'éclatement: continuité et ruptures dans les représentations des femmes*, Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, p. 43-53.
- Maillé, C. et É. Tardy (1988). *Militer dans un parti municipal: les différences entre les femmes et les hommes au R.C.M., au R.P. de Québec et à l'action civique LaSalle*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche féministe.
- Malloy, J. (2011). «Between America and Europe: Religion, politics and evangelicals in Canada», *Politics, Religion & Ideology*, vol. 12, n° 3, p. 317-333.
- Mansbridge, J. (2003). «Rethinking representation», *American Political Science Review*, vol. 97, n° 4, p. 515-528.
- Marcet, J. et O. Bartomeus (2011). «Les élections municipales et autonomiques du 22 mai 2011 en Espagne et en Catalogne», *Pôle Sud*, vol. 2, n° 35, p. 130-143.
- Marrel, G. et R. Payre (2005). «Entre action et élection: les impératifs de la gestion publique dans la codification temporelle des mandats», *Politiques et Management Public*, vol. 23, n° 4, p. 1-17.

- Marrel, G. et R. Payre (2006). « Des carrières au Parlement: longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, vol. 1, n° 18, p. 69-104.
- Matland, R. E. et K. A. Montgomery (2003). « Recruiting women to national legislatures: A general framework with applications to postcommunist democracies », dans R. E. Matland et K. A. Montgomery (dir.), *Women's Access to Political Power in Post-Communist Europe*, Oxford, Oxford University Press, p. 19-42.
- Matland, R. E. et D. T. Studlar (2004). « Determinants of legislative turnover: A cross-national analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 34, n° 1, p. 87-108.
- Matonti, F. et F. Poupeau (2004). « Le capital militant: essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 155, p. 4-11.
- McAllister, M. L. (2004). *Governing Ourselves? The Politics of Canadian Communities*, Vancouver, UBC Press.
- McCrone, D. J. et J. H. Kuklinski (1979). « The delegate theory of representation », *American Journal of Political Science*, vol. 23, n° 2, p. 278-300.
- McGing, C. (2013). « The single transferable vote and women's representation in Ireland », *Irish Political Studies*, vol. 28, n° 2, p. 322-340.
- Meier, K. J. et R. E. England (1984). « Black representation and educational policy: Are they related? », *American Political Science Review*, vol. 78, n° 2, p. 392-403.
- Meier, K. J., E. G. Juenke, R. D. Wrinkle et J. L. Polinard (2005). « Structural choices and representational biases: The postselection color of representation », *American Journal of Political Science*, vol. 49, n° 4, p. 758-768.
- Meloche, J. et P. Kilfoil (2013). *La taille du conseil municipal et le coût de la représentation démocratique dans les principales villes du Québec et du Canada*, n° 2013s-38, Montréal, CIRANO.
- Mévellec, A. (2008). *La construction politique des agglomérations au Québec et en France: territoire, gouvernement et action publique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mévellec, A. (2011). « Les élections municipales de 2009 dans les villes moyennes du Québec: entre changement et reconduction », dans S. Breux et L. Bherer (dir.), *Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 289-310.
- Mévellec, A. (2014). « Did the 2013 municipal elections destabilize municipal politics in Quebec? », *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 23, n° 2, p. 18-37.
- Mévellec, A. et É. Audet (2014). *Municipal Auditor General in Quebec Cities: How Much Autonomy for What Role?*, 9-11 avril, Ottawa, Carleton University, International Research Society for Public Management Conference.
- Mévellec, A., M. Gauthier et G. Chiasson (2012). « Penser le territoire québécois: différenciation territoriale et pratiques scientifiques », dans A.-C. Douillet, A. Faure, C. Halpern et J. Leresche (dir.), *L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation*, Paris, L'Harmattan, p. 77-87.
- Mévellec, A. et M. Tremblay (2013). « Les partis politiques municipaux: la "Westminsterisation" des villes du Québec? », *Recherches sociographiques*, vol. LIV, n° 2, p. 325-347.
- Mezey, S. G. (1980). « The effects of sex on recruitment: Connecticut local offices », dans D. W. Stewart (dir.), *Women in Politics*, Metuchen, Scarecrow Press, p. 61-85.
- Milan, A., L. Keown et C. Robles Urquijo (2011). « Les familles, la situation dans le ménage et le travail non rémunéré », dans Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone (dir.), *Femmes au Canada: Rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-X, Ottawa, Ministère de l'Industrie.

Bibliographie

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - MAMROT (2013). *Portrait statistique préliminaire des élections municipales 2013. Candidats et élus*, Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/statistiques_elections_2013_candidat_elus.pdf>, consulté le 26 mars 2014.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - MAMROT (2014). *L'organisation municipale du Québec en 2014*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Molotch, H. et J. Logan (1987). *Urban Fortunes: The Political Economy of Place*, Los Angeles, University of California Press.
- Mosconi, N., M. Paoletti et Y. Raibaud (2015). «Dossier: Le genre et la ville», *Travail, Genre et Sociétés*, n° 33, avril, p. 23-83.
- Mossuz-Lavau, J. et R. Sénéac (2014). *Élections municipales 2014. Les enjeux. 1944-2014: Les élections municipales et intercommunales au prisme de la parité*, Paris, CEVIPOF.
- Mouritzen, P. E. et J. H. Svava (2002). *Leadership at the Apex: Politicians and Administrators in Western Local Governments*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.
- Muncy, R. (1991). *Creating a Female Dominion in American Reform, 1890-1935*, New York, Oxford University Press.
- Muxel, A. (2001). «Socialisation et lien politique», dans T. Bloss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses universitaires de France, p. 27-44.
- Nash, C. J. (2015). «Gay and lesbian political mobilization in urban spaces: Toronto», dans M. Tremblay (dir.), *Queer Mobilizations: Social Movement Activism and Canadian Public Policy*, Vancouver, UBC Press, p. 208-226.
- Navarre, M. (2015). *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Navarrete Yañez, B. et M. Morales Quiroga (2006). «Las mujeres en el gobierno local chileno, perfil de las alcaldesas y concejalas en la década de los noventa», *Revista Enfoques: Ciencia Política y Administración Pública*, n° 5, p. 47-65.
- Navarro, J. (2009). *Les députés européens et leur rôle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Navarro, P. (2010). *Les femmes en politique changent-elles le monde?*, Montréal, Boréal.
- Navarro, P. (2015). *Femmes et pouvoir: les changements nécessaires. Plaidoyer pour la parité*, Montréal, Leméac.
- Nay, O. (2003). «La politique des bons offices: l' élu, l'action publique et le territoire», dans J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 199-219.
- Norris, P. (1996). «Legislative recruitment», dans L. Leduc, R. G. Niemi et P. Norris (dir.), *Comparing Democracies: Elections and Voting in Global Perspectives*, Londres, Sage, p. 184-215.
- Norris, P. (1997). «Introduction: Theories of recruitment», dans P. Norris (dir.), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-14.
- Norris, P. (2004). *Electoral Engineering. Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Norris, P. et J. Lovenduski (1989). «Pathways to Parliament», *Talking Politics*, vol. 1, n° 3, p. 90-94.

- O'Flynn, P. et T. Mau, (2014). «A demographic and career profile of municipal CAOs in Canada: Implications for local governance», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 57, n° 1, p. 154-170.
- Offerlé, M. (1999). *La profession politique XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin.
- Opello, K. A. R. (2011). «Critical acts and critical contexts: Understanding the substantive representation of women at the regional level in France», dans B. Pini et P. Mc Donald (dir.), *Women and Representation in Local Government: International Case Studies*, Londres, Routledge, p. 129-141.
- Osborne, T. L. (2012). *How Women Represent Women: Political Parties, Gender, and Representation in the State Legislatures*, New York, Oxford University Press.
- Paldam, M. (1997). «Political business cycles», dans D. Mueller (dir.), *Perspectives on Public Choice: A Handbook*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 342-370.
- Parodi, J. (1982). «Une consultation sans obligation ni sanction», *Revue politique et parlementaire*, n° 897, p. 23-29.
- Pelletier, R. (1984). «Le personnel politique», *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 1, p. 83-102.
- Perras, J. et J. Desmarais (1999). «La rémunération des élus. Les règles», *Municipalités*, février-mars, p. 12-17.
- Perrella, A. M. L., S. D. Brown et B. J. Kay (2012), «Voting behaviour among the gay, lesbian, bisexual and transgendered electorate», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 45, n° 1, p. 89-117.
- Picard, N. (1993). «Les femmes et le vote au Bas-Canada, 1791-1849», dans É. Tardy (dir.), *Les bâtisseuses de la Cité*, Montréal, ACFAS, p. 57-64.
- Pilon, D. (2007). *The Politics of Voting: Reforming Canada's Electoral System*, Toronto, Emond Montgomery.
- Pitkin, H. F. (1967). *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California.
- Plunkett, T. J. (1968). *Urban Canada and Its Government: A Study of Municipal Organization*, Toronto, Macmillan.
- Plüss, L. et M. Rusch (2012). «Der gender gap in schweizer Stadtparlamenten», *Swiss Political Science Review*, vol. 18, n° 1, p. 54-77.
- Podmore, J. (2015). «From contestation to incorporation: LGBT activism and urban politics in Montreal», dans M. Tremblay (dir.), *Queer Mobilizations: Social Movement Activism and Canadian Public Policy*, Vancouver, UBC Press, p. 187-207.
- Poirmeur, Y. et P. Mazet (dir.) (1999). *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan.
- Politix* (1994). «Le métier d'élu. Jeux de rôles», *Politix*, vol. 7, n° 28, p. 1-148.
- Price, T. (1995). «Council-administration relations in city governments», dans J. Lightbody (dir.), *Canadian Metropolitcs: Governing Our Cities*, Toronto, Copp Clark, p. 193-214.
- Proulx, M. (1998). «L'organisation des territoires au Québec», *Action nationale*, vol. LXXXVIII, n° 3, p. 85-136.
- Proulx, M. (2008). «Appropriation territoriale de responsabilités publiques: le cas du Québec», *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne de sciences régionales*, vol. 31, n° 3, p. 581-600.
- Puwar, N. (2004). *Space Invaders: Race, Gender and Bodies out of Place*, Oxford, Berg.

- Quéniart, A. et J. Jacques (2004). *Apolitiques, les jeunes femmes?*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Quesnel, L. et S. Belley (1991). *Partis politiques municipaux, une étude de sociologie électorale*. Montréal, Éditions Agence d'Arc.
- Radio-Canada (2013). « Les élus municipaux et les cours d'éthique, un succès? » <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/09/26/005-cours-ethique-deontologie-formation-loi-elus-municipaux.shtml>>, consulté, le 7 décembre 2015.
- Rallings, C., M. Thrasher, G. Borisyuk et M. Shears (2010). « Parties, recruitment and modernisation: Evidence from local election candidates », *Local Government Studies*, vol. 36, n° 3, p. 361-379.
- Ransford, P. et M. Thomson (2011). « Moving through the pipeline: Women's representation in municipal government in the New England region of the United States », dans B. Pini et P. McDonald (dir.), *Women and Representation in Local Government: International Case Studies*, Londres, Routledge, p. 21-36.
- Rehfeld, A. (2009). « Representation rethought: On trustees, delegates, and gyroscopes in the study of political representation and democracy », *American Political Science Review*, vol. 103, n° 2, p. 214-230.
- Reif, K. et H. Schmitt (1980). « Nine second order national elections: A conceptual framework for the analysis of European election results », *European Journal of Political Research*, vol. 8, n° 1, p. 3-44.
- Reingold, B. (2000). *Representing Women: Sex, Gender, and Legislative Behavior in Arizona and California*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- Reynaert, H., K. Steyvers, P. Delwit et J. Pilet (dir.) (2009). *Local Political Leadership in Europe*, Brugge, Vanden Broele NOMOS.
- Reynolds, A. (2013). « Representation and rights: The impact of LGBT legislators in comparative perspective », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 2, p. 259-274.
- Roberts, A., J. Seawright et J. Cyr (2013). « Do electoral laws affect women's representation », *Comparative Political Studies*, vol. 46, n° 12, p. 1555-1581.
- Robichaud, L., H. Bérubé et D. Fyson (dir.) (2014). *La gouvernance montréalaise: de la ville-frontière à la métropole*, Cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM n° 15, Montréal, Éditions MultiMondes.
- Rosenblum, D. (1995). « Overcoming "stigmas": Lesbian and gay districts and Black electoral empowerment », *Howard Law Journal*, vol. 39, n° 1, p. 149-200.
- Rosenthal, C. S. (dir.). *Women Transforming Congress*, Norman, University of Oklahoma Press.
- Rudman, L. A. (1998). « Self-promotion as a risk factor for women: The costs and benefits of counterstereotypical impression management », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 74, n° 3, p. 629-645.
- Rule, W. (1994). « Parliaments of, by, and for the people: Except for women? », dans W. Rule et J. F. Zimmerman (dir.), *Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities*, Westport, Greenwood Press, p. 15-30.
- Ryan, C., B. Pini et K. Brown (2005). « Beyond stereotypes: An exploratory profile of Australian women mayors », *Local Government Studies*, vol. 31, n° 4, p. 433-448.
- Salmond, R. (2006). « Proportional representation and female parliamentarians: Explaining over-time changes across the developed world », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 31, n° 2, p. 175-204.

- Sampert, S. (2008). «More than just cowboys with white hats: A demographic profile of Edmonton and Calgary», dans C. Andrew, J. Biles, M. Siemiatycki et E. Tolley (dir.), *Electing a Diverse Canada. The Representation of Immigrants, Minorities, and Women*, Vancouver, UBC Press, p. 92-110.
- Sancton, A. (2011). *Canadian Local Government. An Urban Perspective*, Oxford, Oxford University Press.
- Sancton, A. et P. Woolner (1990). «Full-time municipal councillors: A strategic challenge for Canadian urban government», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 33, n° 4, p. 482-505.
- Sancton, A. et R. Young (dir.) (2009). *Foundations of Governance. Municipal Government in Canada's Provinces*, Toronto, University of Toronto Press.
- Saward, M. (2010). *The Representative Claim*, New York, Oxford University Press.
- Schaffner, B., M. Streb et G. Wright (2001). «Teams without uniforms: The nonpartisan ballot in state and local elections», *Political Research Quarterly*, vol. 54, n° 1, p. 7-30.
- Scharpf, F. (1999). *Governing in Europe: Effective and Democratic?*, Oxford, Oxford University Press.
- Schmidt, G. (2009). «The election of women in list PR systems: Testing the conventional wisdom», *Electoral Studies*, vol. 28, n° 2, p. 190-203.
- Schobel, K. (2014). «How much is enough? A study of municipal councillor remuneration», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 57, n° 1, p. 138-154.
- Schwindt-Bayer, L. A. (2005). «The incumbency disadvantage and women's election to legislative office», *Electoral Studies*, vol. 24, n° 2, p. 227-244.
- Scott, J. (1988). «Genre: une catégorie utile d'analyse historique», *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, p. 125-153.
- Secrétariat du Conseil du trésor (2014). *L'effectif de la fonction publique du Québec 2012-2013. Analyse comparative des cinq dernières années*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, Sous-secrétariat aux relations de travail, <http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/effectif12_13.pdf>, consulté le 21 mars 2016.
- Sénac-Slawinski, R. (2008). *La parité*, Paris, Presses universitaires de France.
- Siaroff, A. (2000). «Women's representation in legislatures and cabinets in industrial democracies», *International Political Science Review*, vol. 21, n° 2, p. 197-215.
- Siegel, D. (2010). «The leadership role of the municipal chief administrative officer», *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 53, n° 2, p. 139-161.
- Siegel, D., J. Kushner et H. Stanwick (2001). «Canadian mayors: A profile and determinants of electoral success», *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 10, n° 1, p. 5-22.
- Simard, C. (2004). «Qui nous gouverne au municipal: reproduction ou renouvellement?», *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 2-3, p. 135-158.
- Smith, A. (2014). «Cities where women rule: female political incorporation and the allocation of community development block grant funding», *Politics and Gender*, vol. 10, n° 3, p. 313-340.
- Smith, A. et C. Sorbets (dir.) (2003). *Le leadership politique et le territoire: les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Smith, A. R., B. Reingold et M. L. Owens (2012). «The political determinants of women's descriptive representation in cities», *Political Research Quarterly*, vol. 65, n° 2, p. 315-329.

- Squire, P. (1992). «The theory of legislative institutionalization and the California assembly», *Journal of Politics*, vol. 54, n° 4, p. 1026-1054.
- Squire, P. (2007). «Measuring state legislative professionalism: The Squire Index revisited», *State Politics and Policy Quarterly*, vol. 7, n° 2, p. 211-227.
- Steinberg, S. (2001). *La confusion des sexes: le travestissement de la renaissance à la révolution*, Paris, Fayard.
- Stewart, K. et P. Smith (2007). «Immature policy analysis: Building capacity in eight major Canadian cities», dans L. Dobuzinskis, M. Howlett et D. Laycock (dir.), *Policy Analysis in Canada: The State of the Art*, Toronto, University of Toronto Press, p. 265-287.
- Steyvers, K. et T. Verhelst (2012). «Between layman and professional? Political recruitment and career development of local councillors in a comparative perspective», *Lex Localis-Journal of Local Self-Government*, vol. 10, n° 1, p. 1-17.
- Stoker, G. et H. Wolman (1992). «Drawing lessons from US experience: An elected mayor for British local government», *Public Administration*, vol. 70, n° 2, p. 241-268.
- Stone, C. (1993). «Urban regimes and the capacity to govern: A political economy approach», *Journal of Urban Affairs*, vol. 15, n° 1, p. 1-28.
- Studlar, D. T. et R. E. Matland (1994). «The growth of women's representation in the Canadian House of Commons and the election of 1984: A reappraisal», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 27, n° 1, p. 53-71.
- Svara, J. H. (2003). «Effective mayoral leadership in council-manager cities: Reassessing the facilitative model», *National Civic Review*, vol. 92, n° 2, p. 157-172.
- Swers, M. L. (2002). *The Difference Women Make: The Policy Impact of Women in Congress*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Tardy, É. (2002). *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Montréal, Hurtubise.
- Tardy, É., G. Bédard, R. Cloutier, W. Frohn, D. Piché et C. Piette (1997). «Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec», *Recherches féministes*, vol. 10, n° 2, p. 127-136.
- Tardy, É., A.-M. Gingras, G. Legault et L. Marcoux (1982). *La politique: un monde d'homme? Une étude sur les mairesses au Québec*, Montréal, Hurtubise.
- Tardy, É., M. Tremblay et G. Legault (1997). *Maires et mairesses. Les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber.
- Thomas, M. (2012). «The complexity conundrum: Why hasn't the gender gap in subjective political competence closed?», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 45, n° 2, p. 337-358.
- Thomas, T. (1995). «When "they" is "we": Movements, municipal parties, and participatory politics», dans J. Lightbody (dir.), *Canadian Metropolitcs: Governing Our Cities*, Toronto, Copp Clark, p. 115-136.
- Tin, L. (2008). *L'invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Autrement.
- Tindal, R. C. et S. Nobes Tindal (2009). *Local Government in Canada (7^e éd.)*, Toronto, Nelson Education.
- Tolley, E. (2011). «Do women "do better" in municipal politics? Electoral representation across three levels of government», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 3, p. 573-594.
- Tomas, M. (2012). *Penser métropolitain? La bataille politique du grand Montréal*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Tossutti, L. (2012). «Municipal roles in immigrant settlement, integration and cultural diversity», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 45, n° 3, p. 607-633.
- Tremblay, M. (1996a). «Do political women represent women? Views of discrimination and representation among female and male mayors in Québec», *International Review of Women and Leadership*, vol. 2, n° 1, p. 34-46.
- Tremblay, M. (1996b). «Conscience de genre et représentation politique des femmes», *Politique et Sociétés*, n° 29, p. 93-137.
- Tremblay, M. (1998). «Do female MPs substantively represent women? A Study of legislative behaviour in Canada's 35th Parliament», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 31, n° 3, p. 435-465.
- Tremblay, M. (1999). *Des femmes au Parlement: une stratégie féministe?*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Tremblay, M. (2005). *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, M. (2008). «Des femmes candidates dans des circonscriptions compétitives: le cas du Québec», *Revue suisse de science politique*, vol. 14, n° 4, p. 691-714.
- Tremblay, M. (2012). «Conclusion», dans M. Tremblay (dir.), *Women and Legislative Representation: Electoral Systems, Political Parties and Sex Quotas* (édition révisée et mise à jour), New York, Palgrave Macmillan, p. 239-254.
- Tremblay, M. (2013). «Hitting a glass ceiling? Women in Quebec politics», dans L. Trimble, J. Arscott et M. Tremblay (dir.), *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press, p. 239-254.
- Tremblay, M. (2014). «Être candidate aux élections municipales et législatives: des courses de haies qui s'apparentent?», *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 23, n° 2, p. 38-58.
- Tremblay, M. (dir.) (2015a). *Queer Mobilizations: Social Movement Activism and Canadian Public Policy*, Vancouver, UBC Press.
- Tremblay, M. (2015b). *100 questions sur les femmes et la politique* (nouvelle édition revue et augmentée), Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Tremblay, M. et A. Mévellec (2013). «Truly more accessible to women than the legislature? Women in municipal politics», dans L. Trimble, J. Arscott et M. Tremblay (dir.), *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press, p. 19-35.
- Tremblay, M. et R. Pelletier (1995). *Que font-elles en politique?*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, M. et R. Pelletier (2001). «More women constituency party presidents: A strategy for increasing the number of women candidates in Canada?», *Party Politics*, vol. 7, n° 2, p. 157-190.
- Tremblay, M. et J.F. Steele (2006). «Paradise lost? Gender parity and the Nunavut experience», dans M. Sawyer, M. Tremblay et L. Trimble (dir.), *Representing Women in Parliament. A Comparative Study*, Abington, Routledge, p. 221-235.
- Tremblay, M. et D. Stockemer (2013). «Women's ministerial careers in cabinet, 1921-2010: A look at socio-demographic traits and career experiences», *Canadian Public Administration/ Administration publique du Canada*, vol. 56, n° 4, p. 523-541.

- Tremblay, M., D. Stockemer, R. Pelletier et M. Kerby (2015). «Les carrières ministérielles au Québec: existe-t-il des différences entre les femmes et les hommes», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 48, n° 1, p. 51-78.
- Tremblay, M. et L. Trimble (2004). «Still different after all these years? A comparison of female and male Canadian MPs in the twentieth century», *Journal of Legislative Studies*, vol. 10, n° 1, p. 97-122.
- Trimble, L. (1995). «Politics where we live: Women and cities», dans J. Lightbody (dir.), *Canadian Metropolitanism. Governing our Cities*, Toronto, Copp Clark Ltd., p. 92-114.
- Trimble, L. (1997). «Feminist politics in the Alberta legislature, 1972-1994», dans J. Arscott et L. Trimble (dir.), *In the Presence of Women: Representation in Canadian Governments*, Toronto, Harcourt Brace & Company, p. 128-153.
- Trimble, L., J. Arscott et M. Tremblay (dir.) (2013). *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press.
- Trimble, L., N. Treiberg et S. Girard (2010). «"Kim-speak": l'effet du genre dans la médiatisation de Kim Campbell durant la campagne pour l'élection nationale canadienne de 1993», *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1, p. 29-52.
- Trimble, L., A. Wagner, S. Sampert, D. Raphael et B. Gerrits (2013). «Is it personal? Gendered mediation in newspaper coverage of Canadian national party leadership contests, 1975-2012», *International Journal of Press/Politics*, vol. 18, n° 4, p. 462-481.
- Tripier, P. (2010). «De l'esprit pionnier aux plafonds et parois de verre», *Les cahiers du GRIF*, n° 48, p. 5-11.
- Trounstine, J. (2010). «Representation and accountability in cities», *Annual Review of Political Science*, vol. 13, p. 407-423.
- Trounstine, J. (2011). «Evidence of local incumbency advantage», *Legislative Studies Quarterly*, vol. XXXVI, n° 2, p. 255-280.
- Trounstine, J. et M. Valdini (2008). «The context matters: The effects of single-member versus at-large districts on city council diversity», *American Journal of Political Science*, vol. 52, n° 3, p. 554-569.
- Turcotte, M. (2011). «Les femmes et l'éducation», dans Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone (dir.), *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-X, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Union des municipalités du Québec (2015). *Guide sur la rémunération des élus locaux*, Montréal, UMQ.
- Union interparlementaire (2013). «Turquie», *Union parlementaire*. <http://www.ipu.org/parline-f/reports/1323_B.htm>, consulté le 7 décembre 2015.
- Valdini, M. (2013). «Electoral institutions and the manifestation of bias: The effect of the personal vote on the representation of women», *Politics and Gender*, vol. 9, n° 1, p. 76-92.
- Van Assendelft, L. (2014). «Entry-level politics? Women as candidates and elected officials at the local level», dans S. Thomas et C. Wilcox (dir.), *Women and Elected Office: Past, Present and Future* (3^e éd.), New York, Oxford University Press, p. 199-215.
- Vandelli, L. (2000). «La cellule de base de toutes les démocraties», *Pouvoirs*, n° 95, p. 5-17.
- Vanderleewu, J. (1991). «The influence of racial transition on incumbency advantage in local elections», *Urban Affairs Review*, vol. 27, n° 1, p. 36-50.
- Verhelst, T. et É. Kerrouche (2012). «Family, ambition, locality and party. A study of professionalization in the activation and apprenticeships of local councillors in Europe», *Lex Localis*, vol. 10, n° 1, p. 37-62.

- Vickers, J. (1978). «Where are the women in Canadian politics?», *Atlantis. A Women's Studies Journal/Revue d'étude sur les femmes*, vol. 3, n° 2, p. 40-51.
- Vickers, J. M. et J. Brodie (1981). «Canada», dans J. Lovenduski et J. Hills (dir.), *The Politics of the Second Electorate: Women and Public Participation*, Londres, Routledge & Kegan Paul, p. 52-79.
- Vignon, S. (2010). «Les élus ruraux face à la "démocratie d'expertise" intercommunale. Les "semi-professionnels" de la politique locale», dans S. Barone et A. Troupel (dir.), *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, p. 189-224.
- Vignon, S. (2012). «La représentation politique dans les petites communes: un "entre-soi" masculin?», *Pouvoirs locaux*, vol. 93, n° 11, p. 25-28.
- Ville de Saint-Lambert (2013). *Étude comparative sur le traitement des élus*, Saint-Lambert, <<http://www.saint-lambert.ca/fr/la-ville/mairie/etude-comparative-sur-le-traitement-des-elus>>, consulté le 15 décembre 2015.
- Villeneuve, P., W. Frohn et C. Trudelle (2002). «Femmes, pouvoir local et politiques municipales à Québec», *Espace, populations, sociétés/Space, Populations, Societies*, n° 3, p. 361-372.
- Vogl, T. S. (2014). «Race and the politics of close elections», *Journal of Public Economics*, n° 109, p. 101-113.
- Wagner, A. (2010). «On their best behaviour? Newspaper journalists' coverage of women municipal candidates in Alberta», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 4, p. 38-54.
- Walks, A. (2004). «Place of residence, party preferences, and political attitudes in Canadian cities and suburbs», *Journal of Urban Affairs*, vol. 26, n° 3, p. 269-295.
- Warner, M. (1999). *The Trouble with Normal: Sex, Politics, and the Ethics of Queer Life*, Cambridge, Harvard University Press.
- Weber, M. (1963). *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions.
- Whip, R. et D. Fletcher (1999). «Changing characteristics of women on local government councils in Australia: 1982-1993», *Australian Journal of Social Issues*, vol. 34, n° 1, p. 59-77.
- White, G. (2013). «In the presence of northern Aboriginal women? Women in territorial politics», dans L. Trimble, J. Arscott et M. Tremblay (dir.), *Stalled. The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press, p. 233-252.
- White, T. J. (2006). «Why so few women in Dáil Éireann? The effects of the single transferable vote election system», *New Hibernia Review*, vol. 10, n° 4, p. 71-83.
- Whitton, T. (2010). *Ken le rouge et la mairie de Londres: du Greater London Council à la Greater London Authority*, Paris, L'Harmattan.
- Wittig, M. (1989). «On the social contract», *Feminist Issues*, vol. 9, n° 1, p. 3-12.
- Young, L. et J. Everitt (2004). *Advocacy Group*, Vancouver, UBC Press.

La proportion des femmes en politique municipale, bien qu'elle se soit accrue sensiblement au fil des dernières années, est encore faible. /

En effet, il n'y avait que 17% de mairesses et 32% de conseillères municipales au Québec en 2013. Qui sont les élues et les élus municipaux? Leurs pratiques et leurs perceptions varient-elles selon le genre?

À partir d'une enquête menée auprès de plus de 500 élues et élus municipaux dans une quarantaine de villes moyennes et grandes du Québec, les auteures proposent une analyse du personnel politique sous l'angle de la professionnalisation, dans une perspective sensible au genre. Elles étudient ainsi la professionnalisation de manière comparative pour les femmes et les hommes, mais aussi les dispositifs sociaux qui encadrent et modèlent la professionnalisation des unes et des autres. Proposant plusieurs extraits d'entretiens avec des mairesses, des maires, des conseillères et des conseillers municipaux, l'ouvrage expose les caractéristiques nécessaires à l'accès au mandat, les conditions d'exercice des mandats municipaux et la conception du rôle politique municipal. Il suscitera l'intérêt des chercheuses et des chercheurs des domaines de la politique, de la sociologie ou des études de genre, des élues et des élus et des fonctionnaires municipaux ainsi que de toute personne qui s'intéresse à la politique municipale.

Anne Mévellec est professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur l'action publique territoriale. Elle s'intéresse aux politiques urbaines et à la sociologie des élites politiques et administratives municipales.

Manon Tremblay est professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur les femmes en politique et sur le mouvement LGBT au Canada et ailleurs en Occident, sujets sur lesquels elle a abondamment publié.



Presses de l'Université du Québec

ISBN 978-2-7605-4466-6



9 782760 544666

PUQ.CA